

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

2 DÉCEMBRE 2025

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE
L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA SANTÉ, DES DROITS
DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR MME MARIE JACQMIN

¹ Voir doc. 184 (2025-2026) n°1 à n°3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le ministre Coppieters	3
2	Discussion générale	7
3	Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences de M. le ministre Coppieters	41
4	Exposé introductif de Mme la ministre Lescrenier	45
5	Discussion générale	67
6	Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences de Mme la ministre Lescrenier	174
7	Vote et confiance.....	179

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a examiné, au cours de sa réunion du 2 décembre 2025, le projet de décret contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026 (doc. 184 (2025-2026) n° 1).²

1 Exposé introductif de M. le ministre Coppieters

M. le ministre introduit sa présentation en rappelant qu'un an plus tôt, le gouvernement avait annoncé que le budget de la législature serait placé sous le signe de la responsabilité et de la prudence. Face à un déficit multiplié par quatre entre 2019 et 2024, passant de 350 millions à 1,5 milliard d'euros, il estime qu'il était indispensable d'agir.

L'orateur indique que le conclave budgétaire a été mené dans un esprit de transparence, en s'appuyant sur un Comité d'experts et sur plusieurs groupes de travail. Pour la première fois, le budget s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle couvrant la période 2026-2029. L'objectif fixé est de reprendre progressivement le contrôle du déficit et d'assurer la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

² Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Azghoud, Mme Bluge, Mme Durenne, Mme Schepmans, Mme Thoron, M. Fontaine (Président), Mme Pécriaux, Mme Tillieux (en remplacement de Mme Agic), Mme Fafchamps, Mme Jacqmin, Mme Lange, Mme Revelo Paredes, Mme De Re, M. El Hajjaji

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Nikolic, Mme Tillieux, Mme Vidal : membres du Parlement

Mme Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice

M. Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Mme Selimaj, conseillère politique au cabinet de M. le ministre Coppieters

Mme Shirimbere, conseillère au cabinet de M. le ministre Coppieters

M. Nicolas, chef de cabinet « Fédération Wallonie-Bruxelles » de Mme Lescrenier

M. Boucau, conseiller « Budget » au cabinet de Mme Lescrenier

Mme Van Uytvanck, conseillère « Enfance » au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

Mme Wolfs, chef de cellule « Jeunesse » au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

M. Dalaidenne, chef de cellule « Aide à la jeunesse/ Maisons de justice » au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

Mme Poncin, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Lescrenier

Mme Cirlande, porte-parole de Mme la ministre Lescrenier

M. Laurent Monniez, directeur général adjoint à l'ONE

M. Xavier Dutriez, directeur du service « Budget/Finances » de l'ONE

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

M. Libotte, collaborateur du groupe PS

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

Mme Dethier, collaboratrice du groupe Les Engagés

M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

M. Coppieters précise que les mesures adoptées représentent environ 700 millions d'euros d'efforts pour 200 millions d'euros de nouvelles politiques, soit une amélioration du solde SEC d'environ 500 millions d'euros en 2029. Elles touchent l'ensemble des secteurs de la Fédération, chacun contribuant à préserver la continuité des politiques. La plupart des mesures entreront en vigueur en 2026, mais leurs effets complets ne se matérialiseront qu'à partir de 2027. En 2026, le déficit sera essentiellement freiné avant de commencer à se résorber.

Dans un contexte économique et budgétaire qualifié de compliqué, le ministre présente le budget initial de 2026. Il souligne que celui-ci est préservé pour l'année 2026, les mesures d'économie ne produisant leurs effets qu'à partir de 2027. Il insiste sur la préservation intégrale des politiques essentielles, en particulier celles consacrées à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la défense des droits des femmes, qui demeurent au cœur des priorités du gouvernement. La contribution à l'effort budgétaire se fera à partir de 2027.

Le ministre explique que le budget initial 2026 vise principalement à clarifier et à réorganiser les articles budgétaires (AB) afin de renforcer la lisibilité et la cohérence de l'action publique. L'orateur indique qu'il permettra également de consolider les priorités, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion de l'égalité et de soutien aux droits des femmes. Il ajoute qu'il garantira la bonne exécution des conventions en cours, tout en sécurisant les dispositifs déjà en place. Le ministre explique avoir veillé à maintenir l'ensemble des politiques les plus structurantes, assurant une continuité de l'action publique et une prévisibilité pour les opérateurs de terrain.

Le budget présenté concerne principalement les programmes 0 et 3. Le programme 0 porte sur l'agrément des professions de soins de santé et sur la politique des drogues. Le programme 3 couvre Unia, la lutte contre la pauvreté, la promotion des droits culturels et de l'interculturalité, les droits des femmes, l'égalité des chances (personnes LGBTQIA+, handicap, interculturalité, etc.).

S'agissant des politiques drogues, les crédits d'engagement et de liquidation sont augmentés de 1 000 €, conformément à l'indexation obligatoire. Pour ce qui concerne les agréments, ces crédits s'élèvent à 496 000 €, soit 440 000 € de dépenses attendues, 16 500 € pour indexation ECAD (e-cadastre), 32 500 € pour la modernisation d'ECAD et 7 000 € au titre de l'inflation 2026 (contre 464 000 € en 2025).

Concernant Unia (Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations), les crédits d'engagement et de liquidation sont augmentés de 9 000 €, montant correspondant à l'indexation nécessaire au maintien de la continuité de ses activités.

Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté, une nouvelle réorganisation est entreprise avec la création d'un nouvel AB. L'ancien article budgétaire, le 31.33.10 sera désormais exclusivement consacré aux subventions pluriannuelles attribuées aux deux centres de ressources prévues par le décret. Les crédits d'engagement ayant déjà été consommés en 2025, cet article est presque entièrement vidé, ne conservant que 238 000 € en crédits de liquidation pour couvrir les engagements antérieurs.

Pour clarifier la gestion, un nouvel article annuel consacré aux subventions annuelles, le 31.33.12 est créé. Il est doté de 1 252 000 € en crédits d'engagement et de 1 162 000 € en crédits de liquidation. Cet article financera l'appel à projets annuel, permettra de soutenir des actions transversales et de maintenir le Prix de lutte contre la pauvreté. Le ministre estime que cette évolution permettra de stabiliser la politique et de la rendre plus lisible pour les opérateurs.

S'agissant des perspectives 2026, il annonce que le nouveau plan 2026-2030 de lutte contre la pauvreté est en cours de finalisation et devrait être adopté début 2026.

Dans le cadre des politiques d'interculturalité, les crédits d'engagement sont revus à la baisse afin d'ajuster les moyens aux besoins réels liés aux engagements pluriannuels. Les 1 330 000 € en crédits d'engagement permettront néanmoins de lancer en 2026 de nouveaux labels financés sur trois ans (année N, année N+1, année N+2 et année N+3).

Les crédits de liquidation, également revus à la baisse, permettront de financer les tranches restantes des labels 2023 et 2024, ainsi que les projets d'action en milieu ouvert (AMO) et la première tranche des labels 2026.

M. Coppieters annonce la création d'un nouvel article budgétaire, le 31.33.03, consacré aux subventions annuelles, incluant les appels à projets annuels. Cet article est doté de 665 000 € en crédits d'engagement, permettant de lancer en 2026 les projets annuels et de 761 000 € de crédits de liquidation, permettant de financer la deuxième tranche des 57 projets annuels 2025 ainsi que la première tranche des projets annuels 2026.

Le ministre précise par ailleurs qu'une économie de 98 000 € sera appliquée à partir de 2027 sur les appels à projets biannuels en matière de promotion de l'interculturalité et de citoyenneté. La campagne actuelle contre le racisme (150 000 €), les appels à projets annuels (665 000 €) et les labels (1 330 000 €) sont préservés. Les appels à projets biannuels sont réduits de 477 450 € à 380 000 €. Cette mesure doit permettre de préserver et renforcer les politiques essentielles tout en participant à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Pour 2026, les perspectives incluent la réforme du décret afin de permettre l'organisation d'appels à projets biannuels, ainsi que le lancement d'un nouvel appel à projets annuel des labels.

Le ministre insiste sur le fait que les subventions en faveur des droits des femmes constituent une priorité absolue du budget 2026. Les moyens consacrés aux politiques d'égalité et de lutte contre les violences sont significativement renforcés.

Sur le volet des violences faites aux femmes, cinq collectifs seront financés à hauteur de 100 000 € par an pendant cinq ans, pour un total de 2,5 millions d'euros. Un financement identique est prévu pour cinq collectifs Alter Égales, soit 2,5 millions d'euros supplémentaires. Au total, 5 millions d'euros seront consacrés à ces dix collectifs, afin de leur garantir une stabilité indispensable à la pérennité de leurs actions.

L'orateur indique également que certaines associations basculeront vers un financement pluriannuel, afin de sécuriser leur fonctionnement. Un nouvel article budgétaire sera en outre consacré aux subventions ponctuelles dans le cadre de projets innovants ou en lien direct avec les stratégies du gouvernement.

M. Coppieters relève que le budget reflète une volonté d'ancrer une politique ambitieuse, durable et structurante au service des droits des femmes et de la lutte contre les violences. Pour 2026, la stratégie « genre et droits des femmes » et le plan de lutte contre les violences faites aux femmes seront lancés. La stratégie reposera sur sept axes, dont la santé des femmes, la déconstruction des stéréotypes et la représentation des femmes dans les organes de décision. Le plan de lutte ciblera notamment les questions de consentement, de cyberharcèlement, ainsi que la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences.

En parallèle, le ministre indique que les politiques d'égalité et de lutte contre toutes les formes de discriminations seront renforcées. Le gouvernement soutiendra les associations actives dans la lutte contre le racisme, l'homophobie, la transphobie, ainsi que contre les discriminations liées au handicap, à l'origine sociale ou à d'autres critères protégés. Plusieurs associations bénéficieront désormais de subventions pluriannuelles afin de garantir une stabilité financière et une meilleure planification de leurs activités.

Un nouvel article budgétaire dédié aux subventions annuelles permettra de soutenir des projets innovants, des actions pilotes et des initiatives liées aux stratégies prioritaires, en particulier la stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+. Cette approche vise à favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques de terrain tout en consolidant l'action des opérateurs historiques de l'égalité.

En matière de perspectives 2026, le ministre annonce le lancement de la stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+. Celle-ci rassemblera l'ensemble des

actions destinées à prévenir les violences et discriminations, à soutenir les jeunes LGBTQIA+ en rupture familiale, à sensibiliser les acteurs de l'enseignement, de la santé et de la jeunesse, à reconnaître toutes les formes de parentalité, à assurer l'intégrité des personnes intersexes et à faciliter l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les lieux de vie pour aînés. Par ailleurs, des travaux seront lancés en vue de l'élaboration d'une stratégie commune de lutte contre le racisme entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

En conclusion, le ministre estime que le budget initial 2026 préserve la continuité des politiques prioritaires tout en clarifiant la structure des crédits afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Il renforce notamment les politiques d'égalité, les actions en faveur des droits des femmes et la lutte contre la pauvreté, qui restent au cœur des engagements du gouvernement.

M. Coppieters souligne que ces choix budgétaires permettent de préserver les missions essentielles des opérateurs communautaires actifs dans les domaines de la solidarité, de l'inclusion et de l'égalité tout en garantissant la viabilité financière à long terme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon l'orateur, la fragilisation de celle-ci mettrait en péril les acteurs de terrain et la capacité collective à répondre aux défis contemporains en matière de cohésion sociale. Il termine en soulignant que dans un cadre budgétaire contraint, ce budget exprime des choix politiques clairs et solides, centrés sur les besoins publics les plus vulnérables et sur la préservation des mécanismes d'égalité.

2 Discussion générale

Mme Eliane Tillieux estime qu'une nouvelle fois, le projet de budget présenté manque d'ambition en matière d'égalité, de droits des femmes et de lutte contre les discriminations. Elle rappelle qu'au moment de la Déclaration de politique communautaire (DPC), seules deux pages sur les 74 du document étaient consacrées à ces thématiques et qu'elles figuraient en outre dans la section relative à l'accueil de la petite enfance et au soutien aux familles. Selon elle, cette approche semble réduire les femmes à leur rôle de mères de famille.

L'oratrice estime le budget peu ambitieux et souligne que la trajectoire qui se dessine pour les droits des femmes et l'égalité des genres en Fédération Wallonie-Bruxelles est peu ambitieuse. Elle rappelle qu'après le conclave budgétaire, le ministre Coppieters avait remercié ses collègues d'avoir préservé cette compétence. Elle s'interroge dès lors s'il faut réellement se réjouir de l'absence quasi totale d'économies dans ce domaine, alors que des réductions sont intervenues en 2025 et se poursuivent en 2026, sur des budgets déjà faibles.

Mme Tillieux estime par ailleurs que les membres du gouvernement ne prennent pas suffisamment à bras-le-corps les enjeux liés à l'égalité. Elle cite plusieurs éléments : les mamans solos menacées par la disparition de places en crèches ; l'égalité dans le sport, qui serait laissée de côté ; l'absence d'initiatives en matière de lutte contre le racisme à l'école ou dans les médias ; la gratuité des fournitures scolaires et des cantines pour les élèves défavorisés, qui est remise en cause ; ou encore la réduction de 30 % des moyens supplémentaires pour les écoles les plus pauvres.

La députée relève ensuite les constats du Rapport de la Cellule d'Appui en Genre (CAG), qui recommande notamment de former les officiers budgétaires du Ministère afin de renforcer l'intégration du *gender budgeting* dans le cycle budgétaire. Elle demande si ce mécanisme a été mis en pied dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie « Droits des femmes ». S'appuyant sur les données disponibles, elle note que seuls 11 AB sur 950 relèvent du code 2 (dépenses spécifiques qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes). Il y en a 730 pour le code 3, réservé aux dépenses susceptibles d'avoir un impact différent pour les femmes et les hommes. En voyant cette proposition, elle s'interroge sur la réelle volonté du gouvernement de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes et demande si le potentiel impact des AB en code 3 a été analysé.

Mme Tillieux souligne néanmoins certaines avancées, comme le projet de décret de la ministre-présidente Degryse sur les violences sexuelles et sexistes (VSS) sur les campus, ou encore le soutien accordé à dix collectifs, cinq dédiés à la lutte contre les VSS et cinq à la promotion des droits des femmes, à hauteur de 100 000 € chacun, soit un total de 1 million d'euros en 2026. Elle demande à quels collectifs ces subventions seront attribuées. L'oratrice mentionne également l'augmentation de la dotation du plan SACHA de 140 000 €, tout en espérant qu'il ne s'agisse pas d'un simple saupoudrage, mais du début d'un renforcement plus ambitieux. Elle estime qu'il faudrait consacrer davantage de moyens à la sécurité en milieu festif, en permettant la présence de ce plan SACHA sur l'ensemble du territoire et sur davantage d'événements.

La députée estime toutefois que ces mesures ponctuelles ne doivent pas masquer l'absence d'une politique globale.

Mme Tillieux relève que le ministre exprime sa volonté de poursuivre les politiques visant à garantir l'égalité femmes-hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations, en s'inscrivant dans une logique de continuité. Elle interroge toutefois la portée réelle de ces engagements, notamment en ce qui concerne le plan « Droits des femmes » 2025-2029, qui n'a toujours pas été adopté.

Elle note que le ministre annonce la poursuite du soutien aux politiques de lutte contre la pauvreté et aux initiatives de sensibilisation, notamment à destination du public LGBTQIA+, ainsi que la pérennisation de nombreux projets. Elle estime

cependant que ces intentions manquent de clarté, quant aux récipients du soutien, sur la façon et la raison de ce soutien. Mme Tillieux pointe une contradiction entre les déclarations et les actes. À titre d'exemple, elle cite l'économie de 98 000 € à partir de 2027 sur les appels à projets bisannuels relatifs à l'interculturalité et à la citoyenneté, un montant symbolique pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais important pour les associations. Elle cite aussi la baisse de 30 000 € de l'AB 11.32.1231 relatif aux actions diverses dans le domaine des droits des femmes, justifiée par une « réestimation des besoins ». Elle demande ce que cela signifie concrètement et comment des besoins pourraient être revus à la baisse dans un domaine censé être soutenu.

L'oratrice évoque ensuite les chiffres publiés par l'ONU à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les violences de genre du 25 novembre : 50 000 femmes tuées par un conjoint ou un membre de la famille en 2024, soit une femme tuée toutes les dix minutes, un chiffre probablement sous-estimé en raison de la sous-déclaration des crimes. Les féminicides sont alimentés par la discrimination, par les rapports de force inégaux, par les stéréotypes de genre ou par des normes sociales néfastes. Elle rappelle que la DPC mentionne la volonté d'assurer une offre de services équilibrée sur le territoire et que le ministre a récemment annoncé une extension du dispositif DIViCo (Dispositif de Lutte contre les Violences dans le Couple), destiné aux situations à risque élevé de féminicide, d'infanticide ou de suicide. Elle demande au ministre des précisions sur les modalités pratiques de cette extension et son financement.

Mme Tillieux mentionne ensuite les questions de cyberharcèlement. Le phénomène est mondial, quasi quotidien pour certains, et elle déclare penser que la mesure n'a pas tout à fait été prise de l'effet délétère et négatif de ce cyberharcèlement. Elle demande dès lors quelles mesures spécifiques sont prises au sein des politiques, dans les différents AB, dans les différents types de publics, comment le ministre lutte contre le cyberharcèlement et avec quels acteurs de terrain.

La députée évoque également la future présidence du ministre à la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes, en janvier, et la présence à l'agenda du « pack nouveau départ », destiné à accompagner les femmes quittant un conjoint violent. Elle juge l'initiative positive, mais souligne que cette ambition doit se traduire en actes.

L'oratrice demande pourquoi accepter les attaques des divers gouvernements, dont celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, contre la culture, l'éducation permanente ou la lutte contre le sans-abrisme et se demande quelles associations seront encore là pour assurer l'accompagnement et le soutien indispensables aux femmes.

Elle cite encore les déclarations du ministre selon lesquelles il faut agir auprès des jeunes auteurs, déconstruire les messages masculinistes présents sur les réseaux sociaux, les discours violents ou rétrogrades vis-à-vis des femmes et renforcer l'EVRAAS pour aider les jeunes à déconstruire certaines croyances. Elle juge ces intentions pertinentes, mais estime que les moyens financiers ne suivent pas, et qu'aucune collaboration avec la ministre des Médias n'a été annoncée, malgré les enjeux en ligne. Selon elle, il s'agit de paroles non suivies d'actes, relevant davantage de la communication que d'une véritable action politique.

Mme Tillieux conclut en rappelant qu'elle en attend davantage. Elle attend de la cohérence entre les déclarations d'intention, les messages dans la presse, et les actes, actions et projets portés. Elle finit en déclarant qu'à tous les niveaux, le gouvernement sape davantage le vivre-ensemble, l'exercice de la citoyenneté, les droits des femmes et l'égalité des chances. Elle implore au ministre de se réveiller, car il est encore temps de le faire.

Mme Revelo Paredes débute son intervention en déclarant que, selon elle, avec ce budget, M. Coppieters n'est pas à la hauteur de ses compétences. Elle lui rappelle qu'il a entre ses mains des outils essentiels pour lutter contre les violences faites aux femmes, pour accompagner les femmes victimes de ces violences, ainsi que pour lutter contre le masculinisme et toutes les formes de discrimination. Elle insiste sur le fait que le travail à accomplir est immense.

Elle rappelle qu'en Belgique, en 2025, 23 féminicides ont eu lieu. Chaque année, les mouvements féministes interpellent et chaque année, le monde politique répond que chaque victime est une victime de trop. Chaque année, il faut reposer la même question de savoir si les moyens nécessaires seront mis en place pour mettre fin à ces violences. Selon elle, le budget apporte une réponse négative à cette question.

Elle affirme qu'avec le budget, les acteurs de terrain disposeront de 1,7 million d'euros en moins l'année prochaine. Selon elle, le ministre souhaite faire comme avant, mais avec moins de moyens. Elle ajoute qu'il semble fier de présenter ce budget et de réduire les ressources allouées à ses compétences. Elle estime que le gouvernement aggrave les inégalités sociales et de genre.

L'oratrice souligne que les mesures prises pour la petite enfance toucheront majoritairement les femmes et aggraveront encore les inégalités.

Mme Revelo Paredes souligne que les chiffres catastrophiques montrent l'urgence. Le nombre de plaintes augmente, les demandes d'hébergement explosent, les services sont saturés, et les femmes doivent parfois attendre des semaines avant d'obtenir une place en sécurité. Elle reconnaît qu'il existe des projets et des collectifs soutenus, chose positive, mais elle estime qu'il s'agit du strict minimum dans un contexte où les structures d'accompagnement sont débordées, les lignes d'écoute

saturées, les séjours en maison d'accueil trop courts et les suivis trop légers. Elle souligne que, dans ces conditions, certaines femmes doivent retourner vivre avec leur agresseur faute de solution.

Elle conclut que les inégalités se creusent et que, selon elle, en refusant de donner les moyens nécessaires, le ministre prend la responsabilité de maintenir ce système et de renforcer la position des agresseurs, qui disposent ainsi de plus de marge d'œuvre que les victimes.

Mme Bluge estime qu'il est temps d'ouvrir les yeux sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle affirme que traquer les dépenses inutiles n'est pas une option, mais une nécessité. Elle rappelle qu'en 2023, la dette s'élevait à 11,41 milliards d'euros, qu'elle a atteint 12,78 milliards d'euros en 2024 et que les projections pour 2025 la situent à 14,3 milliards d'euros. La députée souligne la dépendance accrue de la Fédération à l'emprunt pour financer ses dépenses publiques.

L'oratrice observe que les intérêts de la dette atteindront 292 millions d'euros en 2025, autant de moyens qui ne pourront pas être consacrés à l'enseignement, à la petite enfance, à l'égalité des hommes et des femmes, par exemple. Selon elle, il est indispensable d'agir, car si rien n'est entrepris, la dette pourrait atteindre les 21 milliards d'euros en 2029, avec des intérêts annuels de 500 millions d'euros. Elle estime qu'il s'agit d'une responsabilité collective pour préserver les politiques publiques dans l'ensemble des secteurs concernés.

Mme Bluge admet que faire des économies n'est pas populaire, que cela bouscule le système et place certains acteurs dans des situations difficiles, mais elle réaffirme que cela est nécessaire. Selon elle, l'opposition est dans le déni de la réalité budgétaire et s'appuie sur un contre-rapport d'experts qui remet en cause les analyses d'un groupe d'experts reconnu et pluraliste, chargés d'examiner les dépenses et les pistes de solution pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle reproche à l'opposition d'ignorer les défis budgétaires tandis que, selon elle, le groupe MR les aborde avec courage, main dans la main avec les Engagés. Elle estime que le gouvernement fait preuve du courage que l'opposition n'a pas, par peur de déplaire.

La députée souligne que chaque euro gaspillé constitue une dette léguée aux générations futures et affirme que son groupe a le courage d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Concernant l'égalité des chances et le droit des femmes, elle relève que les budgets sont maintenus. Elle souligne que le budget 2026 s'inscrit dans la logique de continuité et de consolidation des actions existantes. Elle indique que les crédits destinés aux subventions annuelles en matière d'égalité des chances et de droits des

femmes ont été regroupés dans de nouveaux dispositifs budgétaires spécifiques afin d'assurer un meilleur suivi de l'évolution du budget.

Elle rappelle que dix collectifs sont soutenus à hauteur de 100 000 € par collectif par an, dont cinq dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes et 5 à la promotion des droits des femmes, soit un montant total de 1 million d'euros par an. Elle salue également l'extension du dispositif DIViCo à l'ensemble du territoire, afin d'assurer une couverture complète et un accompagnement accessible pour toutes les victimes. L'oratrice souligne que la dotation au Plan SACHA sera augmentée pour atteindre 140 000 €, en cofinancement avec la ministre de la Culture.

L'oratrice exprime sa satisfaction quant à la poursuite du soutien aux initiatives de sensibilisation et de lutte contre les discriminations, notamment à destination du public LGBTQIA+, ainsi qu'aux politiques de lutte contre la pauvreté visant à renforcer la cohésion sociale et à soutenir les publics les plus fragilisés.

Mme Bluge conclut en formulant une question transversale. Puisque certaines compétences du ministre relèvent également de la ministre en charge des maisons de justice, elle souhaite savoir de quelle manière ils collaborent afin de garantir la cohérence de l'action publique, d'éviter que certaines situations échappent à la prise en charge et de prévenir tout chevauchement entre leurs actions.

Mme Durenne pose des questions complémentaires. En matière de collecte de données, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle d'indicateurs propres pour mesurer l'évolution des violences faites aux femmes (signalements, recours aux services, demandes d'hébergement, etc.) ?

S'agissant du « pack nouveau départ », quels sont, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les leviers d'action concrets dont le ministre dispose pour soutenir ce dispositif (accompagnement sociojuridique, soutien psychologique, etc.) ?

Quel serait le budget total nécessaire pour mettre en place un dispositif de « pack nouveau départ » en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Dans quel délai le ministre espère-t-il pouvoir concrétiser cette idée ?

Le site www.stop-violences-femmes.be se veut un point d'entrée unique. Comment le ministre compte-t-il en assurer la visibilité auprès du grand public, des professionnels et des auteurs potentiels, et dispose-t-il d'un plan de communication spécifique ?

De nouvelles campagnes de sensibilisation aux violences de genre sont-elles prévues ? Dans l'affirmative, à quelle date et sur quel type de supports ?

Mme Azghoud se réjouit du fait que le ministre puisse apporter des subsides pluriannuels aux associations contre les violences faites aux femmes, car il est important de pouvoir les stabiliser pour qu'elles puissent pérenniser leur action. Elle ajoute que le ministre évoque l'importance de sécuriser les périodes de séparation, particulièrement à risque pour les féminicides, et demande dès lors quelles mesures spécifiques relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles il envisage pour cette période (accès prioritaire à certains services, renforcement des équipes de crises, dispositifs d'urgence).

La députée indique que chaque mois, au moins deux femmes meurent en Belgique de violences conjugales. Il n'existe actuellement aucun chiffre officiel concernant les féminicides. C'est le collectif *Stop Féminicide* qui relève les féminicides dans la presse. On relèverait 23 féminicides depuis le début de l'année 2025.

Il existe un collectif organisé au niveau fédéral qui tente de mettre en place des collaborations pour mesurer le nombre de féminicides de manière officielle. Elle en souligne l'importance, car ce qui n'est pas mesuré n'existe pas, et parce que le fait de mesurer permet de mener des politiques efficaces. L'oratrice interroge le ministre sur la façon dont il prévoit de mesurer ces chiffres pour pouvoir mener ses politiques à bien.

Mme Azghoud mentionne l'antisémitisme, et le fait que le monde ait connu une période des plus sombres de son histoire avec la guerre au Moyen-Orient, qui a indigné plusieurs milliers de Belges. Cette guerre s'est aussi exprimée par une polarisation extrême, des discours, de la désinformation et a attisé la haine. Elle indique que depuis le 7 octobre, les actes d'antisémitisme ont flambé. Unia parle d'une augmentation de 1000%. Une étude indique que 8 personnes sur 10 de confession juive en Belgique vivent dans la peur et dans la crainte d'agressions.

Elle interpelle le ministre en lui indiquant que dans l'exposé du budget, elle n'a pas retrouvé de budget pour pallier l'urgence ni de traces de politiques spécifiques pour lutter contre l'antisémitisme, vu le climat actuel et le fait qu'une communauté spécifique soit visée.

M. El Hajjaji déclare que la situation est grave. Il indique qu'il ne souhaite pas commencer par évoquer les coupes budgétaires réalisées M. Coppieters, mais par les atteintes aux droits fondamentaux faits par le gouvernement. Selon lui, pour un ministre de l'Égalité des chances, ce n'est pas acceptable.

L'orateur évoque les droits de l'enfant, les droits sociaux, économiques, culturels, politiques, ceux des femmes, des minorités et des plus pauvres. Afin de comprendre la gravité de la situation, il encourt chacun et chacune à lire ou relire l'avis du Conseil d'Etat. Celui-ci, selon lui, n'a pas validé l'ensemble du décret et en a même recalé plusieurs articles. Il rappelle que le gouvernement a demandé une

réponse en urgence, mais que le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'y avait pas d'urgence dès lors que les mesures étaient prévues pour 2027, ce qui démontrerait la défaillance du gouvernement.

Le Conseil d'État irait plus loin en s'interrogeant sur un recul des droits acquis, ce qui devrait, selon lui, interpeller particulièrement le ministre. S'agissant du principe de Standstill et d'égalité de non-discrimination, il cite le Conseil d'État, qui considérerait que les dispositions relatives à la non-indexation des subsides dans le domaine de l'enfance (plus de 70 millions d'euros) ou de la culture mettent à mal l'obligation de Standstill (article 23 de la Constitution) ainsi que les principes d'égalité et de non-discrimination (articles 10 et 11 de la Constitution). Le Conseil d'État renverrait ainsi le gouvernement à la Constitution en rappelant qu'il ne suffit pas de réaliser des économies, car si les mesures prises touchent aux droits acquis, cela ne va pas.

Il invite également à lire l'avis du Conseil supérieur de l'éducation permanente. Selon lui, cet avis ne laisse pas de place au doute. Le Conseil aurait refusé de proposer des amendements au projet de décret, estimant qu'il porte atteinte à l'essence même de l'éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'orateur affirme que le Conseil rejette en bloc la politique menée, qu'il émet un avis défavorable et qu'il considère que les associations d'éducation permanente ne pourront plus réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

L'orateur poursuit en déclarant que le gouvernement refuse de voir et d'entendre la réalité. Pour prendre la mesure des mesures qu'il adopte, il invite le ministre à se rendre sur le terrain et à adopter la posture de celles et ceux qui subissent les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que celles prises par les autres gouvernements. Il souligne que certaines décisions, lorsqu'elles s'additionnent, nuisent gravement aux associations, dont certaines pourraient devoir fermer.

Il renvoie ensuite à la page 14 de l'avis du Conseil d'Etat, indiquant que « l'exposé des motifs et le commentaire des articles n'identifient pas davantage les effets des mesures envisagées sur les catégories de bénéficiaires concernés ». C'est précisément, selon lui, ce qu'il tente de faire comprendre, à savoir la nécessité d'adopter la posture de celles et ceux qui reçoivent ces politiques. Individuellement, une mesure peut sembler représenter un effort ponctuel, mais mis bout à bout, elles rendent un responsable incapable d'élaborer des budgets pluriannuels face à l'ensemble de décisions et d'économies prises en moins de deux ans. Selon M. El Hajjaji, cela produit détresse et stress chez les acteurs de terrain.

Mme De Ré déclare qu'après un an et demi d'un gouvernement revendiquant la rigueur d'un gouvernement d'ingénieur, mais qui, selon elle, navigue à vue, une direction budgétaire à moyen terme apparaît enfin. Elle rappelle que la législature

précédente a été, de l'avis des acteurs de terrain, la plus ambitieuse jamais menée en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de droits des femmes. Pour la première fois, un véritable plan « droits des femmes » transversal avait été mis en place, mobilisant toutes les compétences de la Fédération. Certains budgets avaient doublé. Pour la première fois également, des dispositifs structurants avaient été créés ou massivement renforcés : transparence salariale, modernisation du décret anti-discrimination, création du Conseil consultatif des droits des femmes, reconnaissance et financement structurel des collectifs féministes.

Elle indique rappeler ces éléments, car chacun s'accordait alors à considérer que cela ne devait constituer qu'un début. Malgré l'ampleur du travail accompli, l'effort devait encore être amplifié face à l'immensité des besoins accumulés après des décennies d'inaction politique. Selon l'oratrice, l'inaction coûte cher aux droits des femmes, et pas seulement en vies humaines. Elle cite une estimation selon laquelle le coût annuel des violences faites aux femmes s'élève à 439,45 millions d'euros en Belgique, répartis entre la santé, la justice, la police, la protection sociale et les pertes économiques.

Mme De Ré affirme que le budget discuté, alloué aux droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles, reste relativement faible au regard des dépenses globales de la Fédération, mais aussi de l'énorme coût que représente l'absence de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle souligne que les dépenses relatives aux droits des femmes sont les seules qui favorisent l'égalité de genre. Elle indique avoir consulté l'analyse de genre de l'administration, qui montre que, en dehors des postes relevant des droits des femmes, le reste des politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles risque d'avoir un impact neutre ou inconnu sur l'égalité.

Mme De Ré en déduit que la transversalité en matière de droits des femmes a disparu des politiques publiques du gouvernement MR–Engagés. Ces chiffres, précise-t-elle, sont analysés, monitorés, intégrés au test genre et les administrations produisent des avis qui devraient constituer la boussole du gouvernement.

L'oratrice indique que lorsque le budget de la petite enfance est amputé, que les normes d'encadrement des bébés sont abaissées et qu'un secteur entier se retrouve déstabilisé, lorsque des places en crèche risquent de disparaître, ce sont les femmes qui en pâtissent doublement, en tant que mères et en tant que travailleuses.

La députée se dit choquée d'entendre des collègues du MR affirmer que son groupe refuserait des mesures d'économie « pour ne pas déplaire aux gens ». Elle explique que ce qui l'anime lorsqu'elle défend davantage d'ambition pour le budget des droits des femmes n'a rien à voir avec l'idée de plaire. Il s'agit, dit-elle, d'une question profondément humaine. Chaque jour, elle constate des violences autour d'elle, dans les médias, dans l'espace public ; elle voit le compteur tragique des

féminicides augmenter. Elle affirme vouloir que l'on prenne conscience que les femmes représentent la moitié de l'humanité, qu'on leur consacre très peu de budget et que l'on adopte encore trop souvent des mesures délétères à leur égard. Depuis le début des discussions budgétaires, elle voit un florilège de telles mesures. L'oratrice estime qu'il n'est pas possible d'abandonner la moitié de la population pour des raisons budgétaires et ajoute que ce sont des vies qui sont en jeu, que les chiffres devraient agir comme une alerte.

Mme De Ré dit ne pas comprendre pourquoi, selon elle, l'on continue à chercher de l'argent « dans les poches des femmes et des plus précaires » alors qu'il suffirait de s'attaquer aux coûts colossaux générés par les violences, tuant des dizaines de femmes chaque année. Elle indique que, pour son groupe, la lecture du budget suscite avant tout un sentiment de morosité. Elle considère que les femmes sont les grandes oubliées des politiques publiques du gouvernement « Arizona », dont celles de la Fédération seraient une déclinaison. Elle ajoute que les violences institutionnelles se multiplient, constituant la matrice de toutes les violences qui suivent. Les féminicides, selon elle, ne sont qu'un élément d'un continuum.

L'oratrice cite plusieurs exemples de reculs : pénalisation indirecte des femmes en matière de pension lorsqu'elles interrompent leur carrière pour être mères, décisions touchant les malades de longue durée dont 60 % sont des femmes, absence de places d'accueil empêchant l'accès à l'emploi, droits liés à l'IVG devenant un objet de marchandage politique. Elle affirme que les féministes qualifient ce phénomène de « backlash », un retour de bâton brutal survenant après des avancées, lorsque les discours et politiques conservateurs se renforcent. Selon elle, c'est ce que traverse actuellement la société.

Elle conteste l'argument selon lequel le budget serait équilibré en demandant par rapport à quoi il serait équilibré. Elle questionne s'il est équilibré par rapport aux féminicides qui se succèdent, aux violences sexuelles qui explosent chez les jeunes et sur les campus, à la précarité qui frappe massivement les femmes. Elle regrette que le gouvernement se limite à préserver des politiques essentielles, alors que préserver ne signifie pas progresser.

Mme De Ré ajoute que son groupe aurait aimé entendre une intensification des efforts, une stratégie cohérente et transversale dans toutes les matières, une attention de tous les instants de la part de l'ensemble des membres du gouvernement, face à une réalité qui, selon elle, tue, mutile, viole et appauvrit la moitié de l'humanité. Son groupe attendait un budget et des mesures à la hauteur de l'enjeu humain, social, économique et démocratique que représente l'égalité entre les femmes et les hommes.

S'agissant des crédits annoncés, l'oratrice formule plusieurs questions. Elle relève que le soutien aux dix collectifs, cinq pour les violences faites aux femmes et

cinq pour les droits des femmes, représente 100 000 € chacun, soit un million d'euros par an. Elle dit avoir du mal à comprendre le triomphalisme autour de ce montant, rappelant qu'en 2019 et 2020, le budget était déjà d'un million d'euros, puis 1,2 million d'euros en 2021, 1,5 million d'euros en 2022, 1,63 million d'euros en 2023 et 1,81 million d'euros en 2024. Selon elle, il s'agit donc d'un retour au niveau de 2019, constituant un recul significatif.

L'oratrice demande ce qui, dans cette enveloppe, relève de la simple reconduction de l'existant et ce qui constitue une nouveauté. Elle rappelle qu'historiquement, le ministre avait été annoncé un nouvel appel à candidatures en 2026 pour reconnaître de nouveaux collectifs pour cinq ans. Elle souhaite savoir comment cela se déroulera concrètement, d'autant qu'aucun plan transversal « droits des femmes » n'est disponible pour articuler les différents niveaux de pouvoir. Elle interroge sur la manière dont les financements seront attribués en l'absence de cette boussole.

Mme De Ré relaie les inquiétudes du secteur, expliquant que les associations ne tiennent plus, tant la situation s'aggrave, les inégalités se creusent, les acteurs craignent les mesures en cours et leurs effets délétères. Elle souhaite pouvoir les rassurer en obtenant des précisions sur les futures procédures d'appel à projets et sur les balises qui permettront aux associations d'y répondre.

Elle pose ensuite une question sur le dispositif DIViCo, annoncé comme devant être étendu à tout le territoire. Elle indique ne pas avoir trouvé dans le budget de ventilation précise. Le dispositif étant déjà financé pour Liège, Namur et le Brabant Wallon, l'oratrice demande si l'extension concernera le Luxembourg, le Hainaut, et ce qu'il en sera pour Bruxelles. Elle demande également si une évaluation complète des expériences pilotes existe afin d'orienter les politiques publiques.

La députée interroge également l'affectation des 145 000 € prévus pour le plan SACHA, demandant quels axes précis seront développés, si ce sera plutôt le milieu festif, étudiant, associatif, ou d'autres.

Elle aborde aussi l'ancien plan droits des femmes, qui comprenait 182 projets : 48 % finalisés, 41 % en cours, et 10 % encore à lancer. Compte tenu des économies prévues, elle demande si tous les projets en cours seront poursuivis et si les 10 % restants seront réintégrés dans le futur plan ou abandonnés.

Mme De Ré rappelle enfin que le gouvernement s'était engagé à construire une stratégie conjointe avec la Région wallonne, comprenant groupes de travail, axes prioritaires, validation d'un comité de pilotage et avis du Conseil consultatif des droits des femmes. Si ce plan est bien prévu pour fin 2025, elle demande comment il sera financé. Elle interroge également un éventuel dégagement de nouveaux

budgets pour assurer sa mise en œuvre, y compris en Wallonie, ce qui serait indispensable selon la première recommandation de l'évaluation du plan précédent, qui indiquait qu'il fallait absolument financer ce plan dès sa première année.

Elle conclut en affirmant que, pour son groupe, ce budget n'est pas un simple exercice comptable, mais un signal politique majeur pour les droits des personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier ceux des femmes. Elle estime qu'il abandonne l'ambition construite ces dernières années, renonce à la transversalité et laisse les droits des femmes redevenir un angle mort des politiques publiques. Elle considère que les femmes sont laissées seules face au « backlash » et au retour conservateur croissant observé sur le terrain. Selon elle, ce budget marque un recul clair : les femmes seraient les grandes oubliées, les politiques essentielles ne seraient pas renforcées, les dispositifs structurants seraient sous-financés, et la Fédération Wallonie-Bruxelles se priverait d'une stratégie cohérente alors que les besoins explosent.

Elle affirme qu'il est indispensable d'accorder des moyens financiers suffisants aux droits des femmes, estimant qu'il ne s'agit pas d'une option, mais d'une nécessité.

M. El Hajjaji poursuit son intervention pour le groupe Écolo en présentant quelques chiffres illustrant la réalité sociale ainsi que les décisions prises par le gouvernement. Il commence par aborder la précarité infantile. Il cite un rapport de l'UNICEF indiquant que quatre enfants sur dix vivent dans la pauvreté à Bruxelles, un sur quatre en Wallonie et un sur dix en Flandre. La Belgique affiche ainsi l'un des taux les plus élevés d'Europe. D'après Statbel, en 2024, 13,8 % des enfants belges âgés de 0 à 15 ans se trouvent en situation de privation matérielle spécifique, ne disposant pas, par exemple, de bonnes chaussures ou d'une alimentation saine. Les chiffres montent à 22,9 % à Bruxelles, 18,6 % en Wallonie et 9,2 % en Flandre.

Une autre étude citée par le député, d'avril 2025 relative au sans-abrisme, indique que 5 204 enfants sont sans-abri en Wallonie, soit 26,8 % des sans-abri wallons. Face à ces chiffres, il explique à quel point son groupe est choqué par la suppression du dispositif des cantines durables dans les écoles. Il rappelle que cette compétence relevait autrefois de l'égalité des chances, sous le ministre Daerden, avant de passer chez la ministre Glatigny puis d'être abandonnée, renvoyant la charge aux établissements. Il estime que le gouvernement porte une responsabilité dans la disparition de subventions qui avaient pourtant un effet levier considérable, permettant à des enfants d'avoir accès à une alimentation saine à l'école. Il juge incompréhensible que le ministre ait pu laisser faire cela, directement ou indirectement.

L'orateur enchaîne avec un autre exemple : les chiffres liés aux discriminations et au racisme. Il évoque 2 168 signalements en 2024 auprès d'Unia, pour 643 dossiers ouverts : environ deux dossiers par jour. Selon lui, une personne musulmane sur deux et une personne juive sur trois subissent des discriminations au quotidien, comme le rapporte l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2024. L'Eurobaromètre 2023 indique que la Belgique figure parmi les pays où la perception du racisme est la plus élevée : 73 % des Belges pensent que les discriminations fondées sur la couleur de peau ou l'origine ethnique sont répandues, sans compter celles liées à d'autres critères.

M. El Hajjaji rappelle également que le Mécanisme international d'experts indépendants des Nations Unies, chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciale dans le cadre du maintien de l'ordre, a souligné l'existence d'un racisme systémique et généralisé en Belgique. Ce rapport, datant de juin 2025, couvre une évaluation sur quatre années. Selon lui, cette situation exige une action urgente, et la lecture des projets PCI (Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité) du gouvernement soulève des inquiétudes.

Il précise que le PCI constitue une enveloppe importante dédiée à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité. En 2024, elle se décomposait en deux volets : les subventions annuelles et les subventions labellisées pluriannuelles. Il rappelle que la Déclaration de politique communautaire annonçait une volonté de stabiliser les associations par un renforcement des subventions pluriannuelles, ce que son groupe pouvait approuver. Pourtant, au budget initial 2025, 1,3 million d'euros y étaient inscrits, mais n'ont finalement pas été dépensés. On a d'abord parlé d'une erreur administrative et, in fine, en 2025, aucune nouvelle association n'a pu être labellisée.

Le député interroge le ministre sur ce bouleversement profond de l'appel à projets, empêchant les associations de stabiliser leur travail, ce qui était pourtant l'objectif annoncé. Il poursuit avec les subventions annuelles PCI : 270 associations ont déposé un dossier en 2025, desquelles 27 ont obtenu un financement dans un premier temps, soit 10 %. Une rallonge de crédits a ensuite permis de financer 30 projets supplémentaires, atteignant finalement un niveau proche des années précédentes, mais le député estime que la confusion demeure. Il rappelle que pour obtenir une subvention PCI lors de la première sélection, il fallait obtenir 11,27/12. Il ajoute que beaucoup d'associations, non informées qu'une rallonge budgétaire arriverait, n'ont pas pu introduire de recours ni redéposer leur dossier, ce qui a engendré frustration et incompréhension.

L'orateur estime que ce mode de fonctionnement désoriente totalement les acteurs de terrain. Il reconnaît que les articles budgétaires actuels semblent clarifier la distinction entre subventions annuelles et pluriannuelles, ce qui constitue un progrès, mais il demande un cadre stable, lisible et prévisible pour le PCI. Il insiste sur le fait que de nombreuses associations et institutions, notamment les centres régionaux d'intégration, en dépendent pour mener leurs projets d'inclusion. Il demande explicitement au ministre de garantir une continuité pour le reste de la mandature.

Il aborde ensuite un troisième exemple : l'enjeu du handicap. Il rappelle que l'inclusion des personnes en situation de handicap reste un défi majeur en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant dans l'enseignement pour les enfants à besoins spécifiques que dans l'accessibilité des bâtiments publics. Il indique avoir visité un groupe scout récemment et constaté ses efforts d'inclusion. Il juge nécessaire de dégager des subventions pour que les mouvements de jeunesse puissent engager du personnel dédié à l'accompagnement des enfants en situation de handicap, ce qui n'est à ce jour, selon lui, pas prévu.

M. El Hajjaji cite quelques chiffres : selon la Direction générale Personnes handicapées du SPF, 589 000 personnes sont reconnues comme telles en Belgique. L'OMS estime qu'elles représentent 15 % de la population mondiale et Unia souligne que 16 % des plaintes reçues, soit 1 267 signalements, concernent le handicap. Il s'agit de la deuxième cause de discrimination après le racisme, avec 28 % des dossiers ouverts, soit 582.

Il reconnaît cependant quelques points positifs. Il souligne la continuité du plan SACHA, initié par la ministre Linard et poursuivi par l'actuel ministre, ainsi que le maintien et l'indexation de la subvention à Unia. Il précise que son groupe soutiendra toute mesure visant à renforcer Unia. Toutefois, il rappelle aussi la réduction de 25 % de la dotation fédérale à l'institution, portée notamment par les partis MR, Engagés, N-VA et Vooruit, indiquant que la politique actuelle compense partiellement ce qui a été supprimé à un autre niveau.

Il conclut en évoquant quatre défis majeurs, dont certains ne coûteraient, selon lui, rien. D'abord, la nécessité de créer un comité de concertation sur l'égalité et la lutte contre les discriminations, comme il en existe à Bruxelles et en Wallonie, mais pas en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ensuite, la mise en place d'un plan de diversité pour le personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de montrer l'exemple et de mesurer les progrès. Il réinsiste également sur la nécessité de lutter contre la précarité infantile.

Enfin, il termine sur un enjeu central pour sa formation : les conséquences du dérèglement climatique sur les droits fondamentaux. Selon lui, l'ampleur des risques justifierait à elle seule la création d'une section spécifique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il reconnaît que des efforts existent sur la transition écologique et énergétique, mais estime qu'il ne s'agit que d'un premier niveau d'action et que tout reste à construire pour protéger la population. M. El Hajjaji conclut en affirmant que le gouvernement et le Parlement ont une responsabilité collective sur ces questions.

Mme Lange explique que l'examen du budget initial 2026 pour l'égalité des chances met en évidence, selon elle, un effort significatif visant à renforcer les politiques d'égalité des chances et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle souligne tout d'abord l'augmentation globale des crédits, qui s'élèvent désormais à 15,138 millions d'euros, soit 1,603 million d'euros de plus que l'année précédente. Cette évolution témoigne, selon l'oratrice, d'une volonté claire de consolider des politiques essentielles, dans un contexte où les besoins demeurent importants tandis que les ressources restent limitées. Elle souhaite également saluer la démarche structurelle entamée par le ministre, consistant en un regroupement des crédits au sein de nouveaux dispositifs budgétaires spécifiques. Elle voit cette opération non pas comme un simple exercice technique, mais comme répondant à un enjeu fondamental : assurer une gestion plus transparente, une lecture budgétaire plus claire et un suivi plus rigoureux des engagements, notamment en matière d'égalité des chances et de droits des femmes.

L'oratrice relève ensuite plusieurs orientations positives du budget. Le soutien apporté à dix collectifs actifs dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion des droits des femmes constitue, à ses yeux, un signal fort. Chacun d'entre eux bénéficiera d'un financement annuel stable de 100 000 euros pendant cinq ans, permettant un travail de terrain inscrit dans la durée. Elle salue également l'extension du dispositif DIViCo à l'ensemble des territoires, ce qui représente un progrès significatif en matière d'accompagnement des victimes. Cette couverture élargie permettra, selon elle, une réponse plus accessible et plus juste.

Mme Lange souligne également le renforcement du plan SACHA, désormais doté de 140 000 euros, marquant la poursuite de l'engagement du gouvernement en matière de prévention et de sensibilisation. Elle rappelle en outre le maintien du soutien aux actions de lutte contre les discriminations, y compris celles visant les publics LGBTQIA+, ainsi qu'aux projets liés à la pauvreté, ce qui témoigne d'une cohérence des politiques menées. Les transferts internes prévus dans le budget

traduisent, à ses yeux, une volonté d'améliorer l'efficacité administrative et d'offrir davantage de lisibilité aux acteurs concernés.

La députée dit également avoir entendu l'engagement du ministre en faveur de la mise en place de plans transversaux, qu'il s'agisse des droits des femmes, de la lutte contre les violences de genre ou encore de la lutte contre le racisme. Elle comprend que ce travail demande du temps, car le ministre et son cabinet procèdent à un important travail de consultation et de concertation avec le terrain. Elle souligne que ces mesures seront appliquées dans leur intégralité, et non partiellement, contrairement au précédent plan droit des femmes qui, selon elle, n'avait pas été entièrement budgétisé.

En conclusion, Mme Lange salue la cohérence de ce budget qui, selon elle, renforce des politiques sensibles et essentielles pour un grand nombre de citoyennes et citoyens. Elle souhaite toutefois obtenir des précisions et adresse trois questions au ministre :

– Elle demande d'abord quel impact est attendu du regroupement des crédits dans les nouveaux articles budgétaires en termes de transparence et de suivi des engagements ;

– Elle interroge ensuite l'économie de 98 000 € annoncée pour 2027 sur les crédits relatifs à l'interculturalité et à la citoyenneté, et souhaite savoir comment le ministre entend garantir que cette réduction ne diminuera pas la capacité d'action des opérateurs ;

– Enfin, elle demande quels critères seront retenus pour la sélection des dix collectifs qui bénéficieront d'une subvention annuelle de 100 000 €.

M. Coppieters répond à Mme Tillieux en lui expliquant qu'assurer le maintien du volume budgétaire, dans un contexte où la trajectoire financière impose des restrictions, constitue déjà une ambition en soi. Selon lui, un budget ambitieux est celui qui permet aux acteurs de terrain de poursuivre leurs actions en faveur de l'égalité, et c'est précisément ce qu'il estime avoir présenté.

Il prend pour exemple le collectif Alter Egales, dont le nombre passe de trois à cinq, avec un financement annuel de 100 000 euros chacun, pour un total de 2,5 millions. Il insiste sur l'importance de la structuration pluriannuelle, qui permet au secteur de se projeter, d'économiser du temps et de consolider ses actions sans devoir chaque année réintroduire des dossiers. Il considère cette évolution comme une avancée attendue depuis longtemps. Il ajoute que les montants ont été redéfinis à partir de paramètres précis et que les modifications n'empêchent ni le maintien du

niveau actuel de projets, ni leur augmentation future selon les cas et qualifie cela de gestion juste, claire et ambitieuse.

S'agissant des droits des femmes, le ministre rappelle que la stratégie « genre et droits des femmes » est en finalisation et sera adoptée début 2026. Il indique qu'elle repose sur sept axes : gouvernance, lutte contre les violences, déconstruction des stéréotypes, santé des femmes, participation économique, représentation dans les lieux de décision et mixité dans l'espace public. Il insiste sur le caractère transversal et commun de cette stratégie entre Fédération et Région, portée conjointement par les ministres concernés.

L'orateur précise ensuite que cinq collectifs seront financés spécifiquement pour la promotion des droits des femmes dans le cadre de cette stratégie. Il indique qu'ils ne sont pas encore identifiés, l'appel à candidatures étant en cours de préparation conformément au décret. Il annonce également qu'en 2026 une campagne destinée aux 15-20 ans sera lancée pour déconstruire les stéréotypes de genre via affiches et contenus audiovisuels, répondant ainsi aux interrogations sur le volet communication.

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, il réaffirme qu'il s'agit d'une priorité absolue. Il explique que le plan intrafrancophone en préparation s'articule autour du consentement, de la lutte contre cyberharcèlement et de la responsabilisation des auteurs. Il rappelle que cinq collectifs seront financés à hauteur de 100 000 euros par an pour cinq ans, tout en maintenant deux millions d'euros dédiés aux projets pluriannuels. Il conteste l'idée d'une diminution des moyens, affirmant que l'enveloppe globale est renforcée malgré les contraintes budgétaires.

Il cite également le soutien structurel apporté à diverses ASBL telles que Brise le Silence, Garance ou encore l'ASBL Z, qui met en œuvre le plan SACHA, dont la subvention atteint désormais 140 000 euros en collaboration avec la ministre-présidente. Il évoque aussi l'extension progressive du dispositif DIViCo, déjà actif à Liège, Namur et en Brabant-Wallon, et qui sera étendu au Luxembourg et au Hainaut en 2026, afin de garantir une couverture territoriale complète. Il indique avoir demandé à son administration d'étudier la mise en place d'un décret afin de pérenniser le dispositif.

M. Coppieters mentionne ensuite le lancement récent, en collaboration avec la Région wallonne et la COCOF, du site de référence www.stop-violences-femmes.be, destiné aux victimes, proches, professionnels et auteurs. Il se dit satisfait de voir ce projet aboutir après une période d'arrêt.

Concernant le cyberharcèlement, le ministre rappelle qu'il sera intégré au plan intrafrancophone et souligne l'investissement de 2 millions d'euros de la ministre de l'Enseignement supérieur pour la prévention dans ce secteur. Il note que les violences numériques touchent de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles et qu'elles reproduisent les rapports de domination en ligne. Il précise que le plan comprendra un volet spécifique de sensibilisation et prévention du cyberharcèlement auprès des mineurs et des professionnels qui les accompagnent. Il ajoute que le consentement constituera un fil conducteur dans les actions de formation, de sensibilisation et dans les dispositifs d'accompagnement.

L'orateur annonce qu'à partir de janvier 2026, il assurera la présidence de la CIM Droits des femmes. Une réunion préparatoire est prévue en décembre afin d'inscrire à l'ordre du jour le « pack Nouveau Départ », un dossier qui a déjà partiellement progressé au niveau régional, mais nécessitant des avancées fédérales. Il rappelle que cette CIM ne s'est plus réunie depuis longtemps, empêchant jusqu'ici des échanges interniveaux. Des consultations seront lancées auprès des instances d'avis afin d'identifier d'autres priorités.

Il indique également avoir prévu des réunions avec l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes et avec l'ASBL Vie Féminine, en précisant que de nombreux services ambulatoires existent déjà et ont vocation à être renforcés, notamment via des conventions pluriannuelles. Il rappelle toutefois que les leviers du « pack Nouveau Départ » relèvent essentiellement du fédéral et de la Région, la Fédération jouant surtout un rôle de coordination.

À propos du *gender budgeting*, M. Coppieters explique que la stratégie prévoit le renforcement du test genre, l'harmonisation des législations et la formation continue des cabinets et des référents, déjà en cours et qui sera poursuivie en 2026. Il précise que la formation au code 3 est prévue, que le *gender mainstreaming* deviendra une priorité et que la collecte de données ventilées par sexe sera renforcée pour mesurer l'impact réel des politiques. Il reconnaît que l'ancien plan était volumineux et incomplet dans son exécution, faute notamment de budget et d'inscription durable. Il affirme que la nouvelle stratégie se veut au contraire transversale, opérationnelle et budgétairement soutenue.

L'orateur répond ensuite aux questions concernant l'EVRAS. Il rappelle que la généralisation s'inscrit dans l'accord de coopération, que les budgets sont maintenus et que l'appel à projets sera lancé en mars prochain. La Fédération Wallonie-Bruxelles finance à hauteur de 100 000 € par an l'appel à projets. Il confirme les liens à renforcer avec la ministre des Médias, cet axe communicationnel figurant bien dans la stratégie à venir.

Le ministre indique qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, des actions spécifiques sont mises en place à l'attention des mères en situation de précarité. Il précise que ces initiatives sont soutenues dans le cadre de l'appel à projets 2025 relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales. Pour cette édition, une attention particulière est accordée aux projets visant les familles monoparentales en situation de pauvreté, qu'il s'agisse des parents solos vulnérables, des enfants issus de familles monoparentales vulnérables ou des familles dans leur ensemble. Sur les 167 demandes de subvention introduites, une large majorité concerne des projets répondant à au moins deux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il rappelle que les dossiers ont été analysés par les membres du Conseil de lutte contre la pauvreté, selon un processus de sélection clairement défini par le décret. Une proposition de sélection serait prochainement transmise au gouvernement, afin que celui-ci désigne officiellement les projets retenus et fixe les montants alloués à chacun. Par ailleurs, le ministre souligne que le soutien aux familles monoparentales se poursuit également via le mécanisme des allocations familiales et au travers d'une stratégie globale et transversale reposant sur cinq axes complémentaires : agir sur les politiques fonctionnelles, augmenter les revenus et garantir l'accès aux droits, renforcer l'accès à l'emploi et à la formation, soutenir et accompagner les familles monoparentales, et enfin mettre l'accent sur la sensibilisation.

Concernant la gratuité des repas scolaires, le ministre a tenu à rappeler qu'il s'agissait d'une priorité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré les efforts d'économie, cette mesure a été préservée, le mécanisme de financement ayant été révisé pour en garantir l'efficacité et la cohérence avec les engagements internationaux de la Belgique, notamment dans le cadre de la garantie européenne pour l'enfance. Il insiste sur le fait que l'objectif est de garantir à chaque enfant dans le besoin un repas sain par jour, en particulier dans les écoles à faible indice socio-économique.

Le ministre détaille que les montants dédiés aux repas sont intégrés aux allocations de fonctionnement des établissements et que les fournitures scolaires sont gratuites pour tous les élèves jusqu'à la 6e primaire. Pour les écoles les plus défavorisées, relevant des indices socio-économiques 1 à 5, le financement des repas scolaires est assuré via l'enveloppe de fonctionnement liée à l'encadrement différencié. À cet égard, il précise que les moyens des écoles à encadrement différencié sont renforcés de 13 millions d'euros, ceux des écoles spécialisées de 1 million d'euros, et que l'enseignement fondamental bénéficierait de 11 millions d'euros supplémentaires pour les fournitures. Les anciens mécanismes seront abrogés au 1er

janvier 2026, afin de laisser place à un système plus cohérent et durable, permettant une plus grande autonomie des infrastructures tout en maintenant la gratuité des repas et des fournitures pour les élèves les plus fragilisés.

M. Coppieters explique que l'enveloppe pour l'encadrement différencié est de 21,4 millions d'euros, le mécanisme reposant sur un appel à candidatures antérieur pour bénéficier de ces subsides. Chaque année, il était constaté une sous-utilisation de ces enveloppes budgétaires d'environ 5 millions d'euros. Il ajoute que le Conseil d'Etat a rendu un avis mettant en exergue que le financement de la gratuité de repas dans les écoles relevait principalement de la compétence de la Région wallonne ou de la COCOF et non de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré cela, le gouvernement a maintenu ces politiques.

Le ministre aborde également l'impact des mesures dites « Arizona » sur les politiques publiques, en particulier celles touchant aux droits des femmes, à l'égalité des chances et à la lutte contre la pauvreté. Il affirme que le gouvernement faisait tout son possible pour préserver ces publics et estime que le budget présenté montre la volonté de consolider et de renforcer les politiques essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en matière de protection et de droits des femmes. Au niveau régional, la logique est similaire, à travers les stratégies dédiées aux familles monoparentales, à la lutte contre la pauvreté, aux allocations et aux dispositifs de soutien social, l'objectif est de protéger les publics les plus vulnérables et de garantir que les femmes, souvent en première ligne dans des situations particulières, ne soient jamais laissées de côté.

M. Coppieters explique qu'il travaille avec Mme. Lescrenier et qu'il n'y a pas de chevauchement entre leurs politiques, car il y a beaucoup de coopération et de recherche de solutions communes, notamment pour les jeunes à la croisée des secteurs. Il prend également l'exemple du DIViCo, dispositif proposé par son ministère, mais également porté par la ministre Lescrenier à travers les maisons de justice. L'idée, selon le ministre, est bien d'assurer la complémentarité budgétaire des politiques.

Le ministre reconnaît que la question des indicateurs permettant de documenter les violences faites aux femmes constituait un enjeu majeur sur lequel il fallait encore se renforcer. Il explique qu'il était nécessaire d'aller chercher différentes sources de données et de regrouper les statistiques disponibles, en précisant que cette tâche relevait de l'administration. Il ajoute que, pour l'instant, Stop Femicide constituait l'une des seules sources, mais qu'elle restait insuffisante et ne permettait pas de disposer d'assez d'informations concernant les indicateurs de mortalité.

M. Coppieters indique donc que le travail devait donc se poursuivre en collaboration étroite avec l'administration et que la digitalisation permettrait de centraliser ces informations et d'améliorer leur analyse en continu. Concernant le budget total nécessaire pour le « pack Nouveau Départ », il indique que c'est principalement au niveau de la Région wallonne que les compétences se situent, ainsi qu'au niveau fédéral. Il ne peut dès lors pas estimer le budget nécessaire. L'orateur rappelle cependant que ce sera l'élément prioritaire de la future CIM Droit des femmes et qu'un suivi sera assuré dès janvier sur les travaux antérieurs et les collaborations nécessaires.

Le ministre indique, concernant la communication autour des violences de genre, que les futures campagnes feraient partie du prochain plan. Il ajoute qu'un certain nombre d'initiatives ont déjà été lancées, notamment le nouveau site www.stop-violences-femmes.be, qui rassemble des ressources utiles à destination des professionnels, des auteurs, des victimes ainsi que de leur entourage.

Il rappelle ensuite que la sécurisation de la période de séparation, particulièrement à risque dans les situations de féminicides, passerait notamment par le mécanisme DIViCo. Il ajoute que, bien que cela ne relève pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'élargissement des moyens alloués aux maisons d'accueil constituait un enjeu important afin de mieux accompagner et héberger les femmes concernées.

S'agissant de la citoyenneté, de la mémoire et de la démocratie, ainsi que les mesures d'économie envisagées dans ce cadre, le ministre reconnaît que l'effort budgétaire touchait la politique de l'interculturalité, tout en affirmant que cette réduction ne la mettait pas en danger. Il précise que l'ajustement prévu concernerait le dispositif d'appel à projets biennal destiné aux services d'action en milieu ouvert (AMO). Ces services accompagnent les jeunes dans leur environnement quotidien et favorisent le dialogue, la participation ainsi que l'inclusion sociale. Il cite les activités concernées : ateliers de parole sur la gestion des conflits, le racisme ordinaire, la violence en ligne, animations de rue ou en milieu scolaire, création de podcasts ou de web radios, projets artistiques communautaires tels que fresques ou courts-métrages.

Le ministre indique que ce dispositif biennal représentait jusqu'ici une enveloppe annuelle d'environ 480 000 €. Il explique que le gouvernement a choisi d'en ajuster le volume à hauteur de 98 000 €, en maintenant une dotation annuelle de 380 000 €, afin d'assurer la soutenabilité à long terme du dispositif tout en préservant les autres leviers du décret : appels annuels, labellisations pluriannuelles

et campagnes de sensibilisation. Il précise que cette modification entrerait en vigueur en 2027, les appels 2025-2026 étant déjà engagés. Il ajoute que les campagnes de lutte contre le racisme seraient maintenues à 150 000 €, les appels à projets annuels à 665 000 €, et les labels à 1 330 000 €. Il rappelle également que, dans le cadre de l'article budgétaire 31.33.02 « Égalité des chances », des projets relevant de la lutte contre le racisme et de la promotion de l'interculturalité pouvaient également être financés.

L'orateur insiste sur le fait que cette réorientation ne vise pas à faire moins, mais à consolider les dispositifs existants, à garantir leur durabilité et à offrir une visibilité sur le long terme aux acteurs de terrain. Selon lui, cette stratégie permettait de soutenir les opérateurs de la manière la plus efficace possible.

Malgré un contexte économique difficile, le ministre affirme que le gouvernement a choisi la continuité et la détermination, estimant qu'une gestion budgétaire responsable ne signifiait pas l'abandon des priorités, mais au contraire la pérennisation des politiques essentielles. Il réaffirme que l'égalité et la lutte contre les violences demeuraient et demeureraient des priorités majeures.

S'agissant plus spécifiquement des campagnes contre le racisme, M. Coppieters indique qu'elles seraient lancées en 2026, comme initialement prévu, et que son administration finalisait actuellement le dossier. Il précise que la campagne retenue porterait le message « Les discours de haine et de division n'ont pas leur place », avec une dimension immersive visant à sensibiliser chacun à son rôle d'acteur ou d'actrice dans la lutte contre ces discours. Il assure que cette action disposerait de son budget complet.

Abordant ensuite la question du Conseil de lutte contre le racisme, il rappelle sa création, à l'instar de ce qui existe déjà en Région wallonne. Il a expliqué que le plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles visait à instaurer un dialogue permanent avec les parties prenantes, en particulier avec la société civile et les organes chargés de la promotion de l'égalité. Il évoque son déplacement en Région wallonne pour l'inauguration de ce conseil, soulignant son travail important. Il annonce que le gouvernement souhaitait examiner la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'un conseil d'avis chargé de formuler des recommandations en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de rester cohérent avec les travaux communs menés au niveau fédéral dans le cadre de la CIM Égalité des Chances.

Le ministre a également rappelé que le décret PCI avait déjà instauré un conseil opérationnel, qu'il décrit comme un acteur stratégique, jouant un rôle central dans la mise en œuvre des politiques destinées à renforcer la citoyenneté, l'interculturalité

et la lutte contre le racisme. Il souligne que cet organe, composé d'experts issus du monde associatif, académique et administratif, agissait comme une instance de consultation et de recommandation, soit sur demande du gouvernement, soit de sa propre initiative.

Enfin, concernant la future stratégie interfédérale de lutte contre le racisme, il explique que les travaux allaient être lancés conjointement entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région. Le ministre indique que l'évaluation du plan actuel, arrivant à échéance fin 2026, était en cours, et que le développement du prochain plan se ferait également en coordination avec le fédéral, qui a présenté sa propre stratégie pour l'égalité des chances le 21 octobre et annoncé la mise en place d'un plan interfédéral de lutte contre le racisme.

Le ministre explique, au sujet des projets PCI, que l'enveloppe est doublée. Il rappelle que les projets de la seconde vague sont choisis sur la base de l'évaluation réalisée par le Conseil prévu par le décret PCI, un Conseil indépendant qui utilise une grille destinée à objectiver la notation des projets. L'orateur indique qu'il y a eu de nombreuses soumissions et reconnaît que mener une telle évaluation et objectivation de la qualité des projets constitue une balise importante. Selon lui, ce travail est conséquent et mobilise du temps, aussi bien pour l'administration que pour le Conseil et pour son cabinet.

Il estime que le choix des lauréats, même s'il exige un score élevé, est un choix juste. Il affirme qu'il souhaiterait financer davantage de projets, mais que, même avec le doublement de l'enveloppe, il n'est pas possible de tous les financer. Il précise que les projets financés dans cette seconde vague sont donc les mieux notés, en complément des vingt-sept projets déjà retenus précédemment.

Le ministre annonce que les prochains appels seront lancés très bientôt, dès la prochaine session du gouvernement. Pour l'avenir, au-delà de 2026, il indique que le gouvernement souhaite permettre à ces appels à projets de fonctionner en pluriannuel. Il ajoute que des modifications du décret sont en préparation et seront proposées prochainement.

S'agissant d'Unia, il rappelle que l'indexation est maintenue et souligne que la Fédération Wallonie-Bruxelles est liée à un accord de coopération qu'elle ne peut modifier unilatéralement. Il confirme qu'il n'est donc pas possible d'augmenter le financement de la structure, mais répète que la Fédération maintient son soutien complet à Unia. Il précise que Les Engagés se battent pour préserver Unia malgré les économies imposées au niveau fédéral, face à ceux qui souhaitent le supprimer. Il

affirme que la Fédération reste pleinement engagée aux côtés d'Unia, structure qu'il considère essentielle à la fois au niveau communautaire et en Région wallonne.

M. Coppieters explique qu'il entretient des échanges réguliers et constructifs avec Unia et qu'il travaille également avec le fédéral à la transposition de directives européennes relatives aux organismes de promotion de l'égalité de traitement, ce qui concerne directement l'accord de coopération. Il souligne que ces travaux sont en cours.

Il précise aussi, concernant l'antisémitisme, que les appels à projets et les labels incluent effectivement des associations qui travaillent spécifiquement sur cette question et sur l'éducation en matière de lutte contre le racisme.

Répondant à M. El Hajjaji, il rappelle plusieurs généralités, notamment le contexte budgétaire. Il dit avoir l'impression que ce contexte est parfois mal compris. Il rappelle que la situation financière héritée est très difficile, évoquant un déficit d'environ 350 millions d'euros en 2019, porté à 1,5 milliard d'euros en 2024, soit une multiplication par quatre, plus rapide, encore qu'anticipée lors de la formation du gouvernement.

Il déclare que, dès l'ajustement budgétaire 2025, le gouvernement, sous l'impulsion de la ministre-président, avait fait le choix de la transparence quant à la situation financière. Il insiste sur le fait que chaque membre assume cette transparence et la justification des décisions prises. Pour préparer au mieux le budget 2026, explique-t-il, un comité d'experts a été créé pour formuler des recommandations, et des groupes de travail inter cabinets ont ensuite prolongé ce travail.

Le ministre affirme que le dernier conclave budgétaire fut un exercice complexe et exigeant, reposant sur une méthode rigoureuse. Il estime que cette approche permet de se projeter au-delà du court terme et non de se limiter à l'année 2026. Il souligne que ce budget définit enfin une trajectoire pluriannuelle. Selon lui, même si les efforts sont difficiles, ils offrent l'oxygène budgétaire nécessaire pour les années futures et permettent d'envisager de nouvelles politiques publiques.

Il dit saluer l'effort réalisé par ses collègues du gouvernement, rappelant que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit consentir un effort collectif pour préserver les politiques essentielles. Il observe que tous les secteurs sont touchés et que chacun participe, précisant qu'avec son budget limité il contribue lui aussi, même si de manière modérée. Il indique que les mesures décidées représentent environ 700 millions d'euros d'effort pour un peu moins de 200 millions d'euros de politiques

nouvelles, ce qui correspond à une amélioration du solde de plus de 500 millions d'euros à l'horizon 2029.

M. Coppieters explique ensuite que la plupart des mesures entrent pleinement en vigueur en 2026, mais que certaines ne produiront des effets totaux qu'en 2027 ou 2028, en raison d'effets cumulatifs, notamment la limitation progressive des dépenses administratives, ou parce que certaines mesures, particulièrement dans l'enseignement, ne s'appliquent qu'à la rentrée académique suivante. Il conclut qu'ainsi, le déficit ne peut qu'être freiné en 2026, et qu'une amélioration budgétaire tangible ne devient réellement prévisible qu'à partir de 2027.

S'adressant à Madame De Ré, il rétorque qu'il est faux de dire qu'il n'existe pas de vision transversale concernant le plan sur le droit des femmes. Il explique qu'il ne proposera pas un simple catalogue, comme ce fut le cas pour le précédent plan, dans lequel la majorité des axes n'ont pas été mis en place. La nouvelle stratégie, assure-t-il, sera plus ciblée et plus transversale, tant entre entités qu'au sein même de la Fédération Wallonie-Bruxelles, grâce au travail conjoint avec ses collègues.

Le ministre rappelle que 10 % des actions restant dans l'actuel plan ne sont pas budgétisées et qu'il ne compte donc pas les reprendre telles quelles. Il indique que de nouveaux axes ont été définis, plus précis et plus prioritaires, et que les moyens seront concentrés sur ceux-ci.

À propos de la sélection des collectifs, il explique que l'assignation est toujours en cours, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action droit des femmes. Pour ce qui concerne la répartition des DIViCo, il précise à nouveau que chaque dispositif reçoit 30 000 €, qu'il en existe cinq, et que ce financement permet une harmonisation globale de ces structures.

Concernant le plan SACHA, le ministre rappelle que son financement s'élève à 140 000 €, avec un effort supplémentaire issu du budget de la ministre-président, Mme Degryse, ainsi qu'une augmentation de 10 000 €. Il précise toutefois que l'identification définitive des axes n'est pas encore arrêtée. Il confirme que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieux festifs fera partie de la stratégie, tout comme dans le plan intra francophone contre les violences.

À propos des cantines scolaires et de la gratuité, l'orateur affirme qu'aucune suppression n'a eu lieu. Les budgets ont été réajustés, parfois réduits, mais réorientés pour cibler davantage les publics prioritaires.

Sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, M. Coppieters rappelle que l'enveloppe de l'appel à projets a été doublée et que le même nombre de structures

et d'associations a pu être financé. Il souligne que l'ampleur des projets n'a donc pas diminué. Il explique que l'exigence d'obtenir une note de 11,27/12 points pour être sélectionné est inscrite dans le décret et qu'il ne fait qu'en appliquer les règles. Même si des adaptations peuvent être envisagées, il rappelle que l'objectif était d'aller chercher l'excellence et que le processus de sélection est indépendant. Il reconnaît néanmoins la nécessité d'améliorer la lisibilité du système et assure qu'il travaillera, avec l'administration et son cabinet, à rendre les procédures plus claires pour les opérateurs.

En ce qui concerne les enjeux liés au handicap dans les mouvements de jeunesse, le ministre admet disposer de peu d'éléments pour répondre pour l'instant. Il trouve néanmoins l'idée pertinente et indique qu'un échange avec la ministre Lescrenier sera utile.

Au sujet des discriminations envers les personnes LGBTQIA+, il précise que les associations soutenues le sont après concertation avec les opérateurs du secteur, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie en cours de finalisation. L'orateur rappelle qu'au-delà des deux rencontres d'avril et juin, des réunions thématiques ont eu lieu avec divers acteurs tels que la Fédération Prisme, les sept maisons arc-en-ciel, la Fondation Ihsane Jarfi, Ex Æquo, Genres Pluriels, Tels Quels et plusieurs autres. Il affirme que le processus suit son cours : identification des axes prioritaires, choix des opérateurs, et définition d'un plan ambitieux, mieux ciblé.

S'adressant ensuite à Madame Lange, il répond à la question sur l'impact attendu du regroupement des crédits et la restructuration des AB dans le cadre de la DPC. Il rappelle que le gouvernement s'engage à optimiser et harmoniser les mécanismes de subvention facultative, afin d'améliorer transparence et lisibilité budgétaire dans l'octroi, le suivi et le contrôle des aides. Le ministre précise que le gouvernement a adopté le 28 mars une méthodologie de bonne gouvernance faisant de 2025 une année de transition, afin de ne pas pénaliser les opérateurs.

M. Coppieters explique que son cabinet a également proposé une méthodologie opérationnelle complémentaire, présentée au gouvernement le vendredi précédent. Celle-ci vise à clarifier la distinction entre subventions ponctuelles et récurrentes, grâce à une grille de critères pondérés garantissant équité, traçabilité et transparence. Cette méthode doit aussi permettre une meilleure visibilité budgétaire et faciliter l'anticipation des engagements financiers.

Il estime que la création des AB offrira une meilleure lisibilité pour l'administration, pour le gouvernement et pour les parlementaires. Il ajoute qu'il s'agit également de structurer les subventions sur des durées adaptées et plus stables.

Il explique que la méthodologie prévoit désormais des conventions pluriannuelles de trois ou cinq ans pour les associations dont les actions présentent un caractère récurrent ou stratégique. Cette approche, conclut-il, permet de pérenniser certains financements lorsqu'ils sont justifiés et offre aux opérateurs la stabilité nécessaire à la continuité de leurs activités.

Le ministre indique qu'il souhaite également préserver une marge annuelle spécifiquement destinée à l'innovation. Il précise que, tout en renforçant la stabilité du système, il entend maintenir une enveloppe annuelle permettant de soutenir des projets nouveaux, innovants ou pilotes, à condition qu'ils s'inscrivent en cohérence avec les stratégies développées. Il estime que cette réserve garantit la souplesse nécessaire pour encourager de nouvelles initiatives, éventuellement l'arrivée de nouveaux opérateurs, et pour répondre à l'évolution constante des besoins sociétaux.

Il ajoute qu'il souhaite assurer un suivi rigoureux grâce à la plateforme Subside. L'ensemble des données relatives aux octrois, à l'emploi et au contrôle des subventions sera centralisé via cet outil, ce qui permettra aux opérateurs d'accéder aux mêmes informations et d'assurer une gestion plus moderne, cohérente et accessible des financements.

Il conclut en expliquant que la mise en place d'AB pour des subventions annuelles constitue, selon lui, une réponse claire au besoin de transparence, de lisibilité et de vision budgétaire évoqué par la députée.

Mme Tillieux relève que le ministre évoque les débuts d'une gestion juste, claire et ambitieuse, mais note que dans son discours, il utilise des termes comme « maintenir », « préserver » ou « rationaliser budgétairement ». Elle estime que tous ces termes appartiennent au même registre et déplore que la politique qu'il défend mérite un soutien plus large, non seulement chez lui, mais également chez ses collègues à travers l'ensemble des compétences du gouvernement, ce qui, selon elle, ne se produit pas. Elle souligne qu'il n'y parvient ni au niveau de la Fédération ni dans les autres gouvernements où son parti participe, et s'étonne de ne pas voir plus de fermeté dans le budget présenté pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle note que le ministre a exposé une stratégie en plusieurs axes, concernant la gouvernance, la question des violences envers les femmes, la lutte contre les stéréotypes sexistes, la participation et la représentation égales des femmes, ainsi que la mixité dans les espaces publics. Elle encourage fortement le lancement d'initiatives et le soutien des acteurs de terrain. Elle reconnaît que les budgets sont relativement limités, mais insiste sur le rôle du ministre, en tant que responsable de

cette compétence, pour impulser une ligne de lecture comparable chez ses collègues et dans toutes leurs compétences.

L'oratrice évoque ensuite la question du *gender budgeting*, rappelant que le rapport de la cellule d'appui au genre révèle qu'à peine 1 % des décisions ont un réel impact sur l'égalité femmes-hommes, ce qui traduit selon elle un faible niveau de considération pour cet axe fondamental. Elle souligne l'importance de prendre des décisions pour rééquilibrer ce qui ne l'est pas naturellement.

Concernant les formations annoncées par le ministre, Mme Tillieux estime qu'elles doivent s'accompagner d'applications concrètes et considère que l'exercice pratique est la meilleure formation. Elle déplore que, malgré les années de formation, les analyses d'impact de genre et les statistiques genrées ne reflètent pas ces efforts, et critique l'absence d'allocation budgétaire suffisante pour ces statistiques.

Elle affirme que le *gender budgeting* et le *gender mainstreaming* doivent être approfondis, sous peine de reculer, notamment par manque de moyens. Elle insiste sur l'importance de collecter des données ventilées par genre afin de disposer d'indicateurs permettant d'adopter ou d'adapter les stratégies. Elle souligne le rôle d'impulsion du ministre auprès de ses collègues pour renforcer la stratégie.

Concernant l'EVRAS, elle note que le financement est maintenu à hauteur de 100 000 € par an pour la jeunesse et attend que le ministre développe un axe média avec sa collègue, prévu pour 2026. Sur la monoparentalité, elle rappelle que plusieurs collègues ont abordé le sujet et que le nombre de projets soumis depuis le terrain est particulièrement élevé, ce qui questionne la société et les fondements de la cellule familiale. Elle estime qu'il est essentiel de déployer une véritable stratégie globale et générale, puisque toutes les mesures prises par d'autres gouvernements affecteront directement les familles monoparentales. La députée insiste sur le rôle du ministre comme maillon de protection de ces familles fragiles, afin de prévenir pauvreté, précarité et exclusion.

Mme Tillieux mentionne également les questions liées au handicap, rappelant que ces personnes constituent aujourd'hui des « parents pauvres » de la décision politique. Elle critique la réduction des budgets consacrés à la diversité et à l'inclusion, citant la suppression, par un collègue régional de l'emploi en Wallonie, de budgets destinés à des actions syndicales pour la diversité à l'emploi. Elle note que la législature a commencé par supprimer des subventions visant à sensibiliser à ce besoin fondamental, ce qui crée selon elle des contradictions importantes entre les déclarations sur les allocations budgétaires et la réalité globale des politiques menées par les gouvernements concernés.

Mme Tillieux indique que le ministre a répondu sur la gratuité scolaire en affirmant qu'il adapte, mais ne supprime pas les mesures. Elle estime que cette réponse correspond à une vision purement formelle et que, dans les faits, les acteurs comprennent que les moyens sont limités et que l'on doit restreindre le champ d'action. Selon elle, lorsque le ministre parle d'adaptation, cela équivaut à une réduction du champ d'action pour toutes les questions de gratuité. Elle souligne que le ministre est le premier concerné et le premier à défendre le bien-fondé de ces mesures en matière de qualité des apprentissages, d'épanouissement et de développement individuel des enfants.

L'oratrice constate que, pendant que d'autres gouvernements fragilisent continuellement les milieux associatifs, syndicaux et les corps intermédiaires dans tous les secteurs, le ministre semble isolé, défendant ses mesures sur une « petite île », alors que la réalité de la situation fragilise les organismes de formation, les structures de mise à l'emploi et les crèches. Elle rappelle que le problème se pose particulièrement pour les parents, notamment les mamans qui doivent trouver des solutions de garde d'enfants pérennes, et que le ministre partage une part de responsabilité dans cette situation.

Elle ajoute que les mesures fédérales, comme l'allongement des carrières, les difficultés d'entrée à l'emploi pour les jeunes ou les temps partiels souvent subis, aggravent ce cercle vicieux et ont un impact sur les pensions, sur l'organisation familiale et sur la disponibilité des grands-parents pour la garde des enfants. Elle insiste sur le fait que ces mesures fragilisent les familles, en particulier les familles monoparentales.

Concernant l'interculturalité, la députée note la diminution de 98 000 € de budget, alors que ces subventions aident les AMO à gérer des conflits, lutter contre la discrimination et accompagner les jeunes dans des contextes difficiles. Elle considère que la sauvegarde de ces actions est essentielle pour former des adultes plus conscients des inégalités et capables de gérer les conflits et émotions.

Sur la lutte contre le racisme, Mme Tillieux relève que le ministre affirme la maintenir, mais que l'absence de coordination entre ministres et les moratoires dans les secteurs culturels et de l'éducation permanente risquent de diminuer l'efficacité de cette lutte, notamment contre le sexisme et les inégalités de genre. Elle insiste sur le fait que les actions isolées du ministre sont submergées par des mesures contraires prises par d'autres gouvernements, mais elle le remercie de continuer à défendre l'institution UNIA malgré ces vents contraires.

Elle critique la présentation par le ministre du contexte budgétaire en termes alarmistes et considère que le message à transmettre devrait être celui de la responsabilité et des choix politiques possibles. Elle souligne que, selon elle, les

efforts imposés par les gouvernements et la majorité pèsent à 95 % sur les plus faibles et seulement à 5 % sur les plus favorisés, ce qu'elle déplore.

Mme Revelo Paredes rappelle que le MR, par la voix de madame Bluge, commence son intervention en parlant des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui, selon elle, reflète les priorités de ce parti, centrées sur la protection des secteurs les plus aisés et des grandes entreprises plutôt que sur la lutte contre les inégalités, la violence faite aux femmes et la protection des plus vulnérables. Elle critique l'affirmation de courage du gouvernement lorsqu'il s'agit de retirer des moyens, soulignant que les personnes travaillant dans des conditions difficiles pour accompagner les enfants et les familles méritent davantage de soutien.

La députée précise que les coupes budgétaires prévues aggravent la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que la diminution de 1,7 million d'euros prévue cette année constitue une réduction effective des moyens. Elle questionne la justice de ces décisions, affirmant qu'elles ne profitent ni aux victimes de discrimination, ni aux travailleurs, ni aux enfants en difficulté, et souligne que la coupe dans le budget de la gratuité des repas scolaires menace l'accès à ces repas pour plus de 55 000 enfants. Elle conclut en affirmant que ces décisions pénalisent celles et ceux qui ont le plus besoin de solidarité et qu'il faut arrêter de mentir à la population sur la justice de ces choix.

Mme Bluge souligne que, même si son groupe politique n'a pas les mêmes solutions que d'autres, il cherche néanmoins à apporter des réponses afin d'éviter de plonger la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un désespoir complet. Elle admet que les moyens d'action actuels ne sont pas faciles à mettre en œuvre.

Elle relève l'importance de la complémentarité entre les actions de M. Coppieters et celles de la ministre Lescrenier pour protéger les femmes victimes de violences. Elle indique que cette complémentarité vise l'efficacité et l'efficacé, afin de réduire progressivement le nombre de femmes subissant des violences, espérant qu'un jour ces violences puissent disparaître totalement. L'oratrice affirme qu'elle continuera à suivre les compétences du ministre et de la ministre Lescrenier et à poser des questions pour s'assurer que les mesures prévues dans la déclaration de politique communautaire soient effectivement mises en œuvre.

Mme Bluge insiste sur l'importance de la lutte contre les violences faites aux femmes, en réponse au groupe Écolo, précisant que cette lutte ne se limite pas à des déclarations d'intention. Selon elle, des mesures concrètes ont été prises tout au long de la législature passée. Elle détaille plusieurs exemples :

- La mise en place d'un projet pilote de Chambre de lutte contre les violences dans les cours et tribunaux à Mons, sous l'impulsion de la ministre des Maisons de justice lors de la législature précédente.

- L'augmentation des subventions structurelles de Praxis, qui prend en charge les auteurs de violences faites aux femmes, avec un budget passant de 1 290 000 € en 2020 à plus de 1 740 000 € en 2024, ces budgets n'étant pas remis en cause sous cette législature ni par le ministre Coppieters ni par la ministre Lescrenier.
- Le soutien aux victimes de violences sexuelles par SOS Viol, dont le budget est passé de 244 000 € en 2020 à 537 000 € en 2024.
- En 2023, 750 000 € supplémentaires ont été alloués aux subventions des services agréés prenant en charge les auteurs ou victimes de violences intrafamiliales.

Elle insiste sur le fait que ces subventions représentent des actions concrètes et non de simples déclarations d'intention. Elle affirme que pour son groupe politique, la lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité, ainsi que la prise en charge des femmes victimes de violences particulièrement dramatiques, et qu'ils continueront à soutenir ces mesures de manière concrète.

M. El Hajjaji souligne qu'une vue globale de la situation est nécessaire pour évaluer correctement les réponses du ministre. Il prend comme premier exemple les cantines scolaires, notant que, malgré l'affirmation du ministre selon laquelle elles constituent une priorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, le budget prévoit en réalité une réduction de 7 millions d'euros sur une enveloppe de 21 millions d'euros, le solde étant intégré dans une enveloppe globale. Il rappelle que cette décision aura un impact direct pour 55 000 enfants dans 429 écoles, qui perdront du jour au lendemain leur accès à un repas sain, complet et gratuit, soulignant que pour chaque enfant l'impact est total, alors que la Fédération ne voit qu'une réduction partielle.

Il insiste sur le fait que les données internationales démontrent l'importance des repas scolaires gratuits comme levier de lutte contre la pauvreté et d'éducation à une alimentation saine, et critique la méthode du gouvernement consistant à réduire les montants sans évaluer solidement le dispositif.

Le député invite le ministre à se mettre à la place des acteurs de terrain, estimant que la décision actuelle renvoie la responsabilité aux directions d'école et aux enseignants, qui doivent gérer la stigmatisation des élèves et réduire le non-recours au droit à un repas gratuit, tout en simplifiant la gestion administrative. Selon lui, les économies d'échelle permises auparavant par des repas gratuits pour l'ensemble d'une classe ne seront plus possibles avec la réduction d'un tiers des moyens.

Concernant les compétences, il rappelle que, bien que la responsabilité des cantines ait été attribuée à la Région wallonne, un décret du 19 octobre 2023 ayant été abrogé et certaines compétences renvoyées à cette région, la Fédération Wallonie-Bruxelles gère toujours la même population sur le même territoire. Il cite

la Ligue des familles, selon laquelle 16 millions des 86 millions d'euros de coûts budgétaires prévus concernent les élèves les plus vulnérables, et critique cette décision, estimant que la facture sera reportée aux générations futures.

Il se réjouit de la réponse du ministre sur le PCI, approuvant la nécessité d'obtenir davantage de lisibilité.

L'orateur rappelle qu'il avait proposé l'année précédente des actions ciblées contre la précarité infantile, auxquelles le ministre s'est montré sensible, et suggère d'investir également dans l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.

Le député aborde ensuite la question des moyens budgétaires et critique le non-respect de certaines recommandations du rapport des experts sur la soutenabilité des finances en Fédération Wallonie-Bruxelles. M. El Hajjaji souligne que le rapport des experts recommande de prendre en compte les effets contre-productifs du CDIE et de revaloriser le statut des acteurs concernés, plutôt que de créer une charge structurelle massive. Selon lui, cette charge pèse à la fois sur la fin des nominations et sur le tronc commun, avec un impact évalué à 562 millions d'euros. Il insiste sur le fait que ces moyens pourraient être mobilisés pour soutenir d'autres initiatives.

Il évoque ensuite le rehaussement des seuils CEB et CE1D, qui engendre un surcoût de 100 millions d'euros, et souligne que le gel de l'indexation des subsides dans la petite enfance, estimée à 70 millions d'euros, constituerait une décision permettant de dégager des ressources pour soutenir l'ensemble des crèches en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il rappelle que le plafonnement des droits d'enregistrement, qui n'a pas été mis en œuvre, aurait permis une économie de 250 millions. De même, un plafonnement des cotisations sociales pour les revenus supérieurs à 25 000 € par mois aurait généré 150 millions d'économies. Les droits de succession, qui ne sont pas encore appliqués, mais prévus pour la mandature, représenteraient 480 millions d'euros supplémentaires. M. El Hajjaji évoque également certaines décisions fédérales, notamment le plafonnement de l'index, qui pourraient permettre de dégager des moyens dans l'enveloppe de 103 millions d'euros prévue pour prendre en compte les prochaines indexations.

L'orateur suggère qu'une attention particulière soit portée aux frais de consultance des gouvernements, qui restent très élevés et représentent une marge d'économie potentielle, tout en rappelant que la soutenabilité de la dette ne suffit pas. L'objectif principal, selon lui, est d'assurer des services publics stables, de qualité et accessibles, et chaque mesure d'économie doit être évaluée pour garantir qu'elle ne compromette pas la qualité de ces services.

M. El Hajjaji conclut sur deux points précis. Le premier concerne Unia. Bien que le ministre ait indiqué qu'il n'était pas possible de lui attribuer des moyens

supplémentaires en raison d'un cadre décrétoal, il rappelle que sa collègue Sarah Schlitz, lorsqu'elle était secrétaire d'État en charge de l'égalité au niveau fédéral, avait permis d'accorder des moyens spécifiques à certains projets, notamment en lien avec la défense des droits fondamentaux dans le cadre de la crise du Covid. Il est donc possible de soutenir davantage Unia sur des projets ciblés, ce qui permettrait en partie de compenser ce que le fédéral a retiré.

Enfin, l'orateur se réjouit de la campagne contre le racisme, qu'il considère plus nécessaire que jamais, et rappelle que les discours de haine n'ont pas leur place dans la société.

Mme De Ré rappelle l'audition du GREVIO en 2020, l'organe chargé d'évaluer l'application de la Convention d'Istanbul à tous les niveaux de pouvoir. À cette époque, le plan droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait été cité en exemple de bonnes pratiques, incitant les autres entités à s'en inspirer, notamment parce qu'il listait des mesures concrètes et transversales couvrant toutes les matières de la Fédération. Mme De Ré souligne que ces évaluations doivent servir de boussole pour l'implémentation du futur plan proposé par le gouvernement actuel.

La députée note également que certaines politiques actuelles reposent sur des acquis du passé : l'existence d'un plan droits des femmes, la compétence dédiée au sein du gouvernement et la création du conseil consultatif des droits des femmes découlent de travaux antérieurs.

L'oratrice exprime ensuite son inquiétude concernant le budget et les intentions de recentrer les mesures liées aux droits des femmes. Elle précise que ce terme n'est pas rassurant et qu'elle ne voit pas ce qui pourrait être considéré comme « superflu » dans les mesures précédentes. Elle insiste sur le fait que certaines mesures coûtent peu, puisqu'elles consistent simplement à intégrer une attention de genre dans les décisions de la Fédération.

Elle indique que l'évaluation du futur plan se fera en contact avec les associations de terrain afin de recueillir leur avis. Elle suggère également d'organiser une commission pour présenter le rapport précédent et objectiver les décisions, rappelant que le plan précédent n'était pas budgétisé mesure par mesure, ce qui constitue un apprentissage important pour l'avenir.

Mme De Ré précise qu'elle ne visait pas uniquement la Fédération Wallonie-Bruxelles en parlant d'un contexte plus favorable aux droits des femmes ces dernières années. Elle rappelle plusieurs avancées nationales : l'introduction du terme « féminicide » dans la loi, la création de centres multidisciplinaires pour accueillir les victimes de violences sexuelles, et l'ensemble des mesures qui ont

marqué un tournant positif. Elle exprime son inquiétude face au sentiment de recul des politiques publiques en matière de droits des femmes en Belgique.

Elle s'interroge sur la conférence interministérielle, dont le ministre attend beaucoup, et se demande pourquoi elle n'a pas été réunie plus tôt. Elle estime que la motivation affichée par le ministre est légitime et espère qu'il pourra l'utiliser pour convaincre les autres niveaux de pouvoir de prendre leurs responsabilités en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme De Ré rappelle ensuite qu'elle entend donner un contexte général sur la situation des femmes, notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles, et non obtenir des réponses spécifiques sur l'IVG. Elle décrit une réalité préoccupante : le retour des conservatismes, l'atteinte aux droits des femmes et des minorités de genre, et une pression constante sur les femmes dans toutes les sphères de leur vie : rue, domicile, travail, école, transports, réseaux sociaux, familles, hôpitaux et clubs sportifs.

Elle détaille plusieurs situations concrètes : des petites filles victimes d'inceste, des adolescentes harcelées en ligne, des femmes victimes de violences conjugales qui ne trouvent pas de place dans les centres d'accueil, des mères contraintes de renoncer à leur travail faute de places en crèche, et bien d'autres exemples encore. Elle souligne que la Fédération n'est pas isolée : la région bruxelloise est paralysée, la Wallonie a choisi d'autres voies pour ses politiques publiques et le fédéral a vu disparaître toute ambition en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme De Ré conclut en rappelant que malgré les difficultés, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles continue à soutenir ces secteurs pour réparer une société fragilisée aux autres niveaux de pouvoirs. Elle appelle à traiter ces matières avec humanité et non avec des considérations purement techniques. Selon elle, la réalité sur le terrain montre que l'on ne progresse plus, mais que l'on recule, et que la perception du gouvernement d'un « train qui roule encore » est trompeuse. Elle insiste sur l'asphyxie ressentie par les femmes sur le terrain.

Mme Lange estime qu'il est essentiel, dans le cadre de ce débat, de se concentrer sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus particulièrement sur le budget dédié à l'égalité et aux chances du ministre concerné. Elle précise que certaines questions relèvent d'autres niveaux de compétence ou d'autres ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui pourront répondre aux aspects relevant de leurs compétences respectives.

Mme Lange réitère son appréciation pour l'effort fourni par le ministre, notamment au regard des différents plans qu'il mettra en place en concertation avec les secteurs concernés. Elle insiste sur le fait qu'il est essentiel que le secteur soit bien consulté dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans.

Pour ces raisons, elle exprime son engagement et son soutien au budget présenté, rappelant que ce budget a connu une augmentation cette année.

3 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences de M. le ministre Coppieters

Division organique 06 « Cabinets ministériels »

Programme 5 « Gouvernement de la Communauté française » (PA56)

Ce point n'appelle aucun commentaire.

Division organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général »

Programme 0 « Subsistance » (PA07)

Ce point n'appelle aucun commentaire.

Programme 1 « Secrétariat général » (PA13)

Ce point n'appelle aucun commentaire.

Programme 3 « Devoir de mémoire et information, Promotion, Rayonnement de la culture française et de la Communauté française » (PA 31 et PA 32)

Mme Revelo Paredes interroge le ministre au sujet de la PA 31, AB 33.02.02, concernant la diminution de 1,6 million d'euros de crédits prévus pour le soutien aux projets transversaux et aux cours de promotion des droits culturels et anti-culturels, suite à l'actualisation des tableaux pluriannuels d'engagement et des liquidations.

La députée demande ce que signifient concrètement ces tableaux, s'il serait possible d'en obtenir une copie, et quel sera l'impact de cette réduction sur les projets soutenus et sur les moyens disponibles à partir de cet AB.

S'agissant de la PA 32 AB 01.03, l'oratrice interroge le ministre concernant la diminution de 74 000 € de crédits de liquidation et de 164 000 € de crédits d'engagement prévus pour les initiatives de lutte contre le racisme, suite à l'actualisation des tableaux pluriannuels d'engagement et de liquidation. Elle demande quel sera l'impact de cette réduction. Elle pose les mêmes questions pour les AB 32.33.02.

Pour la PA 32 AB 12.31, où la diminution de 30 000 € de moyens pour l'action diverse dans le domaine des droits des femmes est liée à la réestimation des besoins pour 2026, et souhaite connaître la méthode de calcul utilisé.

Mme Revelo Paredes revient ensuite sur la PA 32 AB 33.01, concernant la diminution de 688 000 € des crédits de liquidation et l'augmentation de 2 428 400 € de crédits d'engagement pour les subventions aux collectifs relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes, et demande quel sera l'impact sur les projets concernés.

Concernant la PA 32 AB 33.02, liée aux moyens pour les initiatives d'égalité des chances, tenant compte du transfert des moyens vers un autre AB, l'oratrice note une diminution de 405 000 € de crédits de liquidation et une augmentation de 1 000 000 € de crédits d'engagement suite à l'actualisation du tableau pluriannuel d'engagements et de liquidation, et demandes en quoi consistait ce tableau et quelles en sont les raisons d'actualisation.

Enfin, la députée aborde la PA 32 AB 33.08, où une augmentation de 3,6 millions d'euros en crédits d'engagement et de 1,187 million d'euros en crédits de liquidation est prévue pour les subventions pluriannuelles de projets dans le domaine des droits des femmes, également expliquée par l'actualisation du tableau pluriannuel d'engagement et de liquidation. Elle souhaite savoir quel sera l'impact sur les projets soutenus et si de nouveaux projets pourront être financés grâce à cette augmentation.

Mme Tillieux revient sur plusieurs points concernant les crédits alloués aux droits culturels, à l'interculturalité, à la lutte contre le racisme et aux droits des femmes. Elle commence par s'intéresser à la PA 31 AB 33.02, relative au soutien aux projets transversaux et aux cours de promotion des droits culturels et de l'interculturalité, et au transfert vers la BA nouvelle 11.31.33.03 pour la prise en charge des conventions annuelles. Elle souligne que, même si le ministre a expliqué ce transfert, cela n'explique pas l'ensemble de la variation. Elle demande de confirmer s'il s'agit d'une économie et quels projets seront affectés sur la 11.31.33.03.

La députée poursuit sur la PA 11 32, en particulier la 11.32.01.03, concernant les initiatives de lutte contre le racisme, et s'interroge sur la raison de la diminution de cette allocation alors que la lutte contre le racisme est plus que jamais nécessaire. Elle évoque également la 11.32.12.31 « action diverse » dans le domaine des droits des femmes, pour laquelle elle note une diminution de 30 000 € liée à la réestimation des besoins pour l'année 2026. Elle demande des précisions sur ce que cela signifie concrètement et sur la méthode de calcul utilisée pour déterminer ce montant.

L'oratrice demande des précisions sur la répartition des 532 000 € de crédits de liquidation pour l'AB 32.33.01, dont 500 000 € pour les cinq nouveaux collectifs, et souhaite savoir à quoi sont destinés les 32 000 € restants.

Mme Tillieux évoque ensuite la 32.41.03, subvention dans le domaine des droits des femmes en Communauté française, pour laquelle il est prévu un transfert de 60 000 € en crédits de liquidation vers la AB 33.08, motivé par le fait que la subvention n'est plus versée à la RTBF. Elle demande à qui cette subvention est désormais versée.

Le **ministre** précise tout d'abord que, concernant l'article budgétaire AB 31.33.02 relatif au soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité, il ne s'agit pas d'une économie, mais d'un réajustement des lignes budgétaires.

Pour 2026, les crédits d'engagement de 1 330 000 € permettront de lancer une douzaine de nouveaux labels et de financer ces projets sur une période de trois ans (année N, N+1, N+2 et N+3). Les crédits de liquidation de 1 004 000 € serviront à financer quatre éléments :

1. La deuxième tranche de l'année 3 des labels 2023 pour 48 750 €
2. La deuxième tranche de l'année 2 des labels 2024 et la première tranche de leur année 3 pour 100 000 €
3. La première tranche de l'année 1 des labels 2026 pour 376 833 €
4. La deuxième tranche de l'année 1 des projets AMO et la première tranche de leur année 2 pour 477 450 €.

Concernant la campagne de lutte contre le racisme (AB 32.01.03), le ministre rappelle qu'il n'y a pas de crédit d'engagement et que les crédits de liquidation s'élèvent à 90 000 €. Ces crédits permettront de financer le solde de la campagne de sensibilisation prévue par le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité.

Pour les droits des femmes, concernant l'AB 32.33.01, la subvention pour la lutte contre les violences faites aux femmes, la mise en œuvre suit le décret du 3 mai 2019. Les cinq collectifs bénéficient d'une subvention annuelle de 100 000 € pour la période 2026-2030, soit un total de crédits d'engagement de 2 500 000 €. Les crédits de liquidation de 532 000 € pour 2026 serviront à liquider la première année des cinq collectifs ainsi que l'encours des années précédentes.

S'agissant de l'AB 32.33.08, subventions pour projets dans le domaine des droits des femmes, l'ancien AB 32.33.08 est désormais dédié aux subventions pluriannuelles en matière de droits des femmes. Les crédits prévus sont de 4 624 000 € en engagement et 1 474 000 € en liquidation, répartis comme suit :

- 2 500 000 € en crédit d'engagement et 425 000 € pour les nouveaux collectifs Alter Egales,
- 2 124 000 € en crédits d'engagement et 1 049 000 € pour les conventions pluriannuelles et les encours des années précédentes.

Les nouveaux collectifs des associations Alter Egales sont encadrés par les articles 2 à 5 du décret du 30 mars 2023, qui pérennise le soutien au secteur associatif féministe et renforce sa participation aux politiques de la Communauté française.

Pour l'AB 32.33.02, initiatives en lien avec l'égalité des chances, pour la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'interculturalité et la citoyenneté en Fédération Wallonie-Bruxelles, les subventions pluriannuelles facultatives s'élèvent à 2 283 000 € en crédits d'engagement pour l'ensemble des années des conventions et à 1 391 000 € en crédits de liquidation pour liquider ces subventions ainsi que l'encours des années précédentes.

Concernant la question de la RTBF et de l'association Les Grenades, le ministre précise que la subvention ne passe plus par la RTBF, mais est désormais versée directement à l'association Les Grenades via la BA 33.08. Les 60 000 € prévus sont assurés et une augmentation est même prévue ultérieurement.

M. Coppieters précise que l'article budgétaire AB 31.12.31, correspondant à l'action diverse dans le domaine des droits des femmes, couvre les frais liés aux marchés publics, aux études, à la communication, aux campagnes de sensibilisation et à la réalisation d'outils en lien avec les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces actions sont donc directement liées à la stratégie droite des femmes et au plan de lutte contre les violences intrafamiliales.

Il détaille les montants affectés : 53 000 € sont destinés à différentes campagnes de sensibilisation contre les violences et les stéréotypes de genre ; 20 000 € pour des actions dans le cadre de la stratégie droits des femmes et du plan intrafamilial ; et 20 000 € supplémentaires pour d'autres actions thématiques, notamment l'organisation des assemblées d'associations féministes. Ces éléments expliquent la variation observée dans l'allocation budgétaire.

Le ministre précise ensuite que la variation mentionnée ne constitue pas un changement dans la politique, mais correspond à une adaptation méthodologique. Une note de méthodologie a été établie pour permettre aux associations de formuler des demandes de conventions pluriannuelles. À ce stade, ces conventions ne sont pas encore fixées et ne peuvent donc pas être communiquées, les associations doivent d'abord soumettre leur demande. Les propositions sont basées sur les associations qui ont été subventionnées de manière récurrente au cours des quatre dernières années, et la note méthodologique sera transmise aux opérateurs par la suite.

Mme Revelo Paredes ajoute qu'elle souhaite obtenir des informations sur les variations de crédits, notamment en ce qui concerne les tableaux pluriannuels des engagements et des liquidations. Elle demande au ministre où se trouve la page exacte de ces tableaux et sur quelles bases ces variations ont été calculées.

Mme Tillieux précise que sa question portait sur la diminution de 30 000 € constatée dans l'article budgétaire. Elle souhaite savoir quelle méthode a été utilisée pour la réévaluation des besoins.

Elle demande si l'ensemble des actions a été réduit de manière proportionnelle ou si certains projets ont été abandonnés. En résumé, elle souhaite comprendre comment ces besoins ont été évalués, si certaines actions ont été exclues ou si la réduction a été appliquée uniformément sur toutes les actions. Elle insiste pour obtenir une clarification sur le passage de 123 000 € à 93 000 € afin d'être parfaitement claire sur l'évaluation de cette diminution.

Division organique 46 « Financement des académies royales des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Médecine »

Programme 2 « Subventions diverses » (PA21)

Ce point n'appelle aucun commentaire.

4 Exposé introductif de Mme la ministre Lescrenier

Mme la ministre souligne d'emblée qu'il est impossible d'entamer l'examen de cet initial 2026 sans se placer dans la perspective plus large de la situation budgétaire de la Belgique et de ses entités fédérées et en particulier de la FWB.

Les recettes de la FWB sont estimées en 2026 à 13,602 milliards € (hors emprunts) et les dépenses (hors amortissements d'emprunts) à 15,406 milliards €, ce à quoi s'ajoutent 138 millions € de non consommé prévisionnel pour arriver à un solde brut déficitaire de -1,666 milliards € (soit 11,8% des recettes), ramené après corrections SEC à -1,607 milliards € à financer par des emprunts.

L'endettement cumulé est de 14,236 milliards € aujourd'hui. En fonction, notre charge d'emprunt annuelle, c'est-à-dire de l'argent perdu et qui ne peut servir à aucune de nos politiques, est de 400 millions d'€.

Face à l'accélération de la dégradation des finances publiques et la nécessité de préserver la capacité de financement de ses politiques publiques, un ensemble de mesures a été défini afin d'atteindre l'objectif fixé dans la Déclaration de politique communautaire en vue de ramener le déficit à 1.2 milliards à l'horizon 2029 et d'envisager un retour progressif vers l'équilibre durant la prochaine législature. Le Comité d'experts a formulé des recommandations, touchant l'ensemble des secteurs

de la FWB. Nous nous en sommes en partie inspiré, pour atteindre un effort budgétaire représentant environ 700 millions d'euros pour un peu moins de 200 millions de politiques nouvelles. Cela représente donc une amélioration du solde SEC de plus de 500 millions en 2029. Puisque nous avons décidé de travailler avec une trajectoire pour l'ensemble de la législature pour permettre aux secteurs de se positionner en fonction et d'éviter des remises en question structurelles à chaque exercice budgétaire. Vous l'avez compris, les réductions budgétaires ne sont pas faites par plaisir, mais par devoir pour permettre à nos enfants de croire positivement dans leur futur plutôt que de sombrer sous le poids d'une dette que nous leur auront transmise.

Croire en l'enfant et en la jeunesse, c'est aussi avoir le courage d'évaluer le modèle, de le réorienter pour un avenir plus serein.

Dans ce contexte, elle rappelle que la part de ses compétences (l'aide à la jeunesse, les maisons de justices, l'enfance et la jeunesse) représente un budget d'1,343 milliards €, soit 8,3% du budget de la fédération.

La commission se doit d'être sensible à cet effort de retour à l'équilibre. Pas pour servir à un indéfinissable principe de rigueur budgétaire, non. Plus simplement et plus fondamentalement, pour contribuer à transmettre un patrimoine sain aux générations futures. C'est-à-dire restituer à notre jeunesse une planète saine, une société saine, des finances saines, quoi qu'il en coûte.

Si nous continuons dans la logique « On a toujours fait comme ça », nous n'y arriverons pas.

Si nous continuons à dépenser plus pour nous donner l'illusion de faire mieux, nous n'y arriverons pas davantage.

Pour la ministre il y a un double devoir :

D'une part, déployer des efforts équitables autant que responsables.

Et d'autre part, faire mieux avec moins. En somme, sur chacune des compétences exercées, nous devons oser dépasser le principe du « on a toujours fait comme ça » pour atteindre le « comment peut-on faire mieux ? ». Cet exercice budgétaire est certainement le plus difficile à faire et pourtant le plus nécessaire à s'imposer.

Concernant l'aide à la jeunesse

L'aide à la jeunesse n'est pas seulement une compétence ministérielle : elle incarne une responsabilité collective et une priorité stratégique pour le Gouvernement. Elle engage l'ensemble de la société, car protéger les jeunes, prévenir les ruptures et offrir des perspectives est un devoir partagé. Cette politique repose

sur des valeurs fortes – la prévention, la protection, la responsabilisation, l’inclusion, la solidarité, et parfois les nécessaires sanctions. Cette politique s’inscrit aussi dans une approche intersectorielle, mobilisant l’éducation, la santé, la justice et le secteur associatif pour agir de manière cohérente et efficace.

L’action du gouvernement répond à trois impératifs : prévenir les situations de décrochage social, protéger durablement et immédiatement les mineurs en danger, et accompagner les mineurs en conflit avec la loi par des réponses éducatives, protectionnelles et responsabilisantes.

La prévention doit demeurer un axe fort de l’action sociale, et peut-être plus encore au sein de l’aide à la jeunesse pour éviter des situations dramatiques. Nous devons veiller pleinement à prévenir ce décrochage scolaire, familial, social, en veillant à épauler les jeunes, en les orientant, en répondant présents. Le Covid, l’évolution négative de la santé mentale ont renforcé encore ce besoin.

C’est pourquoi, « *Il importe de rendre visible et intelligible auprès de ceux qui en ont besoin les effets de la prévention... il ne suffit plus de dire que les actions ont un effet, il faut en rendre compte. Les indicateurs sont à inventer, à construire, à opérationnaliser...* ». Il convient désormais d’opérationnaliser ce défi.

La déclaration de politique communautaire précise que « *le gouvernement dégagera une stratégie de prévention générale réunissant, outre les compétences de l’enfance, de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse, l’enseignement (y compris le décrochage scolaire) et le sport. L’aide à la jeunesse, quant à elle, mettra en œuvre une politique de prévention éducative et spécialisée* ».

En d’autres termes, une véritable politique de prévention générale, qui agit simultanément sur l’emploi, le logement, la santé, la santé mentale et l’école, qui est par essence intersectorielle, doit être mise place. Son ancrage politique et institutionnel doit dépasser le seul secteur de l’aide à la jeunesse. Il en va de sa légitimité et de son efficacité. C’est le sens des consultations actuellement menées avec le secteur dans le cadre de la réforme de la prévention. Celles-ci déboucheront sur les premiers dépôts de textes modificatifs en 2026, accompagnés de moyens nouveaux pour fournir aux acteurs de terrain des leviers encore plus efficaces. Mon objectif est double : mettre en place une prévention générale interministérielle au sein du ministère de la FWB et intersectorielles entre tous les niveaux de pouvoir et de secteurs, permettant de lutter de manière plus efficiente et efficace contre toutes les situations de décrochage et répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes.

De manière parallèle, le gouvernement veillera à renforcer la prévention spécialisée qui dépend du secteur de l’Aide à la jeunesse et qui est centrée sur les jeunes vulnérables.

L'objectif fixé est de :

- Mieux encadrer les services de prévention agréés (AMO, MADO)
- Coordonner les diagnostics sociaux et les plans d'actions
- Mener des actions déclinées selon les besoins du territoire
- Développer une expertise en évaluation et monitoring des actions

Une attention particulière sera dédiée notamment au travail de prévention en lien avec les jeunes en errance.

Concernant les mineurs en danger, elle indique aussi poursuivre l'augmentation des capacités de prise en charge. Dès 2024, Les capacités de prise en charge résidentielles ont augmenté avec la création du SRG Brasero (+15 places). En 2025, 24 prises en charge en SAMIF (Service d'Accompagnement et de Missions Intensives en Famille) ont été créées et 56 pérennisées. Ce travail se poursuivra en 2026 pour les 150 places d'accompagnement créées sous la précédente législature.

Le travail familial mené par les équipes psycho-éducatives des services résidentiels est essentiel. Il doit être renforcé. Des moyens supplémentaires en personnel ont été dédiés à ce travail avec les familles. La norme d'encadrement a été portée à 1 ETP pour 15 jeunes, soit une augmentation de 0,25 ETP/15 jeunes par rapport à la norme déjà rehaussée en 2024.

Comme elle s'y était engagée, le projet pilote d'accueillants professionnels en famille a été lancé en 2025 pour accueillir les premiers jeunes en 2026. Les opérateurs ont été désignés lors du gouvernement du 7 novembre et la première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 21 novembre. La concrétisation de ce projet va permettre l'engagement de 12 accueillants professionnels en famille qui accueilleront au total un minimum de 24 jeunes.

Grâce à l'outil de programmation et d'évaluation des besoins du secteur, le gouvernement accroître l'offre dans les zones prioritaires, tant en résidentiel qu'en ambulatoire, dès 2026, afin d'atteindre l'objectif de 500 nouvelles prises en charge d'ici la fin de la législature. Une attention particulière sera portée à la réalité bruxelloise, confrontée à un manque de moyens pour mettre en œuvre les décisions des autorités communautaires et judiciaires. Environ 250 nouvelles prises en charge sont ainsi prévues pour Bruxelles.

Pour ce qui concerne la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi, sa priorité est d'apporter une réponse globale permettant de diminuer la pression sur les IPPJ. Cette réponse doit être pluri-axiale et ne pas se limiter à la seule création de places en IPPJ, sous peine de reproduire les mêmes problèmes. Elle a pour ambition de répondre aux interpellations récurrentes des magistrats de la jeunesse, afin qu'ils puissent imposer les mesures les plus adéquates aux jeunes en conflits avec la Loi pour éviter la récidive, protéger la société et offrir les meilleures chances de

réinsertion. L'objectif est de désengorger les listes d'attente. Pour ce faire, et en concertation avec les magistrats, les actions se déclineront comme suit :

- Développer les projets éducatifs des IPPJ afin d'améliorer la prise en charge des jeunes, mais aussi de veiller à leurs droits et leurs devoirs pour permettre une réinsertion plus efficace de ceux-ci ;
- Favoriser les sorties d'IPPJ par un renforcement de l'offre dans les services agréés et des collaborations intersectorielles notamment en lien avec les secteurs de la santé mentale ou de l'asile et migration ;
- Réajuster l'offre de places en IPPJ et EMA pour mieux répondre aux besoins ;
- Renforcer les dispositifs d'alternatives aux placements, notamment les SARE (Services d'Actions Restauratrices et Educatives).

La réinsertion des jeunes en conflits avec la Loi constitue l'objectif prioritaire des mesures décidées par le juge de la jeunesse. Il est nécessaire de permettre à ces jeunes de s'inclure dans un parcours de réinsertion où tous les soutiens possibles doivent être mobilisés.

Toujours concernant les actions liées aux mineurs en conflit avec la Loi, le travail de participation de son administration à la BDC ter suit son cours et un projet de note au gouvernement, en 2^{ème} lecture, sera déposé au 1^{er} semestre 2026, dans un objectif de protection de la sécurité publique.

Les consultations régulières des Magistrats resteront également une de ses priorités pour les prochaines années. Un travail de collaboration renforcée doit être retrouvé. Une plus grande cohérence doit être établie entre l'action des juges et les moyens développés par l'aide à la jeunesse sur lesquels ils et elles peuvent compter, avec toujours en ligne de mire l'intérêt des jeunes, leur protection et leur insertion dans la société.

Concernant les MENAs, un AB spécifique a été créé, reprenant les montants des subventions facultatives et du fonds pour le subventionnement des services, permettant ainsi une plus grande clarté budgétaire. Je continue à développer les contacts avec le cabinet de l'asile et migration afin de pouvoir mettre en place des actions pour les Menas en errance, public particulièrement fragile et souvent en lien avec le narcotrafic. A ce sujet, elle initie également des contacts avec le cabinet de l'Intérieur pour permettre de mieux appréhender le phénomène et mettre en place des actions pour une meilleure prise en charge des jeunes qui y sont impliqués mais aussi en termes d'actions de prévention.

En matière d'aide à la jeunesse, la ministre s'attarde également sur l'Adoption.

Le travail de redéfinition des priorités de l'adoption, au regard de l'évolution des contextes internes et internationaux, est en cours de finalisation. Je ne

manqueras pas de revenir vers vous sur ce sujet d'une grande importance, (et pour lequel malheureusement la presse nous rappelle régulièrement des situations et des histoires terribles d'enfants adoptés dans des conditions irrégulières). Il est de son devoir de veiller à une plus grande protection des enfants, au respect de leurs droits. Mais aussi à ce que les candidats à l'adoption disposent du cadre clair dans lequel ils s'inscrivent.

Dans l'attente, elle a demandé à son administration une procédure de soutien plus développée envers les candidats adoptants pour les pays dont les collaborations se voient actuellement suspendues ou en questionnements. Le travail devra être mené en collaboration avec le niveau fédéral mais aussi la Communauté flamande qui se trouve dans une situation identique à la nôtre.

Un des axes forts des nouvelles politiques en Aide à la Jeunesse est le renforcement des équipes de terrain, et donc le soutien au personnel avec des budgets permettant l'engagement de 64 ETP pour les SAJ-SPJ-IPPJ-CCMD, dont la moitié a déjà été recrutée (soit le personnel en IPPJ-CCMD). Nous améliorons ainsi les prises en charge et modernisons nos outils par le renforcement des formations et supervisions dans le secteur public afin soutenir les équipes face à la charge psychosociale et limiter le turn over important que connaît le secteur. Cela permet aussi de stabiliser le personnel puisque la construction d'un lien sûr entre professionnel et bénéficiaire est un axe fondamental du travail social.

Ces investissements traduisent sa volonté d'offrir à chaque jeune une chance réelle de s'épanouir. Les contraintes budgétaires obligent toutefois à une gestion optimisée des ressources : rationalisation du fonctionnement, mutualisation des pratiques et digitalisation des processus. Il ne s'agit pas de réduire la qualité des prises en charge, mais de rechercher cohérence et efficacité. Cela a pu se faire grâce à l'application stricte du principe de spécialité budgétaire qui invite à une utilisation plus correcte du fonds budgétaire principal de l'Aide à la jeunesse et permet de dégager une économie structurelle de 600K€. De plus, une attention particulière aux frais de fonctionnement, notamment via l'implémentation des recommandations de la Revue des dépenses, permettra de dégager 1,536 million d'euros d'économies dès 2026.

Cette mesure sera accompagnée, dès le 1er janvier 2027, d'une adaptation réglementaire au sein de la subvention provisionnelle triennale pour frais de personnel, appliqué à l'ensemble des services agréés avec un objectif d'économie de 7.331.000 euros sur 3 ans (27-29). Le délai avant l'entrée en vigueur de cette mesure permettra de poursuivre les discussions avec les acteurs et en particulier les organisations syndicales et patronales afin d'en déterminer les modalités et d'accompagner au mieux les services pour tendre à cet objectif d'économie. Cette

mesure, nécessaire au vu du contexte budgétaire, a été privilégiée au saut d'index, car elle demeure moins impactante pour le secteur.

Elle est pleinement consciente des efforts demandés aux opérateurs de terrain, mais je leur garantis sa disponibilité pour rechercher ensemble la meilleure manière d'accompagner cette mesure, indispensable pour permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de poursuivre ses missions.

Pour conclure, en Aide à la jeunesse, sa stratégie conjugue des valeurs humaines fortes, une approche préventive innovante et des réponses adaptées aux besoins du terrain, sans oublier une gestion budgétaire responsable. Elle incarne une politique ambitieuse et durable, qui place le jeune au cœur des priorités gouvernementales. Parce qu'investir dans nos jeunes, c'est investir dans l'avenir de la société, afin que l'urgence qui a été trop souvent la mesure dans cette compétence, ne soit plus la règle.

Concernant les maisons de justice

Les Maisons de Justice constituent également un pilier essentiel de la politique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir une justice de proximité, humaine et efficace. Elles assurent en effet le suivi des peines hors emprisonnement, veillent au respect des conditions imposées par l'autorité judiciaire et accompagnent, avec leurs partenaires, les justiciables dans leur réinsertion sociale pour eux et pour la société.

À la date du 31/08/2025, les maisons de justice en FWB comptabilisaient un total de 45.697 mandats judiciaires toutes missions confondues. Le travail des maisons de justice est essentiel et se veut complémentaire au travail de la Justice au niveau fédéral. Malheureusement le sous-financement du secteur se veut chronique et ne permet pas de répondre à toutes les demandes malgré les demandes incessantes du secteur.

L'approche des Maisons de justice traduit la volonté politique de concilier fermeté et accompagnement, en renforçant la sécurité publique et en restaurant la confiance des citoyens dans l'État. Le soutien aux victimes est au cœur de cette stratégie, car une société juste est avant tout une société qui protège les plus vulnérables.

Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris des mesures concrètes pour renforcer la sécurité, ainsi que l'accompagnement et la protection des victimes : le lancement d'un projet pilote de bracelet électronique d'éloignement au bénéfice des victimes de violences intrafamiliales. Cette nouvelle initiative illustre sa détermination à agir rapidement et efficacement contre ce type de violence. Ainsi, concrètement, le plus rapidement possible après les faits, dans le cadre d'un mandat

judiciaire qui impose des conditions à respecter à un auteur de violence intrafamilial, un bracelet électronique sera placé sur l'auteur qui déterminera une zone d'éloignement. Cette technologie innovante permettra d'offrir un cadre sécurisant aux victimes, en affirmant que la sécurité des personnes face aux violences intrafamiliales est une priorité politique.

Par ailleurs, la surpopulation carcérale, qui fragilise la sécurité dans les prisons et porte atteinte à la dignité des détenus, appelle des solutions structurelles. C'est pourquoi, en partenariat avec les autorités fédérales, elle met en œuvre des alternatives à l'incarcération, dans le cadre du protocole d'accord conclu le 4 août 2025. Pour rappel, ce protocole prévoit un préfinancement entre 2025 et 2027, qui doit permettre aux Maisons de Justice de faire face à l'augmentation de leur charge de travail et d'assurer l'implémentation des mesures urgentes décidées par le gouvernement fédéral.

Un total de 53 ETP (35 assistants de Justice, 6 agents administratifs et 12 travailleurs pour la direction de la surveillance électronique) seront engagés.

Enfin, Bruxelles n'est certainement pas oubliée. La pérennisation des douze équivalents temps plein à la Maison de Justice de Bruxelles garantit la continuité des décisions prises cette année et dote, de manière pérenne, cette maison de justice des outils nécessaires pour pouvoir mieux répondre à l'exercice de ses missions essentielles.

Le début de l'année 2025 a été marqué par la crise SIPAR2, qui a fortement impacté le travail des équipes. Dès l'ajustement budgétaire 2025, 200 000 € ont été redéployés pour recruter un expert extérieur chargé d'accompagner les équipes dans cette situation complexe. Depuis janvier, nous travaillons avec l'administration ainsi qu'avec la ministre Galant et l'Etnic pour trouver des solutions structurelles. Des améliorations notables ont été constatées, mais le travail continue afin de sortir définitivement de cette crise et mettre en place un outil informatique performant et pérenne. Pour l'initial 2026, 4,5 M€ ont été dégagés pour développer une application conforme aux attentes du personnel de terrain.

Ces ambitions s'accompagnent d'une gestion des finances publiques rigoureuse. Des efforts de rationalisation ont été décidés pour préserver l'équilibre sans compromettre la qualité du service : réduction des coûts de formation génériques et de la formation à la gestion des urgences collectives pour un total de 321k€, (165K pour les urgences collectives et 156K pour les formations), réduction des frais de toutes natures pour un total de 48k€ (9K pour l'administration centrale et 39K pour les Maisons de justice) ainsi qu'une économie supplémentaire de 50 k€ sur les crédits réservés aux urgences collectives. Ces choix, analysés minutieusement avec l'administration, traduisent une politique responsable, où chaque euro investi contribue à la sécurité publique, à la protection des victimes et à la cohésion sociale.

Concernant la suspension de l'indexation des subventions structurelles des services partenaires des Maisons de Justice en 2026, qui engrange une économie de 452K€, elle tient à assurer la commission qu'elle a pleinement conscience des défis auxquels le secteur est confronté, ainsi que de l'impact concret qu'une limitation des marges budgétaires peut avoir sur leur fonctionnement, dans un contexte général marqué par de fortes tensions, par la surpopulation carcérale et par la prise en charge de situations de plus en plus complexes.

Les paramètres d'indexation ont fait l'objet d'un examen approfondi au sein du Gouvernement, couvrant plusieurs compétences, avec la volonté constante de préserver autant que possible le secteur des Maisons de Justice ainsi que la continuité et la stabilité de ses services partenaires.

Les perspectives budgétaires actuelles s'inscrivent dans une trajectoire strictement encadrée et relèvent d'une démarche de responsabilité budgétaire collective et assumée, dont l'objectif est de garantir, à long terme, le maintien des services et des projets.

Elle est également consciente que l'année écoulée a cumulé de nombreuses contraintes pour les partenaires, notamment en lien avec les difficultés rencontrées dans l'obtention des subsides attendus du niveau fédéral.

Ces retards de versement ont affecté l'organisation des activités de nombreux services, entraînant parfois des licenciements ou la clôture de projets.

Depuis le début de l'année, elle est intervenue de manière continue, ferme et insistante auprès de la ministre de la Justice, Mme Annelies Verlinden, ainsi qu'auprès des autorités fédérales compétentes, afin d'obtenir ces versements et une revalorisation de l'enveloppe budgétaire dédiée, laquelle ne correspond plus aux réalités du terrain.

Pour la seule part relative à la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 7,5 millions d'euros restent impayés pour 2025 à ce jour. Madame la ministre de la Justice nous a promis le paiement en décembre.

Les Maisons de Justice ne sont pas seulement un outil judiciaire : elles incarnent une vision politique forte, celle d'une justice moderne, proche des citoyens, qui protège les victimes, responsabilise les auteurs et favorise la réinsertion. Son action s'inscrit dans une stratégie globale pour une société plus sûre, plus solidaire et plus juste, où la sécurité publique et la dignité humaine sont indissociables.

Concernant l'enfance

La politique de l'accueil de la petite enfance est aussi, au cœur de la Déclaration de Politique communautaire, mais aussi régionale.

Elle répond à une double exigence : garantir aux familles un accès à des structures de qualité et assurer la pérennité économique des milieux d'accueil.

Cette pérennité vaut tant pour les structures à créer que pour les structures existantes, qu'il s'agisse de structures subventionnées ou non subventionnées, de crèches, d'accueillantes ou encore de co-accueil. Il ne serait absolument pas optimal d'opposer les modèles les uns aux autres et nous avons besoin de l'ensemble pour amener une réponse aux attentes légitimes des familles.

Et contrairement à ce que certains prétendent, elle ne se vante pas uniquement de créer des nouvelles places (même si elle tient à souligner toutefois les avancées en la matière). Et elle se moque encore moins, toujours selon les propos des mêmes personnes, de la survie des places existantes. Rajoutant encore qu'elle s'en moque avec mépris. Elle pense d'ailleurs pouvoir affirmer que le mépris n'est assurément pas un élément avec lequel elle a l'habitude de composer.

En ce qui concerne l'accueil, les besoins de la population sont croissants malgré une baisse de la natalité : la réalité des familles en termes de mise et de maintien à l'emploi, la flexibilité des horaires de travail croissantes pour n'en citer que deux, font que les parents ont besoin d'une place d'accueil pour leur enfant. Une place d'accueil de qualité où l'environnement est sécurisé et sécurisant pour l'enfant de manière à pouvoir assumer pleinement et sereinement de la part des parents leurs responsabilités professionnelles, notamment.

Ces derniers jours, elle affirme avoir entendu de nombreux témoignages d'accueillantes, de responsable de PO, des représentants des employeurs et des travailleurs du secteur. Elle a échangé beaucoup avec eux. Ils démontrent leur investissement dans leur métier, leur passion et elle tient à les en remercier.

Aujourd'hui encore, la société est confrontée à une pénurie de places d'accueil. Une rareté de places qui se crée tous les jours d'avantage, avec de fortes disparités territoriales.

Par ailleurs, la viabilité économique des milieux d'accueil existants semble compromise.

Les milieux d'accueil non subventionnés ont perdu 1.700 places avant son arrivée et beaucoup de milieux d'accueil subventionnés peinent, eux aussi, à survivre.

Aujourd'hui, en 2026, avec les contraintes budgétaires que l'on connaît, et la fragilité de ce secteur, la seule mesure d'économie qui touche les opérateurs de

terrain, à savoir la mesure projetée de non-indexation, évalué à 138 euros par place et par an, semble malheureusement déjà difficile, voire impossible à absorber pour certains.

Au contraire des messages qui ont été véhiculés ces derniers jours par certains, elle comprend cette difficulté, elle comprend les risques auxquels les services font face aujourd'hui. Je mesure l'impact pour les professionnels et les familles concernées.

Mais comment expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ?

Comment expliquer que nous sommes passés d'un budget initial en 2020 de 505 millions d'€ pour l'ONE à un budget initial en 2026 de 761 millions d'€, soit une augmentation de 256 millions d'€ alors que dans un même temps, nous avons perdu sur ces 5 années 1.700 places et que nous sommes confrontés aujourd'hui à un secteur en pleine crise dans sa globalité ?

Nous ne pouvons poursuivre d'ambitieux projets de création de places si d'un autre côté, nous ne pouvons contrer cette hémorragie de fermetures de places, soient-elles subsidiées ou non, insiste Mme la ministre.

Tout cela la renforce dans l'idée que le gouvernement doit déployer des efforts autant à répondre à la question de la pérennité des places existantes qu'à la dynamique de création de nouvelles places. Aujourd'hui, nous avons besoin de tout le monde pour répondre aux enjeux de l'accueil et de la santé de l'enfant : Les opérateurs de terrain, qu'ils soient subventionnés ou non subventionnés, qu'ils accueillent chez eux ou en collectivité. Inutile d'opposer les uns aux autres.

Mais cela ne pourra se faire qu'en changeant complètement l'approche que nous avons de ce secteur. Certes les moyens publics sont aujourd'hui comptés, mais elle veut poursuivre les ambitions de la DPC en lesquelles elle croit : consolider les places existantes et créer de nouvelles places d'accueil. Elle y croit probablement plus que jamais.

Pour consolider les places existantes, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a notamment mis en œuvre les accords non-marchand 2025 par une revalorisation salariale de tous les travailleurs des secteurs et l'atteinte des barèmes cibles historique dans ce secteur (2,6 millions pour les secteurs de l'accueil petite enfance, les services d'accueil d'enfants malades à domicile, les services d'accueil spécialisé de la petite enfance, les accueils extrascolaires qui perçoivent des subsides à l'emploi, les équipes SOS-enfants et les services de promotion de la santé à l'école). Il a également permis l'octroi d'un soutien ponctuel aux milieux d'accueil de niveau 0 et 1 à hauteur de 200 euros par place en 2024 et 2025 pour les aider à faire face aux coûts de fonctionnement grandissants (budget de 3,6 millions).

Du côté de la Région wallonne, pour rénover les places existantes, le gouvernement a dégagé un budget de 11 millions investis, dans 51 projets retenus, ce qui permet de préserver 1.292 places d'accueil.

Dans le cadre des économies dans le dispositif des APE, non seulement, le secteur de l'accueil de la petite enfance est immunisé mais un budget est prévu pour assurer le maintien des APE pour les nouvelles places d'accueil à venir, qu'il s'agisse de Cigogne 5200+ ou de la future programmation.

Evidemment, l'effort d'assainissement budgétaire auquel nous nous sommes engagés nous a aussi imposé de chercher des économies structurelles. Et dès le départ des réflexions, lorsque nous avons demandé à l'Office National de l'Enfance de nous faire des propositions. La mesure de la non-indexation nous a été proposée comme la seule mesure qui permettait à l'ensemble des secteurs qui relèvent des missions de l'ONE de participer à l'effort global demandé. Cette mesure paraissait répartir équitablement l'effort sur tout le monde et de manière la moins impactante sur chaque opérateur.

Cette mesure n'a pas été prise de gaité de cœur, affirme la ministre qui précise en être consciente, et de manière encore plus affirmée au regard des retours sectoriels, sachant que :

1. Les pouvoirs organisateurs ne disposent souvent que de ressources limitées pour organiser l'accueil des enfants : principalement les subventions structurelles comme celles de l'ONE ou des aides à l'emploi, de certains pouvoirs locaux et de tout ou partie (la partie étant parfois nulle en fonction des scénarios), des participations financières des parents ;
2. L'articulation des différentes sources de financement possibles, structurel et ponctuel, est complexe, déstabilisant rapidement ce secteur lorsqu'un élément change ;
3. Les différentes crises de ces dernières années – sanitaire et énergétique – ont mis à mal l'équilibre financier des milieux d'accueil.

Mais elle ne peut se résoudre à penser que ce sont les 138 € /place/an (que représente la non-indexation) qui soit l'unique élément qui menace la viabilité des milieux d'accueil. Toutefois, je dois faire le constat que ces 138€ sont l'étincelle qui révèle un foyer bien plus préoccupant qui est la viabilité de ces milieux d'accueil, en fragilité totale et latente, depuis des années. C'est effectivement probablement la goutte qui fait déborder le vase.

Le CA de l'ONE s'en est lui aussi rendu compte face à la montée de fièvre – et d'angoisse- que l'annonce de cette mesure a provoqué dans le secteur puisque par une lettre du 19 novembre dernier, le CA m'invitait à geler les crédits liés à la mesure de non-indexation, le temps de la concertation et de l'analyse diagnostic.

Elle rappelle avoir été interpellée en commission, tous partis confondus en vue de revoir la mesure et indique partager ce sentiment.

Elle veut éviter de fragiliser la viabilité des milieux d'accueil. Mais elle est aussi tenue, par solidarité gouvernementale, de faire l'effort de réaliser des économies structurelles.

Les deux mesures sont-elles inconciliables ? s'interroge la ministre, dont la réponse à cette question est non.

Elle pense qu'à très court terme, il est possible d'orienter une partie des marges budgétaires disponibles en 2025 de l'ONE et de les prioriser en guise de soutien exceptionnel aux milieux d'accueils subventionnés et non subventionnés. Nous avons le devoir, pour l'immédiat mais aussi pour le futur, d'être en mesure de soutenir les milieux d'accueil qui sont vacillants. Par ailleurs, elle plaide pour davantage de conseil, de soutien, de proximité, et de réactivité.

Pour faire face à l'urgence et trouver des moyens de donner rapidement une bouffée d'oxygène aux structures de terrain, pour éviter toute fermeture de places du fait des mesures budgétaires qui seront prises, au regard des propositions du Conseil d'administration et des constats assez édifiants de la Cour des comptes, j'ai demandé à l'ONE mettre en place immédiatement un dispositif d'accompagnement des milieux en difficulté. Cela rejoint aussi une proposition du CA. Au-delà du conseil ONE, un accompagnement plus budgétaire, comptable et économique me semble impératif.

Par la réactivation de la cellule (mise en place lors des inondations) qui avait aidé les milieux d'accueil frappés par la catastrophe de juillet 2021 à se relever, nous pourrions en faire une cellule de sauvetage, d'accompagnement et de conseil des milieux d'accueil subventionnés ou non subventionnés qui en ont besoin pour retrouver la pérennité économique.

Ce dispositif, qui serait donc composé aussi d'experts comptables, économistes et financiers externes, doit avoir pour mission d'analyser en profondeur les causes des problèmes rencontrés par les milieux d'accueils en difficulté.

Cette cellule identifierait avec rigueur l'état des entités, les points à solutionner et les incongruités organisationnelles à adapter, ainsi que celles relevant des règles et du fonctionnement de l'ONE. Par cette action, elle veut affirmer la volonté du Gouvernement et de l'Office de protéger les enfants, les familles et les professionnels, en assurant un avenir durable à notre accueil de qualité.

C'est certainement un chapitre que nous devons prévoir dans le futur contrat de gestion que nous devons élaborer ensemble ces prochains mois.

Enfin, nous devons aussi nous interroger sur la question de la simplification administrative des règles qui n'ont fait que s'accumuler sur le secteur. Les multiples modifications ont aussi déboussolé le secteur. Certes, les normes qui encadrent et protègent chacun, qui permettent d'évoluer dans un cadre professionnel de qualité, sont importantes. Mais faut-il, pour cela, avoir des conditions de formation toujours plus longues, toujours plus exigeantes ou changeantes ? Nous devons faire preuve de pragmatisme, de réalisme et de sobriété règlementaire.

Cela ne veut pas dire pour autant que la ministre abandonne des normes qui constituent une avancée certaine pour le milieu de l'enfance, comme la Norme d'encadrement Milac par exemple. Elle est et reste une norme idéale à atteindre, une norme guide et non plus une norme obligatoire qui budgétairement aurait représenté une dépense de 106.000k€, que nous sommes incapables de déboursier actuellement. Depuis le début, j'ai gardé le même discours : nous ne pourrons l'atteindre que progressivement, petits pas par petits pas.

Les prochains mois seront donc porteurs d'enjeux, de co-construction, de réactivité et il en ira de notre responsabilité collective.

Elle évoque ensuite l'enjeu de la création des nouvelles places

Pour créer de nouvelles places, autant le gouvernement de la Communauté française, que le gouvernement de la région wallonne, ont prévu les moyens nécessaires pour financer l'infrastructure et le fonctionnement des places d'accueil retenus dans le Plan Cigogne + 5.200 places.

Pour permettre la concrétisation de ces projets, dont nombre d'entre eux auraient été abandonnés sans cela, on parle d'un passage de 41.000 à 51.000 euros par place pour les subsides à l'infrastructure, la suppression de certaines obligations comme le recours aux matériaux biosourcés et l'adaptation des dates butoir.

En Fédération Wallonie Bruxelles, pour pérenniser les places existantes et garantir le subventionnement de fonctionnement des nouvelles places, le Gouvernement a refinancé pour l'année 2026 l'ONE à hauteur de 43 millions, lui permettant ainsi de contrer son déficit et de retrouver un solde sec à zéro. Ce budget conséquent va permettre de maintenir les mesures prévues dans le contrat de gestion actuel comme le passage des accueillant.es sous statut de salarié.es, le subside de base pour les milieux d'accueil de niveau 1 et 2, l'augmentation des normes d'encadrement au sein des SASPE, les actions de valorisation du personnel d'accueil extrascolaire, le développement du dépistage des anomalies métaboliques des nouveaux nés, le soutien au développement de la mission de vaccination des PSE, le renfort des équipes SOS-enfant et d'autres mesures. Ce budget va permettre également de couvrir les subsides promis aux projets introduits et retenus dans le cadre du Plan Cigogne + 5.200 et donc la date d'ouverture est programmée en 2026.

On parle de plus de 3.000 places à Bruxelles et en Wallonie pour un budget de près de 20 millions d'euros.

La demande croissante et la pénurie de places exigent des solutions rapides et concrètes. La mixité sociale doit rester une priorité absolue : nous refusons la création de systèmes à deux vitesses et nous voulons soutenir tous les types de crèches, qu'elles soient subventionnées ou non. Les critères actuels, basés sur le taux de couverture lié uniquement au nombre d'enfants domiciliés dans la commune et en âge d'aller en milieux d'accueil, me semblent trompeurs, notamment dans les pôles économiques où la demande est bien plus forte que le nombre d'enfants résidents. Il est donc nécessaire d'adapter ces critères pour de futures programmations afin de mieux refléter la demande réelle. Les travaux pour préparer les futurs appels à projets via Wallonie Santé, notamment, vont s'inspirer des analyses de BDO qui portent sur le diagnostic des modèles existants en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, mais aussi sur un benchmarking international, notamment en Allemagne et dans les pays les plus favorables aux familles. Ils analyseront les coûts et modes de financement, évalueront les critères de programmation actuels et mesureront l'impact de la réforme MILAC. Ils proposeront ensuite des modèles innovants, compareront leurs avantages et inconvénients, et étudieront leur faisabilité.

Dès le premier semestre 2026, les conclusions de BDO viendront aussi nourrir le futur contrat de gestion de l'ONE.

Notre mission n'est pas de commercialiser, de marchandiser l'accueil de la petite enfance, mais de le rendre viable, durable et accessible. Etudier la viabilité économique n'est pas un gros mot. Qu'il s'agisse de milieux d'accueil subventionnés ou non subventionnés.

Sa volonté est d'offrir aux parents des solutions stable et concrètes, plus adaptées à leurs modes de vie, et garantir un accueil de qualité pour les travailleuses et les enfants. C'est ensemble, pouvoirs publics, partenaires sociaux, entreprises et associations, professionnels de la petite enfance, que nous construirons l'avenir de l'accueil de la petite enfance en Wallonie et à Bruxelles.

Concernant l'accueil temps libre

L'offre ATL est une mission essentielle, pour les enfants, leur sociabilité et leur épanouissement, en dehors du milieu strictement scolaire.

C'est aussi une véritable aide pour les parents assumant des contraintes et horaires au-delà des horaires d'école.

Aujourd'hui, soyons de bon compte, l'ensemble de l'offre extrascolaire est bien plus large que la seule offre autorisée et subventionnée par l'ONE.

Rappelons aussi que le périmètre de notre action pour l'accueil extra-scolaire se limite au temps avant et après l'école et que le temps de midi n'est donc pas couvert.

L'enjeu majeur ne se résume pas seulement à l'accessibilité, la qualité de l'ATL, et au soutien au public plus fragilisé, il concerne aussi le personnel, et sa valorisation. C'est pourquoi, à sa demande, un appel à projets a été lancé pour permettre le financement de responsable de projet ou d'accueillants. 67 opérateurs ont ainsi pu être retenus pour un budget disponible de 1.8 millions d'euros

Le volet formation était aussi un autre élément sollicité par le personnel. C'est un budget de 900.000 euros qui a été dédié à la formation du personnel dans 67 structures.

L'objectif est de réitérer l'opération en 2026.

En ce qui concerne la réforme ATL, le comité d'orientation mis en place en avril a terminé de traiter le 1^{er} bloc regroupant les 3 secteurs en un décret unique.

Il s'agit d'harmoniser, renforcer la coordination locale et professionnaliser les équipes.

Cette réforme sera progressive, avec une mise en œuvre par étapes jusqu'en 2028, pour préserver la stabilité des opérateurs et des communes. Je souhaite offrir à chaque enfant un accueil de qualité, accessible et inclusif, et faire de l'ATL un levier de cohésion sociale et d'égalité des chances. Parce que l'ATL est nécessaire pour l'épanouissement et la réussite de chaque enfant.

Concernant la santé

L'ONE joue bien entendu un rôle majeur en matière de santé préventive et de suivi des enfants. Plus de 125.000 enfants ont été inscrits en consultations, Rappelons que 1231 médecins, gynécologues, pédiatres et sage-femmes travaillent avec les pep's et les volontaires dans les consultations. Rappelons aussi le rôle majeur des volontaires autour de l'ONE. Ils sont plus de 3.600 et la ministre en profite pour les remercier vivement.

Il n'est en effet pas d'accueil de l'enfant, sécurisant pour les parents, sans qu'il ne soit porté une attention particulière à leur santé, à leur fragilité.

Les 1.000 premiers jours, de la grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant, sont une période décisive pour son développement physique, psychique et social. C'est là que se joue l'essentiel : la santé, la sécurité affective, la prévention des vulnérabilités. Il faut agir tôt, car chaque retard se répercute plus tard par des inégalités, des troubles et des coûts sociaux accrus.

C'est pourquoi elle renforce l'accessibilité des consultations prénatales et postnatales, en intégrant l'ONE dans les trajets de soins fédéraux pour garantir un accompagnement continu et coordonné. Elle souhaite que chaque future mère, chaque famille, bénéficie d'un suivi global : conseils personnalisés, dépistages précoces, soutien à la parentalité et orientation vers les professionnels adéquats.

Un dossier médico-social digitalisé, est en cours de développement pour assurer la continuité des soins et faciliter la coordination entre acteurs et combler les zones blanches, là où l'offre reste insuffisante, afin qu'aucune famille ne soit laissée de côté.

En 2026, le développement du registre vaccinal sera poursuivi, outil essentiel pour récolter et analyser les données, et ainsi garantir un pilotage efficace et transparent du programme de vaccination. Dans cette dynamique, l'ONE devra veiller à améliorer la couverture vaccinale et à adapter le calendrier vaccinal conformément aux recommandations du Conseil supérieur de la santé, afin de protéger chaque enfant et chaque famille.

Il importera également de favoriser la collaboration étroite entre les PSE et les PMS, afin d'accompagner au mieux le jeune et sa famille lorsqu'ils rencontrent des difficultés ou questionnements, chacun mobilisant son expertise spécifique.

Rappelons que la Fédération Wallonie Bruxelles dispose de 2 dispositifs essentiels à l'accompagnement global des élèves : les centres PMS relevant de l'enseignement et les centres PSE relevant de l'ONE.

Le budget dédié aux PSE est aujourd'hui de l'ordre de 15, 5 millions. Celui des centres PMS avoisine les 140 millions d'euros.

Nos élèves ont besoin d'un accompagnement global, cohérent et accessible. Aujourd'hui, les deux dispositifs essentiels interviennent auprès des mêmes publics avec des missions complémentaires : santé, prévention, bien-être et orientation.

Si les complémentarités sont évidentes, les deux dispositifs reposent sur des missions, des cadres, des statuts qui diffèrent aujourd'hui. Ces divergences nuisent parfois à la fluidité de la collaboration et à l'efficacité.

C'est pourquoi nous ouvrons une réflexion ambitieuse : renforcer la coopération, harmoniser les pratiques pour offrir un service intégré, lisible et efficace.

Les travaux visant des coopérations renforcées entre ces acteurs devront se poursuivre en 2026. Ils sont nécessaires pour simplifier les parcours, garantir la continuité des interventions et répondre aux enjeux de santé mentale et sociale à l'école. Parce que le bien-être des élèves n'est pas une option : c'est une priorité.

Concernant la santé mentale (transversal)

Dans le cadre des questions de santé, la ministre tient à évoquer la problématique de la santé mentale, qui est un point dont elle se soucie particulièrement et qui traverse l'ensemble de ses compétences, celles de ses collègues et bien au-delà. Cette maladie est le fléau de ces décennies et touche tout le monde : parents, enfant, accueillantes et accueillants, travailleurs et dirigeants...

Plus spécifiquement, la santé mentale de nos enfants et de nos jeunes est à ses yeux un enjeu majeur. Au regard leurs détresses, nous avons la responsabilité d'agir. Son objectif est clair : bâtir un système qui repère plus tôt, soutient plus vite, protège plus justement et accompagne plus durablement. Et ses compétences lui permettent d'intervenir à chaque étape de l'évolution de l'enfant.

C'est pourquoi, en Enfance, les consultations pour enfants avec des psychologues de première ligne sont renforcées et que des projets de bien-être à l'école via les services PSE sont développés. Une convention entre l'ONE et l'Aviq est en cours de conclusion pour structurer la collaboration avec les PMS et garantir une approche intégrée.

Dans le cadre de ses compétences Jeunesse, un projet pilote de formation des encadrants et des professionnels de terrain sera développé pour détecter les premiers signes de souffrance psychique et gérer les situations de détresse. Un outil transversal devra regrouper tous les dispositifs afin de faciliter l'orientation rapide des jeunes et des familles.

Dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, elle travaille avec les Ministres Coppieters et Vandembroucke pour renforcer l'offre de première ligne, faciliter l'accès à des professionnels spécialisés et créer des équipes hybrides mêlant psychologues et intervenants sociaux, capables d'agir directement dans le milieu de vie des jeunes.

Enfin, le numéro 103 est renforcée par la mise en place d'un chat et d'une campagne de communication dès ce mois-ci. La jeunesse n'attend pas des discours, elle attend des décisions. Ces décisions, nous les prenons aujourd'hui pour garantir à chaque enfant et à chaque jeune un avenir où la santé mentale est un droit, et non un privilège.

En résumé

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) entame une nouvelle étape avec une vision claire : répondre aux besoins des familles et des enfants tout en garantissant un service public solide et équitable. Recentrer les ressources de l'ONE sur les besoins prioritaires des enfants et des familles, l'accueil de qualité, stable et pérenne de la petite enfance où la santé des enfants est prioritaire, en veillant à développer une gouvernance modernisée et un financement assaini. En vue

d'enrailler et d'éviter la perte de places existantes, une aide urgente et exceptionnelle orientée vers les milieux d'accueil doit être envisagée.

Plus de conseil et de soutien que de contrôle, c'est aussi ça, être un partenaire réactif et soutenant pour les professionnels de l'Enfance.

En synthèse, le budget 2026 de l'ONE est renforcé de la sorte :

- refinancement de 43 millions € pour ramener l'ONE à l'équilibre budgétaire
- des dotations affectées à l'ONE qui augmentent également en 2026 pour couvrir les évolutions naturelles de l'ONE à hauteur de 11,4 millions :
 - a. +7,3 M€ : actualisation des crédits selon l'indice santé (hors 130 M€ pour les frais de fonctionnement).
 - b. +3,7 M€ : couverture de la dérive barémique 2025 et de l'augmentation des cotisations pour la pension du personnel statutaire (CVO qui passe à 53%).
 - c. +0,484M€ : couverture des coûts supplémentaires engendrés par la statutarisation des agents.

Elle note également que la dotation augmente pour réintégrer 4,4 millions des économies de 7,4 millions d'€ qui avaient été demandées au budget initial de 2025.

Preuve d'un réel engagement du Gouvernement en faveur de la matière Enfance. Au regard des enjeux précités, il importe à présent à l'ONE de prioriser ces missions et d'axer ses interventions sur les enjeux du secteur.

Des efforts doivent toutefois être consentis :

- Réduction de la dotation informatique (-3.000k€ au BI 2026) ;
- Une non-indexation en 2026 des subventions octroyées aux acteurs du secteur (7.840k€ au BI 2026) ;
- La norme de subventionnement de 1,5 personnel d'accueil pour 7 enfants devient une norme guide (106.000k€). Comme indiqué par la Cour des Comptes elle-même, il ne s'agit donc pas d'une économie mais d'une non-dépense sur laquelle, elle ne reviendra pas.

Le budget dédié à l'ONE en 2026 s'élève donc à 760.977 euros pour 711.973 euros au budget initial 2025.

Concernant la jeunesse

La jeunesse occupe une place essentielle dans notre société : elle porte l'énergie, les idées nouvelles et les aspirations qui façonnent notre avenir collectif. Investir

dans les jeunes, c'est investir dans la capacité de notre société à se renouveler, à innover et à renforcer le vivre-ensemble. C'est pourquoi il est indispensable de leur offrir des espaces de rencontres, d'échanges, d'expérience afin qu'ils puissent pleinement développer leur potentiel et participer activement à la construction du monde de demain.

Depuis qu'elle exerce la responsabilité de ministre de la Jeunesse, elle a mesuré la richesse et la diversité de ce secteur. Elle a constaté combien le « par et pour les jeunes » est un principe structurant qui fait la singularité de notre modèle. Cependant, alors même que tout le secteur repose sur leur parole, leur participation et leurs engagements, j'entends aussi certains jeunes dire qu'ils ne se sentent pas suffisamment écoutés. Je m'interroge, dès lors, sur ce qui, aujourd'hui, ne fonctionne pas assez bien.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont aujourd'hui un peu plus de 300 associations qui sont soutenues : 170 maisons de jeunes, 28 centres d'information, 28 centres de rencontres et d'hébergement, 68 services de jeunesse, 15 mouvements thématiques, 4 mouvements de jeunesse et leurs fédérations (14), ainsi que le Forum des Jeunes.

Deux tiers de ces opérateurs agissent dans une dynamique locale, ancrée au plus près des réalités de terrain ; un tiers intervient sur un territoire plus large, assurant déjà une certaine ouverture, diversifiée et inclusive. Cette architecture constitue un véritable maillage, indispensable pour toucher un maximum de jeunes, quels que soient leurs parcours et leurs réalités.

Dans ces travaux budgétaires, il est essentiel de réaffirmer, avec toute la clarté nécessaire, que les centres de jeunes ont été préservés : leurs subventions et leurs indexations sont maintenues.

Il en est de même pour les organisations de jeunesse.

A deux exceptions près :

- Le retrait du financement des organisations de jeunesse politiques repris par le Gouvernement dans la Déclaration de Politique Communautaire. Et ce, à partir du 1^{er} janvier 2027.
- Le retour d'une partie des détachements pédagogiques vers l'enseignement en réponses à la pénurie d'enseignants à laquelle fait face le secteur. Et ce, à partir de la rentrée scolaire 2027.

Elle souhaite également préciser que la modification du dispositif de détachement pédagogique fera l'objet d'une compensation : 70 % de l'enveloppe sera réinjectée vers les organisations de jeunesse concernées, reconnaissant l'importance

de ces appuis pédagogiques et ouvrant la porte à de nouvelles compétences, notamment pédagogiques en cohérence avec l'objectif des associations.

La DPC prévoit également une phase pour le secteur jeunesse de modernisation, de clarification et de simplification administrative. Les textes réglementaires qui le structurent ont entre 15 et 24 ans ; ils nécessitent une actualisation profonde pour répondre aux évolutions sociétales, aux pratiques émergentes des jeunes et aux transformations des structures qui les accompagnent. Cette dynamique vise également à permettre aux opérateurs reconnus de recentrer leurs ressources sur leurs missions essentielles. Moins d'administration et plus d'animations et d'actions

Avant de développer de nouveaux dispositifs, il me paraît indispensable de revoir et challenger l'existant. C'est tout le sens du moratoire instauré pour 2026 et 2027 : tout en préservant l'acquis, offrir le temps nécessaire pour engager une modernisation cohérente et concertée.

Comme déjà indiqué en cette commission, elle aura l'occasion, dans les prochaines semaines, de vous présenter la trajectoire jeunesse. Ce sera le moment d'apporter les précisions nécessaires sur les priorités qu'elle souhaite porter et sur les chantiers que je veux ouvrir pour répondre aux enjeux exprimés par les jeunes eux-mêmes.

Les grands marqueurs sont là : mieux valoriser l'engagement des jeunes, soutenir le secteur et les jeunes face aux défis de bien-être et santé mentale, renforcer l'éducation aux médias, accompagner et étendre les dynamiques de camps.

Son ambition est claire : doter notre politique de jeunesse d'un cap qui entend les attentes des jeunes et qui renforce l'impact de celles et ceux qui les accompagnent. La trajectoire qu'elle présentera s'inscrit dans cette volonté : rendre notre action plus cohérente et plus lisible, pour que chaque jeune puisse trouver sa place et prendre part, pleinement, à l'avenir que nous construisons avec eux.

Cet exercice budgétaire est loin d'être simple. Avec ses collègues au sein du gouvernement et avec la commission, la ministre appelle à tenter d'éviter un enlisement irrémédiable de la FWB.

Cette tentative concerne évidemment la situation budgétaire et la trajectoire vers 2029 que nous devons inverser dès 2026 pour éviter la spirale de l'endettement insoutenable pour les générations à venir, pour les enfants.

Pour la première fois depuis la création de la FWB, le gouvernement propose un budget qui comporte des économies globales de 500 millions d'€.

Mais ce budget apporte aussi de nouveaux moyens pour de nouveaux investissements, notamment en matière de l'aide à la jeunesse, de l'accueil de la petite enfance et des maisons de justice.

Sauver la FWB de l'enlisement en provoquant l'enlisement des acteurs et actrices, des personnes qui servent ces compétences au quotidien n'a aucun sens. Ce n'est pas son souhait, ce n'est pas son objectif, ce n'est pas mon but.

Parce que toutes les missions de la FWB sont importantes à ses yeux et en particulier celles qu'elle vient d'exposer largement, nous devons préserver les acteurs et actrices qui portent ces compétences tous les jours.

L'effort budgétaire doit être nuancé dans sa mise en œuvre et elle s'y attachera personnellement.

Les discours et les positionnements doivent l'être aussi. L'heure n'est pas à l'emporte-pièce, aux stéréotypes, aux raccourcis. L'heure n'est pas à amplifier les problèmes mais à trouver des solutions. L'heure n'est pas à exacerber les clivages mais à s'écouter et s'entraider.

L'heure est à la responsabilité, à la pédagogie et à la nuance.

Avec les administrations et l'ONE, nous concerterons avec les fédérations, les syndicats, les acteurs de terrains et de la société civile pour que les modalités des mesures que nous déciderons dans ce budget soient elles-mêmes les plus adéquates, les plus soutenables, les moins pénalisantes, les plus équitables dans les efforts à faire. Nous accompagnerons, nous soutiendrons, nous nous impliquerons avec eux, pour nos enfants, notre jeunesse et notre société. Pour leur santé et leur épanouissement, pour notre avenir commun.

C'est, aujourd'hui, l'enjeu de l'exercice de sa responsabilité.

Mais elle insiste, ce budget est essentiel pour préserver demain ce qui nous est cher aujourd'hui.

Elle conclut par des remerciements à tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de cet exercice budgétaire compliqué, ses équipes au cabinet et le personnel des différentes administrations. Ainsi qu'à toutes celles et tous ceux, et en particulier les professionnels des différents secteurs, qui l'épaulent dans cette période difficile pour identifier ensemble comment faire mieux avec moins, en échangeant, et en construisant des solutions pour un demain plus serein au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles.

5 Discussion générale

Mme De Ré souhaite commencer par une réflexion générale portant sur l'ensemble du segment budgétaire examiné aujourd'hui. Une dimension qui pourra sembler anecdotique, mais qui, en politique, revêt une importance particulière : les mots ont un sens. En parcourant les documents présentés, elle a porté une attention particulière aux termes employés pour justifier les décisions proposées : *responsabilité, modération et souplesse*.

Or, elle se voit contrainte de démontrer que ce budget s'avère non seulement irresponsable, mais qu'il aura un impact bien plus profond que celui que le Gouvernement semble imaginer sur l'ensemble du secteur. De surcroît, loin de créer la souplesse annoncée, il introduira au contraire davantage de rigidité sur le terrain. C'est son reproche principal : les mesures proposées produisent l'exact inverse de ce qu'elles prétendent viser. Le Gouvernement affirme que la petite enfance constitue sa priorité, mais lui impose des économies démesurées, sans concertation — pas même avec l'ONE — et sans aucune capacité à mesurer les implications réelles de ces choix.

Depuis le début de la journée, un argument revient sans cesse : toutes ces décisions seraient prises « pour le bien des enfants », « pour leur futur ». Mme De Ré interroge l'absurdité d'un tel raisonnement. On ne promet pas le bien des enfants en bafouant leurs droits. On ne prépare aucun avenir en fragilisant les mille premiers jours de leur vie. Et on ne défend pas l'intérêt supérieur de l'enfant en déconsidérant l'expertise de celles et ceux qui, quotidiennement, les accompagnent sur le terrain.

Elle affirme donc clairement : ce budget n'est pas « pour le bien des enfants ». Il constitue, au mieux, un mensonge que le Gouvernement se raconte à lui-même, et au pire, un mensonge qu'il tente d'imposer aux familles.

Avant même d'aborder l'aspect financier, elle estime indispensable de rappeler que ce budget dépasse largement les colonnes chiffrées : il porte atteinte à des droits fondamentaux — droits de l'enfant, droits sociaux, droits économiques, culturels et politiques, droits des femmes et des minorités. Cela devrait, selon elle, conduire le Gouvernement à suspendre immédiatement l'ensemble des mesures envisagées. Comme l'a rappelé son collègue M. El Hajjaji, l'avis du Conseil d'État mérite d'être lu attentivement : il alerte explicitement sur l'atteinte aux droits acquis et sur le non-respect de principes constitutionnels fondamentaux. Si les droits de l'enfant ne constituent pas la boussole du Gouvernement, il semble que le droit belge lui-même n'en soit pas davantage une.

S'attardant ensuite plus longuement sur le budget, l'oratrice détaille les points suivants :

5.1. Budget informatique de l'ONE

Elle commence par revenir sur la coupe annoncée dans le budget informatique de l'ONE, première mesure abordée presque comme un détail. Pourtant, plus elle relie les éléments analysés ces dernières années, plus il apparaît qu'il s'agit d'une erreur majeure.

Les échanges parlementaires depuis six ans soulignent régulièrement la difficulté de disposer d'un suivi concret des évolutions du secteur. La Cour des comptes, rencontrée récemment, l'a rappelé clairement : l'ONE a un besoin urgent d'outils performants permettant de suivre, tant qualitativement que quantitativement, les ouvertures et fermetures de places, d'anticiper les tensions de personnel et de piloter efficacement la politique de la petite enfance sur base de données fiables. Et cela, en 2025, ne peut se faire « avec un cahier et un stylo ».

C'est précisément au moment où ces besoins deviennent les plus pressants que le Gouvernement choisit de retirer 3 millions d'euros de la dotation informatique. Parallèlement, il répète la nécessité de développer des « modèles innovants » pour repenser la viabilité économique des milieux d'accueil. Elle souligne sa perplexité : comment construire ces modèles, évaluer leur pertinence ou analyser leurs effets si l'Office ne dispose même pas des outils élémentaires de suivi ?

Pour elle, ce désinvestissement affaiblit l'ONE au moment même où il devrait être renforcé. Le Gouvernement prétend vouloir piloter, mais prive l'institution des moyens de piloter. C'est incohérent, contraire à une bonne gestion de l'argent public et lourd de risques quant à l'efficacité de toute réforme future.

Question 1 : Quels projets seront impactés par cette réduction ? Devra-t-on renoncer, dans les années à venir, à obtenir de meilleures données sur le secteur ? Comment l'ONE pourra-t-il se conformer aux recommandations multiples de la Cour des comptes concernant le monitoring ?

5.2. Non-indexation des subventions au secteur

Elle poursuit avec la seconde décision majeure : le gel des subventions publiques à la petite enfance. Pour elle, il s'agit d'une méthode ingénieuse — mais hypocrite — pour réaliser des économies sans l'admettre. Ne pas indexer, c'est diminuer. Discrètement, insidieusement, mais sûrement. On demande alors aux structures d'accomplir les mêmes missions... avec moins de moyens.

Le Gouvernement reconnaît lui-même que cela représente « seulement » 138 € de subvention en moins par place en crèche.

Question 2 : Qui va compenser ces 138 € par enfant ? L'ONE ? Les structures déjà fragilisées financièrement ? Les familles — qui font

déjà face à une augmentation des frais scolaires, de minerval, à des salaires sous pression et à un coût de la vie croissant ?

Elle rappelle ensuite une évidence : le Gouvernement se félicite de créer 5 200 nouvelles places ou de réformer le statut des accueillantes. Elle s'en réjouit également, mais rappelle que ce ne sont ni des nouveautés ni des cadeaux : il s'agit d'engagements pris lors de législatures précédentes.

Le véritable problème réside dans ce que le Gouvernement ne dit pas : ses mesures vont mécaniquement réduire le nombre de places.

- La non-indexation mettra des structures en déficit dès 2026.
- La fragilisation de l'encadrement entraînera des réductions d'horaires ou des fermetures de sections.
- Le gel des moyens pour les SAE menace des milliers de places subventionnées.

L'ONE l'a dit explicitement : pour la première fois, des crèches subventionnées risquent de fermer. Et une fermeture de crèche, ce n'est pas seulement 50 places en moins : c'est 50 familles en difficulté, des bébés sans solution et des puéricultrices sans emploi.

Sur le long terme, c'est encore plus grave : ouvrir des places nécessite un effort de longue haleine ; déstabiliser un secteur se fait en une seule décision.

Elle rappelle un point essentiel : pendant la crise COVID, les milieux d'accueil sont restés ouverts, alors que tout le reste était à l'arrêt. Les équipes ont assumé un rôle essentiel — et aujourd'hui, elles deviennent des variables d'ajustement budgétaire.

Elle sonne l'alarme : pour la première fois, des structures de niveau 2 risquent des réductions de sections ou des fermetures complètes. Les SAE, représentant un quart des places en Wallonie, n'ont aucune marge : la non-indexation les met immédiatement en déficit. La COSEGE estime jusqu'à 7.776 places menacées, touchant près de 10 000 familles.

Question 3 : Le Gouvernement a-t-il objectivé l'impact de ses mesures ? Combien de places seront perdues par type d'accueil ?

Elle insiste également sur la méthode employée. L'avis du Conseil d'Avis de l'ONE est sans équivoque : les conditions imposées pour formuler un avis sont « indignes d'un travail sérieux » et la non-consultation des instances constitue « une faute d'appréciation » et un non-respect des prescrits légaux.

Le Conseil d’Avis évoque même des mesures qui « ébranlent la qualité de l’accueil » et « fragilisent un édifice construit sur vingt ans ».

Question 4 : Pourquoi le Gouvernement n’a-t-il pas consulté le Conseil d’Avis ? Pourquoi a-t-il contourné la gouvernance légale de l’ONE ? Qui, dans le secteur, a été consulté ?

La Ministre répète qu’il faudra revenir « aux missions essentielles de l’ONE ». Mais que signifie cela ?

Question 4 bis : Quelles missions seront abandonnées ?

- La prévention des violences faites aux bébés ?
- L’accompagnement des mères en post-partum ?
- Les missions de vaccination ?
- L’organisation du travail en crèche ?

Elle ajoute que les avis du secteur ne donnent pas l’impression que l’ONE sait réellement « où elle va ».

Elle replace ensuite ces décisions dans un contexte politique plus large, marqué par des politiques d’austérité qui ignorent l’impact humain des choix budgétaires. Elle rappelle que couper dans la petite enfance affecte directement les droits des femmes : ce sont elles qui interrompent leur carrière faute de places disponibles ; ce sont elles qui représentent la quasi-totalité des puéricultrices dont l’emploi est menacé.

Question 5 : Combien de puéricultrices risquent-elles de perdre leur emploi ? Par type de structure ? Les syndicats ont-ils été consultés ?

Pour toutes ces raisons, elle annonce le dépôt d’un amendement visant à supprimer la mesure de non-indexation.

5.3. Abandon de la norme d’encadrement

Elle aborde alors la mesure suivante : l’abandon de la norme garantissant 1,5 puéricultrice pour 7 bébés. Le passage à une simple « norme guide » constitue selon elle le « clou du cercueil » du secteur.

Elle rappelle que, sans financement, une norme n’existe pas. Revenir à une norme facultative est une régression grave, contraire à l’intérêt des enfants et du personnel.

Elle souligne également l'ironie d'une ministre Les Engagés détricotant une réforme issue du CDH, ainsi que la contradiction flagrante avec les promesses électorales du parti — davantage de places, un meilleur accueil, la gratuité.

Elle rappelle que cette norme n'était pas un luxe, mais la condition d'un encadrement de qualité, permettant :

- Des horaires compatibles avec le travail des parents ;
- Le maintien de sections en cas de maladie ;
- Des temps sans enfants dédiés à la coordination, la formation, la préparation et les projets pédagogiques.

Elle précise que les crèches ne sont pas des « box à bébés », mais des lieux d'accompagnement essentiel.

Elle évoque ensuite un point méconnu : l'abandon des 600 places d'accueil d'urgence, pourtant indispensables pour protéger les bébés victimes de maltraitance ou de situations familiales critiques. Au vu des milliers de signalements annuels traités par l'ONE, cette disparition est alarmante.

Question 6 : Comment le Gouvernement compte-t-il pallier ce manque de places d'urgence ? Quel est le besoin réel ? Les services d'aide à la jeunesse ont-ils été informés ?

Elle rappelle enfin que les bébés n'ont ni syndicats, ni voix pour défendre leurs droits. Dans un contexte social où les discours anti-enfants progressent, elle s'inquiète que les besoins fondamentaux des tout-petits deviennent « négociables ».

Réduire l'encadrement, geler les moyens, ignorer la pénurie et la souffrance du personnel, ce n'est pas neutre : cela revient à considérer que les bébés doivent déjà payer le prix d'une société en déséquilibre.

Les professionnelles, majoritairement des femmes, n'ont que peu de marge d'action. Elles continuent d'accueillir par sens du devoir, mais vivent les conséquences de ces décisions comme une surcharge, une perte de sens et une impossibilité de bien faire leur métier. Les familles, elles, subissent les pertes de places, l'incertitude et les renoncements.

Pour Mme De Ré, ce budget dépasse largement les chiffres : il révèle un choix de société. Une manière de dire quelle place est accordée à l'enfance. Et la réponse, selon elle, est douloureusement claire : l'enfance n'est pas une priorité.

S'exprimant sur le volet aide à la jeunesse, **Mme Tellier** entame son intervention en citant un extrait du budget de Mme la Ministre : pour stabiliser le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles à 1,2 milliard d'euros d'ici 2029, le Gouvernement a

acté plusieurs mesures d'économie touchant notamment les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice. Mme la Ministre ajoute que ces mesures sont indispensables à la pérennité de la Fédération et ont été conçues pour préserver autant que possible l'emploi tout en rationalisant les dépenses.

Selon elle, cet exposé général fixe immédiatement le cadre : cette fois, ce sont les enfants et les jeunes qui feront les frais de la politique du Gouvernement MR-Engagés. Après avoir entendu l'analyse de sa collègue et celles, qu'il anticipe, des autres parlementaires, il estime qu'il n'est plus possible d'affirmer que les enfants et les jeunes constituent une priorité gouvernementale.

Elle interroge : comment comprendre de telles économies dans un contexte où l'aide à la jeunesse est déjà largement sous-financée ? Il rappelle que Mme la Ministre elle-même en convenait l'an dernier dans le budget 2025. Pourquoi, dès lors, annoncer aujourd'hui un refinancement trop léger de 9 millions d'euros — déjà annoncé précédemment — si c'est pour le reprendre d'une autre main et aggraver encore la situation de milliers d'enfants vulnérables exposés à des conditions de vie qui mettent souvent leur sécurité en danger ?

Elle insiste : aujourd'hui, certains services mandants sont en larmes, incapables de trouver une place pour des enfants en danger, contraints de les maintenir dans leur milieu familial alors que celui-ci leur est toxique. Aujourd'hui encore, près de 4 800 enfants sont en attente d'un accompagnement au sein de l'aide à la jeunesse, selon les chiffres du Délégué général aux droits de l'enfant. Il qualifie cette situation « d'horreur sans nom » pour ces enfants, mais aussi « d'erreur majeure » pour la société.

Elle rappelle les conséquences bien documentées des traumatismes vécus durant l'enfance, notamment celles évoquées récemment par SOS Villages d'Enfants : retards de développement, difficultés éducatives, risques accrus d'absentéisme scolaire, maladies chroniques, perte de confiance dans la société et les institutions. Les adolescents ayant vécu jusqu'à quatre traumatismes présentent des risques démultipliés : alcoolisme problématique, tabagisme, consommation de substances illicites, voire incarcération — jusqu'à vingt fois plus que les autres. Elle relève également que près d'un quart des Belges a subi au moins un traumatisme durant l'enfance et que les blessures émotionnelles et psychologiques se transmettent d'une génération à l'autre.

Mme Tellier demande donc à Mme la Ministre un état des lieux global, clair et précis, de l'ensemble des économies envisagées pour le secteur de l'aide

à la jeunesse, tant pour 2026 que pour les années ultérieures. Selon lui, rien n'est clair à court ni à moyen terme, et les signaux envoyés aux professionnels du secteur sont particulièrement préoccupants, notamment en matière de ressources humaines, tant dans l'administration que dans les services agréés.

Elle reconnaît certains éléments positifs annoncés à l'ajustement du budget 2025 :

- Des supervisions d'équipe pour les SAJ, SPJ et IPPJ, avec un budget prévu en 2026 ;
- Un renforcement de l'encadrement psychosocial dans les services résidentiels généraux, via un équivalent temps plein pour 15 jeunes afin de favoriser les retours en famille.

Mais elle constate que, malgré la réitération de ces promesses, la concrétisation budgétaire demeure floue.

Mme Tellier rappelle également l'objectif de créer 500 nouvelles prises en charge d'ici la fin de la législature — en résidentiel ou en accompagnement. Mme la Ministre a présenté un état des lieux des familles d'accueil professionnelles, mais pas de feuille de route globale sur ces 500 places, qui restent pourtant dérisoires au regard des besoins.

En ce qui concerne les ressources humaines, aucune augmentation salariale n'était prévue, mais une prime de pénibilité et une prime de rappel pour les fonctions critiques — SAJ, SPJ, IPPJ, Centre communautaire pour mineurs dessaisis, équipes mobiles d'accompagnement — étaient envisagées pour 2026. Il demande si les budgets sont effectivement prévus, car il ne les retrouve pas dans les documents.

Elle aborde ensuite un élément qu'il qualifie de « plus grave encore » : ce qui ne figure pas dans le budget mais qui apparaît dans l'exposé général, à savoir le gel des enveloppes triennales des services, soit la gelée structurelle de la masse salariale à partir de 2027. Alors que les jeunes et les professionnels réclament davantage de délégués pour renforcer l'accompagnement, le Gouvernement prévoit l'inverse. Il demande quel montant d'économie cela représente et quelles en seraient les conséquences concrètes : risques de licenciement, impossibilité de payer l'ancienneté, etc. À ses yeux, cette mesure constitue « la menace la plus importante » du budget.

Elle revient ensuite sur la fameuse enveloppe de 9 millions d'euros présentée l'année dernière comme structurelle et annuelle. Or la ventilation budgétaire n'est pas claire :

- La provision pour la mise en œuvre des mesures de soutien au secteur, précédemment de 2,653 millions, est ramenée à zéro ;

- La ligne relative aux nouvelles politiques d'aide à la jeunesse, censée être de 9 millions, n'atteint que 8 229 000 euros.

Elle demande donc des précisions complémentaires :

Mme la Ministre a affirmé vouloir renforcer la prévention ; Mme Tellier lui demande si elle peut garantir que ce budget ne sera pas rabaissé dans les années à venir.

Elle interroge également la rationalisation du fonds budgétaire destiné à subventionner les actions d'aide à la jeunesse : réduction drastique de 16 millions à 6,5 millions d'euros. Il demande les raisons d'une telle baisse et des éclaircissements sur « l'adaptation des recettes », notamment les « parts contributives ».

Elle relève une incohérence supplémentaire : le Gouvernement évoque tantôt une économie structurelle de 600 000 euros, tantôt de 1 536 000 euros. Il demande ce qu'il en est réellement et comment ces économies seraient réalisées, tout en prétendant qu'elles ne réduiront pas la qualité des services.

Elle poursuit avec plusieurs interrogations spécifiques :

- réduction des frais de subsistance pour certains jeunes, notamment pour les EMA (-20%) ;
- diminution des frais énergétiques des IPPJ, dont il questionne le réalisme ;
- baisse des budgets consacrés à l'adoption, via deux lignes budgétaires en diminution. Est-ce une diminution assumée ? Quelles conséquences ? Pourquoi ne pas relancer un opérateur lorsque l'un cesse ses activités ?

Elle mentionne ensuite une baisse très importante — de 5,7 millions à 2,155 millions d'euros — des budgets consacrés aux projets éducatifs particuliers innovants portés par le secteur associatif (Cap48, Solidarité, Mentor Escal pour les MENA, etc.). Il souligne que cette attaque contre le secteur associatif semble assumée dans l'accord de gouvernement.

La recherche en aide à la jeunesse n'est pas plus claire : une ligne budgétaire est ramenée à zéro, au motif que deux recherches en cours ont déjà été financées pour 500 000 euros, permettant de « récupérer » 47 000 euros, montant dont l'origine n'est pas explicitée.

Elle conclut sur l'accompagnement des familles d'accueil. Sur 4 000 familles en Fédération Wallonie-Bruxelles, seules 2 300 bénéficient d'un encadrement spécialisé, laissant 1 700 familles sans accompagnement malgré la lourdeur des situations rencontrées. Cela fragilise leur engagement et décourage les nouvelles candidatures. Il craint que les familles d'accueil professionnelles reçoivent un accompagnement

privilegié, tandis que les autres restent insuffisamment soutenues. Il rappelle qu'en Flandre, chaque enfant placé bénéficie d'un accompagnement.

Elle plaide pour un accompagnement de 100 % des familles existantes et dénonce un budget à deux vitesses. Il estime qu'on ne peut sacrifier la jeunesse la plus fragile sur l'autel de l'austérité, ni en matière d'enfance, ni en matière d'aide à la jeunesse.

M. El Hajjaji explique que le lundi 1^{er} décembre, en commission du budget, il a brandi une pancarte pour tenter d'obtenir des réponses de la Ministre du Budget, sans succès. Face à cela, dit-il, il faut « prendre une grande respiration », se rasseoir à la table et reposer les questions, sans baisser les bras.

Concernant le secteur des organisations de jeunesse, il observe qu'aucune politique nouvelle n'apparaît : des réductions, des transferts, mais pas de stratégie. Cela fait pourtant 18 mois, rappelle-t-il, qu'il demande régulièrement quelle est la stratégie jeunesse du Gouvernement, sa feuille de route. Les organisations de jeunesse, elles aussi, n'en savent rien.

Il souligne ce paradoxe : le Gouvernement définit déjà des choix budgétaires dans une direction... que même les acteurs de terrain ignorent, faute de feuille de route. Mme la Ministre s'est engagée à communiquer celle-ci avant la fin de l'année ; il prend acte de cet engagement.

Il se réfère ensuite aux avis de la CCOJ et de la CCMCJ, qu'il invite les collègues à lire. Ces avis sont unanimement défavorables à la politique du Gouvernement : absence de méthodologie claire, manque de consultations structurées, invitations restées sans suite. Il rappelle que la base de la concertation consiste déjà à répondre aux invitations. Sans échanges, il est impossible de coconstruire des mesures, d'évaluer les impacts ou d'examiner collectivement d'éventuelles alternatives réalistes.

Selon lui, les acteurs de terrain expriment un besoin fondamental : pouvoir rencontrer la ministre, définir une feuille de route, travailler dans la clarté. Dix-huit mois après son entrée en fonction, ce besoin reste insatisfait.

Il aborde ensuite le moratoire sur les reconnaissances et agréments des organisations de jeunesse. Le Gouvernement annonce un moratoire de deux ans, même si le Conseil d'État a limité la justification d'urgence. Pour les organisations ayant introduit un dossier depuis 2022, cela signifie en réalité un moratoire de 4 à 6 ans, puisque la période de référence devra ensuite être recréée.

Il s'interroge : comment une ministre qui affirme vouloir agir face à la crise de santé mentale des jeunes peut-elle imposer un moratoire aussi long, qui pénalise directement les acteurs engagés auprès de ces jeunes ?

Il souligne que trois organisations ont déposé des dossiers complets, avec avis positifs de l'administration, parfois depuis quatre ou cinq ans. Il rappelle également que des agréments ont été retirés, libérant environ 364 000 euros — somme permettant de financer trois agréments, à raison d'environ 107 000 euros chacun. Il demande pourquoi ces associations en attente ne sont pas financées dès à présent.

Il prévient que le moratoire touchera des organisations en période charnière (2027-2030). Les fédérations, bien que reconnaissant la difficulté, demandent :

1. de limiter strictement le moratoire à deux ans ;
2. de fournir un calendrier clair et partagé ;
3. d'assurer une concertation réelle dès le début du processus.

Pour lui, ces demandes démontrent l'écart entre la volonté affichée par la ministre et la réalité des documents transmis.

Il aborde ensuite la question des organisations de jeunesse politique. Il dénonce la contradiction contenue dans la DPC : affirmer vouloir préserver leur indépendance, tout en qualifiant leur financement de « dévoiement ». Il rappelle que le décret de base de 2003 a été voté à l'unanimité, et que les organisations rendent chaque année un rapport vérifié par l'administration. Selon lui, le Gouvernement insulte à la fois l'administration et ses propres prédécesseurs.

Il estime que cette mesure contredit aussi l'esprit de l'éducation permanente, dont l'objectif est la participation citoyenne. Elle remettrait en cause, dit-il, la neutralité telle que définie jusqu'ici, ainsi que le pacte culturel qui protège le pluralisme politique. Il avertit que des actions en justice pourraient suivre : les organisations disposent de conventions et de droits.

Les deux fédérations soulignent également un contournement des organes consultatifs sectoriels, ce qu'il juge préoccupant.

Sur les détachés pédagogiques, il demande comment le Gouvernement a décidé de réduire leur nombre à une trentaine et d'imposer une prise en charge de 30 % du coût par les associations. Pour lui, cela met gravement en difficulté des structures déjà précaires. Un détaché pédagogique coûte environ 70 000 euros ; comment les associations trouveraient-elles 20 000 euros par poste ? Il craint une dépendance accrue au sponsoring privé, contraire à sa vision de la société.

Il souligne néanmoins positivement la garantie d'indexation des subventions de fonctionnement.

Enfin, il conclut sur la santé mentale des jeunes, qui devrait selon lui être une priorité collective. Les organisations de jeunesse sont des lieux de confiance où les

jeunes déposent leur vécu. Les fragiliser revient, selon lui, à saper les objectifs que Mme la Ministre affirme poursuivre.

Il estime que le Gouvernement donne toutes les raisons d'investir davantage dans la jeunesse, mais fait l'inverse. Le discours de la Ministre lui paraît empreint de renoncement, alors que les enjeux exigent ambition et cohérence. Il rappelle qu'on ne nie pas les contraintes budgétaires, mais qu'il existe d'autres solutions que de faire payer les enfants et les jeunes.

Il conclut que les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles — de l'enfance aux maisons de jeunes — ne doivent pas être les victimes des manquements du Gouvernement, et que les annonces actuelles, ajoutées à celles à venir concernant les organisations de jeunesse et les détachés pédagogiques, laissent craindre le pire.

Mme Pécriaux rappelle d'emblée ce qui doit constituer le cap permanent des travaux : garantir l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Derrière chaque ligne budgétaire soumise au débat, derrière chaque pourcentage, derrière chaque arbitrage technique, se cache une réalité profondément humaine : celle d'un enfant, d'une mère, d'un père, d'une famille en quête d'une place en crèche, d'un accueil extrascolaire ou d'activités de loisirs accessibles. Ces personnes, insiste-t-elle, ne sauraient être réduites à de simples variables d'ajustement budgétaire.

Aujourd'hui, pour la deuxième fois consécutive, les acteurs — ou plutôt, souligne-t-elle, les actrices — du secteur de la petite enfance se mobilisent et sont présentes en nombre au sein de cette commission.

Elle adresse avant tout ses paroles à ces femmes courageuses, qui exercent un métier exigeant, parfois éprouvant, mais qu'elles accomplissent avec passion, professionnalisme et détermination. Leur présence témoigne d'une inquiétude profonde : inquiétude pour leurs conditions de travail, pour la pérennité de leurs milieux d'accueil, mais aussi et surtout pour l'avenir des enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, demain, pourraient se retrouver sans place en crèche.

Les associations et les acteurs de terrain multiplient les alertes, notamment à travers la mobilisation « associations en danger ». Elle interroge dès lors la Ministre : que répond-elle à ces inquiétudes, à ces témoignages, à ces courriers et à ces appels que tous ont reçus et entendus ?

Dans son avis du 14 novembre, le Conseil d'avis de l'ONE exprime à son tour des préoccupations majeures. Il pointe l'absence totale de concertation préalable et des décisions budgétaires susceptibles d'endommager un édifice construit

patiemment depuis plus de vingt ans, au service d'une offre d'accueil de qualité adaptée aux besoins des enfants et des familles. Elle relève également un fait préoccupant : les instances d'avis n'ont pas été consultées en amont, ce qui constitue un problème sérieux, tout comme l'arrêt prolongé du comité de programmation.

Elle rappelle ensuite qu'un budget ne constitue jamais un exercice neutre : il s'agit d'un choix politique, révélateur d'un projet de société. À cet égard, l'enfance n'est pas un chapitre comme un autre. Elle en est le point de départ. Deux visions se dessinent :

- celle d'une société qui lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, qui soutient les familles, encourage l'emploi, et refuse que s'accroisse le fossé entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne les ont pas ;
- ou celle d'une société du « marche ou crève », où les parents incapables de payer ou de trouver une place d'accueil se voient contraints de renoncer à travailler, et où les enfants sont privés de lieux de socialisation et d'épanouissement essentiels.

Elle insiste particulièrement sur ce point : le débat ne peut être réduit à une question de garde d'enfants. Les mille premiers jours de la vie sont décisifs, rappellent inlassablement tous les spécialistes : professionnels de l'ONE, équipes de crèches, consultations, services de santé mentale, associations. Ces premières années déterminent le développement cognitif, affectif et social, influencent la réussite scolaire, la santé mentale et l'accès futur à l'autonomie.

Les milieux d'accueil jouent donc un rôle crucial. Une crèche n'est ni un lieu de stationnement, ni un simple service logistique. C'est un espace d'éveil, de prévention, de soutien à la parentalité. C'est là que se nouent les premiers liens de confiance hors du cercle familial, que se détectent les premières difficultés, que se construit l'égalité des chances.

Elle aborde ensuite la dimension du travail et de l'emploi. Pour permettre aux parents d'être actifs, réactifs et flexibles sur le marché du travail — flexibilité par ailleurs souvent exigée par les partis membres de la majorité à d'autres niveaux de pouvoir — il faut des milieux d'accueil accessibles et fiables, ouverts tôt et tard.

Or, déplore-t-elle, l'ensemble du secteur affirme, d'une seule voix, que les décisions de la Ministre entraîneront des fermetures de places, une diminution de la qualité et une réduction des horaires. La ministre de l'Enfance crée ainsi, paradoxalement, de nouveaux freins à l'emploi — freins qui toucheront de manière disproportionnée les femmes, qui continuent d'assumer la majeure partie de la

charge parentale et adaptent le plus souvent leur carrière en l'absence d'un accueil accessible.

Plus durement encore, ces freins pénaliseront les familles précarisées et monoparentales.

Le cercle vicieux est connu : manque de places, manque de moyens, tensions dans les équipes, inégalités territoriales... autant de facteurs qui aggravent la précarité infantile.

Un enfant privé d'un accueil de qualité durant ses mille premiers jours part déjà avec un handicap social.

Elle rappelle des chiffres implacables :

- en Wallonie, plus d'un habitant sur quatre vit dans un ménage à risque de pauvreté ;
- à Bruxelles, c'est plus d'un tiers de la population ;
- quatre enfants sur dix grandissent dans la pauvreté à Bruxelles, un sur quatre en Wallonie.

Cette précarité pèse directement sur les enfants : accès restreint aux soins, difficultés scolaires, obstacles à l'emploi futur, participation réduite aux activités sportives et culturelles.

Les enfants de familles monoparentales — dont plus de 80 % sont dirigées par une femme — sont les plus exposés.

Mais encore faut-il que des places existent. Or les constats de terrain sont sans appel : trop peu de places, trop de listes d'attente, trop de disparités, trop de familles confrontées à des choix impossibles.

La majorité avait pourtant pris des engagements forts, dans la continuité de l'action des gouvernements précédents : consolidation des places existantes, création de nouvelles, amélioration de l'encadrement vers la norme du 1,5 ETP pour 7 enfants, revalorisation du personnel, renforcement de l'ATL, amélioration de la santé des enfants. Ces engagements traduisaient également les promesses électorales de la Ministre. Elle en cite un extrait soulignant que les mille premiers jours doivent constituer une priorité absolue et que l'investissement dans l'accueil n'est jamais une dépense, mais un investissement indispensable au bien-être des enfants et à la vitalité socio-économique.

Parmi les promesses concrètes figuraient :

- L'amélioration du statut des puéricultrices et des accueillantes ;

- L’instauration d’un droit à une place d’accueil pour chaque enfant ;
- Un investissement massif afin de garantir, d’ici 2030, une place gratuite et de qualité pour toutes les familles demandeuses ;
- La mise en œuvre progressive de la norme 1,5 ETP pour 7 enfants.

Pourtant, aujourd’hui, les engagements sont reniés.

Elle dénonce un budget historiquement régressif, qui ne respecte ni les promesses de 2019, ni le programme de la Ministre, ni sa Déclaration de Politique Communautaire.

La non-indexation des subsides, même limitée à 2026 selon les déclarations de la Ministre — ce qui n’est en rien garanti pour 2027 — aura des effets dévastateurs. Les milieux d’accueil seront en déficit comptable, et rattraper l’année perdue sera impossible. Le mal sera fait.

Elle demande des éclaircissements sur les modalités annoncées du gel de la non-indexation et interroge la Ministre sur un éventuel retrait de l’article 64 du décret-programme.

Elle poursuit : au-delà des risques financiers, le secteur fait face à une pénurie de personnel alarmante. Trois travailleuses sur dix pourraient quitter leur métier dans les prochaines années. Les conditions de travail sont l’un des principaux facteurs de rupture : surcharge, tâches administratives croissantes, pression constante, horaires éclatés, salaires inadaptés, manque de reconnaissance.

Ces réalités entraînent des départs réguliers, une difficulté croissante à recruter et une désaffection inquiétante des jeunes pour ces professions pourtant essentielles.

Elle interpelle donc la Ministre : quelles mesures concrètes, accompagnées de moyens réels, seront mises en œuvre pour améliorer durablement les conditions de travail ? Les effets d’annonce ne suffisent plus.

Elle rappelle ensuite que certaines mesures annoncées sont non seulement injustes, mais également inconstitutionnelles. Le Conseil d’État, dans son avis sur l’avant-projet, estime que la non-indexation des subsides porte atteinte à l’obligation de standstill (article 23 de la Constitution) et au principe d’égalité (articles 10 et 11).

La Ministre reconnaît elle-même que la solution déroge sensiblement à cette obligation, tout en la jugeant proportionnée. Elle en appelle à la responsabilité politique : le secteur, dit-elle, appréciera.

Elle pose ensuite une série de questions essentielles :

- Quelles mesures seront mises en place pour suivre quotidiennement la situation et éviter les fermetures ?
- Quelles alternatives à la non-indexation ont été étudiées ? l'ONE a évoqué d'autres pistes : la Ministre compte-t-elle les explorer ?
- Pourquoi les acteurs et le Conseil d'avis n'ont-ils pas été consultés ?
- Pourquoi le contrat de gestion est-il reporté à 2027 ?
- Quelles missions « non essentielles » de l'ONE seraient supprimées ?
- Quelle est l'étendue réelle de l'immunisation APE, notamment pour l'ATL et les ALE locales ?

Elle demande ensuite des éclaircissements sur plusieurs engagements clés :

- La revalorisation du personnel de la petite enfance et de l'extrascolaire ;
- L'état d'avancement de la réforme de l'ATL ;
- Les perspectives en matière de création de nouvelles places, notamment via la task force « modèles innovants » ;
- L'abandon du déploiement de la norme 1,5 ETP/7 enfants, contraire aux engagements successifs.

Elle demande à la Ministre d'en mesurer l'impact réel et de dire si un retour progressif vers cette norme reste envisageable.

Enfin, elle conclut par une question fondamentale : comment la Ministre compte-t-elle rétablir la confiance du secteur ?

Mme Tillieux constate que tous les indicateurs sont au rouge. Tous les acteurs de terrain les alertent sur la détresse croissante de la jeunesse. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, le DGDE affirmait que 16,3 % des 10-19 ans présentent un trouble psychique avéré, dont 10 % tenteront un suicide ou porteront atteinte à leur intégrité physique. Dans le même temps, Solidaris publiait une enquête montrant que les hospitalisations pour tentative de suicide ont bondi de 44 %, touchant surtout les jeunes de 13 à 24 ans, les femmes et les publics précarisés.

Aux autres niveaux de pouvoir, les attaques contre le modèle social hérité de l'après-guerre n'augurent rien de bon en termes d'égalité sociale : suppression du Fonds de participation et d'activation sociale, plafonnement des aides sociales, dégressivité accrue du chômage, disparition du soutien au bien-être psychologique des jeunes... Les remises en cause des mécanismes de solidarité se multiplient.

Derrière ces mesures apparaît le risque d'une précarisation accrue de la population. Et de cette politique d'austérité et de déconstruction du modèle social, les enfants sont les premières victimes. Dans plusieurs cartes blanches récemment publiées, les acteurs de l'aide à la jeunesse dénoncent ainsi la « marchandisation du social » et appellent à « investir à nouveau dans l'humain ».

Par ailleurs, la crise climatique et le climat politique national comme international génèrent une anxiété profonde chez les jeunes. La perte de repères d'une partie d'entre eux est réelle. Certain(es) se renferment sur eux-mêmes ; d'autres cherchent des réponses par leurs propres moyens et se tournent parfois vers des informations erronées ou, à tout le moins, dépourvues de nuances. Dans ce contexte, les discours clivants, omniprésents dans les médias, dans certaines sphères politiques et sur les réseaux sociaux, nuisent gravement à la capacité de chacun à tolérer la nuance.

Précarisation de la population, explosion des problèmes de santé mentale, raréfaction des débats apaisés : face à ces phénomènes, le secteur de la jeunesse ainsi que celui de l'aide à la jeunesse sont plus que jamais essentiels. Pour la jeunesse, les organisations de jeunesse et les centres de jeunes constituent un tissu indispensable pour offrir des espaces de parole, de réflexion et d'engagement citoyen. Pour l'aide à la jeunesse, ces services représentent, pour de nombreux jeunes et leurs familles, le dernier filet de sauvetage.

Malgré l'importance de ces secteurs, que doit-elle constater ? Moratoire et menace diffuse contre l'action associative pour la jeunesse, gel des subventions dans l'aide à la jeunesse, attaques contre les aides à l'emploi pour les deux secteurs : autant d'orientations qui vont fragiliser des services dont les besoins sont pourtant parfaitement identifiés. Tout ce qui est détruit aujourd'hui mettra des années à être reconstruit.

Au-delà des économies, elle souligne que les secteurs, en particulier celui de la jeunesse, reprochent un manque criant de vision, de concertation et de communication. Elle indique qu'elle y reviendra.

Pourtant, à la lecture de l'exposé particulier, tout semble aller pour le mieux. Alors que les cartes blanches et les courriers du secteur se multiplient, notamment dans l'aide à la jeunesse à propos de la réduction des moyens de l'administration, vous osez affirmer qu'« il ne s'agit pas d'une réduction des moyens, mais d'une recherche de cohérence et d'efficacité, notamment via une utilisation plus transparente du fonds budgétaire principal ». Pour le secteur de la jeunesse, ce serait l'occasion « d'entrer dans une phase de modernisation, de clarification et de simplification administrative de ses cadres réglementaires, afin de répondre aux défis actuels et futurs de son public ». Les politiques devraient ainsi « permettre aux associations reconnues de recentrer leurs ressources sur leurs missions fondamentales ».

Dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel de repenser nos mécanismes afin de renforcer leur lisibilité et leur efficacité tout en préservant les espaces d'engagement, d'apprentissage et d'émancipation qui constituent le cœur des politiques de jeunesse pour travailler sur eux-mêmes.

Cette novlangue peut sembler élégante quand on ne connaît pas les réalités qui se cachent derrière ces formules. Mais, aujourd'hui, elle attend que vous expliquiez, aux députés comme aux opérateurs concernés, comment ceux-ci pourront assurer leurs missions avec des moyens qui ne suivent plus les besoins.

Les associations sont aujourd'hui à la corde. La pression sur elles augmente alors que leur financement évolue en sens inverse. On leur demande de faire plus avec moins. Couper dans les subventions des services de l'aide à la jeunesse signifie, très concrètement, soit des licenciements, soit une réduction de leurs activités. Instaurer un moratoire signifie un désinvestissement dans le secteur de la jeunesse. S'attaquer à l'emploi signifie une limitation de l'accès des jeunes à ces structures.

Elle souhaite à présent rapporter le ressenti du secteur de la jeunesse et relayer les nombreuses questions qui se posent, sans qu'aucune réponse n'y soit apportée. Ces questions s'inscrivent dans une campagne de dénonciation des mesures d'austérité et du manque de vision.

Elle pose ensuite les questions suivantes :

Sur les orientations générales :

- Quelles sont les orientations stratégiques qui guideront la politique de jeunesse pour la législature en cours, et dans quels délais une feuille de route ou un cadrage global seront-ils mis à disposition ?

Sur les missions et la réforme des cadres :

- Selon quelle méthode le Gouvernement prévoit-il de mener la révision des cadres réglementaires ?
- Sur quels diagnostics, quelles données et quel processus de consultation s'appuiera-t-il ?
- De quelle manière les organisations de jeunesse (OJ) et les centres de jeunes (CJ) seront-ils associés ?
- Quel sera précisément le périmètre de la réforme : missions, financements, critères d'agrément, gouvernance ou autres éléments ?
- Quel calendrier détaillé le Gouvernement prévoit-il pour la mise en œuvre des différents chantiers de réforme ?

- La révision des rôles et missions vise-t-elle à renforcer les OJ et CJ ou à reconfigurer leurs champs d'action ?
- Quelles seront les garanties pour préserver la diversité, l'autonomie pédagogique, la liberté associative et la spécificité des approches au sein du secteur ?

Sur la vision d'ensemble et les impacts cumulés :

Elle souligne qu'au-delà d'une vision propre au secteur de la jeunesse, la ministre ne dispose d'aucun aperçu consolidé des impacts combinés des mesures prises à différents niveaux de pouvoir. À ce sujet, elle interroge :

- Comment entendez-vous garantir une vision d'ensemble permettant d'éviter un effet cumulatif susceptible de fragiliser durablement le secteur ?
- Avez-vous prévu un mécanisme de coordination ou de suivi transversal pour évaluer les effets combinés des réformes menées à différents niveaux de pouvoir sur vos secteurs, afin d'éviter des impacts délétères ?

Elle indique qu'elle entend déjà répondre qu'« une note d'orientation arrive » et sera discutée dans les jours à venir avec le secteur. Elle estime que cela ne suffira pas. La ficelle devient grossière. Évacuer le débat au Parlement en prétextant que la concertation « est en cours » est devenu une marque de fabrique, qu'elle considère désormais inacceptable. Elle attend donc de véritables réponses.

Elle insiste d'autant plus sur l'importance de réponses claires qu'un autre reproche majeur qui vous est adressé concerne précisément le manque de concertation et d'information. Les opérateurs évoluent dans le flou le plus complet, ce qui inquiète et démotive les équipes. Il lui revient que votre manière de procéder a engendré une réelle perte de confiance envers les processus politiques en cours. Quand les mesures sont annoncées à la presse avant d'être présentées aux acteurs, comment ceux-ci pourraient-ils se sentir respectés ? Quand vous refusez de débattre des mesures au Parlement sous prétexte de concertations « en cours » qui, dans les faits, existent à peine, quelle image du fonctionnement démocratique est donnée ? Et quand cette pseudo-concertation consiste à écouter les acteurs pour ensuite leur expliquer que, quoi qu'ils disent, le cadre est déjà fixé, comment leur faire encore croire que des espaces de négociation réels existent ?

Elle rappelle qu'une véritable concertation implique des échanges, des marges de manœuvre et de réels espaces de négociation et de dialogue. On est, selon elle, à des années-lumière des promesses de concertation et de bonne gouvernance répétées en boucle il y a quelques mois.

Elle demande dès lors :

- Quand prévoyez-vous de communiquer aux opérateurs le périmètre précis des mesures budgétaires arrêtées par votre Gouvernement ainsi que leurs modalités pratiques d'application, en particulier celles touchant les organisations de jeunesse ?
- De quelle manière organiserez-vous la concertation et dans quels délais ?

Elle en vient ensuite plus précisément aux mesures d'austérité qui touchent directement le secteur de la jeunesse.

Tout d'abord, elle dévoile deux mesures qui ne relèvent pas directement de vos budgets mais qui impacteront fortement votre secteur : la suppression des détachés pédagogiques et la remise en question des points APE. Le secteur de la jeunesse compte actuellement 109,5 détachés pédagogiques et bénéficie de 360 ETP en APE. Il lui semble dès lors légitime de poser un certain nombre de questions, tout en exprimant l'espoir que, lorsque la Ministre Glatigny et le Ministre Jeholet prennent des mesures aussi impactantes pour votre secteur, vous soyez consultée et que vous ayez réellement voix au chapitre.

Elle demande notamment :

- Sur quelle analyse le Gouvernement s'est-il appuyé pour retirer les détachements pédagogiques aux OJ ?
- Quelles bases objectives ont justifié ce retrait et comment le Gouvernement l'explique-t-il au regard de leur utilité démontrée ?
- Quel diagnostic a motivé cette décision ? Cette mesure répond-elle à un enjeu budgétaire, organisationnel ou politique ?
- Avez-vous mesuré l'impact de ces retraits sur la capacité des OJ à mener leurs missions pédagogiques, d'accompagnement et d'éducation citoyenne ?
- Quelles alternatives concrètes proposez-vous pour garantir la continuité des projets ?

Plus globalement, pour les détachés pédagogiques, elle interroge :

- Quels sont les chiffres globaux pour l'ensemble des enseignants détachés ?
- Quels efforts sont consentis par les autres secteurs ?
- Pourquoi avoir décidé de retirer les détachés au sein des OJ et non dans les administrations ou les cabinets ministériels ?

- Quelle est la plus-value de ces détachés dans les différents champs où ils sont mobilisés ?

Concernant la mise en œuvre de cette mesure, elle poursuit :

- Quel est le montant global de l'enveloppe compensatoire prévue dans le cadre du retrait des détachés pédagogiques ?
- Ce montant permettra-t-il de couvrir le coût réel d'un ETP afin de permettre effectivement aux OJ de maintenir leurs effectifs ?
- Qu'est-il prévu pour couvrir l'évolution de l'ancienneté ?
- L'enveloppe budgétaire inclura-t-elle les détachés pédagogiques des OJ politiques retirés en 2027 ?
- Quels seront les critères de répartition des 35 détachés pédagogiques pouvant être maintenus ?
- Quels critères objectifs seront utilisés pour déterminer quelles organisations perdront tout ou partie de leurs détachements ?
- Ces critères ont-ils été partagés ou discutés avec le secteur avant la décision ?
- Quel dispositif pédagogique alternatif sera proposé pour préserver le lien entre l'Enseignement et la Jeunesse ?
- Enfin, quelles mesures d'accompagnement sont prévues pour atténuer les impacts humains et organisationnels de cette perte de ressources ?

Madame la Ministre, elle rappelle que toutes ces questions sont celles du secteur. Si elle doute que vous puissiez réellement le rassurer, elle vous invite au moins à répondre à ses inquiétudes légitimes.

Concernant les APE, elle vous demande de préciser les conséquences, en termes de points et d'emplois attribués, pour l'ensemble de vos secteurs.

Elle aborde ensuite une autre mesure qui touche le secteur de la jeunesse : le moratoire. Sur ce point, elle indique qu'elle y reviendra plus longuement dans le cadre du décret-programme, mais formule d'ores et déjà quelques questions :

- Quel est l'impact budgétaire du moratoire pour chaque secteur, OJ et CJ, au regard du volume global des demandes introduites depuis 2024 ?
- Un rattrapage est-il prévu par la suite ?

- Dans le cas où des associations perdraient leur agrément ou verraient leur subvention diminuer, les moyens économisés seront-ils utilisés pour permettre de nouvelles reconnaissances ou des sauts de classe en OJ et en CJ ?
- Plus fondamentalement, comment le Gouvernement garantira-t-il que les besoins émergents des jeunes puissent encore être rencontrés, alors qu'aucune nouvelle association ne peut être reconnue ou accompagnée durant la période de gel ?

Elle en vient enfin à une mesure touchant à l'un des fondements du secteur de la jeunesse : le pluralisme. Elle se dit particulièrement inquiète face aux attaques répétées du politique à l'encontre des associations qui n'adhèrent pas au projet des gouvernements. Attaques contre la presse, contre les corps intermédiaires dans l'enseignement, contre des associations d'éducation permanente : celles-ci se sont multipliées ces derniers mois. Ici, vous actez le retrait d'agrément des associations jugées trop proches des partis politiques. Pourtant, ces associations jouent un rôle important de sensibilisation des jeunes et de formation à la participation politique et à la citoyenneté.

Elle pose donc plusieurs questions :

- Quels critères objectifs seront mis en place pour éviter tout arbitraire politique ?
- Quelles garanties pouvez-vous donner pour éviter que cette mesure ne crée un précédent permettant d'exclure d'autres organisations sur base idéologique ?
- Les organisations concernées ont-elles été consultées avant la prise de décision ?
- Quelles garanties sont prévues pour les emplois et les projets en cours ?
- Comment, Madame la Ministre, garantissez-vous que la suppression de la reconnaissance des OJ politiques ne constitue pas un processus discriminatoire fondé sur des critères idéologiques ou philosophiques, en contradiction avec le principe de pluralisme ?

Elle aborde ensuite l'aide à la jeunesse. En 2025, le refinancement de ce secteur constituait l'un des rares points positifs du budget. Malheureusement, alors que la précarité augmente et que le secteur est sous tension, vous n'êtes pas parvenue à l'immuniser. Votre DPC, qui affirmait que « l'enfance en danger et en difficulté sera une priorité du Gouvernement » et prenait « l'engagement d'accroître

significativement les moyens budgétaires », semble déjà n'être plus qu'un lointain souvenir.

En 2026, l'aide à la jeunesse devra subir une économie de 1,5 million d'euros. Et à partir de 2027, l'ensemble des services agréés se verra appliquer un gel du calcul de leur subvention triennale. Annoncée sans aucune concertation avec les services, cette mesure entraînera une réduction des subventions et, par conséquent, des difficultés pour payer le personnel. Ce gel impliquera, dans certains cas, des pertes d'emploi. In fine, ces mesures d'austérité mettront à mal la capacité des services à assurer leurs missions.

Elle estime qu'il s'agit d'un très mauvais calcul. Comme le rappelle un acteur de l'aide à la jeunesse, « chaque réduction d'un outil social en amont se traduit par une urgence en aval... Quand une allocation est suspendue, c'est une famille qui bascule dans la précarité et un placement des enfants dans une institution de l'aide à la jeunesse qui devient quasi inévitable ». Ce sont des travailleurs déjà fragilisés et des équipes en tension qui subiront le poids de vos économies. Ce sont surtout des jeunes déjà en difficulté qui ne pourront plus être raccrochés. Face à l'ampleur croissante des besoins (précarité, détresse psychologique, complexification des accompagnements), figer les moyens humains revient à affaiblir la capacité d'action du secteur et à mettre en péril la qualité de l'accompagnement social.

Elle vous interroge donc :

- Avant de prendre cette mesure, avez-vous effectué une analyse d'impact sur les services visés ?
- Ce gel s'appliquera-t-il de manière identique à toutes les structures ?
- Seront-elles en capacité d'assurer leurs missions et de maintenir l'emploi ?
- Comment s'est déroulée la concertation avec les services ?
- Avant la présentation de la mesure, quel espace de négociation existait réellement ?

Suivant un document présenté par votre Cabinet au secteur, il apparaît que l'effort budgétaire demandé par le Gouvernement à l'aide à la jeunesse est de 26 millions d'euros par an et que, proportionnellement au budget global du secteur, l'effort assumé par les services serait de 25 millions. Compte tenu de ces informations, elle vous demande si cela signifie que 25 millions d'économies seront réalisés annuellement sur le dos des services agréés, soit plus ou moins 5 % de leurs subventions globales.

Elle en vient ensuite à la prévention. Vous avez répété qu'elle constituait pour vous une priorité et qu'elle devait être renforcée. Pourtant, alors que votre note d'orientation a été adoptée, aucun mouvement significatif n'apparaît dans les budgets. Elle vous demande :

- Pourriez-vous présenter la budgétisation de votre politique de prévention ?
- La provision prévue pour les politiques nouvelles servira-t-elle à la financer ?
- Les moyens dédiés à la prévention personnalisée seront-ils renforcés ?
- Qu'advient-il de la prévention transversale ?
- Comment comptez-vous renforcer les services de prévention de première ligne qui sont aujourd'hui surchargés ?

Toujours concernant les inquiétudes du secteur, elle vous demande ce qu'il en est de la réforme des points APE pour l'aide à la jeunesse et comment ce secteur sera impacté.

Pour se donner bonne conscience, les partis de la majorité répètent que les mesures prises le sont « pour les générations futures ». Il s'agirait d'assainir les finances pour mieux reconstruire demain. Cela reste à démontrer. Elle est, pour sa part, convaincue que vous êtes en train d'affaiblir l'outil dans tous les secteurs et que les conséquences s'en feront durablement sentir.

Au-delà de ce discours, elle pose des questions essentielles :

- Que faites-vous pour les jeunes aujourd'hui ?
- Quelles perspectives pouvez-vous leur offrir à court et moyen termes ?
- Êtes-vous en capacité d'indiquer quand le Gouvernement investira à nouveau dans la jeunesse ?
- Enfin, pouvez-vous chiffrer l'impact budgétaire de la reconstruction d'un tissu associatif expérimenté que vous êtes en train de fortement fragiliser ?

Mme Revello Paredes estime que le budget présenté n'est soutenable ni humainement ni économiquement. Elle souligne l'ampleur de la colère suscitée par les choix du gouvernement, colère qui s'est exprimée lors de trois jours de grève d'une ampleur inédite. Sur les piquets, elle indique avoir rencontré des travailleuses et des travailleurs déterminés, unis, debout. Elle précise n'y avoir vu ni représentants du MR ni des Engagés, ce qu'elle juge regrettable : ils auraient pu constater que, derrière les coupes budgétaires, se trouvent des vies fragilisées, parfois brisées.

Au cours de ces journées de mobilisation, elle a visité plusieurs crèches. Selon elle, ce qu'elle y a entendu ne relevait plus d'une simple fatigue, mais d'une véritable détresse : une lassitude profonde, une colère palpable, et surtout une immense tristesse. Elle décrit des professionnelles — majoritairement des femmes — qui ne tiennent debout que par vocation et non grâce aux décisions politiques. Elles demandent du respect, des moyens, et un avenir pour leur métier, non des économies réalisées sur le dos des tout-petits et de celles qui en prennent soin.

Elle rapporte les propos d'une jeune puéricultrice de 24 ans lui ayant déclaré avec gravité qu'avec les normes d'encadrement imposées, elle ne se voyait pas tenir jusqu'à 67 ans. À cet âge, estime-t-elle, on devrait parler d'avenir, non déjà d'épuisement.

Une autre jeune femme lui a décrit un quotidien marqué par la surcharge : ménage, machines, préparation des repas, prise en charge simultanée des enfants — le tout seule, du matin au soir. Elle disait ne plus avoir le temps de respirer, encore moins d'être pleinement présente pour les enfants, estimant que dans ces conditions, ce métier n'en était plus un, mais relevait de la survie.

La même intervenante évoque ensuite la situation des crèches d'Actiris, dont l'une a dû fermer pour insalubrité. Les travailleuses se retrouvent en chômage technique, dans l'incertitude la plus totale quant à leur emploi, et craignent un licenciement. Les enfants ont été déplacés, plongeant parents et tout-petits dans l'angoisse et la perte de repères.

Elle rapporte également que de nombreuses puéricultrices évoquent un « double coup » : les mesures du fédéral et celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, affirmant qu'« on les pèse deux fois, on les écrase deux fois ». Une accueillante lui a confié, la voix tremblante, que la non-indexation l'obligerait à fermer sa petite structure.

Selon elle, tous ces témoignages sont déchirants.

Elle rappelle que le secteur avait rencontré la Ministre le vendredi 21, espérant être enfin entendu. Or, les réactions à la suite de cette réunion exprimaient un profond sentiment de mépris : plusieurs professionnelles lui ont indiqué que le gouvernement avait agi comme s'il n'y avait pas d'êtres humains derrière les décisions. Certaines affirmaient arriver au bout, avoir payé ces choix de leur santé, et craindre pour l'avenir de leurs collègues.

Pour Mme Ravello Paredes, lorsque celles qui portent la société à bout de bras en arrivent à tenir de tels propos, c'est que quelque chose ne fonctionne plus.

Elle rappelle que depuis des mois, le secteur tire la sonnette d'alarme : surcharge, pénurie, journées interminables, dégradation continue des conditions de

travail. Plusieurs professionnelles lui ont expliqué se retrouver seules avec dix ou onze enfants, voire davantage, ce qu'elle juge humainement impossible et professionnellement dangereux. Elle observe également que de nombreux futurs parents doivent chercher une place dès le début de la grossesse... sans garantie d'en obtenir une.

La parlementaire insiste ensuite : couper 255 millions d'euros représente déjà 1 500 emplois perdus dans l'enseignement, des milliers d'autres menacés dans la culture, la jeunesse, l'aide sociale ; des fermetures d'écoles ; 10 000 places de crèche en danger ; des académies de quartier ou des asbl comme Médiathèque Nouvelle condamnées à disparaître. Elle estime que ces coupes portent atteinte aux droits démocratiques : minerval porté à 1 200 €, académies à 94 €, hausse des tickets pour les activités culturelles.

Elle conteste l'affirmation selon laquelle il n'y aurait pas d'argent et que les coupes seraient inévitables. Deux économistes d'Éconosphère, dans un rapport selon elle rigoureux et adressé à l'ensemble des députés, démontrent que ces mesures ne réduiront pas le déficit mais l'aggraveront, et qu'elles vont amplifier les inégalités. Elle rappelle que partout où l'austérité a été imposée, elle a aggravé les crises, citant notamment la Grèce. Elle rappelle également que même le FMI reconnaît désormais que l'austérité budgétaire échoue généralement à réduire le ratio dette/PIB en raison de ses effets sur la croissance. Elle estime donc incompréhensible que le gouvernement ignore cet enseignement économique.

À l'inverse, elle cite la Finlande comme exemple d'un pays ayant investi dans l'éducation, la culture et les services publics, aboutissant à davantage de richesse, moins d'inégalités et plus de cohésion. Pour elle, l'investissement dans l'humain rapporte toujours.

Elle souligne aussi que le problème structurel de la FWB ne réside pas dans les dépenses, mais dans un manque de recettes dû à une loi spéciale de financement sous-finançant la Fédération, loi soutenue selon elle par l'ensemble des partis traditionnels. Elle estime urgent de la remettre en cause et rappelle que le contre-rapport propose de la revoir. Elle évoque également la possibilité de transferts exceptionnels entre niveaux de pouvoir, comme lors du Covid, et considère que si le refinancement n'a pas lieu, cela relève d'un choix politique. Selon elle, il serait possible de mobiliser jusqu'à 17 milliards : revoir les cadeaux fiscaux aux entreprises, taxer les très grandes fortunes, supprimer certaines niches fiscales, ou encore revoir les dépenses militaires.

Elle revient ensuite au secteur de l'enfance : manque de places, arrêts maladie, burn-outs, conditions d'accueil parfois indignes. Elle décrit un secteur en colère, découragé, à bout. Les revendications du terrain, estime-t-elle, sont claires :

- des conditions d'accueil décentes ;
- une norme d'encadrement réellement appliquée ;
- des salaires en adéquation avec les responsabilités ;
- du personnel en plus, non des économies supplémentaires ;
- des moyens structurels pour les directions ;
- une diminution des charges administratives ;
- davantage de places pour répondre aux besoins ;
- une véritable reconnaissance institutionnelle de la petite enfance comme investissement.

Selon elle, ces revendications ne sont nullement extravagantes : elles visent simplement à permettre de travailler correctement, de préserver la santé du personnel, et de garantir un accueil digne pour les enfants.

Elle insiste fortement sur le fait que ces mesures d'austérité frapperont avant tout les femmes, qui représentent plus de 95 % du secteur et qui subissent déjà des conditions de travail difficiles, des bas salaires et une pression physique et psychologique importante. Elles seront aussi les premières à subir les pertes de places, les réductions d'horaires et les conséquences du gel de l'indexation.

Elle rappelle avoir déjà lu en commission des témoignages très durs provenant du terrain, jugeant indispensable de rendre visibles ces réalités. Plusieurs professionnelles lui ont demandé que la Ministre passe une journée en crèche pour mesurer concrètement les difficultés rencontrées.

Pour Mme Revello Paredes, le budget présenté ne répond pas à cette détresse et risque même d'aggraver la situation d'un secteur déjà en crise. Elle estime que les décisions sont prises loin des réalités quotidiennes des crèches.

Elle détaille ensuite les mesures budgétaires :

- la non-indexation des subventions, représentant une perte de 7,84 millions dès 2026 et plus de 11 millions en 2027 ;
- l'abandon de la dernière phase de la réforme MILAC, soit le financement de la norme d'encadrement à 1,5 puéricultrice pour sept enfants, ce qui représente plus de 100 millions retirés ;
- une réduction de 3 millions de la dotation informatique de l'ONE.

Selon elle, même en tenant compte des 43 millions octroyés à l'ONE, l'économie réelle réalisée sur le dos du secteur s'élève à 74 millions. Elle relève que la Ministre a contesté ce chiffre publiquement, alors qu'elle-même l'avait utilisé dans une communication vidéo.

Ces mesures, affirme-t-elle, auront des conséquences concrètes et immédiates :

- réduction des horaires d'ouverture ;
- renforcement de la sélection sociale ;
- fermetures de milieux d'accueil ;
- explosion de la pression sur les équipes.

Elle questionne la Ministre : comment peut-elle considérer les crèches comme financièrement instables tout en les fragilisant davantage ? Elle estime qu'une telle politique ouvre la porte à la marchandisation du secteur et à une dégradation de la qualité.

Elle ajoute que ces mesures sont, selon elle, irresponsables et probablement illégales. Le Conseil d'État rappelle en effet l'obligation de standstill et considère que ni l'objectif ni la proportionnalité des reculs de droits n'ont été démontrés. Elle annonce qu'en cas de vote de ces mesures, elle introduira un recours devant la Cour constitutionnelle.

Elle revient ensuite sur la norme d'encadrement, qualifiée de promesse abandonnée. Selon elle, la transformer en « norme guide » revient à masquer l'absence de financement. Elle critique en outre la méthode de calcul utilisée par le gouvernement, qui inclut tout le personnel — directions, administratif, logistique, médico-social — faussant selon elle la réalité.

Concernant les 43 millions annoncés pour l'ONE, elle estime qu'il s'agit d'une opération neutre, les missions concernées étant déjà financées par les réserves, dont près de 30 millions sont parallèlement récupérés. Elle interroge la Ministre : entendra-t-elle puiser à nouveau dans les réserves en 2027 ? Elle affirme que cette injection ne permettra pas la création d'une seule place supplémentaire par rapport aux prévisions initiales.

En conclusion, la députée considère que, tandis que le personnel s'épuise, que les directions peinent à maintenir les services, que les listes d'attente s'allongent et que les burn-outs se multiplient, le gouvernement choisit d'imposer des économies aux professionnelles et aux familles, avec pour conséquences : pénurie accrue, réduction de places, horaires restreints, augmentation des charges de travail, risques pour les enfants, fermetures de structures.

Selon elle, ces mesures ne stabilisent ni ne renforcent le secteur, contrairement aux engagements pris. Elles risquent au contraire de plonger la petite enfance dans une crise ouverte, avec un impact majeur sur l'égalité femmes-hommes, la santé des travailleuses et la qualité de l'accueil des enfants.

Elle souligne que les travailleuses sont doublement pénalisées — par le fédéral et par la FWB — et interroge la Ministre : comment justifier de tels choix devant celles et ceux qui portent chaque jour les tout-petits à bout de bras ?

Mme Vidal rappelle d'emblée qu'il est question, aujourd'hui, d'un budget qui va frapper de plein fouet un secteur essentiel pour la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle indique qu'il s'agit des attaques menées contre les organisations de jeunesse, les maisons de jeunes, les écoles de devoirs.

Elle insiste sur la nécessité d'aller au-delà des chiffres, car derrière les colonnes Excel se trouvent des travailleurs, des associations, des jeunes, avec leurs trajectoires, leurs fragilités, leurs espoirs. Derrière les mots « efficacité » et « réforme », il y a, selon elle, un choix politique très clair : le gouvernement MR–Engagés coupe dans le secteur jeunesse, sans concertation, sans analyse, sans vision.

Elle commence par saluer l'ensemble du secteur des organisations de jeunesse qui se mobilisent contre ces réformes, mais surtout pour leurs emplois et pour les jeunes qu'ils accompagnent au quotidien. Elle rappelle que, derrière les chiffres et les tableaux Excel, ce sont bien des jeunes et des travailleurs qui vont subir concrètement les effets des décisions gouvernementales.

Elle indique avoir reçu, tout comme la Ministre, des cartes postales et des lettres de ces jeunes. Ils en sont, dit-elle, à se percevoir « en danger ». Elle reprend les mots du président de la CSC Enseignement lors des auditions qui ont eu lieu dans ce Parlement : les réformes MR–Engagés, ce ne sont pas des réformes, ce sont des « agressions ».

Elle souhaite prendre le temps de lire plusieurs de ces témoignages, car, selon elle, ils expriment mieux que tout discours la réalité de la situation que le gouvernement a créée :

« Bonjour les hommes et femmes politiques, j'ai 17 ans et j'ai été harcelée à l'école en secondaire, je voulais disparaître. Heureusement que je faisais du sport, mais j'étais seule. Maintenant je fais mon stage pour devenir animatrice d'enfants. J'ai rencontré des gens gentils, je pense enfin avoir des amis. Je me sens vivre et je peux m'amuser. Cela a changé ma vie. Avant je voulais disparaître et ne plus exister. Cela fait du bien d'avoir des animateurs qui s'occupent enfin de nous. Ils sont mes soleils. »

Un message de Youssra :

« J'aime bien mon monsieur à l'école de devoirs, car il m'aide beaucoup, il est patient et il ne crie jamais, même quand je ne comprends pas. »

Un message de Nathan, 15 ans :

« Ce que je trouve génial avec l'impro, c'est qu'avant je n'avais vraiment pas confiance en moi et grâce à l'impro j'ai beaucoup plus confiance. Avant, je me faisais beaucoup harceler à cause de ma malformation à l'oreille, j'ai perdu toute ma confiance et j'ai pu la récupérer grâce à l'impro, parce que les gens à l'impro, eux, ne jugent pas, ils sont là avec toi, tu découvres plein de personnes que ça a aidées comme moi. »

Nathan précise qu'il fait de l'impro depuis deux ans dans l'organisation de jeunes FBIA.

Elle lit encore :

« Madame la Ministre, pourquoi vouloir cesser de donner du budget à des associations qui permettent aux enfants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, par manque de temps et de budget ? On a la possibilité de partir pendant une semaine pour se faire de nouveaux amis et apprendre des choses qu'ils n'auront pas la possibilité de faire autrement. Je serais ravi d'apprendre que ces associations continuent de vivre. PS : désolée pour l'orthographe. »

Un autre message :

« Madame la Ministre, je vous écris en ce jour pour faire porter ma voix. Les organisations de jeunesse sont un acteur essentiel du développement des jeunes aujourd'hui. Nous leur offrons un lieu d'épanouissement et de construction de soi. Les réformes budgétaires nous concernant sont inimaginables et catastrophiques. Nos moyens ne peuvent pas être réduits sans impacter la qualité de notre travail. Écoutez-nous ! »

Encore :

« Madame Lescrenier, vous souvenez-vous de vos classes vertes, de neige, de mer ? N'oubliez pas que c'est grâce au CRH que vous avez de si bons souvenirs. Permettez à notre jeunesse d'en avoir aussi. »

Emelyne, 18 ans, écrit :

« N'enlevez pas les subsides, car grâce à eux je peux vivre mon année citoyenne. »
(smiley cœur brisé)

Une psychologue témoigne :

« En tant que psychologue, j'insiste sur l'importance de l'existence des associations pour les jeunes, réel facteur de santé mentale pour les jeunes fragilisés et d'autres. »

Un autre message :

« Madame la Ministre, vous voulez un avenir avec des jeunes motivés et engagés ? Ils sont là :) Vous êtes la seule capable de leur donner les moyens de le rester. À vous de jouer <3 »

Encore :

« Grâce à ProJeuneS, on fait plein d'activités trop chouettes, laissez-nous continuer svp ! »

Un autre jeune écrit :

« Stopper les associations de jeunesse, c'est faire des jeunes des personnes non informées et non cultivées, vous allez créer des citoyens cons et stupides. »

Le message est signé : « une future assistante sociale ».

Elle cite encore :

« Coupez la militarisation, pas notre expression. »

« Financez mon avenir au lieu de financer des bombes. »

Un autre écrit, avec humour amer :

« Des coupes, des coupes, encore des coupes, si vous vouliez faire coiffeuse, fallait le dire avant ! »

On peut encore lire :

« Votre moratoire bloque toute nouvelle initiative locale qui peut répondre à des besoins concrets. Laissez-nous nous développer ! »

Et enfin :

« Empêchez les jeunes de penser, c'est leur apprendre à obéir aveuglément... Rassurez-nous, ce ne serait quand même pas votre vision de société ? »

Mme Vidal remercie ces jeunes et ces travailleurs pour leur courage d'avoir livré une partie de leur vie. Elle souligne que ce courage tranche avec la lâcheté des mesures adoptées par le gouvernement. Ce dernier se présente comme un gouvernement « de responsabilités », mais elle dit ne toujours pas voir ce qu'il y a de responsable dans le fait d'abandonner ces jeunes et ces travailleurs

L'oratrice qualifie ce budget de plan d'économies sans vision ni perspectives. Elle illustre son propos en soulignant que la Ministre annonce un plan pluriannuel d'économies, un moratoire, des réformes de décret mais sans offrir aucune perspective budgétaire, organisationnelle ou pédagogique claire.

Ce que la Ministre appelle un « ajustement » est, selon elle, un véritable tremblement de terre pour les organisations de jeunesse.

Mme Vidal souhaite insister tout particulièrement sur l'absence totale de concertation.

Le secteur l'a dit et répété : il n'a pas été consulté. Les mesures tombent, les unes après les autres, sans dialogue, sans diagnostic partagé, sans étude d'impact.

Pour le secteur de la jeunesse les risques sont majeurs affirme la même intervenante qui s'attarde plus longuement sur ces risques qu'elle juge parfaitement identifiés et très clairs à savoir :

- Une fragilisation structurelle du secteur

La combinaison des réformes – coupes, fin d'appels à projets, arrêt de certaines subventions, suppression des APE/ACS, non-indexations – va conduire à des pertes d'emplois, à une réduction durable de l'offre pour les jeunes, à de potentielles fermetures d'associations.

Elle insiste sur un mécanisme particulièrement inquiétant : le système de financement par volume d'activités, gelé de fait, crée une spirale négative. Moins de personnel → moins d'activités → baisse de la subvention → encore moins d'activités.

Elle souligne que le gouvernement est en train de créer un cercle vicieux destructeur pour le secteur.

- Un appauvrissement de l'offre pour les jeunes

Elle évoque une diminution des activités, une raréfaction des projets innovants, une augmentation des frais pour les familles, la disparition de lieux d'émancipation et de créativité. Concrètement, des jeunes qui, grâce à ces structures, avaient accès à des stages, parfois à leurs seules vacances de l'année, risquent de se retrouver sans aucune alternative.

- Une perte d'expertise difficilement réversible

Dans l'éducation permanente comme dans les organisations de jeunesse, l'expertise se construit sur de nombreuses années. Elle rappelle que nombre de travailleurs sont présents au sein des organisations depuis longtemps,

qu'ils ont développé des compétences, des approches pédagogiques, des liens de confiance.

Le gouvernement s'apprête, selon elle, à détruire cela en quelques mois.

Reconstruire ce qui est ainsi cassé coûtera plus cher : financièrement, humainement et socialement, pour les structures comme pour les jeunes.

Mme Vidal pose une première série de questions à la Ministre :

- Dans un contexte où les organisations de jeunesse doivent composer avec des réformes et des ajustements budgétaires émanant de divers niveaux de pouvoir, comment la Ministre compte-t-elle garantir une vision globale évitant un effet cumulé susceptible de fragiliser durablement le secteur ?
- Envisage-t-elle la mise en place d'un dispositif de coordination ou de suivi transversal permettant d'analyser les impacts combinés des réformes menées par différents niveaux de pouvoir sur les organisations de jeunesse, afin de prévenir d'éventuels effets négatifs ?
- Peut-elle préciser les grandes orientations stratégiques qui guideront la politique de jeunesse durant la législature en cours, ainsi que le calendrier prévu pour la publication d'une feuille de route ou d'un cadre général ?
- De quelle manière entend-elle garantir la continuité des activités, l'emploi, la diversité associative et la qualité pédagogique, dans un contexte marqué par des incertitudes budgétaires et organisationnelles, afin d'éviter des conséquences irréversibles sur l'offre destinée aux jeunes ?
- Quelles mesures le Gouvernement prévoit-il de prendre pour s'assurer que les décisions envisagées n'entraînent pas d'effets irréversibles sur l'offre jeunesse, sur la capacité d'action des associations et sur l'accès des jeunes à des espaces d'émancipation et de participation ?
- Quelles garanties le Gouvernement peut-il fournir quant au maintien du pluralisme, de la liberté d'association et du rôle citoyen assumé par les organisations de jeunesse ?

Elle aborde ensuite l'une des mesures phares : le moratoire, qu'elle décrit comme « un blocage de presque six ans ».

Le moratoire annoncé pour 2026-2027 vient, selon elle, s'ajouter à un moratoire de fait existant depuis 2022.

En effet, certaines OJ devraient bénéficier de financements accrus, au vu du volume plus important d'activités qu'elles réalisent. Pourtant, un gel de fait des subventions est appliqué depuis 2022.

Résultat : près de six années sans réelle possibilité d'évolution pour les organisations de jeunesse. Cela freine clairement le développement de nouveaux projets susceptibles de répondre aux besoins des jeunes.

Elle résume la situation ainsi :

- Pas de nouveaux agréments.
- Pas de nouveaux financements.
- Pas de nouvelles initiatives possibles.

Pour compléter son information sur le sujet, la députée souhaiterait obtenir des réponses à ses questions concrètes formulées comme suit :

- Le Gouvernement est-il conscient de l'impact d'un gel aussi long ?
- Quel est l'impact budgétaire du moratoire, secteur par secteur ?
- Y aura-t-il un rattrapage ou s'agit-il d'une économie cachée pour la FWB ?
- Que se passera-t-il pour les demandes introduites en 2027 ?
- Quelles garanties sont apportées pour que le moratoire ne soit pas prolongé en 2028 ?
- Pourquoi suspendre également les agréments « Groupement », alors qu'ils n'ont aucun impact budgétaire ?
- Comment les besoins émergents des jeunes seront-ils rencontrés si aucune nouvelle association ne peut être accompagnée durant toute cette période ?

Mme Vidal met ensuite en exergue ce qu'elle considère comme « la mesure la plus violente » pour le secteur : la suppression massive des détachés pédagogiques.

Elle rappelle que le Gouvernement supprime 108 détachés pédagogiques, soit la moitié du staff structurel financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Seuls 35 seront maintenus et, encore, avec une rétrocession obligatoire de 30 % du coût salarial.

Elle parle d'une perte nette d'environ 100 équivalents temps plein.

Ces travailleurs constituent, selon elle, le cœur des organisations de jeunesse. Ils disposent d'une expertise pédagogique unique. Ils font le lien entre l'école et l'éducation non formelle, mènent des projets sur le harcèlement, la santé mentale, le

climat scolaire, la citoyenneté. Ils permettent à des jeunes de se rencontrer, de partir en vacances, d'exister en dehors de l'école.

Et, ajoute-t-elle, ils permettent aussi aux jeunes de développer un esprit critique. Elle dit avoir le sentiment que c'est précisément cela qui dérange réellement ce gouvernement.

Elle dénonce également la « compensation » proposée, qui ne couvre même pas le coût réel d'un ETP et ne prend pas en charge l'évolution de l'ancienneté. À ses yeux, il s'agit d'une attaque directe contre les travailleurs des organisations de jeunesse.

Elle pose alors une série de questions en vue de compléter son information sur cette thématique :

- Sur quelle analyse le Gouvernement s'est-il appuyé pour décider le retrait des détachés pédagogiques ?
- Quels sont les chiffres globaux concernant l'ensemble des enseignants détachés ? Quels efforts sont fournis par les autres secteurs ?
- Quel est le montant global de l'enveloppe compensatoire ?
- Le montant de la compensation permettra-t-il de couvrir le coût réel d'un ETP, afin de permettre effectivement aux OJ de maintenir leurs effectifs ? Que sera-t-il prévu pour couvrir l'évolution de l'ancienneté ?
- L'enveloppe budgétaire inclura-t-elle les détachés pédagogiques des OJ politiques retirées en 2027 ?
- Quels critères seront utilisés pour répartir les 35 détachés pédagogiques pouvant être maintenus ?
- Quels critères objectifs détermineront quelles organisations perdront tout ou partie de leurs détachements ? Ces critères ont-ils été partagés ou discutés avec le secteur avant la décision ? Pourquoi se limiter à 35 détachés pédagogiques ?
- Quel dispositif pédagogique alternatif sera proposé pour préserver le lien Enseignement-Jeunesse ?
- Quelles mesures d'accompagnement sont prévues pour atténuer les impacts humains et organisationnels de cette perte massive de ressources ?

Elle insiste sur un point qu'elle juge extrêmement grave : certains détachés ont déjà reçu un arrêté leur annonçant leur retour en classe dès 2027, sur la base de mesures qui ne sont même pas encore votées.

Elle y voit un problème démocratique majeur et demande :

- Comment la Ministre justifie-t-elle cela ?

Elle pointe également le retrait d'agrément des OJ politiques.

Elle rappelle que le Gouvernement supprime les reconnaissances et les financements des organisations de jeunesse dites « proches d'un parti politique ». À ses yeux, le MR et Les Engagés privent ainsi les jeunes de leur droit à s'exprimer, à s'organiser, à s'informer. Supprimer ces soutiens, c'est affaiblir la démocratie, freiner le développement d'une citoyenneté active et critique, et ne plus donner aux jeunes les moyens de comprendre, d'agir et de faire entendre leur voix.

Elle affirme que ces jeunes ne se laisseront pas affaiblir par un gouvernement qui cherche à diviser et à fragiliser les voix qui s'opposent à sa politique antisociale.

Elle pose plusieurs questions :

- Comment la Ministre garantit-elle qu'il ne s'agit pas d'une mesure discriminatoire ?
- Sur quels critères objectifs cette décision repose-t-elle ?
- Les organisations concernées ont-elles été consultées avant la prise de décision ?
- Quelles garanties sont prévues pour les emplois et les projets en cours ?
- Comment la diversité politique des jeunes sera-t-elle préservée ?

Elle en vient ensuite à des questions budgétaires précises.

1. **AB 33.03 – Projets particuliers d'animation**

Elle note une diminution de 139 000 euros, que le Gouvernement justifie par « l'actualisation du tableau pluriannuel des engagements et liquidations ».

Elle demande :

- Ce qu'est précisément ce tableau ;
- Quel sera l'impact réel de cette diminution sur les projets actuellement financés.

2. Transfert de 690 000 euros vers le CF 23.21.33.04

Elle souligne que toutes les subventions annuelles sont désormais centralisées dans un seul article budgétaire.

Elle interroge :

- Quel est l'objectif politique de ce transfert ?
- Ce qu'il adviendra des projets aujourd'hui financés par le CF 23.21.33.03 ;
- Si ce transfert est lié ou non aux futures réformes du secteur jeunesse

En conclusion, Mme Vidal estime que, derrière les lignes budgétaires, un message politique très clair se dessine :

Le gouvernement fait le choix d'affaiblir les espaces où les jeunes peuvent s'exprimer, se rencontrer, créer, s'émanciper, apprendre autrement.

Un gouvernement qui coupe dans les détachés pédagogiques, qui gèle la reconnaissance des nouvelles associations, qui affaiblit les voix contestataires, qui réduit les projets, qui ignore les mobilisations du terrain, est, selon elle, un gouvernement anti-jeunesse.

C'est, ajoute-t-elle, un gouvernement qui cherche à limiter la capacité des jeunes à développer un esprit critique et à se construire en dehors de l'école.

Elle affirme qu'elle et son groupe ne l'acceptent pas et qu'ils continueront à porter la voix des travailleurs, des associations et, surtout, des jeunes.

Avant d'entamer son intervention générale, **Mme Bluge** souhaite reprendre une partie de son intervention du matin. En effet, la députée Tillieux, tout comme la députée du PTB, ont formulé des commentaires qui, selon elle, n'ont manifestement pas été compris. Dès lors, elle juge utile de réexpliquer les éléments abordés.

Elle constate qu'un certain nombre de critiques sont émises quant aux politiques menées par les gouvernements et les majorités auxquelles Les Engagés et son groupe sont associés. Pour ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle rappelle avoir exposé ce matin le rapport de l'Agence de la dette ainsi que les chiffres qu'il contient. Il n'y a, selon elle, aucune extrapolation : il s'agit des données officielles relatives à la dette.

Ainsi, en 2023, la dette de la Fédération s'élevait à 11,41 milliards ; en 2024, elle atteignait 12,78 milliards. Elle insiste : il n'y a aucune exagération, uniquement des données factuelles. La projection pour 2025 est de 14,3 milliards, et, à ligne constante, la dette pourrait dépasser 21 milliards en 2029. Elle souligne que l'on ne

se trouve pas dans l'ordre de l'hypothèse mais bien dans celui des chiffres produits par l'Agence de la dette. Le rapport des contre-experts évoque d'ailleurs un risque d'emballlement de la dette. Elle précise avoir employé par erreur le mot « milliard » alors qu'elle pensait à « billion », mais considère qu'en tout état de cause, une dette de plus de 20 milliards représente pour elle un réel emballlement : un ratio dette-recettes de 148 %.

Le rapport des contre-experts identifie deux pistes : agir sur les recettes et agir sur les accords dits de la « Saint-Quentin ». La première piste suppose une révision de la loi spéciale de financement. Or, celle-ci doit être opérée au niveau fédéral, et requiert une majorité des deux tiers ainsi qu'une majorité dans chaque groupe linguistique. Le contre-rapport estime que cette révision prendrait un temps considérable, temps dont la Fédération ne dispose pas au regard de l'emballlement annoncé à l'horizon 2029.

La seconde piste consiste à revoir les accords de la « Saint-Quentin », lesquels prévoient notamment le transfert de compétences de la Communauté française vers la Région. Elle rappelle que cette situation s'est matérialisé, par exemple, pour une partie des compétences en matière de santé, avec le transfert du budget de l'AViQ. Elle illustre : lorsqu'un budget de 7 unités est transféré alors que la politique coûte 10 unités, ce sont les 3 unités restantes qui sont assumées par la Région wallonne. Si l'on révisait les accords de la « Saint-Quentin » pour récupérer ces compétences au niveau communautaire, cela coûterait beaucoup plus cher à la Fédération, laquelle devrait assumer 100 % de la politique transférée. Cette piste n'est donc pas envisageable si l'objectif est de réaliser des économies.

Elle souhaite également répondre aux députés du PTB qui affirment que la majorité ne travaille pas à taxer les épaules les plus larges. Or, cette question relève du niveau fédéral. Elle rappelle qu'un milliard d'euros — et cette fois sans erreur d'unité monétaire — sera effectivement mobilisé grâce à trois mesures : une augmentation de la taxe bancaire, un doublement de la taxe sur les comptes-titres, et une hausse du taux d'imposition sur les dividendes de certaines sociétés, passant de 15 % à 18 %. Elle reconnaît que d'autres mesures fédérales ne sont pas nécessairement agréables, mais qu'elles s'appliqueront également aux épaules les plus larges. Elle juge important de le rappeler clairement.

Abordant ensuite le volet maison de justice elle souligne que le groupe MR se rallie naturellement aux ambitions portées par la ministre et soutient sans ambiguïté les projets budgétaires du gouvernement. Dans un contexte budgétaire difficile, cette compétence participe pleinement à l'effort d'assainissement, tout en préservant la qualité du service rendu.

Elle formule une première question : il s'agit de la dotation fédérale attribuée aux maisons de justice. Comme la ministre le sait, cette dotation peut être ajustée

en fonction du volume des missions exécutées sur le terrain, conformément à la loi spéciale de financement. Il s'agit d'un filet de sécurité : lorsque le taux de croissance annuel moyen des missions dépasse celui des recettes, des moyens supplémentaires doivent être octroyés. Elle demande donc à la ministre ce qu'il en est de l'application de ce mécanisme et si des échéances sont déjà connues.

Elle relève ensuite, parmi les priorités de 2026, l'avancement du projet de bracelet d'éloignement pour les victimes de violences intrafamiliales, une demande de longue date du groupe libéral. Elle rappelle les chiffres alarmants de l'OMS : une femme sur cinq en Belgique a subi des violences de la part d'un partenaire. La ministre avait indiqué en septembre avoir mandaté son administration pour lancer un projet-pilote visant à soutenir le contrôle d'une condition d'éloignement imposée à un conjoint maltraitant. Ce dispositif viendrait compléter l'alarme mobile anti-harcèlement, qui permet à une victime d'appuyer sur un bouton alertant directement la police.

Elle se réjouit que le budget 2026 dégage les ressources nécessaires et demande à la ministre de préciser :

- les budgets mobilisés ;
- les échéances ;
- les moyens humains ;
- le nombre de bénéficiaires envisagé ;
- les éventuelles adaptations réglementaires ou décrétales ;
- l'état de la coopération avec les institutions judiciaires fédérales.

Elle salue également le suivi du protocole d'accord conclu en août avec le fédéral pour réduire la surpopulation carcérale et demande quel impact budgétaire représentent ces synergies.

En septembre, la ministre avait annoncé l'engagement de 53 agents supplémentaires au sein des maisons de justice. Elle demande si ces engagements correspondent aux moyens inscrits au budget de la Fonction publique par la ministre Gallant, et souhaite connaître :

- le calendrier des embauches ;
- les procédures de recrutement ;
- l'entrée en fonction du personnel.

Elle souhaite ensuite faire le point sur la transition problématique entre les logiciels SIPAR 1 et SIPAR 2. La ministre a évoqué des mesures, mais elle demande :

- où en est l'expert mandaté ;

- quelles sont les échéances ;
- si le dossier se poursuivra en 2026.

Elle aborde enfin le Code de la justice communautaire, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Son livre XI prévoit une commission d'avis chargée d'examiner les avant-projets de décret et projets d'arrêté. Or, il lui revient que cet organe n'a pas encore été institué. Elle demande les raisons de ce retard et les mesures prévues pour y remédier.

Elle interroge également la ministre sur le dispositif CAPREV absent de l'exposé général, et lui demande si certaines de ses mesures sont concernées.

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, l'oratrice rappelle que ce secteur participe elle aussi à l'effort historique d'assainissement poursuivi par le gouvernement. La trajectoire pluriannuelle adoptée en début de législature suppose un engagement collectif pour garantir la soutenabilité de l'institution et la pérennité des services essentiels.

La majorité MR-Les Engagés a toujours été claire quant à la rupture opérée en matière de gouvernance budgétaire. Dans le contexte difficile actuel, elle refuse l'illusion du « toujours plus » financé par le vide, une position que la ministre partage. Assumer la rigueur, sans brusquer ni affaiblir, n'est pas renoncer mais choisir : choisir la responsabilité, l'efficacité et la capacité d'investir pour demain. Elle sait que ce choix ne fait pas l'unanimité, mais c'est celui posé par la majorité.

Le budget présenté connaît une légère hausse et dépasse 470 millions d'euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de liquidation. Cette gestion optimisée permet de sanctuariser le soutien à un secteur qui demeure le dernier filet de sécurité pour un nombre croissant de jeunes n'ayant pas bénéficié d'une prise en charge adéquate à d'autres niveaux de pouvoir.

Elle salue l'ensemble des travailleurs de l'aide à la jeunesse, qui accomplissent un travail exceptionnel dans des conditions souvent très difficiles.

Elle se réjouit de la mobilisation d'une provision de 8,2 millions d'euros pour les nouvelles politiques d'aide à la jeunesse, cohérente avec la Déclaration de politique communautaire et avec le plan quinquennal de la majorité. Elle salue également l'inscription de près de 10 millions d'euros supplémentaires pour les services résidentiels et les services mettant en œuvre un projet éducatif particulier, permettant notamment de renforcer l'accueil des mineurs et d'appliquer la norme psychosociale. Elle souligne également les près de 9 millions d'euros inscrits au budget de la Fonction publique pour renforcer les effectifs des services de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice, dans le sillage de l'ajustement 2025.

Tout en réitérant sa confiance, elle formule plusieurs questions :

- Pourrait-on préciser les priorités financées par la provision dédiée aux nouvelles politiques d'aide à la jeunesse ?
- Quels sont les projets prévus en 2026 et l'utilisation de l'enveloppe de 1,7 million d'euros mentionnée ?
- Quels chantiers et échéances sont visés dans le cadre du plan quinquennal ?

Elle demande également un point sur les notes d'orientation adoptées par le gouvernement, notamment sur la réforme du champ de la prévention et sur les politiques relatives aux mineurs en conflit avec la loi.

Concernant l'augmentation des moyens pour les services résidentiels et les projets éducatifs particuliers, elle souhaite savoir :

- quelles prises en charge supplémentaires sont prévues ;
- comment celles-ci s'articulent avec l'objectif de créer 500 nouvelles prises en charge.

En lien avec le rapport du DGDE, elle demande si des mesures budgétaires sont prévues pour améliorer l'approche multisectorielle destinée aux jeunes relevant de plusieurs secteurs, notamment en santé mentale.

Elle revient ensuite sur le dispositif des accueillantes professionnelles, présenté comme une troisième voie entre la famille d'accueil et l'hébergement résidentiel. Celui-ci doit offrir un cadre familial stable à 24 mineurs ayant des besoins spécifiques. Elle rappelle soutenir cette piste initiée sous la précédente législature et demande :

- Où en est le dossier ;
- Quelles sont les échéances ;
- Si le calendrier vers une entrée en fonction en septembre 2026 est confirmé ;
- Si le comité de pilotage s'est réuni ;
- Ce qu'il advient de l'enveloppe de 127 000 euros mobilisée à l'ajustement pour le projet pilote.

Elle aborde ensuite la situation préoccupante des IPPJ, régulièrement évoquée par les magistrats de la jeunesse et le procureur du Roi de Bruxelles. Elle note qu'une réflexion est en cours pour augmenter la capacité d'accueil, conformément à la Déclaration de politique communautaire. Elle demande :

- quelles sont les avancées concrètes ;
- quelles mesures sont prévues face à la liste d'attente de centaines de jeunes, dont des multirécidivistes ;
- où en est la résolution de la problématique des « occupations fictives » de places et des transferts internes.

Elle interroge également la ministre sur le suivi des projets de construction d'IPPJ en Région bruxelloise après la résiliation du marché public, ainsi que sur la situation de l'IPPJ de Saint-Hubert. Elle demande si la ministre a rencontré le personnel et les jeunes, au vu des difficultés dénoncées.

Elle exprime aussi la satisfaction du groupe MR concernant les moyens inscrits par la ministre Galant pour renforcer les services de l'aide à la jeunesse et pour mettre en œuvre le logiciel Imagine Next. Elle demande quelles sont les finalités de cet outil et où en est son déploiement.

Elle termine par le volet sanctionnel, priorité du MR dans la Déclaration de politique communautaire. Elle évoque les avancées récentes, notamment l'avant-projet de décret relatif à la banque de données commune Terre, et demande :

- quelles autres mesures sont prévues dans le cadre du budget ;
- ce qu'il en est des évolutions envisagées concernant les conditions de dessaisissement ;
- l'état du projet de bracelet d'éloignement pour les mineurs délinquants sexuels.

Elle remercie la ministre pour les réponses à venir concernant les maisons de justice et le début du volet relatif à l'aide à la jeunesse.

Mme Azghoud souligne d'emblée l'importance de l'attention particulière portée à la question de l'adoption. Elle rappelle que soutenir les familles adoptantes et les enfants adoptés constitue un enjeu essentiel : le parcours de l'adoption n'est jamais simple, chacun le sait, et il transforme profondément des vies. Ce processus s'accompagne souvent de défis émotionnels, identitaires ou éducatifs, qui appellent un accompagnement professionnel durable.

Elle insiste sur le fait qu'offrir un soutien psychologique, social et éducatif tout au long du parcours — avant, pendant et après l'adoption — permet de sécuriser les liens, de prévenir les ruptures et de favoriser l'épanouissement de l'enfant comme de sa famille. Elle souligne que les travaux budgétaires offrent l'occasion de revenir sur

cette compétence, laquelle devrait mobiliser globalement près de 1,5 million d'euros via différents articles de base.

À ce sujet, elle rappelle que la Ministre a confirmé, il y a quelques semaines au Parlement, son intention de présenter prochainement au gouvernement un plan d'action visant à renforcer les politiques d'adoption internationale. Ce plan devait être élaboré sur la base d'évaluations concernant les relations en cours ou programmées avec les neuf pays partenaires de la Fédération. Elle relève qu'un rapport relatif aux synergies avec le Maroc, dans le contexte du moratoire sur les adoptions, a été remis à la Ministre vers la mi-octobre.

Elle demande dès lors à la Ministre d'éclairer les objectifs poursuivis et les échéances envisagées, à la lumière des enveloppes budgétaires prévues pour l'année prochaine. Elle souhaite également savoir si le plan d'action correspond bien à la refonte stratégique évoquée au début de la législature, et si certaines pistes de réforme retiennent déjà l'attention de la Ministre, notamment en ce qui concerne l'évolution du décret du 31 mars 2004.

Elle rappelle également que la Ministre avait indiqué que la Flandre rencontre les mêmes problématiques et que les cabinets travaillent « de concert ». Elle souhaite dès lors savoir comment s'organiseront les échanges dans les prochains mois, quels objectifs seront poursuivis à travers ces synergies, et quelles avancées concrètes en sont attendues.

Parallèlement, elle interroge la Ministre sur les mesures prévues dans le budget concernant le renforcement de la préparation des futurs adoptants ainsi que l'accompagnement post-adoptif, et demande des éléments d'éclairage sur ces aspects.

Elle profite enfin de la discussion générale pour revenir sur les services d'accompagnement au parrainage, dont la mission est de promouvoir et soutenir la création de liens affectifs durables entre des adultes bénévoles et des jeunes au parcours difficile. Une campagne de communication ciblée sur ces services non mandatés est prévue en 2026 : elle souhaite connaître les intentions du gouvernement à ce sujet et réitère l'appui sans réserve de son groupe au budget présenté.

Elle poursuit en abordant la question de la maltraitance infantile, qu'elle qualifie de fléau sociétal aux facettes multiples. Elle rappelle qu'elle interpelle fréquemment sur ce sujet, tant en commission qu'en plénière, en évoquant ses dimensions physiques, psychologiques, sexuelles ou encore les négligences.

Elle cite les chiffres : en 2023, 6 183 signalements ont été adressés aux équipes SOS Enfants, soit 16 % de plus qu'il y a dix ans. Elle souligne qu'il s'agit d'un chiffre noir, c'est-à-dire une donnée qui ne reflète qu'une partie de la réalité, puisqu'un nombre important de cas échappe encore à la détection.

Elle mentionne également le dernier rapport du DGDE, lequel met en évidence une prévalence significative des situations de maltraitance et une augmentation régulière des signalements.

Elle tient toutefois à souligner que des efforts importants ont été menés depuis le début de la législature pour prévenir et lutter contre la maltraitance infantile. Elle cite notamment l'agrément — attribué en mars dernier à l'initiative de la Ministre — d'une troisième équipe SOS Enfants en Région bruxelloise, ce qui la réjouit particulièrement, étant elle-même bruxelloise. Elle se félicite que 15 antennes soient désormais actives sur l'ensemble du territoire, en complément des 14 référents maltraitance chargés d'accompagner les partenaires enfants-parents.

Elle évoque aussi l'appel à projets lancé en août dernier visant à renforcer les capacités des services d'accompagnement en mission intensive, permettant d'ajouter 20 prises en charge supplémentaires. Ce dispositif vise à soutenir les familles confrontées à des situations de maltraitance dans leur milieu de vie.

Pour autant, elle estime qu'un travail conséquent reste à mener pour identifier davantage de situations problématiques et accompagner correctement les victimes et leurs familles. Elle comprend que tous les éléments ne figurent pas dans l'exposé et espère que des réponses complémentaires seront apportées.

Elle interroge dès lors le Ministre sur :

- Les priorités qu'elle entend porter dans le cadre du budget ;
- Les lignes de force de son action, en particulier en matière de prévention ;
- Le renforcement de la formation des professionnels pour améliorer la détection ;
- La coordination intersectorielle, indispensable pour une prise en charge cohérente.

Enfin, elle rappelle que, lors de travaux parlementaires antérieurs, la Ministre avait annoncé une réflexion conjointe de l'ONE et de l'administration générale de l'aide à la jeunesse concernant le décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance. Elle souhaite savoir si cette réflexion a débouché sur des recommandations de réforme législative et si un chantier pourrait être inscrit à l'agenda de l'année prochaine.

S'agissant de la jeunesse, **Mme Schepmans** indique que son groupe tient avant toute chose à souligner le maintien de l'indexation de l'ensemble des subventions. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un détail, compte tenu du contexte budgétaire particulièrement difficile que traverse la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle précise que son groupe prend bonne note de la volonté de la Ministre de faire avancer le chantier de modernisation, de clarification et de simplification administrative des cadres réglementaires qui régissent les organisations de jeunesse et les maisons de jeunes. Elle rappelle qu'il a également été annoncé que, pour mener ce travail en profondeur, un moratoire sera instauré pour l'année 2026, suspendant temporairement les demandes d'agrément, de sauts de catégories et de niveaux, ainsi que les demandes portant sur les dispositifs particuliers et les changements d'indices.

Elle reconnaît que cette mesure n'est certainement pas facile à prendre, mais la considère, à son sens, comme indispensable, puisqu'elle démontre que le gouvernement a pris la mesure de la situation et a choisi d'assumer ses responsabilités en adoptant des décisions difficiles, mais nécessaires. Elle insiste par ailleurs sur le fait que ce moratoire n'entraînera aucune conséquence sur les opérateurs existants ni sur leur renouvellement, pas plus que sur le précédent train de demandes introduites en 2025.

Elle demande ensuite à la Ministre de donner quelques précisions quant aux pistes de réflexion envisagées pour simplifier les démarches administratives que doivent respecter les organisations de jeunesse, les maisons de jeunes et les centres de jeunes. Elle rappelle qu'à sa connaissance, la Ministre a rencontré les fédérations des organisations de jeunesse et les fédérations des centres de jeunes les 30 septembre et 17 octobre derniers, dans le cadre du suivi des décisions du conclave budgétaire.

À cette occasion, la Ministre aurait annoncé que, dès que la stratégie jeunesse serait finalisée, elle serait présentée aux instances d'avis, à savoir la Commission consultative des organisations de jeunesse et la Commission consultative des maisons et centres de jeunes. Interrogée sur ce sujet en commission le 18 novembre dernier, la Ministre a déclaré souhaiter commencer à travailler concrètement, dès janvier, à la concrétisation de cette trajectoire destinée à la jeunesse.

Elle demande dès lors à la Ministre de préciser les grandes lignes de cette stratégie jeunesse.

Enfin, elle indique que son groupe se réjouit de la suppression de la reconnaissance des organisations qui présentent des liens explicites avec les partis politiques. Elle souligne qu'une même règle est désormais appliquée à tous les partis. Cette suppression, annoncée dans la Déclaration de politique communautaire, permettra, rappelle-t-elle, de réaliser une économie de plus de 3 millions d'euros chaque année. C'est appréciable, ajoute-t-elle, mais il s'agit surtout, à son sens, d'une mesure de bonne gouvernance, dans la mesure où, comme chacun le sait, les partis politiques perçoivent déjà une dotation publique via le niveau fédéral.

Par cette suppression, estime-t-elle, la majorité met fin à un financement, qu'elle qualifie de « déguisé », des partis politiques, un financement qui, selon elle, n'avait pas lieu d'être.

Mme Durenne remercie Mme la ministre pour son exposé, qu'elle juge particulièrement clair, notamment sur le budget 2026. Elle rappelle que ce budget intervient dans un contexte particulièrement difficile. Selon elle, il est impossible de fermer les yeux sur la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et il est de leur responsabilité de regarder cette réalité en face.

Elle souligne que le gouvernement assume pleinement ses responsabilités, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises au cours de la journée, dans tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme indiqué ce matin même et confirmé ensuite par la Ministre.

Elle insiste sur le fait que chacun sait que le secteur de l'enfance rencontre des difficultés. Tous les groupes autour de la table en sont conscients et ces difficultés ne sont pas neuves, comme l'a encore montré le rapport de la Cour des comptes. Elle rappelle d'ailleurs qu'ils en ont longuement débattu il y a deux semaines en commission.

Elle ajoute que, tout comme Mme la ministre et son propre groupe, elle entretient des échanges réguliers avec le terrain. Elle souligne avoir entendu certains affirmer que la Ministre ne serait pas présente sur le terrain, mais affirme, pour sa part, savoir qu'elle est effectivement en contact régulier avec les acteurs. Ceux-ci confirment leurs difficultés, difficultés que personne ne nie. Elle insiste cependant sur le fait que le contexte budgétaire impose une utilisation optimale des moyens affectés à l'ONE et à l'ensemble du secteur.

Elle reconnaît, comme l'a dit la Ministre, que certaines décisions ne sont pas prises de gaieté de cœur, mais que parfois il n'y a pas d'autre choix. C'est, selon elle, précisément le cas pour ce budget 2026. Elle affirme que si un autre chemin avait été possible, la Ministre l'aurait emprunté, le gouvernement l'aurait emprunté et son groupe également.

Elle rappelle ensuite le rapport du comité d'experts commandité par le gouvernement et présenté en octobre dernier au Parlement. Ce rapport affirmait que le déficit global de la Fédération s'était fortement détérioré ces dernières années pour atteindre près de 1,5 milliard d'euros à l'ajustement 2025. Sans mesures significatives et urgentes, ce déficit augmenterait encore les charges d'intérêt et exposerait la Fédération à un risque d'emballlement de la dette.

Elle estime nécessaire de répéter ces informations, car certains semblent, selon elle, avoir du mal à accepter les conclusions de ce comité d'experts. Elle cite alors un passage de la page 5 du rapport :

« En conclusion, le Comité d'experts est conscient des difficultés humaines, sociales et politiques que ses recommandations sont susceptibles d'engendrer. Néanmoins, c'est à l'unanimité de ses membres qu'il constate :

- leur nécessité absolue : sans correction substantielle, la trajectoire budgétaire actuelle mettra en grave danger le financement de la FWB et de tous ses acteurs ;
- leur extrême urgence : tout délai aura pour conséquence d'aggraver l'impact de mesures qui devront de toute façon être prises ;
- **le fait que l'objectif budgétaire actuel du Gouvernement de la FWB (une réduction du déficit à concurrence de 300 millions d'euros, pour le ramener à 1,2 milliard d'euros) ne peut être qu'une première étape. Il devra être réévalué à la hausse rapidement et s'ajuster à l'éventuelle dégradation des trajectoires budgétaires et des conditions de financement. »**

Revenant au secteur de la petite enfance, elle rappelle qu'il y a deux semaines, elle évoquait la « double casquette » de Madame la Ministre, en Fédération et en Région wallonne. Elle considère qu'il s'agit là d'une véritable opportunité pour améliorer la coordination et le pilotage global du secteur, même si cela n'est pas simple.

Elle rappelle ensuite les lignes directrices de son groupe en matière d'enfance : une politique transparente, lisible, centrée sur les besoins des parents, avec une priorité donnée à ceux qui travaillent ou sont en recherche active d'emploi, comme le prévoit également la Déclaration de politique communautaire. Elle insiste sur la nécessité d'une utilisation optimale des moyens publics, d'une coordination renforcée entre Fédération et Région, et d'une gouvernance fondée sur des données fiables et un pilotage clair. Elle souligne également l'importance d'une attention particulière à la viabilité financière des milieux d'accueil — un point que la Ministre a elle-même rappelé.

S'agissant de l'ONE, elle estime que des réformes ont été amorcées, mais qu'il reste du travail, notamment en matière de qualité des données, de pilotage et de simplification administrative. Elle rappelle que, dans son rapport sur les capacités d'accueil en Région wallonne, la Cour des comptes a mis en lumière des lacunes préoccupantes, point largement évoqué en commission il y a quinze jours.

Elle indique toutefois que son groupe a pleinement confiance en la Ministre pour concrétiser les mesures de la Déclaration de politique communautaire, qui contient, selon elle, de nombreuses solutions aux problèmes relevés par la Cour des comptes. Elle rappelle également que cette dernière a souligné qu'aucun pilotage

efficace n'est possible sans données exhaustives, fiables et actualisées. Cet aspect devra constituer, selon elle, une priorité du futur contrat de gestion 2026.

Elle insiste ensuite sur le fait que les moyens destinés à l'ONE ont considérablement augmenté ces dernières années. Elle répète ce qu'elle avait déjà dit en commission : les dépenses nettes consacrées à l'accueil de la petite enfance ont augmenté de près de 100 millions d'euros entre 2019 et 2023, passant de 194 millions à 294,3 millions. Elle estime qu'il s'agit d'une progression significative.

Elle souhaite obtenir une confirmation de la Ministre concernant le montant de la dotation 2026 de l'ONE, indiquant avoir relevé une différence chiffrée qui ne correspond pas à celle mentionnée dans les documents. Elle précise toutefois qu'il s'agit d'un détail qui pourra être clarifié au moment de l'analyse des différentes allocations de base.

Elle poursuit en rappelant que la presse et le secteur se sont alarmés de la non-indexation des subventions aux opérateurs agréés. Elle considère qu'il est essentiel de réexpliquer clairement cette mesure ainsi que les mesures d'accompagnement qui seront prévues, afin d'éviter de nouvelles interprétations erronées. Elle cite un article de Sudpresse du 20 novembre, dans lequel la porte-parole de la Ministre indiquait que la petite enfance devrait réaliser une économie de 5,1 millions d'euros, soit 1,2 % d'un budget de 411 millions. Elle demande à la Ministre de confirmer ces montants et, le cas échéant, de les détailler davantage.

Elle termine en formulant les questions suivantes :

- Elle demande quelles sont, selon la Ministre, les missions essentielles autour desquelles l'ONE doit se recentrer.
- Elle s'interroge sur les mécanismes qui pourraient être instaurés pour limiter les fermetures de milieux d'accueil.
- Elle demande où en est la réalisation du cadastre des places d'accueil, à quelle date il sera finalisé et quelles informations précises y figureront (statut subventionné ou non, typologie, projets en cours, disponibilité, localisation, etc.).

Elle conclut en affirmant avec conviction — et de manière sincère, précise-t-elle — que le groupe MR apportera tout son soutien lors du vote de ce budget en commission.

Mme Fafchamps rappelle que le budget initial 2026 poursuit un objectif exposé à plusieurs reprises : stabiliser les finances publiques tout en préservant les priorités. Parmi celles-ci, l'enfance demeure l'un des piliers les plus sensibles et les plus essentiels de notre Fédération. L'enjeu, pour le gouvernement, consiste à concilier

responsabilité budgétaire et soutien aux familles, aux enfants ainsi qu'aux professionnels qui, chaque jour, assurent un service indispensable. C'est dans cet équilibre que ce budget a été construit.

Afin d'atteindre la trajectoire de déficit fixée à 1,2 milliard d'euros en 2029, des efforts sont nécessaires. Ils concernent plusieurs secteurs, dont celui de l'enfance. Elle tient toutefois à le redire : ces efforts ne sont ni aveugles ni désordonnés. Sur les 74 millions évoqués, la très grande majorité correspond en réalité à des non-dépenses. D'une part, 43 millions sont réinjectés pour remettre à niveau le financement des missions prévues par le contrat de gestion 2021–2025, notamment les 5 200 places du Plan Cigogne, dont les moyens structurels n'étaient pas garantis. D'autre part, les 106 millions liés à la mise en œuvre de la norme MILAC (1,5 ETP pour 7 places) ne constituent pas une économie réalisée au détriment du terrain : il s'agit d'une mesure prévue avant cette législature, que la Fédération n'a pas les moyens de financer aujourd'hui, comme l'a confirmé la Cour des comptes.

Les efforts réels portent sur deux éléments :

- une réduction de 3 millions d'euros de la dotation informatique, assortie d'un audit indispensable pour rationaliser un poste de dépenses important mais insuffisamment performant ;
- une non-indexation temporaire, limitée à l'année 2026, des subventions octroyées aux milieux d'accueil, aux opérateurs, services et structures autorisés, agréés, reconnus, conventionnés ou subventionnés par l'ONE. Cette non-indexation représente 1,2 % des subsides « Accueil Petite Enfance », soit environ 138 euros par place en moyenne. Certes, il s'agit d'une mesure difficile, mais elle est ciblée, proportionnée, strictement encadrée dans le temps et pensée pour éviter des impacts plus lourds qui auraient véritablement mis en péril l'accueil.

Par ailleurs, plusieurs décisions du gouvernement démontrent que l'objectif n'est pas d'affaiblir le secteur, mais au contraire de le stabiliser. L'ONE bénéficie notamment d'une dotation complémentaire destinée à financer la statutarisation des agents, d'adaptations liées à l'évolution des barèmes et, surtout, d'une régularisation durable du sous-financement structurel accumulé depuis 2021. C'est un signal fort adressé au secteur : malgré la contrainte budgétaire, les missions fondamentales et les emplois sont sécurisés.

Ce budget marque également une nouvelle étape pour l'ONE. Le recentrer sur ses missions essentielles ne revient pas à réduire son rôle, mais à le renforcer là où il est le plus utile : la qualité de l'accueil, l'accompagnement des professionnels, la santé des enfants, la fiabilité des données et la gouvernance. Il s'agit de rendre l'institution

plus efficace, plus lisible et mieux alignée sur les besoins du terrain, en dégagant des marges pour investir là où les besoins sont les plus pressants.

Dans la continuité de cette démarche, elle souligne que plusieurs acteurs expriment leur souhait de disposer d'un accompagnement encore plus soutenant lorsqu'ils sont confrontés à des questions pratiques ou à des situations nouvelles. Elle demande dès lors comment le gouvernement envisage de poursuivre le développement de cette fonction d'accompagnement, afin de renforcer encore le partenariat entre l'ONE et les structures d'accueil.

Avant de conclure, elle insiste sur un point essentiel pour lever tout malentendu : le gouvernement ne tourne pas le dos aux milieux d'accueil, bien au contraire. L'objectif de cette législature, tant pour le gouvernement wallon que pour celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, demeure inchangé : autoriser 5 000 nouvelles places et éviter les fermetures. Dès 2026, 8 millions d'euros sont prévus pour financer les premières infrastructures liées à ces nouvelles places ; un nouvel appel à projets pour la rénovation sera lancé ; le subventionnement APE des crèches est garanti ; et 6 millions d'euros seront consacrés l'an prochain aux APE afin d'accompagner l'ouverture des nouvelles structures.

À cela s'ajoute un travail de fond tout aussi indispensable : l'analyse de la viabilité économique des milieux d'accueil, qu'ils soient subsidiés ou non. Ce travail, mené en collaboration avec le secteur, les pouvoirs organisateurs, les entreprises et Wallonie Santé, permettra enfin de disposer de données complètes pour prévenir les fermetures, anticiper les besoins et soutenir les modèles les plus viables. Les résultats attendus pour le printemps 2026 orienteront des décisions structurelles à long terme.

Ce budget n'est pas un budget d'austérité. C'est un budget de responsabilité : il corrige des sous-financements, protège les missions essentielles et prépare les évolutions nécessaires du secteur. La non-indexation temporaire n'est pas un renoncement ; elle s'inscrit dans une stratégie d'équilibre visant précisément à éviter des mesures autrement plus douloureuses.

Le gouvernement ne renonce ni à la qualité de l'accueil, ni à la création de places, ni à la stabilité des professionnels. En période budgétaire contrainte, cela constitue un choix politique clair et courageux. Son groupe y souscrit pleinement.

Intervenant sur le secteur « Jeunesse »

Mme Lange souhaite d'abord saluer la cohérence d'ensemble du budget dédié au secteur de la Jeunesse. Les enjeux y sont majeurs, et le gouvernement fait ici le choix de la prudence, de la stabilité et d'une préparation méthodique des réflexions à venir.

Premièrement, le moratoire 2026–2027 constitue un outil de travail important. S’il ne satisfait pas toujours les acteurs du secteur, il assure néanmoins une stabilité sur une période déterminée. Les dispositifs jeunesse ont été construits il y a parfois plus de deux décennies, et l’évolution des pratiques ainsi que des besoins des jeunes justifie pleinement une actualisation approfondie. Suspendre temporairement les nouvelles demandes afin de concentrer l’analyse sur la réforme à mener constitue une mesure structurante, qui protège les acteurs de terrain durant cette phase transitoire.

Deuxièmement, elle salue le choix de maintenir l’indexation des subventions. Dans un contexte budgétaire exigeant, cette décision garantit la continuité du fonctionnement des organisations de jeunesse, des centres et des maisons de jeunes. C’est un signal clair envoyé au secteur : la Jeunesse demeure une priorité.

Troisièmement, les variations d’allocations budgétaires témoignent d’une volonté d’améliorer la lisibilité et l’efficacité. La centralisation de certaines subventions s’inscrit dans une approche de meilleure gestion. La gestion annuelle des crédits destinés aux écoles de devoirs répond à un besoin de simplification. Les hausses liées à l’indexation pour les organisations de jeunesse et les centres de jeunes consolident leurs missions essentielles.

Dans cet esprit, elle souhaite poser plusieurs questions :

- Comment les acteurs du terrain seront-ils associés à la révision des dispositifs durant les années 2026 et 2027 ?
- Pour les écoles de devoirs, le passage à une gestion annuelle des crédits aura-t-il un impact sur la prévisibilité à moyen terme pour les coordinations régionales ?
- Enfin, au-delà de 2027, comment le gouvernement envisage-t-il le déploiement de la réforme à venir : calendrier, méthodologie, objectifs prioritaires ?

Madame la Ministre, elle souligne que ce budget est à la fois un budget de transition et un budget de responsabilité. Il sécurise le secteur tout en préparant les changements nécessaires. Elle vous remercie pour votre travail et pour votre engagement constant envers les jeunes et les acteurs qui les accompagnent.

Relativement à l’aide à la jeunesse, **Mme Jacquemin** souligne que le budget initial 2026 pour l’Aide à la Jeunesse se caractérise par une orientation claire : renforcer l’accompagnement des jeunes tout en modernisant en profondeur la gestion

des services et des IPPJ. Ce budget pose, selon elle, les fondations budgétaires de votre plan de réforme visant à désaturer durablement le secteur et à fluidifier les parcours. Elle souhaite saluer cet effort qui combine à la fois des moyens supplémentaires et une amélioration de l'efficacité administrative. À ses yeux, il s'agit d'un budget de responsabilité : elle constate qu'il n'y a aucune réduction structurelle des ressources allouées au secteur.

D'abord, elle insiste sur les 10 millions d'euros de politiques nouvelles, qui constituent un signal fort de soutien aux acteurs de terrain. Ces moyens permettent la pérennisation des 150 places créées précédemment et ouvrent la possibilité de nouvelles capacités dès 2026. Ils sont essentiels, en particulier dans un contexte où les IPPJ, mais aussi les EMA et l'ensemble des services agréés, sont confrontés à une augmentation de la demande et à des besoins d'accompagnement toujours plus complexes.

Ensuite, elle met en avant la mise en œuvre de la Revue des dépenses, qui offre un diagnostic précis des difficultés actuelles : disparités entre IPPJ, gestion éparpillée des infrastructures, hétérogénéité des procédures d'achat, manque d'outils modernes pour la gestion des stocks.

Elle tient à souligner que le Gouvernement a pris la décision d'implémenter l'ensemble des recommandations de cette Revue des dépenses. L'objectif est clair : décharger les directions des tâches logistiques pour les recentrer sur leur mission éducative. Cela doit permettre, entre autres :

- un pilotage centralisé des infrastructures par la DGI ;
- une professionnalisation des achats ;
- un plan pluriannuel des approvisionnements ;
- une uniformisation de la gestion des stocks via SAP ;
- des indicateurs communs pour objectiver les coûts ;
- un cadre réglementaire clair pour les frais médicaux et scolaires des jeunes.

Elle insiste sur le fait que ces mesures structurantes ne coûtent pas davantage au budget, mais qu'elles améliorent la cohérence et la transparence de l'action publique.

Enfin, elle relève que les variations budgétaires témoignent d'ajustements réalistes, alignés sur une véritable sincérité budgétaire et sur l'exécution réelle des dépenses :

- des augmentations significatives pour les services résidentiels, les AMO, les services d'accompagnement ;

- des réestimations plus précises pour les énergies, les prises en charge ou certaines subventions désormais devenues structurelles ;
- la création d'un article spécifique pour le Plan MENA, renforcé par plus de 6,5 millions d'euros de transferts, garantissant ainsi que l'urgence ne pèse pas sur les missions classiques de l'aide à la jeunesse.

En guise de conclusion, la parlementaire pose ensuite les questions suivantes :

- Concernant l'implémentation des sept options de la Revue des dépenses, un calendrier opérationnel est-il déjà défini pour les mises en place effectives ?
- En matière de politiques nouvelles, quelles priorités seront retenues en 2026 pour continuer à désaturer le secteur ?
- En ce qui concerne le Plan MENA, peut-elle obtenir des précisions quant à l'affectation prévue des crédits transférés, ainsi que sur les objectifs opérationnels identifiés pour garantir une gestion distincte et transparente

En ce qui concerne les maisons de justice, la même oratrice rappelle que, l'an dernier, lors de l'examen du budget 2025, son groupe avait salué un premier pas solide vers une trajectoire de stabilité pour les Maisons de Justice. Ils avaient insisté sur l'importance de garantir des moyens pérennes à un secteur méconnu mais essentiel, et appelé à renforcer les collaborations, en particulier avec le niveau fédéral.

Un an plus tard, elle constate que la Ministre a non seulement tenu cet engagement, mais qu'elle a permis au secteur de franchir plusieurs étapes importantes. Le budget présenté aujourd'hui n'est pas un simple exercice de continuité : il témoigne d'une consolidation, d'une clarification et surtout d'une sécurisation durable des missions à l'égard des justiciables et, partant, de l'ensemble des francophones.

Elle tient d'abord à souligner l'accord conclu avec le Fédéral le 28 août 2025. Cet accord constitue, à ses yeux, un jalon majeur : il reconnaît pleinement le rôle de la Fédération dans l'exécution des peines et, surtout, il garantit que les Maisons de Justice seront accompagnées et soutenues face à l'augmentation des besoins, notamment en lien avec la surpopulation carcérale. Elle y voit un résultat concret, obtenu grâce au dialogue et au sérieux que vous apportez à ce dossier.

Les avancées de l'année écoulée méritent également d'être mises en avant :

- la pérennisation des 12 ETP à la Maison de Justice de Bruxelles assure une stabilité indispensable dans une région au volume judiciaire important ;
- le lancement du projet pilote du bracelet d'éloignement pour les victimes de violences intrafamiliales marque un tournant dans la protection des victimes. Elle considère que cette mesure reflète exactement les priorités des Engagés : protéger les plus vulnérables, agir de manière concrète plutôt que symbolique, et mobiliser les outils technologiques au service de l'humain. C'est, à ses yeux, une réponse juste, équilibrée et pragmatique, qui permet de prévenir plutôt que de simplement réparer, et qui place la dignité des victimes au centre de la justice communautaire. Ce dispositif représente une avancée concrète, efficace et profondément humaine, qui apporte une réponse immédiate à des situations parfois dramatiques ;
- le Centre de Surveillance Électronique voit ses moyens adaptés pour suivre l'évolution de la charge, dans le cadre du marché pluriannuel lancé l'an dernier. Les rationalisations opérées — gel d'indexation temporaire, économies ciblées sur certaines formations — l'ont été, selon elle, avec une grande prudence, sans fragiliser la qualité du service rendu, ni les missions des Maisons de Justice.

La même oratrice souligne que la ministre porte un secteur qui ne fait pas la une des journaux, mais qui est indispensable. Les Maisons de Justice constituent un pilier, par essence discret, de la justice au quotidien : elles accompagnent, elles surveillent, elles œuvrent à la réinsertion des justiciables, elles préviennent et protègent les victimes. C'est un travail difficile, souvent ingrat, mais essentiel. Et ce budget montre, à ses yeux, que vous l'avez pleinement compris.

Dans cet esprit, elle souhaite vous poser plusieurs questions, non pas par inquiétude, mais pour éclairer la suite du travail. Pourriez-vous d'abord préciser les prochaines étapes du protocole conclu avec le Fédéral, notamment en matière de coordination opérationnelle et de ressources humaines ? Avez-vous déjà pu tirer un premier retour de l'utilisation de la nouvelle application de gestion pour la surveillance électronique ? Permet-elle une amélioration du suivi et de la réactivité des équipes ? Enfin, comment le bracelet d'éloignement sera-t-il implémenté concrètement ? Potentiellement, combien de personnes pourront être accompagnées par ce dispositif ?

S'agissant des partenaires agréés, elle rappelle que le gel de l'indexation constitue un effort ponctuel dans un contexte budgétaire exigeant, mais jugé nécessaire. Une évaluation est-elle prévue en 2026 pour mesurer ses effets réels et, le cas échéant, ajuster certains paramètres ? En ce qui concerne l'accompagnement des

victimes d'urgences collectives, la diminution du budget repose sur une projection actualisée : dispose-t-on néanmoins de mécanismes de flexibilité pour réagir rapidement en cas d'événement exceptionnel ? Enfin, pour des projets essentiels tels qu'itinérances, qui touchent à la dignité des enfants de personnes détenues, peut-elle obtenir l'assurance qu'ils seront préservés et intégrés pleinement dans votre vision de l'aide aux victimes et aux familles ?

Elle estime que la méthode de la ministre est — fondée sur l'écoute du terrain, la recherche de solutions pragmatiques et la volonté constante de garantir de la cohérence dans la chaîne pénale — porte ses fruits. Elle considère que vous travaillez avec rigueur, avec humanité et avec une vision claire de ce que doit être la justice communautaire : un service qui protège la société tout en permettant à chacun de retrouver une place en son sein.

Au nom des Engagés, elle tient à assurer de son soutien total. Selon elle, ce budget est solide, responsable et aligné avec les réalités du terrain. Il témoigne d'une justice communautaire qui avance, et qui avance bien.

Avant de répondre à l'ensemble des questions, **Mme la ministre** tient tout d'abord à replacer ce contexte budgétaire dans sa juste perspective, tant il est vrai qu'il demeure particulièrement complexe. Elle souhaite également rappeler les montants avec lesquels les services travaillent ainsi que les différences de dotation et d'intervention entre 2025 et 2026.

En 2025, l'aide à la jeunesse disposait de 466 millions d'euros en moyens d'engagement ; ce montant s'élève à 470 millions en 2026. Pour les maisons de justice, l'enveloppe se maintient à 28 millions d'euros. S'agissant de l'enfance, la dotation passe de 711 millions à 760 millions d'euros. Quant au secteur de la jeunesse, il s'élevait à 66 millions et atteint désormais près de 68 millions d'euros. Cela représente une variation globale de plus de 54 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation supplémentaires, la majeure partie de cette augmentation étant concentrée sur la division organique relative à l'enfance.

Elle indique naturellement qu'elle ne souhaite pas se priver de réagir aux différentes interventions formulées par les uns et les autres. Comme elle l'a souligné dans son intervention, elle demeure pleinement consciente des efforts que ces évolutions budgétaires imposent à chacun des secteurs. Il s'agit de domaines intrinsèquement liés à l'humain, mobilisant de nombreuses compétences et une importante énergie. Il lui importe donc de maintenir un dialogue constant et une concertation étroite avec les professionnels, en particulier ceux du secteur de l'accueil, dont il a été rappelé qu'il s'agit majoritairement de métiers exercés par des femmes. La qualité de l'accueil offert dans les milieux d'accueil constitue d'ailleurs une réponse essentielle, notamment pour les mères, et plus spécifiquement pour celles confrontées à des situations familiales difficiles, telles que les mères isolées.

Elle précise s'être rendue sur le terrain dans chacun des domaines relevant de ses compétences, ce qui lui a permis de s'imprégner concrètement de ces réalités. Concernant les accueillantes à domicile, elle indique ne pas en avoir visité récemment mais rappelle avoir grandi auprès d'une mère elle-même accueillante à domicile. Cette expérience familiale lui a permis, durant de nombreuses années, de mesurer directement l'ampleur de la charge de travail que représente ce métier. Et si les besoins de l'enfant ont certes évolué au fil du temps, ils n'ont pas été fondamentalement transformés.

Si chacun en convient, elle propose de répondre compétence par compétence, en s'efforçant d'apporter les réponses les plus exhaustives possibles aux différentes questions posées. Elle commence dès lors par l'aide à la jeunesse et, plus précisément, par la question soulevée par Mme Tellier concernant l'augmentation de la norme psychosociale dans les SRG.

Elle rappelle que cette augmentation a déjà été intégrée dans la B réceptacle 14.33.28, la mesure étant désormais effective. Le montant de 4 millions d'euros y afférent provenait de la B de provision 14.01.05 en 2025 ; il s'agit d'un mouvement acté lors de l'ajustement budgétaire 2025 et destiné à être pérennisé pour les années à venir.

S'agissant des 500 nouvelles places, elle précise que, grâce aux moyens supplémentaires obtenus, un nouvel appel à projets sera lancé au cours du premier trimestre 2026. Cet appel à projets a été élaboré sur la base de l'outil de programmation. En outre, grâce aux moyens nouveaux qui seront mobilisés dès 2026, toutes les places créées sous la précédente législature seront pérennisées, ce qui représente 152 prises en charge.

Elle indique également que le projet d'accueillants professionnels en famille sera poursuivi, que les EMA seront renforcées et que de nouvelles prises en charge seront créées en accompagnement dans les SAS, les SAMIF, les SASP et les familles d'accueil. Elle veillera aussi au renforcement de la prévention et des projets intersectoriels visant la prise en charge de jeunes à la croisée des différents secteurs. Enfin, elle confirme que le travail relatif à la rappelabilité en IPPJ sera poursuivi et que la question sera abordée ultérieurement.

Cette rappelabilité, telle qu'évoquée dans la note d'orientation concernant les mineurs en conflit avec la loi, vise à mettre la réglementation en conformité avec la jurisprudence européenne. En effet, la Cour de justice de l'Union européenne, par deux arrêts rendus le 9 mars 2021, a précisé que la notion de temps de travail couvre l'intégralité des périodes de garde, y compris sous régime d'astreinte, lorsque les contraintes imposées aux travailleurs sont telles qu'elles affectent objectivement et très significativement leur faculté de gérer librement, durant ces périodes, le temps

durant lequel leurs services ne sont pas sollicités et de le consacrer à leurs propres intérêts.

Elle rappelle que les IPPJ sont, avec le Centre de surveillance électronique, les seules structures du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles à fonctionner en service continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il conviendra dès lors d'intégrer cette jurisprudence dans la réglementation sectorielle en vigueur. Une réflexion sera menée avec la Fonction publique afin d'évaluer l'impact d'une éventuelle décision, et une note spécifique au gouvernement relative à la rappelabilité, assortie d'une proposition de texte réglementaire, sera déposée au cours du premier semestre 2026, en concertation avec le cabinet de la Fonction publique.

En ce qui concerne le gel du Triennal, elle rappelle, comme déjà indiqué dans son discours, que cette mesure sera accompagnée, dès le 1er janvier 2027, d'une adaptation réglementaire au sein de la subvention provisionnelle triennale pour frais de personnel appliquée à l'ensemble des services agréés, sans distinction. Il s'agit de répondre à la question de Mme Tillieux, puisque l'objectif d'économie s'élève à 7,3 millions d'euros sur trois ans, soit de 2027 à 2029.

Le délai précédant l'entrée en vigueur de cette mesure permettra de poursuivre les discussions avec les acteurs, en particulier les organisations syndicales et les organisations patronales, afin d'en déterminer les modalités et d'accompagner au mieux les services dans l'atteinte de cet objectif d'économie.

Comme Mme Tillieux l'a souligné, cette mesure se fondait initialement sur des objectifs préconclaves qui auraient dû atteindre 25 millions d'euros. Toutefois, comme elle l'a rappelé, le montant sera limité à 7 millions à l'horizon 2029, et son impact a été dûment analysé.

Elle souligne toutefois que des questions subsistent parmi les opérateurs de terrain et que des solutions alternatives ont été proposées. C'est la raison pour laquelle des réunions sont organisées avec les secteurs : l'une d'elles est d'ailleurs déjà prévue en janvier, réunissant les acteurs de terrain ainsi que les organisations syndicales, et la concertation se poursuivra. Elle rappelle néanmoins que le gel du TRIENA n'impacte pas les services publics, mais uniquement les services agréés.

S'agissant du budget de la prévention, elle confirme que la note relative à la prévention a été validée par le gouvernement. Comme elle l'a déjà indiqué, cette note prévoit une redéfinition des missions, assortie de moyens nouveaux. Des consultations sont actuellement menées auprès des fédérations d'AMO, des MADO et de l'administration. Elle insiste sur le fait que la prévention n'est nullement oubliée, en particulier en ce qui concerne le renforcement des actions destinées aux mineurs en errance, un point qu'elle a déjà développé plus tôt dans son intervention.

En ce qui concerne les parts contributives, elle rappelle qu'il s'agit de la participation financière des parents, fixée par le mandant judiciaire ou communautaire. À l'instar des allocations familiales, ces montants alimentent le fonds budgétaire. Conformément aux travaux budgétaires liés à l'ajustement 2025, une économie de 2 millions d'euros avait été actée pour l'aide à la jeunesse lors de cet exercice. Après une analyse minutieuse, il apparaît que cette mesure n'a aucun impact sur les services bénéficiaires de ce fonds. Un travail similaire a été mené dans le cadre du budget initial 2026, permettant de dégager une nouvelle économie structurelle de 600 000 euros.

À partir de 2026, un article budgétaire classique a été créé pour les MENA, intitulé « Subventions pour la mise en œuvre du plan MENA ». Celui-ci regroupe les subventions facultatives destinées aux services, ainsi que les montants octroyés par le fédéral. Le fonds a ainsi été alimenté à hauteur de 6 614 000 euros, dont 3 500 000 euros provenant du fonds budgétaire et 3 000 000 euros issus de l'AB d'initiatives ministérielles, donc de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour l'élaboration du budget initial 2026, une démarche similaire a été proposée pour l'article budgétaire relatif au SAR, les Services d'action restauratrice et éducative, en intégrant les recettes provenant du fédéral dans un AB de recettes spécifiques créé à cet effet. En outre, une proposition de modification du décret du 27 octobre 1997 a été soumise lors de la confection du budget initial 2026, afin de clarifier et de préciser le rôle du fonds ainsi que son affectation en matière de dépenses.

Elle conclura cette question en précisant que l'Inspection des finances soutient pleinement la décision du gouvernement de restreindre les dépenses autorisées via le fonds, une orientation qui renforce la spécialité budgétaire et garantit une meilleure maîtrise des dépenses. Elle ajoute que l'occasion de revenir sur ce point se présentera dans le cadre du décret-programme 1.

S'agissant du montant des économies, elle rappelle que deux chiffres ont effectivement été évoqués : 600 000 euros et 1 536 000 euros. Le montant de 600 000 euros concerne la réduction du fonds budgétaire, en complément des 2 millions d'euros déjà structurellement décidés lors de l'ajustement budgétaire 2025. Les 1 536 000 euros relèvent, quant à eux, des économies réalisées sur la DO17 ; en synthèse, il s'agit de réductions opérées sur plusieurs articles budgétaires de fonctionnement.

Répondant ensuite à une interpellation de Mme Tellier, elle indique qu'à défaut de pouvoir prédire la météo, elle peut en revanche confirmer que des travaux structurels ont déjà été réalisés dans les IPPJ, ce qui aura notamment un impact sur leur consommation énergétique. La variation constatée sur l'AB 021204 relative à l'énergie des IPPJ résulte de la diminution des crédits d'engagement, consécutive à la conclusion pluriannuelle d'un marché public. Ce marché public, notamment pour

des travaux de dépelliculage à l'IPPJ de Fraipont, a été engagé et, par conséquent, les crédits d'engagement ne sont plus requis, ce qui justifie l'ajustement des montants. Elle précise toutefois que la modification du marché public, si elle modifie les conditions financières, ne réduit pas en tant que telle la consommation énergétique des IPPJ.

Concernant l'adoption, elle indique que la diminution observée sur l'article budgétaire 13.33.05 est liée à la cessation d'activité d'un organisme d'adoption, en l'occurrence Enfants de l'Espoir, intervenue en juin 2024. Dès lors, cet organisme n'est plus financé. De plus, compte tenu de la réforme de l'adoption en cours d'élaboration, il serait inopportun de lancer un appel à projets à ce stade, d'autant que cela n'a aucun impact sur l'offre de services existante. Par ailleurs, la diminution enregistrée sur l'article budgétaire 13.12.74 — correspondant à une économie de 10 000 euros relative au fonctionnement de l'Autorité centrale de l'adoption — résulte d'une réestimation des besoins réalisés par l'administration et constitue donc une économie structurelle.

S'agissant des projets innovants, elle rappelle que l'ensemble des projets récurrents soutenus en 2024 ont été renouvelés en 2025. L'objectif est de procéder de même en 2026, en sachant que toutes les places créées sous la précédente législature, via des subventions facultatives, seront pérennisées en 2026 grâce aux moyens nouveaux. Cela offre une visibilité plus précise sur cet article budgétaire et sur les montants disponibles pour d'éventuels nouveaux projets.

Compte tenu des montants inscrits à cet article en 2026, l'ensemble des projets soutenus en 2025 peuvent, sous réserve de l'analyse de leur opportunité, être prolongés en 2026.

Elle précise que la variation de la B 14.33.36, liée aux subventions facultatives, résulte d'une réduction de 500 000 euros de ces mêmes subventions ; il s'agit donc d'une mesure d'économie. Elle ajoute que le renvoi d'une partie du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers l'article budgétaire dédié aux MENA, nouvellement créé, explique également cette évolution. Dès lors, l'économie réelle n'est pas de 3,5 millions d'euros, mais bien de 500 000 euros, les 3 millions étant transférés vers l'article budgétaire consacré aux MENA.

En ce qui concerne les montants des provisions, elle indique que les 2,77 millions d'euros évoqués par Mme Tellier concernent la mise en œuvre des mesures de soutien au secteur de l'aide à la jeunesse ; la provision est donc ramenée à zéro. Concrètement, les transferts de crédits — soit 2 millions en crédits d'engagement et en crédits de liquidation à l'ajusté 2025 — sont ventilés vers les articles budgétaires suivants :

- **D017.01-12 01** : 126 000 euros, représentant un supplément de crédits pour l'expertise ;
- **D017.03-12 32** : 600 000 euros, correspondant à un supplément de crédits pour l'entretien des jeunes en IPPJ ;
- **D017.02-12 05** : 88 000 euros pour des crédits de fonctionnement ;
- **D011.01 et D011.04** : 250 000 euros représentant les 12 ETP affectés à la Maison de justice de Bruxelles ;
- **D017.14-33.28** : 1 million d'euros pour la pérennisation du projet Brasero ;
- **D017.15-33.06** : 3 000 euros destinés à des recherches en cours.

Elle précise que les 576 000 euros restants ont été répartis après le budget ajusté 2025 sur les articles budgétaires « traitements » correspondants. Ainsi, les moyens de l'article budgétaire initial ont été entièrement opérationnalisés sur les AB réceptacles, et la provision a été mise à zéro pour le budget initial.

S'agissant des nouvelles politiques en aide à la jeunesse, plusieurs députés l'ont interrogée à ce sujet. Dans le cadre du budget ajusté 2025, et à mi-parcours de l'année, la liste des propositions de politiques nouvelles suivante a été déposée au gouvernement :

- 4 millions d'euros pour le renforcement de la norme psychosociale à 1 ETP pour 15 jeunes en SRG.

Depuis ce dépôt, plusieurs mesures ont été approuvées par le gouvernement :

- 660 000 euros pour la formation et la supervision des acteurs de l'aide et de la protection de la jeunesse ;
- 2,3 millions d'euros pour le renforcement du personnel des SAJ, SPJ, IPPJ et CCMD, la moitié des emplois prévus étant déjà pourvue ;
- un appel à projets « accueillants professionnels en famille » lancé en 2025, doté de 127 000 euros pour son lancement et appelé à être opérationnalisé en 2026 ;
- 380 000 euros pour le lancement de la recherche menée par l'INCC, déjà évoquée en commission, et portant sur la délinquance juvénile.

Elle précise ensuite que les 8,2 millions inscrits au budget initial 2026 correspondent, d'une part, à une alimentation de la provision à hauteur de 10

millions d'euros de moyens nouveaux, sur lesquels est d'ores et déjà intégré un transfert d'1,5 million destiné au paiement des subventions de certains services existants, à la prise en charge en SAMIF et à la seconde phase du programme des accueillants professionnels en famille. Les montants ont été transférés comme suit :

- **AB 14.30.3-28** : 828 000 euros ;
- **AB 14.33.42** : 719 000 euros.

À cela s'ajoutent des compensations techniques à hauteur de 136 000 euros, liées à la Fonction publique, ainsi que des encours de formation supplémentaires.

Enfin, en ce qui concerne l'accompagnement des familles d'accueil, elle précise — répondant à l'un des intervenants, dont elle ne se souvient plus précisément lequel — que ce point fera également l'objet d'un suivi attentif.

Elle rappelle que plusieurs d'entre vous l'ont interrogée sur la raison pour laquelle 1 700 familles d'accueil se retrouvent aujourd'hui sans accompagnement spécifique. Elle tient d'abord à préciser que les familles d'accueil non encadrées bénéficient malgré tout du suivi assuré par les délégués des SAJ et des SPJ, un travail qu'elle souhaite d'ailleurs voir pleinement reconnu. Elle souligne qu'il demeure effectivement un nombre important de familles d'accueil non encadrées et que les créations de places au sein des SAF viseront notamment à réduire progressivement cet écart. Elle rappelle également que, pour 2026, un budget de 100 000 euros est prévu à une action de promotion des familles d'accueil et que le plan d'action prévu pour 2026 comprend la création de nouvelles prises en charge au sein de ces mêmes familles d'accueil.

En ce qui concerne la diminution des moyens dédiés à la recherche, elle précise que la variation correspond à une mesure d'économie de 47 000 euros par rapport au budget initial 2025. Deux recherches importantes avaient déjà été lancées pour un montant total de 500 000 euros, dont l'une demeure en cours ; il n'était donc pas envisagé d'étaler dans le temps d'autres recherches futures. Ces travaux concernaient, d'une part, l'étude menée par l'INCC et, d'autre part, la recherche relative au modèle des accueillants professionnels.

Elle répond ensuite à Mme Tillieux, qui l'interrogeait sur les moyens destinés à la prévention personnalisée, sur le renforcement de la prévention transversale et sur la manière dont les services de prévention de première ligne seraient consolidés. Elle rappelle que la note validée par le gouvernement prévoit une prévention générale organisée ainsi qu'une prévention spécialisée plus forte, destinée à améliorer l'efficacité et l'efficacéité d'actions déjà positives, notamment afin de prévenir les décrochages. À ce stade, les consultations sont en cours auprès des fédérations de services ainsi qu'auprès des organisations syndicales. Elle s'engage à revenir vers la

commission une fois ces concertations clôturées, ne souhaitant en aucun cas interférer avec le processus. Elle confirme que la réforme de la prévention suivra son cours tout au long de l'année 2026.

S'agissant de la réforme des points APE, elle indique qu'il est encore trop tôt pour répondre de manière précise, comme l'avait déjà signalé son collègue Yves Coppieters. Le gouvernement restera particulièrement attentif à ce dossier et veillera à en limiter l'impact. Selon le calendrier actuellement prévu, les points APE seront transférés aux ministres fonctionnels à partir de janvier 2027, ceux-ci étant alors chargés de les répartir au sein des secteurs concernés. Elle rappelle également l'un des objectifs de cette réforme : veiller à une répartition plus équitable des points APE entre les différents bénéficiaires.

En ce qui concerne l'IPPJ de Forest, elle répond à Mme Bluge en indiquant que le chantier a fait l'objet d'un marché de travaux attribué à une société pour un montant total de 15 millions d'euros. Sans entrer dans les détails d'un dossier aujourd'hui en phase de contentieux, elle précise que la DGI reproche à cette société de ne pas avoir respecté plusieurs clauses essentielles du marché, notamment celles relatives aux délais d'exécution. Le marché a donc été résilié. Le gouvernement a décidé d'en relancer un nouveau ; la décision a été adoptée en juin dernier. Un nouveau soumissionnaire a été sélectionné et le dossier est actuellement examiné par l'Inspection des finances. Elle confirme que l'échéance de 2028, annoncée précédemment en commission, reste toujours d'application.

S'agissant de l'IPPJ de Saint-Hubert, elle assure qu'elle suit la situation avec la plus grande attention. Son cabinet s'est rendu sur place et a rencontré le personnel. Un plan d'action a été mis en place tant pour garantir le respect des droits des jeunes que pour soutenir les travailleurs. Dès le mois d'août, des supervisions d'équipes ont été lancées ainsi que des recrutements de personnel. Elle indique avoir insisté auprès de l'administratrice générale de l'Aide à la jeunesse pour qu'un manager de crise soit immédiatement désigné afin de pallier l'absence de direction ; selon elle, cette étape est essentielle pour assurer la mise en œuvre du plan d'action. Elle ajoute qu'une série de mesures relatives à des travaux sécuritaires doivent être entreprises dans le bâtiment, pour le bien-être des jeunes comme pour celui des travailleurs de l'institution.

S'agissant de la banque de données TER, elle rappelle que l'accord de coopération a été approuvé en première lecture par le gouvernement durant l'été dernier. L'avis du CCPAJPJ a également été rendu. Le processus se poursuit en collaboration avec les cabinets de la Justice et de l'Intérieur, et elle espère que ce point pourra être soumis en deuxième lecture au gouvernement dès le début de l'année 2026. Elle insiste, comme plusieurs d'entre vous, sur l'importance de cet outil dans une perspective de sécurité publique.

Elle poursuit en évoquant les mineurs ayant commis des faits qualifiés d'infraction, qui ont été au centre de l'actualité ces dernières semaines et ces derniers mois. Dès son entrée en fonction, après ses premiers échanges et rencontres avec le secteur et les magistrats, elle a initié le lancement d'une recherche destinée à objectiver les chiffres ainsi que les outils actuellement mis à disposition des magistrats. Parallèlement, les rencontres ont été poursuivies, notamment avec les magistrats du parquet de Bruxelles, compte tenu de la situation particulière propre à cette juridiction.

Elle souligne que des avancées concrètes ont pu être réalisées : le lancement des recrutements au sein des SPJ, des IPPJ, du CCMD ; le soutien à la mise en œuvre de formations spécifiques liées au narcotrafic ; la supervision des équipes pour faire face à la charge psychosociale ; la réorganisation des équipes mobiles d'accompagnement ; le renforcement des équipes à Bruxelles, avec 25 nouvelles prises en charge prévues en 2026 et 15 supplémentaires ailleurs sur le territoire ; et enfin l'ouverture de places d'urgence en IPPJ pour les jeunes auteurs d'infractions liées au narcotrafic.

Pour la suite, et concernant les équipes mobiles d'accompagnement ainsi que les missions intensives en famille, elle rappelle les nouvelles prises en charge qui verront le jour et confirme que les MIE seront renforcées. Quant aux IPPJ, elle précise qu'il était initialement prévu, au début de la législature, de maintenir la capacité actuelle de 245 prises en charge. Il avait également été envisagé de vendre Saint-Hubert et de fermer Jumet. Toutefois, au regard de la situation, il a été décidé de conserver l'ensemble des structures existantes, y compris Jumet, le temps de réaliser les travaux nécessaires à Wauthier-Braine et à Fraipont.

Pour l'année 2026, des réflexions sont en cours afin de créer notamment deux places d'urgence à Saint-Hubert ; de maintenir la section provisoirement fermée de Braine-le-Château ; et de transformer l'unité Intermède en soit une section d'accueil de 15 jours, soit un service éducatif ouvert. Elle veillera également au continuum éducatif et à la question du dessaisissement, avec des critères et des lieux qui devront être définis. Elle rappelle qu'en 2028 interviendra la création de l'IPPJ de Bruxelles, ce qui représentera 30 places supplémentaires — et non un transfert de 30 places depuis la capacité actuelle de 245, comme initialement prévu. Elle insiste sur le fait que cette nouvelle IPPJ répondra aux besoins spécifiques de Bruxelles : les magistrats soulignent combien l'éloignement des jeunes placés à Saint-Hubert complique l'organisation et le suivi. Un service implanté à Bruxelles ne réglera pas tout, mais constituera un premier élément de réponse.

Elle indique également que des travaux seront menés sur la question du décloisonnement. En effet, aujourd'hui, lorsqu'un jeune a un dossier relatif à des faits qualifiés d'infraction, il ne peut plus être pris en charge dans une structure accueillant des mineurs en danger : s'il était en SRG avec sa fratrie, il ne peut plus y

retourner ; il ne peut pas, en cas d'urgence, être accueilli en SRU ; ni être mis en autonomie par décision du juge. L'objectif est donc de procéder à un décloisonnement progressif, après concertation avec les mandants communautaires et judiciaires, afin d'en calibrer précisément la portée. Ce décloisonnement devra toutefois attendre que suffisamment de places soient créées en SRG, afin de ne pas déséquilibrer le secteur ni priver les mineurs en danger de solutions d'accueil. L'horizon visé pour cette réforme est également 2028.

Elle en vient ensuite aux SAR. Un groupe de travail sera mis en place dans les prochains mois afin de travailler sur la durée fixe de réalisation des prestations d'intérêt général.

Enfin, elle revient sur la recherche menée par l'INCC, qui comporte deux volets distincts : le premier vise à cartographier les évolutions du traitement des affaires au sein des parquets de la jeunesse ; le second consiste en une revue de littérature portant sur les mesures disponibles pour les juges des tribunaux de la jeunesse.

S'agissant de la banque de données TER, elle rappelle que l'accord de coopération a été approuvé en première lecture par le gouvernement durant l'été dernier. L'avis du CCPAJPJ a également été rendu. Le processus se poursuit en collaboration avec les cabinets de la Justice et de l'Intérieur, et elle espère que ce point pourra être soumis en deuxième lecture au gouvernement dès le début de l'année 2026. Elle insiste, comme plusieurs d'entre vous, sur l'importance de cet outil dans une perspective de sécurité publique.

Elle poursuit en évoquant les mineurs ayant commis des faits qualifiés d'infraction, qui ont été au centre de l'actualité ces dernières semaines et ces derniers mois. Dès son entrée en fonction, après ses premiers échanges et rencontres avec le secteur et les magistrats, elle a initié le lancement d'une recherche destinée à objectiver les chiffres ainsi que les outils actuellement mis à disposition des magistrats. Parallèlement, les rencontres ont été poursuivies, notamment avec les magistrats du parquet de Bruxelles, compte tenu de la situation particulière propre à cette juridiction.

Elle souligne que des avancées concrètes ont pu être réalisées : le lancement des recrutements au sein des SPJ, des IPPJ, du CCMD ; le soutien à la mise en œuvre de formations spécifiques liées au narcotrafic ; la supervision des équipes pour faire face à la charge psychosociale ; la réorganisation des équipes mobiles d'accompagnement ; le renforcement des équipes à Bruxelles, avec 25 nouvelles prises en charge prévues en 2026 et 15 supplémentaires ailleurs sur le territoire ; et enfin l'ouverture de places d'urgence en IPPJ pour les jeunes auteurs d'infractions liées au narcotrafic.

Pour la suite, et concernant les équipes mobiles d'accompagnement ainsi que les missions intensives en famille, elle rappelle les nouvelles prises en charge qui

verront le jour et confirme que les MIE seront renforcées. Quant aux IPPJ, elle précise qu'il était initialement prévu, au début de la législature, de maintenir la capacité actuelle de 245 prises en charge. Il avait également été envisagé de vendre Saint-Hubert et de fermer Jumet. Toutefois, au regard de la situation, il a été décidé de conserver l'ensemble des structures existantes, y compris Jumet, le temps de réaliser les travaux nécessaires à Wauthier-Braine et à Fraipont.

Pour l'année 2026, des réflexions sont en cours afin de créer notamment deux places d'urgence à Saint-Hubert ; de maintenir la section provisoirement fermée de Braine-le-Château ; et de transformer l'unité Intermède en soit une section d'accueil de 15 jours, soit un service éducatif ouvert. Elle veillera également au continuum éducatif et à la question du dessaisissement, avec des critères et des lieux qui devront être définis. Elle rappelle qu'en 2028 interviendra la création de l'IPPJ de Bruxelles, ce qui représentera 30 places supplémentaires — et non un transfert de 30 places depuis la capacité actuelle de 245, comme initialement prévu. Elle insiste sur le fait que cette nouvelle IPPJ répondra aux besoins spécifiques de Bruxelles : les magistrats soulignent combien l'éloignement des jeunes placés à Saint-Hubert complique l'organisation et le suivi. Un service implanté à Bruxelles ne réglera pas tout, mais constituera un premier élément de réponse.

Elle indique également que des travaux seront menés sur la question du décloisonnement. En effet, aujourd'hui, lorsqu'un jeune a un dossier relatif à des faits qualifiés d'infraction, il ne peut plus être pris en charge dans une structure accueillant des mineurs en danger : s'il était en SRG avec sa fratrie, il ne peut plus y retourner ; il ne peut pas, en cas d'urgence, être accueilli en SRU ; ni être mis en autonomie par décision du juge. L'objectif est donc de procéder à un décloisonnement progressif, après concertation avec les mandants communautaires et judiciaires, afin d'en calibrer précisément la portée. Ce décloisonnement devra toutefois attendre que suffisamment de places soient créées en SRG, afin de ne pas déséquilibrer le secteur ni priver les mineurs en danger de solutions d'accueil. L'horizon visé pour cette réforme est également 2028.

Elle en vient ensuite aux SAR. Un groupe de travail sera mis en place dans les prochains mois afin de travailler sur la durée fixe de réalisation des prestations d'intérêt général.

Enfin, elle revient sur la recherche menée par l'INCC, qui comporte deux volets distincts : le premier vise à cartographier les évolutions du traitement des affaires au sein des parquets de la jeunesse ; le second consiste en une revue de littérature portant sur les mesures disponibles pour les juges des tribunaux de la jeunesse.

Elle rappelle qu'il y a déjà eu de nombreux échanges sur ce point. Elle constate qu'aujourd'hui, des outils existent, mais qu'ils ne sont pas toujours connus ni utilisés de manière optimale ; certains sont mobilisés par réflexe alors que d'autres restent

sous-exploités. Il lui apparaît donc essentiel de mieux croiser l'ensemble de ces informations et d'apporter des éléments complémentaires là où des manques subsistent clairement.

La recherche a été lancée en novembre et devrait se clôturer en mai 2027. Toutefois, comme cela avait été demandé en commission, elle veille à ce que des rapports intermédiaires soient transmis, dont un premier rapport prévu pour le premier semestre 2026. La plus-value de cette étude réside dans une meilleure compréhension de l'évolution de la délinquance juvénile et dans l'adaptation des réponses judiciaires — tant du parquet que des juges — au-delà des ajustements déjà entrepris.

En ce qui concerne le dessaisissement, elle indique à Mme Bluge que la réflexion a été engagée sur l'objectivation des données de dessaisissement et sur l'utilisation de l'outil CCMD afin de disposer d'une lecture plus fidèle à la réalité de cette mesure.

S'agissant des accueillants professionnels en famille, elle rappelle que le gouvernement a désigné en novembre dernier les deux services lauréats, l'un situé à Bruxelles et l'autre à Liège. Un premier comité de pilotage s'est réuni en novembre et continuera de se réunir tous les deux mois. L'accueil des premiers jeunes est toujours prévu pour l'automne 2026, idéalement dès septembre si tout se déroule comme prévu.

Elle aborde ensuite l'adoption internationale, qui consiste à accueillir en Belgique un enfant originaire d'un autre pays. Comme évoqué dans la question et dans des échanges précédents, ce domaine est aujourd'hui fortement questionné. Les principes fondamentaux imposent que l'intérêt supérieur de l'enfant prime, que l'adoption constitue une mesure de dernier recours et que le consentement des parents biologiques soit non seulement libre mais également éclairé.

Face aux problématiques actuelles — sans revenir en détail sur les scandales ou les adoptions illégales largement relayés dans la presse — plusieurs pays ont mené des évaluations. Le Danemark, les Pays-Bas ou encore la Suisse ont mis fin à l'adoption internationale, tandis que certains envisagent des moratoires complets, notamment le Québec, la Suède ou la Finlande. En Belgique, la Communauté flamande a instauré un moratoire en 2024. De son côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles entame ses propres évaluations, le Maroc étant prévu pour 2025.

Elle souligne que le nombre d'adoptions internationales est en chute libre dans ce contexte : une diminution de 74 % entre 2012 et 2021. Cette baisse s'explique tant par le renforcement des protections locales que par l'évolution du profil des enfants : davantage d'enfants avec handicap, plus de fratries, des enfants plus âgés, autant d'éléments complexifiant les procédures.

Les principaux enjeux identifiés — qu'elle a déjà mentionnés — concernent le profil des enfants, le financement des organismes d'adoption, lesquels dépendent aujourd'hui des adoptants, avec le risque de pressions ou dérives ; ainsi que la logique d'offre et de demande, où le désir d'enfant pourrait, à tort, primer sur l'intérêt de l'enfant lui-même. Elle insiste sur la nécessité d'être vigilants à cet égard.

Quant aux pistes envisagées, elle évoque la possibilité — ou en tout cas l'examen — d'un moratoire potentiel sur les adoptions internationales, même si elle refuse de conclure trop rapidement : plusieurs étapes doivent encore être clarifiées avant de pouvoir envisager cette option.

Elle insiste particulièrement sur l'importance de l'accompagnement des candidats adoptants. Elle estime indispensable de mieux intégrer la réflexion sur l'adoption internationale dans l'ensemble des dispositifs de l'aide à la jeunesse : accueil familial, parrainage, adoption interne. Cela doit s'inscrire dans une dynamique globale, avec un travail de pédagogie et d'explication en profondeur destiné aux familles adoptantes, élément qu'elle juge essentiel.

Elle confirme enfin qu'un travail est en cours concernant la réorganisation des organismes d'adoption et que, pour l'avenir, l'objectif reste de mener une réforme globale visant à sécuriser les procédures, à recentrer l'adoption sur l'intérêt supérieur de l'enfant et à envisager des alternatives à l'adoption internationale.

En ce qui concerne les services de parrainage, elle explique que des campagnes de sensibilisation et de recrutement de parrains et marraines sont bien prévues à court terme. Les SAPA ont déjà mutualisé leurs efforts au travers d'un site internet commun, et une campagne de promotion du parrainage sera lancée en 2026 afin de mieux faire connaître ce dispositif. Cette initiative viendra compléter les actions locales menées par les différents services. Un soutien financier de 96 000 euros est d'ailleurs envisagé pour permettre aux services de parrainage de conduire ces campagnes de sensibilisation durant l'année 2026. Elle précise que des échanges réguliers ont lieu avec les services concernés afin d'organiser la campagne de la manière la plus adéquate possible.

Elle répond ensuite aux questions portant sur la prévention et, plus spécifiquement, sur les situations de maltraitance. À l'ONE, la prévention représente plus de 13 millions d'euros consacrés aux 15 équipes SOS Enfants ainsi qu'aux 14 référents maltraitance chargés d'accompagner les parents. Elle rappelle qu'une prise en charge précoce permet de réduire considérablement les risques de dégradation des situations. Pour ce faire, les services de l'Aide à la jeunesse disposent d'une section de permanence spécialisée qui assure une orientation rapide, un suivi adéquat ou une prise en charge adaptée.

Elle souligne que l'administration, tant celle de l'Aide à la jeunesse que celle de l'ONE, veille à assurer une formation optimale des agents à la détection et à la prise en charge des situations de maltraitance. Des formations spécifiques sont proposées et divers outils sont mis à disposition, dont, pour l'Aide à la jeunesse, le référentiel « Balise clinique » destiné à accompagner les situations de danger. Le service d'aide aux victimes des Maisons de justice bénéficie également de formations renforcées pour la prise en charge des jeunes enfants victimes, notamment grâce à l'outil « La Clinique du lien », qui constitue une alternative aux espaces-rencontres traditionnels. Cette approche, spécialisée dans l'accompagnement des familles lors de ruptures de liens liées à des violences intrafamiliales, ne considère pas la rencontre comme une finalité en soi.

Elle rappelle que la prise en charge de la maltraitance repose sur une collaboration étroite entre les secteurs de la santé, de l'aide à la jeunesse, de l'éducation et de la justice. Des protocoles de collaboration sont régulièrement évalués afin de structurer les coopérations entre ces différentes entités, mais également avec les équipes SOS Enfants et les centres PMS. Ces liens sont renforcés par la présence de psychologues de première ligne au sein des consultations de l'ONE. De plus, les commissions de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance, présentes dans chaque division et chaque arrondissement, assurent la concertation intersectorielle et l'amélioration continue des pratiques.

Elle souhaite aussi évoquer l'outil Écoute 103. Afin de soutenir le développement de ce service unique en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'accroître sa visibilité ainsi que son accessibilité, une subvention extraordinaire de 90 000 euros lui a été octroyée. Cette aide permettra la mise en œuvre d'une campagne de communication d'envergure, l'analyse et l'amélioration de son site internet, la création d'une foire aux questions, ainsi que le lancement d'un service de chat. Cette campagne et ce nouveau service de communication sont prévus courant décembre. L'outil, déjà essentiel, sera ainsi davantage valorisé, notamment auprès du public scolaire.

En ce qui concerne l'intersectorialité, elle rappelle qu'il s'agit d'une préoccupation majeure pour chacun. Un accord inter administrations entre l'Aide à la jeunesse, la Santé publique et la santé mentale a été récemment signé. Celui-ci vise à renforcer les collaborations et à structurer les mécanismes de coopération intersectorielle. Des discussions sont toujours en cours avec le fédéral et les services de santé mentale concernant le financement et la répartition des rôles dans l'organisation des prises en charge du centre intersectoriel du Brabant wallon, et le projet suit toujours son cours. Elle n'hésitera pas à tenir la commission informée de ses évolutions.

Elle insiste également sur la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux mineurs FQI dans le cadre intersectoriel. Les réflexions menées autour de la réorganisation des prises en charge doivent permettre d'identifier des solutions concrètes en fonction des besoins du terrain.

Elle en vient ensuite aux Maisons de justice. **Mme Bluge** ayant déjà largement expliqué la logique du filet de sécurité, elle ne la réexpliquera pas. Elle indique toutefois que ce filet de sécurité est resté à zéro durant ce triennat, en raison d'un taux d'indexation supérieur à l'évolution du nombre de mandats. Pour le prochain triennat, il est estimé à 4,5 millions d'euros.

S'agissant de l'application de la loi de financement, et sur la base de l'évaluation d'impact menée par son administration, la Fédération a obtenu du fédéral les montants nécessaires pour l'engagement de 53 nouveaux agents, ainsi que pour l'acquisition de matériel de surveillance électronique et la couverture de divers frais de fonctionnement dans les Maisons de justice. Ces éléments pourront être examinés en détail lors de la revue des différents articles budgétaires.

Elle indique que son administration a rapidement engagé les procédures de recrutement, ce qui permet de concrétiser dès à présent l'entrée en fonction progressive des renforts au sein des Maisons de justice, mais également au sein de la Direction de la surveillance électronique. Elle rappelle par ailleurs que l'application de cette loi relève de la responsabilité du pouvoir judiciaire et qu'un monitoring régulier doit être assuré, en concertation avec le fédéral, afin de déterminer si un ajustement des moyens s'avère nécessaire. Une réunion de suivi est d'ailleurs programmée le 18 décembre, et les moyens principaux sont repris au niveau de la Fonction publique, avec l'entrée en service des premiers collaborateurs prévue pour la fin de l'année 2025.

Elle répond ensuite à la question relative au projet lié au bracelet d'éloignement. Ce dispositif fera l'objet d'un projet pilote déployé au cours du deuxième trimestre 2026, plus particulièrement dans les divisions de Mons et de Tournai, afin de démontrer son efficacité tant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'objectif de ce bracelet est d'assurer le contrôle des conditions d'éloignement imposées par un juge d'instruction ou une juridiction d'instruction, partant du constat que les violences conjugales ne cessent pas nécessairement avec la rupture du couple et que le contexte de séparation constitue encore un facteur de risque majeur lorsque celle-ci n'est pas acceptée par l'un des partenaires.

Les zones d'exclusion seront définies par les juges sur la base du dossier judiciaire, et le service d'accueil aux victimes des Maisons de justice accompagnera systématiquement les victimes concernées. Elle précise enfin qu'une première évaluation du dispositif est espérée au cours de l'année 2026.

Elle précise que l'objectif du projet pilote est de permettre la prise en charge de 20 mandats, pour un montant total de 233 000 euros. Un assistant de justice spécifiquement dédié au projet y sera affecté, de même que deux agents de surveillance électronique. La mise en œuvre débutera au premier trimestre 2026.

S'agissant de la crise SIPAR, elle rappelle que les 200 000 euros redéployés de l'article budgétaire consacré à l'allocation « entretien détenu » vers l'article budgétaire 18.02.12 ont permis de faire face à cette crise, notamment par le recrutement d'un expert extérieur chargé d'accompagner les équipes dans la gestion de cette situation complexe. Elle souligne l'importance majeure de cet outil pour le fonctionnement quotidien des équipes.

Elle rappelle que la crise, présente depuis le mois de janvier, affecte lourdement le travail du personnel des Maisons de justice. Depuis son apparition, l'administration, en collaboration étroite avec elle-même et avec sa collègue en charge du numérique, Mme Galant, s'emploie activement à trouver des solutions structurelles permettant de gérer au mieux cette situation. Des améliorations notables ont déjà pu être observées, mais le travail doit évidemment se poursuivre pour sortir durablement de cette crise.

Elle insiste sur la nécessité absolue de parvenir à la mise en place d'un outil informatique essentiel, qui doit être à la fois efficient et pérenne, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration des Maisons de justice.

Elle indique qu'un budget de 4,5 millions d'euros est prévu au niveau du numérique pour l'année 2026, afin de mettre en place l'application destinée à répondre aux besoins opérationnels des différents agents des Maisons de justice.

S'agissant du Code de la justice communautaire, tel que repris dans le décret d'octobre 2023, elle rappelle qu'il prévoit que la Commission communautaire de justice soit sollicitée pour rendre un avis, notamment sur tout projet de décret qui ne relève pas du Livre 7 — celui-ci étant spécifiquement consacré aux partenaires. Compte tenu des délais, il n'a pas été possible de résoudre cette problématique dans le cadre du présent décret, mais elle précise qu'elle est actuellement à l'examen afin d'éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir.

L'administration a adressé plusieurs courriers aux différentes instances concernées afin d'obtenir, pour chacune d'entre elles, la liste des membres effectifs et suppléants tels que prévus par le Code. Malgré ces rappels, aucun retour n'a encore été reçu du Conseil des procureurs du Roi, et l'ARES n'a répondu que partiellement à la demande. Elle s'engage dès lors, pour l'avenir, à solliciter les instances compétentes afin de compléter la composition requise.

En ce qui concerne le CAPREV, elle confirme qu'aucun changement n'intervient dans la prise en charge préventive du radicalisme et de l'extrémisme

violents. Ce service n'est donc pas concerné par les mesures évoquées précédemment. Son cadre est maintenu et la crise SIPAR ne l'affecte en rien : il n'est pas impacté non plus par les engagements découlant du protocole d'accord conclu avec le fédéral.

Elle répond ensuite à Mme Jacquemin au sujet des urgences collectives. Même s'il est impossible de déterminer à l'avance l'ampleur d'un événement exceptionnel, l'analyse menée repose sur une approche particulièrement prudente, fondée sur l'observation de l'utilisation du fonds au cours des dernières années. Les montants encore disponibles sont largement supérieurs aux sollicitations précédentes et permettront, le cas échéant, d'agir avec discernement.

Elle souligne également que les équipes ont bénéficié, au fil des années, de formations spécifiques destinées à renforcer leurs capacités d'intervention si, à l'avenir — ce qu'elle n'espère évidemment pas — la Fédération devait à nouveau être confrontée à une situation d'urgence collective

Elle précise par ailleurs que ce fonds intervient en complément des moyens d'action prévus dans d'autres articles budgétaires ordinaires. Elle rappelle également que la Fédération dispose d'un montant de subventions facultatives pouvant contribuer à renforcer la flexibilité et la réactivité de l'action publique.

S'agissant du budget affecté à l'article budgétaire « formation », elle indique qu'il a été ajusté en tenant compte de son utilisation au cours des années précédentes. L'adaptation opérée pour l'exercice budgétaire initial 2026 lui semble mieux correspondre aux besoins identifiés sur le terrain. Elle veillera toutefois personnellement à ce que cette révision n'impacte en rien la qualité du service rendu aux citoyens par l'administration.

En ce qui concerne les formations, elle rappelle que l'économie réalisée repose sur le report ou l'étalement de certains projets de formation ou de supervision, ainsi que sur un lissage des coûts. Certains dispositifs récurrents, notamment les supervisions, seront temporairement suspendus pendant un an avant d'être réactivés. En revanche, les formations jugées indispensables resteront pleinement maintenues : il s'agit notamment des formations liées au nouveau Code pénal, aux psychopathologies, à la toxicomanie, à l'entretien motivationnel ou encore à la fracture numérique.

Elle souligne en outre que ces ajustements reposent également sur les budgets de l'EAP et de la Dideco, qui permettent de financer les formations transversales et de développer des parcours d'e-learning en constante expansion. Les formations stratégiques sont donc garanties, et des supervisions jugées urgentes pourront toujours être organisées. Seules certaines thématiques importantes, mais moins prioritaires, feront l'objet d'un report.

Elle aborde ensuite le projet « Itinérance », mené depuis plus de vingt ans en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique. Ce dispositif offre la possibilité aux enfants de personnes détenues de bénéficier des moyens de locomotion et de l'encadrement nécessaires pour rendre visite à leurs parents incarcérés. Les bénévoles de la Croix-Rouge, intervenant toujours en binôme, accompagnent les enfants depuis leur lieu de résidence jusqu'à l'établissement pénitentiaire concerné.

L'objectif du projet est d'assurer le rétablissement, mais aussi le maintien du lien familial et social. Il est actif dans l'ensemble des arrondissements judiciaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et constitue un soutien précieux aux partenaires agréés de l'Administration générale des Maisons de justice dans l'exercice de leur mission d'aide au maintien des liens entre l'auteur détenu et ses enfants.

Elle rappelle que la mission de maintien des liens familiaux est essentielle, tant pour le bien-être des enfants que pour la réinsertion des parents détenus. C'est dans cette perspective qu'une augmentation de la subvention annuelle a été proposée pour 2025, portant le montant à 55 000 euros. Cette revalorisation se justifie à la fois par l'accroissement de la demande et par l'augmentation des frais kilométriques liés au prix du carburant. Pour 2026, elle confirme la volonté de poursuivre le soutien apporté à ce projet, des discussions étant en cours avec l'opérateur en vue d'un engagement plus pérenne.

Elle aborde ensuite les questions liées à la nouvelle application de surveillance électronique. Le marché EMS2, consacré à la fourniture de services et d'équipements pour la surveillance des justiciables, a conduit à la signature d'un accord-cadre conjoint entre les Communautés en août dernier. Les nouveaux équipements intégreront des avancées technologiques significatives : usage du roaming, couverture 4G, géolocalisation par satellite, fibre optique intégrée aux bracelets, nouvelles modalités d'interaction avec les justiciables, pour ne citer que celles-ci. Les premiers retours de l'administration font état d'un impact positif sur le suivi des justiciables et sur la charge de travail des agents, même s'il est encore trop tôt pour en tirer une évaluation complète et définitive.

Parallèlement, le marché 6-7-3 — également conjoint — a pour objectif de remplacer la plateforme administrative 6-7 et de moderniser la gestion des interventions techniques ainsi que du matériel. Un cahier des charges sera rédigé à l'issue de la procédure de dialogue et transmis aux candidats afin qu'ils puissent remettre leur offre finale. Cette nouvelle solution permettra de renforcer l'autonomie des Communautés, d'améliorer l'ergonomie de l'outil et d'intégrer diverses plateformes internes et externes. L'attribution est prévue en 2026, pour une mise en production effective en 2028.

Elle rappelle que la mission de maintien des liens familiaux est essentielle, tant pour le bien-être des enfants que pour la réinsertion des parents détenus. C'est dans

cette perspective qu'une augmentation de la subvention annuelle a été proposée pour 2025, portant le montant à 55 000 euros. Cette revalorisation se justifie à la fois par l'accroissement de la demande et par l'augmentation des frais kilométriques liés au prix du carburant. Pour 2026, elle confirme la volonté de poursuivre le soutien apporté à ce projet, des discussions étant en cours avec l'opérateur en vue d'un engagement plus pérenne.

Elle aborde ensuite les questions liées à la nouvelle application de surveillance électronique. Le marché EMS2, consacré à la fourniture de services et d'équipements pour la surveillance des justiciables, a conduit à la signature d'un accord-cadre conjoint entre les Communautés en août dernier. Les nouveaux équipements intégreront des avancées technologiques significatives : usage du roaming, couverture 4G, géolocalisation par satellite, fibre optique intégrée aux bracelets, nouvelles modalités d'interaction avec les justiciables, pour ne citer que celles-ci. Les premiers retours de l'administration font état d'un impact positif sur le suivi des justiciables et sur la charge de travail des agents, même s'il est encore trop tôt pour en tirer une évaluation complète et définitive.

Parallèlement, le marché 6-7-3 — également conjoint — a pour objectif de remplacer la plateforme administrative 6-7 et de moderniser la gestion des interventions techniques ainsi que du matériel. Un cahier des charges sera rédigé à l'issue de la procédure de dialogue et transmis aux candidats afin qu'ils puissent remettre leur offre finale. Cette nouvelle solution permettra de renforcer l'autonomie des Communautés, d'améliorer l'ergonomie de l'outil et d'intégrer diverses plateformes internes et externes. L'attribution est prévue en 2026, pour une mise en production effective en 2028.

Elle précise que cette diminution ne signifie nullement que l'ONE ne pourra plus développer de nouveaux outils, mais qu'il conviendra plutôt d'en prioriser les développements. Elle rappelle que les investissements informatiques réalisés à l'ONE ces dernières années ont été particulièrement importants — et qu'il s'agit d'une évolution positive. Des montants significatifs ont également été alloués dans le cadre du PNR pour soutenir le développement IT, et ces projets seront finalisés en août 2026. D'autres chantiers sont d'ailleurs en voie d'achèvement.

L'ensemble de ces développements permet déjà de recueillir un volume croissant de données. Il s'agit désormais d'en perfectionner les systèmes, d'en améliorer la qualité, afin de disposer d'indicateurs plus fiables, de tableaux de bord plus performants, et, in fine, de permettre à toutes et tous — au niveau ministériel, au conseil d'administration, et au sein même de l'administration de l'ONE — de prendre des décisions éclairées et cohérentes. L'objectif reste d'apporter les réponses les plus pertinentes à l'ensemble des acteurs du secteur.

Concernant la sélection des dépenses couvertes par les 3 millions d'euros, elle précise que l'ONE a lancé un marché de consultance. Celui-ci a pour but, d'une part, d'améliorer le pilotage et la gouvernance interne de l'Office et, d'autre part, d'encadrer les projets informatiques de manière que la diminution budgétaire impacte le moins possible la capacité de développer de nouveaux outils. Il s'agit de garantir que cette réduction n'entrave en rien la qualité des services offerts aux utilisateurs.

Cette consultance fournira une base méthodologique et opérationnelle solide, à partir de laquelle il sera possible d'orienter la réduction des moyens tout en visant une plus grande efficacité, une meilleure utilisation des outils informatiques, et une production renforcée de données et d'indicateurs utiles.

En ce qui concerne la non-indexation, elle insiste — une nouvelle fois — sur le fait que si les 138 euros non indexés fragilisent clairement les milieux d'accueil, elle ne remet absolument pas en question la réalité de cette fragilité. Au contraire : elle constate pleinement que cette vulnérabilité ne cesse de croître depuis des années, sans qu'aucune mesure n'ait été prise pour la contrer ou même pour anticiper l'explosion des coûts (notamment ceux liés à MiLAK).

Elle souligne que son intention n'est pas de revenir sur la décision de non-indexation pour 2026, mais bien de mettre en place, via l'ONE et son conseil d'administration, un mécanisme de soutien destiné à accompagner les milieux d'accueil mis en difficulté par cette mesure — et, pour certains, menacés de fermeture immédiate. Il s'agit d'éviter que ces structures essentielles ne disparaissent, tout en assurant leur continuité de service dans un contexte financier extrêmement tendu.

Le deuxième élément concerne la mise en place d'un dispositif d'accompagnement du secteur, destiné à permettre la définition d'actions réellement adaptées aux situations et aux réalités propres aux acteurs de terrain. En effet, lorsqu'on rencontre ces acteurs, il apparaît clairement qu'aucune réponse uniforme ne peut être apportée : chaque milieu d'accueil est confronté à des difficultés qui lui sont spécifiques.

Afin de répondre à l'urgence et d'offrir un soutien permettant d'éviter des fermetures de places dues aux mesures budgétaires, et à la lumière des propositions formulées par le conseil d'administration, l'ONE va réactiver la cellule qui avait été mise en place lors des inondations. Cette cellule avait alors permis d'aider les milieux d'accueil frappés par la catastrophe. Elle évoluera désormais vers une cellule de sauvetage, d'accompagnement et de conseil destinée aux milieux d'accueil, qu'ils soient subventionnés ou non, et qui en auraient besoin pour retrouver un chemin vers une pérennité économique accrue.

Elle souligne qu'elle souhaite véritablement que, parallèlement à l'action de l'ONE, puissent exister des outils complémentaires et un accompagnement davantage orienté vers les dimensions économiques, comptables et budgétaires. De nouveaux appuis techniques seront mobilisés à cette fin. Grâce au recueil de l'ensemble des analyses de données et à la mise en place de procédures de réponse urgente, il sera possible d'identifier les actions les plus pertinentes à mener à moyen terme — il s'agit là de la seconde phase — pour soutenir efficacement le secteur.

Elle indique être pleinement consciente que la non-indexation aura un impact durable sur l'ensemble des secteurs. Toutefois, elle rappelle que dès 2027, l'ONE reprendra ses mécanismes d'indexation conformément aux méthodes fixées par les réglementations sectorielles.

Elle précise également avoir rencontré les partenaires sociaux le 21 novembre dernier. Ses collègues restent, de leur côté, en contact régulier avec eux, notamment via la commission de concertation et les groupes de travail mis en œuvre dans le cadre des accords du non-marchand.

Elle précise que, à la suite de cette rencontre, le secteur s'est engagé à lui transmettre les données qu'il a pu récolter et analyser. Les représentants lui ont clairement exposé — et elle en mesure pleinement la portée — les risques majeurs que cette mesure pourrait entraîner pour les milieux d'accueil. C'est précisément pour éviter des fermetures de places que l'ONE va réactiver le dispositif qui, par le passé, avait permis aux milieux d'accueil d'alerter l'Office en cas de situation à risque ou de danger.

Après la phase des mesures d'urgence, il faudra accompagner, conseiller et soutenir le secteur pour absorber au mieux l'impact de cette décision. C'est pourquoi l'ONE devra s'entourer, elle insiste, de spécialistes en analyse comptable et économique, afin de fournir un appui technique solide et adapté.

Elle attire également l'attention sur un point important : déjà sous la législature précédente — et elle ne souhaite en aucun cas faire le procès de quiconque — 1 700 places avaient fermé. Le phénomène n'a donc rien de nouveau. Les professionnels qu'elle rencontre lui confient que le secteur de l'enfance est sous tension depuis vingt ans. Elle comprend parfaitement le ras-le-bol, la fatigue accumulée, et reconnaît que la mesure de non-indexation a été, pour beaucoup, la goutte qui a fait déborder le vase.

Concernant la question de savoir pourquoi elle n'a pas laissé l'ONE déterminer elle-même ses marges d'économie, elle rappelle qu'en juillet dernier, elle a expressément demandé à l'Office de lui transmettre des pistes d'économie au sein de son budget. Le conseil d'administration s'est réuni le 9 septembre pour examiner ce

point et lui a remis un ensemble de propositions, parmi lesquelles figurait la non-indexation.

Cette mesure était la seule à répondre aux objectifs fixés par le gouvernement, tant en termes de montant que de faisabilité, et apparaissait comme celle qui touchait le moins — et de la manière la plus équitable possible, comme elle l'a déjà souligné — l'ensemble des secteurs concernés. Elle ajoute que le président du conseil d'avis était présent lors de cette séance et qu'il a participé, à titre consultatif, aux échanges.

Elle précise que l'avis a été demandé en urgence par le conseil d'administration de l'ONE afin qu'un avis formel puisse être rendu. C'est sur cette base que le conseil d'administration a réexaminé la question lors de sa séance du 19 novembre dernier, ce qui a conduit au courrier qui lui a été adressé. Ce courrier sollicite le gel de la non-indexation ainsi que la réactivation du comité de suivi de la cellule d'accompagnement.

Elle souligne que l'avis a été transmis directement au conseil d'administration, et non à elle personnellement. Cet avis porte sur plusieurs points : la non-indexation des subventions, la pénurie de places, ainsi que les normes d'encadrement. Elle rappelle par ailleurs que l'avis du conseil d'avis n'a pas de caractère obligatoire. Nous nous trouvons ici dans une période de transition, puisque le Conseil consultatif de l'enfance, appelé à remplacer l'actuel conseil d'avis, devra garantir — comme cela a été débattu en commission, lors de la dernière ou de l'avant-dernière séance — la participation des enfants et des secteurs concernés. La mise en place de ce nouveau conseil a été reportée au 1er janvier 2027, ce qui maintient provisoirement en fonction le conseil d'avis actuel, dont l'expertise demeure précieuse.

S'agissant de la fin de la norme « 1,5 pour 7 places », elle insiste sur le fait que l'objectif de cette mesure n'est pas une modification des normes d'encadrement, lesquelles restent inchangées. Il s'agit d'un soutien financier destiné à permettre aux milieux d'accueil d'assurer la norme d'encadrement — soit une accueillante pour 7 enfants présents simultanément — pendant l'intégralité des heures d'ouverture, qui s'élèvent actuellement à 11 ou 11h30. Cette mesure vise donc la viabilité financière des milieux d'accueil et non une augmentation des normes d'encadrement.

Elle rappelle n'avoir jamais promis une application pleine et entière de cette norme de subventionnement. Depuis le début de la législature, sa position a toujours été claire : cette mesure serait mise en œuvre progressivement, au fur et à mesure des moyens budgétaires disponibles. Le passage de cette norme en norme-guide ne constitue pas un renoncement ; la norme demeure bien en place et doit continuer à

guider l'ensemble des travaux. Elle se dit convaincue que les milieux d'accueil en ont besoin, que les enfants en ont besoin, et que les familles en ont également besoin.

Cependant, dans le cadre budgétaire actuel, il n'est pas possible de déployer intégralement la mesure, dont le coût s'élève à 106 millions d'euros. C'est pourquoi la fin de l'arrêté a été décidée. Elle souligne néanmoins que, dans le cadre des travaux relatifs au prochain contrat de gestion de l'ONE, en recentrant l'Office sur ses enjeux essentiels et en priorisant ses missions, les marges qui pourront être dégagées seront orientées en priorité vers la viabilité économique des milieux d'accueil, un enjeu qu'elle qualifie d'absolument majeur.

Elle confirme que, s'agissant de la programmation actuelle — Cigogne 5200+ — un investissement considérable d'énergie a été consacré, comme elle l'a déjà expliqué, à la concrétisation et à l'opérationnalisation effective des places prévues. Sans cet engagement constant ni les réponses apportées aux différents porteurs de projets, ceux-ci auraient été abandonnés, purement et simplement. Or ce n'est pas le cas : au travers de CIGOGNE 5200+, qui prévoit la création de 5 200 nouvelles places, 3 000 verront effectivement le jour en 2026.

Elle précise qu'une prochaine programmation demeure bien inscrite parmi les projets du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi du gouvernement wallon. En Région wallonne, comme Mme Fafchamps l'a mentionné tout à l'heure, des moyens budgétaires sont déjà dégagés pour soutenir les infrastructures dans le cadre de la création de nouvelles places d'accueil. Elle reconnaît que la priorité actuelle a été de consolider les places existantes et de soutenir les projets retenus dans le cadre du plan CIGOGNE 5200+, ainsi que d'assurer la concrétisation effective des nouvelles places.

Concernant la future programmation, elle rappelle que les remarques de la Cour des comptes doivent être prises en considération. De nombreux questionnements et analyses sont actuellement sur la table. Il lui paraît donc sage et pertinent d'attendre les enseignements issus de ces travaux avant de rédiger la prochaine programmation. À ses yeux, il serait inopportun de relancer immédiatement un processus identique alors que des interrogations majeures ont été clairement identifiées.

S'agissant des conditions de travail dans les milieux d'accueil, elle rappelle la décision du gouvernement de ne pas toucher aux enveloppes issues des accords du non-marchand. En 2025, comme elle l'a indiqué précédemment, 2,6 millions d'euros ont été investis dans le secteur pour permettre d'atteindre des barèmes cibles historiques pour l'ensemble des métiers de l'accueil de la petite enfance. En 2026, l'enveloppe demeure entièrement maintenue et elle continue, avec les partenaires sociaux du secteur, à travailler à la revalorisation du personnel d'accueil.

Elle rappelle en outre qu'au cours de l'été dernier, dans le cadre d'un gouvernement conjoint Fédération Wallonie-Bruxelles / Région wallonne, une note a été présentée concernant une série d'enjeux relatifs à la valorisation du personnel de la petite enfance. Cette note intègre notamment des actions menées avec le Forem, l'ONE, Actiris, ainsi qu'une réflexion structurelle sur la formation initiale, la formation en cours de carrière, le tutorat, et d'autres aspects essentiels qu'elle ne souhaite pas aborder trop superficiellement ici. Elle propose donc d'y revenir plus longuement, si la commission le souhaite, lors d'une prochaine séance.

Aux questions relatives au standstill, elle explique que le Conseil d'État a en effet identifié un non-respect du principe de standstill, c'est-à-dire l'atteinte immédiate aux droits acquis garantis par l'article 23 de la Constitution. La Cour constitutionnelle, toutefois, reconnaît que le législateur dispose d'une large marge d'appréciation, notamment en matière de politique de subvention, et peut dès lors déroger à ce principe lorsque des raisons économiques ou budgétaires le justifient, pour autant que les mesures adoptées demeurent proportionnées au regard du but légitime poursuivi.

Elle rappelle, à cet égard, que la Communauté française fait face à un déficit budgétaire majeur de plus de 1,5 milliard d'euros, comme cela a été évoqué plus tôt, un déficit qui menace la soutenabilité de ses dépenses. Sans action corrective, la dette pourrait doubler en moins de dix ans, augmentant mécaniquement les charges d'intérêt et réduisant d'autant les moyens disponibles pour financer les missions essentielles de la Fédération — qu'il s'agisse de la petite enfance, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement, de la culture ou encore des matières abordées dans les autres commissions.

Elle rappelle également que la Communauté française dispose de recettes faibles et rigides et de dépenses élevées et peu flexibles. Pour éviter une détérioration irréversible et préserver la crédibilité financière de l'entité, des mesures d'économie sont indispensables. Ces mesures ont été conçues de manière raisonnable, ciblée et proportionnée, avec pour objectif de ramener le déficit à 1,2 milliard d'euros d'ici 2029.

Elle précise que ces mesures ne constituent en rien une violation de l'obligation issue du principe de standstill mais bien un moyen de garantir la pérennité des droits sociaux, économiques et culturels, en assurant la stabilité budgétaire et la capacité future à financer les politiques publiques. À défaut d'agir, ce sont les droits mêmes des générations futures qui seraient compromis.

S'agissant des perspectives et des discussions en cours dans le secteur de la petite enfance, elle rappelle qu'elle a mis en place, dès le début de l'année, une task force réunissant des représentants de Pouvoirs Organisateurs, des syndicats, de

l'ONE et de l'IASS, afin de travailler et de réfléchir à des projets innovants. Parallèlement, elle a confié à Wallonie Santé une étude d'envergure en cours. Le bureau BDO conduit cette étude selon un calendrier précis, permettant d'obtenir des résultats au printemps 2026. Ceux-ci comprendront un cadrage, un diagnostic, l'élaboration de propositions, une analyse de faisabilité ainsi que des recommandations finales.

Elle précise que ce travail porte à la fois sur :

- Un cadastre des modèles de financement existants ;
- Une lecture financière approfondie ;
- L'examen des critères actuels de programmation ;
- L'identification des obstacles rencontrés par les opérateurs ;
- La formulation de solutions innovantes.

La question de modèles tels que le co-accueil, souvent évoquée autour de la table, s'inscrit pleinement dans ces réflexions, et des propositions seront examinées en la matière. Les enjeux financiers, organisationnels et réglementaires exigent effectivement une étude approfondie et rigoureuse.

Enfin, elle tient à rappeler que le recentrage des missions de l'ONE ne signifie en aucun cas l'abandon de pans entiers des secteurs actuellement soutenus. Il s'agit plutôt de redéfinir les priorités et de renforcer l'efficacité de l'action publique dans un cadre budgétaire contraint.

Elle souligne que les milieux d'accueil participent pleinement à l'accompagnement des enfants et des familles à des étapes essentielles de leur vie. L'objectif est de recentrer l'action de l'ONE sur ce qui apparaît aujourd'hui comme le plus porteur, compte tenu de l'environnement dans lequel évoluent les enfants, les familles, mais aussi les opérateurs de terrain, qui doivent assurer un accueil de qualité ainsi qu'un accompagnement socio-médico-préventif adapté. Les milieux d'accueil et la santé préventive, ainsi que les enjeux qui leur sont liés, feront donc l'objet d'une attention particulière.

S'agissant des contrats de gestion et des perspectives, elle rappelle tout d'abord que l'avenant au contrat de gestion actuel a pour objectif de prolonger celui-ci, d'adapter la partie budgétaire afin de se conformer aux décisions du conclave, et de prolonger les mesures nécessaires pour couvrir l'année 2026. L'objectif est que cet avenant soit adopté d'ici la fin de l'année, après un premier passage devant le conseil d'administration de l'ONE, puis devant le gouvernement. Cette prolongation est indispensable pour garantir le respect du décret de l'ONE, lequel fixe des délais

précis : dans les douze mois suivant son entrée en fonction, l'administrateur général — ou l'administratrice générale — doit transmettre au gouvernement une proposition de contrat de gestion adoptée à la majorité des deux tiers par le conseil d'administration, après concertation avec le comité de concertation de base sur les aspects ayant un impact sur l'organisation des services de l'ONE.

L'administratrice générale étant entrée en fonction en juin dernier, elle dispose donc d'un an pour transmettre le nouveau contrat de gestion à construire. Deux démarches devront ainsi être menées en parallèle. D'une part, une note d'intention sera présentée au conseil d'administration lors de sa réunion du 3 décembre, pour adoption par le gouvernement d'ici la fin de l'année, avant d'être déposée au Parlement. Ce dépôt permettra un retour parlementaire pour le mois d'avril, ouvrant la possibilité de consulter les secteurs, les experts et les professionnels concernés.

Le contrat de gestion tiendra évidemment compte de cette note d'intention, mais également des travaux en cours en matière d'audit et de gouvernance, des résultats de l'étude menée par le bureau BDO, ainsi que des échanges issus de la task force. En avril, la proposition sera soumise à la validation du conseil d'administration de l'ONE. D'avril à juin, le travail se poursuivra au sein de son cabinet, afin d'aboutir aux derniers amendements et à une opérationnalisation du nouveau contrat de gestion dès janvier 2027.

Elle aborde ensuite l'impact des points APE. Dans le secteur de l'enfance, les décisions prises par le gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du dispositif APE immunisent trois secteurs : la petite enfance, la santé et l'aide aux personnes. Elle ajoute que les CPAS et les intercommunales qui organisent l'accueil de l'enfant ne sont pas touchés non plus. Pour la suite, des travaux seront menés en concertation avec les fédérations, les services et les organisations syndicales afin de rédiger les textes nécessaires au cours de l'année 2026, puisque, comme elle l'a déjà indiqué, l'objectif est de rendre ce transfert pleinement opérationnel à partir de janvier 2027.

Elle annonce enfin qu'elle souhaitait également dire quelques mots sur la réforme ATL.

Elle rappelle que la réforme de l'ATL poursuit plusieurs objectifs essentiels : améliorer l'accessibilité, renforcer la qualité, optimiser les conditions d'emploi, rationaliser le dispositif de coordination locale, diminuer la charge administrative, inscrire la formation dans la culture professionnelle et consolider les synergies existantes. En quelques mots, il s'agit d'uniformiser, simplifier et revaloriser.

S'agissant de la prévention à l'ONE, elle rappelle que plus de 13 millions d'euros y sont consacrés, au bénéfice des 15 équipes SOS Enfants et des 14

référents maltraitance. Elle indique ne pas revenir sur ce point, déjà abordé précédemment. Il en va de même pour les missions essentielles de l'ONE, qu'elle a déjà détaillées.

Elle répond ensuite aux questions relatives au cadastre et aux places d'accueil. Elle précise que ce cadastre est établi en Région wallonne, afin de reprendre l'ensemble des crèches autorisées par l'ONE, bénéficiant du subside d'accessibilité ainsi que des SASPE. Il s'agit d'un cadastre des infrastructures, élaboré par l'ESP, l'OE et l'IASS, en collaboration étroite avec l'ONE.

Les milieux d'accueil ont été invités à le compléter via un formulaire qui leur a été transmis. Des rappels leur ont été adressés et ils disposaient jusqu'au 30 septembre dernier pour rentrer leurs données. La réglementation prévoit en effet l'établissement de ce cadastre avant le lancement d'une programmation des subsides à l'infrastructure, laquelle vise désormais les rénovations nécessaires pour maintenir les places d'accueil existantes.

Ces informations sont indispensables pour permettre l'élaboration et le lancement de la future programmation, qui déterminera l'octroi des subsides à l'infrastructure pour les rénovations. Elles permettront également au gouvernement d'évaluer précisément l'ampleur des travaux nécessaires afin de disposer d'un parc d'infrastructures d'accueil adapté, sécurisé et durable.

L'objectif est d'apporter un soutien accru aux milieux d'accueil de la petite enfance, en poursuivant notamment trois priorités :

- éviter les fermetures, notamment pour des raisons de sécurité ou de salubrité ;
- diminuer les frais d'exploitation, notamment en réduisant les factures énergétiques ;
- simplifier les règles et les démarches administratives applicables en la matière.

Elle précise qu'au début de l'année 2026, le gouvernement fixera les priorités dans le cadre d'une programmation quinquennale de rénovation destinée aux milieux d'accueil. Cette planification permettra de soutenir durablement le secteur en poursuivant les objectifs déjà mentionnés : éviter les fermetures, diminuer les coûts d'exploitation, simplifier les procédures.

En ce qui concerne la jeunesse, elle note que plusieurs membres de la commission lui ont montré une pancarte portant la mention « Associations en danger ».

Elle indique avoir rencontré, la veille, Saint-Nicolas, accompagné de représentants du collectif, un collectif qui porte une partie de la voix du secteur jeunesse — et non l'ensemble de ce secteur, tient-elle à préciser. Elle a pris le temps d'écouter attentivement leurs préoccupations. Elle a également rappelé ce qui avait été préservé en matière d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes, ainsi que les mesures annoncées de longue date, afin de distinguer clairement les faits de certaines craintes exprimées.

Elle insiste sur un point : le maintien des subventions existantes, ainsi que leur indexation, traduisent la volonté du gouvernement de préserver le secteur jeunesse et d'éviter toute mise en difficulté susceptible de mener à des fermetures. Elle souligne aussi qu'elle a entendu certaines inquiétudes liées à des mesures relevant d'autres niveaux de pouvoir.

S'adressant aux interventions évoquées, elle poursuit. Elle rappelle à Mme Vidal qu'elle a lu, elle aussi, les cartes. Et lorsque la petite Asna écrit : « *Les animateurs de l'école de devoirs sont très gentils. À la maison, personne ne sait m'aider* », elle tient à rassurer Asna : l'école de devoirs continuera d'être soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les subventions sont garanties et son école de devoirs ne fermera pas.

Lorsque Zébulon explique qu'une OJ comme la FBIA est « *une porte ouverte vers les autres, vers un projet commun, vers des valeurs de solidarité et de vivre ensemble* » et demande qu'on les aide à grandir plutôt que de leur couper les fonds, elle souhaite également le rassurer : son OJ continuera à être soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Là encore, les subventions sont garanties et les fonds ne seront pas coupés.

Elle évoque ensuite Dylan, qui écrit que *l'EMJ est souvent le seul endroit où un ado peut respirer un peu ; quand tu es en plein mal-être, quand les idées sombres te collent à la peau, c'est un refuge où tu peux parler, te poser, exister sans jugement*. Elle tient à rassurer Dylan lui aussi : sa Maison de jeunes continuera à être soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les subventions sont garanties et la structure ne fermera pas.

Elle se réjouit de retrouver, dans plusieurs de ces cartes, des témoignages mettant en lumière les impacts positifs des organisations de jeunesse, des centres de jeunes et des mouvements. Elle tient à le souligner. Mais elle reconnaît aussi que toutes les cartes n'en témoignent pas, et dit que cela doit être mentionné avec honnêteté. Elle précise néanmoins que ces impacts positifs, elle les retrouve surtout sur le terrain, dans les échanges directs, dans ce qu'elle voit et entend de la bouche des enfants et des jeunes depuis qu'elle exerce sa fonction de ministre.

Elle souhaite donc être très claire — quitte à se répéter : aucune mesure de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne diminue ni ne supprime les moyens budgétaires des OJ, des CJ ou des mouvements de jeunesse. Il n'existe aucune volonté de fermer des structures, et elle dit combien il lui est difficile d'entendre cette affirmation présentée comme un fait, tant dans certains propos parlementaires que dans les communications de quelques opérateurs, même si elle reconnaît que des craintes peuvent émerger, notamment en raison d'un effet cumulatif de différentes mesures.

S'agissant des rencontres avec le secteur, elle reconnaît — comme elle l'a déjà fait — qu'il y a eu des couacs en début de législature, liés notamment à la formation de son cabinet et à un démarrage quelque peu compliqué. Elle s'en est expliquée auprès des représentants de la jeunesse qu'elle a rencontrés.

Elle souhaite toutefois rebondir en rappelant qu'elle a désormais institué des rencontres régulières avec les présidences des instances d'avis, une démarche qui n'avait jamais été mise en œuvre auparavant. Ses équipes ont également répondu présentes à chaque demande de rencontre des fédérations d'OJ et de CJ. Elle s'est d'ailleurs engagée personnellement auprès d'elles à ce que la trajectoire soit présentée en CCOJ et en CCMCJ dès son passage au gouvernement ainsi qu'au sein de cette commission. Les rendez-vous sont déjà planifiés, et elle confirme que les travaux débiteront en janvier, avec l'implication pleine et entière du secteur.

Travailler ensemble dans un cadre bienveillant et constructif constitue un engagement qu'elle a clairement exprimé aux fédérations lors de la rencontre du 17 octobre dernier, en détaillant le calendrier associé. Elle se dit dès lors assez surprise des critiques formulées en la matière.

Concernant la méthodologie retenue pour le lancement des travaux, elle précise que chaque action sera assortie d'un dispositif méthodologique spécifique, car chacune d'entre elles — heureusement — est différente. Toutefois, plusieurs grands principes demeurent :

- une consultation du terrain, autant que possible, incluant les jeunes et les acteurs de première ligne ;
- un travail en groupes restreints mais représentatifs, afin de rester opérationnels tout en garantissant la diversité des profils ;
- une structuration par étapes clairement définies, permettant de baliser le processus, d'anticiper les blocages, d'activer les avancées et, si nécessaire, de prévoir des procédures d'accélération ;
- des allers-retours constants avec le terrain, afin de bénéficier de son expertise, ainsi qu'une validation politique permettant de tester les actions et d'en ajuster les modalités ;

– une traçabilité rigoureuse de l’avancée des travaux, afin de renforcer la transparence et d’assurer une coordination fluide entre tous les acteurs impliqués.

Elle souligne que, même si tous les acteurs sectoriels ne pourront évidemment pas siéger au sein des groupes de travail, la philosophie méthodologique adoptée vise à ce que chacun puisse être réellement partie prenante, notamment par le biais de consultations, d’appels à candidatures et de retours collectifs organisés à intervalles réguliers. La volonté de simplification et d’optimisation est bien présente ; elle émane du secteur lui-même. Cette volonté s’accompagnera d’un dialogue constant avec les opérateurs afin d’éviter toute décision verticale ou déconnectée du terrain.

Aux moments clés du processus, la parole des acteurs de première ligne et des jeunes viendra s’ajouter à celle des instances de concertation, afin de reconnaître pleinement leur légitimité et leur expertise de terrain.

Concernant l’avis des commissions du secteur jeunesse, elle rappelle que le délai de 90 jours prévu décretalement pour remettre un avis constitue un cadre difficile à respecter dans un agenda politique parfois plus contraignant, ce qu’elle reconnaît volontiers. Les commissions ont été sollicitées le 17 octobre pour répondre le 17 novembre dans le cadre d’une préanalyse des mesures du décret-programme.

Elle rappelle également que le décret-programme s’inscrit, par nature, dans un dispositif législatif de procédure accélérée, destiné à garantir, dans les délais impartis, la mise en œuvre des orientations budgétaires arrêtées par le gouvernement lors du conclave.

Elle souligne néanmoins que, malgré ces délais serrés, tant la CCOJ que la CCMCJ ont pu se réunir et examiner de manière approfondie les dispositions du décret-programme 1, assurant ainsi une analyse à la fois collective et éclairée.

Elle réaffirme enfin qu’elle reste pleinement attentive à la qualité du dialogue avec le secteur et qu’elle souhaite poursuivre ce travail dans un esprit de concertation constructive.

S’agissant des remarques concernant l’instruction des dossiers, elle précise que les nouvelles demandes introduites en 2025 seront, comme toujours, traitées dans les limites des crédits budgétaires disponibles, conformément aux dispositions réglementaires. Il s’agit là d’un principe élémentaire de bonne gestion, appliqué avec rigueur et transparence. Elle rappelle que seuls les dossiers liés aux renouvellements feront l’objet d’une instruction complète par l’administration, conformément à l’alinéa premier, ce qui permet de garantir la continuité des projets déjà reconnus.

En ce qui concerne le moratoire, elle confirme sa volonté qu’il soit limité à deux années. Cette période doit permettre aux différentes parties prenantes —

administration, terrain, cabinet — de se consacrer pleinement à la simplification, à la clarification et à la modernisation des cadres réglementaires qui structurent aujourd'hui le secteur de la jeunesse. Elle reconnaît que cette mesure peut avoir un impact sur les demandes déposées durant cette période, mais elle insiste sur la nécessité de procéder à un travail d'ajustement et de stabilisation avant d'envisager de nouveaux engagements.

Elle rappelle également que de telles situations ont déjà été rencontrées à plusieurs reprises depuis la création des deux décrets : faute de moyens budgétaires disponibles, de nombreux refus ont dû être prononcés, ce qui revenait, dans les faits, à opérer un moratoire implicite. Cela a été le cas sous différents gouvernements, entre 2009 et 2020, année d'opérationnalisation des décrets. Dès lors, instaurer un moratoire explicite ne modifiera pas fondamentalement la réalité déjà vécue par le secteur

Elle précise que le moratoire permettra d'éviter des demandes inutiles ainsi que le traitement administratif lourd qu'elles impliquent pour toutes les parties, alors même que, chacun le sait, les moyens disponibles sont insuffisants. Le temps ainsi dégagé permettra à l'ensemble des acteurs de mener les travaux nécessaires afin d'interroger ces situations dans le cadre de la simplification administrative et de la révision des décrets.

Elle reconnaît que le moratoire ne produit pas les mêmes effets pour tous : les centres de jeunes ont pu voir leur arriéré principal couvert dès janvier 2025. Elle aurait souhaité offrir une réponse similaire aux OJ, où l'arriéré avoisine 2 millions d'euros, mais cette possibilité ne lui a pas été donnée, car ni les mécanismes ni les situations ne sont comparables.

Concernant les dossiers introduits en juin 2025, analysés par les services de l'administration et les représentants sectoriels jusqu'à la fin du mois de novembre, elle indique ne pas avoir encore reçu le résultat final de ces analyses. Elle préfère donc ne pas s'exprimer davantage à ce stade ni actualiser publiquement ces dossiers. Elle souligne toutefois que les montants qui pourraient être alloués resteront modestes — chacun en a conscience — mais elle s'engage à réaffecter tout ce qui pourra l'être.

Elle aborde ensuite la mesure relative aux OJ politiquement affiliés. Elle rappelle que cette disposition n'est pas nouvelle : elle figurait explicitement dans la Déclaration de politique communautaire. Elle s'inscrit dans une volonté renforcée de cohérence et de transparence dans l'usage des fonds publics, notamment en évitant que des structures liées à des partis politiques soient financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. À partir de janvier 2027, la Fédération mettra donc fin à la reconnaissance et au financement des OJ politiques.

Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit ni d'un jugement sur la qualité du travail réalisé par ces organisations, ni d'un définancement généralisé, ni d'une atteinte à la liberté associative, ni d'un ciblage idéologique. Il s'agit simplement d'un principe de bonne gouvernance : les partis politiques disposent déjà d'un financement public propre et il leur revient d'assurer eux-mêmes le soutien financier de leurs structures de jeunesse. Le périmètre de la mesure est strictement celui annoncé ; il n'a pas vocation à être élargi. L'objectif est clair et assumé : garantir une utilisation indépendante, transparente et conforme à l'intérêt général des fonds publics, conformément à la DPC. L'opérationnalisation de cette décision est actuellement en cours.

En ce qui concerne les détachés pédagogiques, elle explique qu'il a fallu prendre en considération deux enjeux qui se superposent : la pénurie d'enseignants, d'une part, et l'importance du rôle pédagogique et éducatif joué par le secteur de la jeunesse, complémentaire à celui de l'enseignement formel, d'autre part. Elle reconnaît qu'aucune solution n'est parfaite, sauf à maintenir intégralement les dispositifs existants — ce qui n'était pas envisageable.

Elle explique que c'est la raison pour laquelle il a fallu imaginer un système comportant plusieurs réponses :

- la possibilité de continuer à faire appel à des détachés pédagogiques, mais dans un cadre désormais plus limité ;
- l'octroi d'un soutien financier aux opérateurs impactés par la réforme, soutien qui leur permettra, s'ils le souhaitent, de recourir à d'autres profils pédagogiques.

Oui, le système des détachés pédagogiques tel qu'on le connaît aujourd'hui arrivera à son terme, mais 70 % des moyens ont été préservés et seront réorientés vers les associations qui bénéficient actuellement d'un détaché. Cette approche offrira également la possibilité d'engager des profils plus variés. Par ailleurs, les associations qui le souhaitent pourront continuer à solliciter la mise à disposition d'un détaché pédagogique, dans la limite de 35 détachés au total.

Elle précise que le système n'a pas encore été entièrement élaboré, car la volonté est de le construire en concertation, notamment avec la Commission emploi de la Commission consultative des organisations de jeunesse. Elle rappelle également que la mesure n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2027, ce qui laisse le temps nécessaire pour mener ces échanges de manière approfondie.

En ce qui concerne le montant de la subvention correspondant aux 70 %, elle confirme que la mesure prendra effet à la rentrée 2027. Elle souhaite donc, à ce stade, réserver sa réponse quant au montant exact qui sera transféré ultérieurement.

L'estimation actuelle s'élève toutefois à environ 5 millions d'euros. Pour obtenir l'ensemble des chiffres relatifs au dispositif, y compris les données LOBO et les autres mesures associées, elle invite à se référer à sa collègue Valérie Glatigny qui dispose de la vue complète sur ces éléments, les OJ n'étant pas les seuls concernés dans la réflexion globale.

S'agissant de la trajectoire jeunesse, elle rappelle — comme déjà indiqué — qu'elle aura l'occasion, dans les prochaines semaines, d'en présenter les contours en commission. Ce moment permettra d'apporter les précisions nécessaires concernant les priorités qu'elle souhaite porter et les chantiers qu'elle entend ouvrir en réponse aux enjeux exprimés par les jeunes eux-mêmes : calendrier, méthode, priorités. Elle n'entend donc pas anticiper ici la présentation, mais elle en partage les grands marqueurs :

- mieux valoriser l'engagement des jeunes ;
- soutenir le secteur et les jeunes face aux défis du bien-être et de l'éducation aux médias ;
- accompagner le développement de l'offre de camps pour les mouvements de jeunesse.

Au-delà de ces thématiques spécifiques, trois chantiers centraux structureront la trajectoire :

1. La simplification administrative,
2. La clarification des rôles et missions,
3. L'identification de la territorialité de l'offre, car certains territoires restent encore insuffisamment couverts.

Elle souligne que ces réflexions s'inscrivent dans la continuité des notes transmises par le secteur, des rencontres menées sur le terrain et des mémorandums ou constats émanant également des services de l'administration.

Concernant la simplification administrative, elle précise qu'un enjeu majeur consiste à revoir les procédures d'introduction et de renouvellement des agréments, ainsi que les demandes de financement. Les formulaires actuels sont en effet peu lisibles et difficilement appropriables par les opérateurs eux-mêmes, ce qui appelle une révision approfondie.

Elle cite également la nécessité de simplifier les documents administratifs exigés, de supprimer les redondances et de digitaliser certains éléments. Elle rappelle qu'en centres de jeunes, l'envoi papier demeure encore la norme, ce qui illustre

l'ampleur du travail à mener. L'amélioration des délais de réponse constitue également un enjeu important.

Elle envisage, avec le secteur, une réflexion sur certains éléments qui posent actuellement difficulté dans les décrets — par exemple la question de l'âge dans les instances de gestion. Sans préjuger de l'issue de ces réflexions, elle souligne qu'il est essentiel d'examiner ces mécanismes afin de confirmer leur pertinence ou, le cas échéant, d'envisager leur adaptation.

Elle réaffirme que son objectif n'est nullement de fragiliser le secteur de la jeunesse ni de le priver de moyens, mais bien de lui permettre de répondre aux besoins actuels des jeunes. Cela suppose notamment de clarifier des concepts pour éviter des interprétations parfois erronées. Elle rappelle que l'évaluation réalisée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse pointait déjà l'importance de revoir, redéfinir et réinterroger une série d'enjeux. Elle souhaite donc s'inscrire pleinement dans cette dynamique, dans une volonté d'apporter des réponses adaptées tant aux jeunes qu'aux structures qui les accompagnent.

Elle répond également aux interrogations concernant le passage d'une subvention pluriannuelle à une inscription annuelle. Elle précise que cette adaptation budgétaire relève uniquement d'un alignement avec d'autres lignes décrétales et ne modifie en rien la situation des opérateurs, dont les financements demeurent liés à leur agrément et non à cette modalité technique de gestion. Ce choix vise avant tout à réduire les risques d'erreurs administratives.

Enfin, en ce qui concerne la réforme à venir et la perspective au-delà de 2027, elle confirme que l'objectif est que les travaux liés à la révision des décrets soient pleinement achevés, afin d'offrir au secteur un cadre clarifié, modernisé et durable.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un enjeu essentiel : en mars 2028, comme chacun le sait, les associations devront transmettre leur nouveau plan quadriennal. Il est donc primordial que les éléments susceptibles de modifier ce cadre leur soient communiqués suffisamment tôt afin qu'elles puissent intégrer les ajustements nécessaires et les travailler en amont.

L'année 2028 sera par ailleurs davantage consacrée à l'information et à l'accompagnement des politiques, tout en recensant les points d'attention qui pourraient nécessiter de légères adaptations, si cela s'avérait utile. En mai 2028, il sera également temps d'ouvrir un autre chantier, celui de l'évaluation du décret gouvernance. À ce stade, aucune méthodologie n'a encore été définie et il conviendra de la construire en temps voulu.

Elle conclut en espérant avoir répondu à l'ensemble des nombreuses questions qui lui ont été adressées et précise que, si certains points n'avaient pas été

suffisamment débattus ou éclairés, elle se tient à la disposition des députés, ici comme dans les travaux ultérieurs de la commission. Elle les remercie.

La présidence reprend alors la parole : elle remercie Mme la Ministre et indique aux collègues que la parole leur revient. Elle précise qu'ils peuvent naturellement renoncer à intervenir, l'exercice n'étant assorti d'aucune obligation, tout en rappelant que l'examen se poursuivra ensuite article budgétaire par article budgétaire.

En guise de réplique **Mme De Ré** explique qu'elle doit encore poser quelques questions complémentaires.

Elle affirme avoir bien entendu les réponses de la ministre, mais estime que le gouvernement passe à côté d'une partie de la réalité du secteur de la petite enfance. Selon elle, même si la ministre répète que toutes les mesures seraient prises dans l'intérêt des enfants, les actes posés racontent exactement l'inverse.

En revenant sur la question du budget informatique, elle souligne que la ministre insiste elle-même sur l'importance des chiffres et du monitoring. Ce sont, dit-elle, ces données qui devraient éclairer les décisions politiques. Or, la Cour des comptes est très claire : certaines données sont incomplètes, d'autres inexistantes. Malgré cela, le gouvernement prend des décisions budgétaires majeures sans disposer des chiffres permettant d'en mesurer réellement l'impact.

Elle rappelle que la ministre n'a pas été en mesure d'indiquer combien de structures risquent de fermer en raison du gel de l'indexation, ni combien d'accueillantes basculeront dans le rouge, ni combien de crèches de niveau 2 pourraient fermer, comme l'alerte l'ONE. Elle insiste : une fois ces structures fermées, il n'y aura plus de retour en arrière, ces places seront définitivement perdues.

Concernant la non-indexation, elle souhaite vérifier un point : selon ce qu'elle croit avoir compris — mais elle reconnaît sa fatigue — l'ONE aurait demandé deux choses, à savoir la suspension temporaire du gel de l'indexation et la réactivation de la cellule de veille. Or, la ministre n'aurait accédé qu'à la seconde demande. Elle demande donc une confirmation : n'y aura-t-il aucune suspension temporaire du gel, malgré la demande explicite de l'ONE ?

Elle poursuit en évoquant la cellule de veille. Elle souligne la stupeur du groupe : cette cellule avait été créée pour répondre aux effets d'une catastrophe naturelle. En l'activant pour répondre aux effets du budget, la ministre reconnaîtrait implicitement que le budget produit des effets comparables à ceux d'une catastrophe naturelle. Selon elle, tout est dit. Elle ajoute qu'elle ne parle même pas du coût en temps et en moyens d'un tel dispositif : pour réaliser des économies, le gouvernement

va devoir dépenser davantage pour limiter les dégâts, ce qui lui paraît paradoxal et incompréhensible.

Elle rappelle ensuite que le secteur a alerté la ministre, que celle-ci a identifié les risques, qu'elle les a entendus, mais qu'elle maintient l'ensemble de ses décisions. Elle dit comprendre, dès lors, la forte mobilisation actuelle sur le terrain, ces nombreux professionnels — dont des puéricultrices — qui viennent passer des journées entières au Parlement pour suivre les débats.

Elle revient sur la norme d'encadrement de 1,5 pour 7 bébés. La ministre affirme qu'elle restera une norme de référence, mais, dit-elle, « en politique, ce qui n'est pas financé n'existe pas ». La réforme Milac, initiée par Alda Gréoli, promettait qu'elle devienne une norme fixe. Or, le gouvernement actuel explique que peut-être, plus tard, lorsque des économies seront dégagées, l'ONE pourra financer cette norme. Elle souligne qu'elle ne dispose pas de boule de cristal : rien ne garantit que cette promesse soit tenue. En attendant, rien ne s'améliorera, ni en matière de qualité d'encadrement, ni en matière de conditions de travail des puéricultrices. Dans un secteur « déjà sous eau », il aurait été préférable, selon elle, d'alléger au moins ces aspects essentiels.

Enfin, revenant à l'ONE, elle relève que dans sa justification relative à la norme 1,5, la ministre a évoqué des missions « non essentielles » dont l'abandon permettrait, à terme, de dégager des marges. Elle explique l'avoir écouté attentivement, mais ne pas comprendre ce qui, dans les missions actuelles de l'ONE, serait considéré comme non essentiel. Elle demande donc ce qui serait abandonné concrètement.

Elle poursuit en soulignant que, pour les parlementaires, ces éléments ne sont évidemment pas accessoires : ce sont des questions fondamentales sur lesquelles ils doivent impérativement entendre la ministre. Ils ont besoin de comprendre ce que recouvrent précisément ces « missions non essentielles ». S'agit-il de la prévention en santé ? La ministre semble indiquer que non. Or, rappelle-t-elle, toutes les missions liées à la petite enfance touchent, d'une manière ou d'une autre, à l'accueil des tout-petits ou à leur santé. C'est pourquoi cette clarification est cruciale et appelle une réponse précise.

Elle ajoute que, selon la ministre, les éclaircissements viendraient au moment du contrat de gestion. Elle le regrette profondément, car les mesures budgétaires, elles, entrent en vigueur dès janvier et auront déjà des répercussions concrètes, alors que le contrat de gestion ne sera finalisé que plus tard. Cette temporalité crée à ses yeux un décalage difficilement justifiable.

Elle revient ensuite sur la création de places et le financement des 5 200 places prévues dans le plan Cigogne. Elle reconnaît que la ministre a rappelé que l'objectif

était d'éviter les fermetures, mais elle insiste sur un point essentiel : on tente aujourd'hui de maintenir à flot un système qui, déjà, ne répond pas à la demande actuelle. C'est précisément cela qui est reproché au gouvernement : un manque d'ambition structurelle.

Selon elle, la ministre admet elle-même que le plan n'est pas à la hauteur des besoins réels des parents, les taux de couverture restant très insuffisants. L'horizon politique devrait consister à garantir, sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un meilleur taux de couverture. Or, ce n'est pas ce que la ministre annonce. Ce qu'elle dit, résume la députée, c'est que le gouvernement va réaliser ce que les précédents avaient annoncé, et tenter d'éviter les fermetures. D'où, ajoute-t-elle, la profonde déception de son groupe.

Enfin, elle aborde le sujet des « modèles innovants » évoqués par la ministre. Elle explique que ces modèles suscitent chez elle de plus en plus d'interrogations. Elle dit s'être renseignée, avoir tenté de comprendre vers quoi le gouvernement souhaite orienter ces réflexions et quelle vision structurelle se dessine derrière ces concepts.

Mme **De Ré** poursuit son intervention en indiquant qu'elle peut, une fois encore, rejoindre la ministre sur la nécessité d'innover dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, explique-t-elle, son groupe craint l'émergence, comme dans d'autres pays, de grandes structures privées, fortement standardisées, déclinées en chaîne, où les impératifs économiques finissent par primer sur la qualité de l'encadrement des tout-petits.

Elle insiste : son groupe suivra donc avec une vigilance toute particulière l'évolution des travaux, les conclusions des groupes de réflexion et les initiatives portées par la ministre. Ce qu'elle souhaite déposer ici, dit-elle, c'est un avertissement clair. Il ne faudrait en aucun cas glisser vers une logique hypermercantile de la petite enfance. Partout où cela a été tenté, observe-t-elle, on a vu la qualité d'encadrement se dégrader profondément, au détriment du développement et du bien-être des enfants.

Mme De Ré souhaite ensuite conclure en développant trois points.

Premièrement, elle souhaite attirer l'attention sur les inégalités qui, selon elle, se dissimulent derrière les mesures prises par le gouvernement. Personne, rappelle-t-elle, n'a affirmé qu'aucun effort budgétaire ne devait être entrepris. Mais la question centrale est : *sur qui fait-on peser cet effort ?*

Or, les choix défendus par la ministre produisent, selon elle, un effet profondément antisocial. Ils font peser une charge disproportionnée sur certaines catégories de la population et accentuent les écarts entre les familles, entre les

femmes et les hommes, entre ceux disposant de ressources suffisantes et ceux qui peinent déjà à joindre les deux bouts. L'accueil de la petite enfance, dit-elle, devrait être un levier fondamental d'égalité ; il devient ici un amplificateur d'inégalités.

Deuxièmement, elle en vient à la question de la bonne gestion publique. Prendre des décisions budgétaires majeures sans en évaluer préalablement les conséquences ne relève pas d'une gestion rigoureuse, affirme-t-elle, mais bien d'une forme d'improvisation. Aujourd'hui, la ministre est incapable de répondre à toutes les questions légitimes posées sur l'impact concret des mesures sur le terrain. Elle indique que ces données arriveront plus tard, que l'on verra l'effet des mesures ultérieurement... mais, dit Mme De Ré, *ce sera trop tard*. Les décisions auront été actées, les fermetures éventuelles se seront produites, et il ne sera plus possible de revenir en arrière.

Mme De Ré poursuit en affirmant que cette manière de procéder n'est tout simplement pas sérieuse. Alors même que le gouvernement exige des efforts d'un secteur déjà exsangue, ajoute-t-elle, il s'apprête à gaspiller ailleurs des moyens publics dans des réformes qu'elle juge, pour sa part, purement idéologiques.

Elle choisit alors d'être très concrète : pendant combien d'années, demande-t-elle, pourrait-on financer la norme d'encadrement 1,5 pour 7 enfants si l'on renonçait à la réforme — non urgente, selon elle — du statut des enseignants ? Elle précise qu'elle n'attend même pas de réponse : elle invite simplement la ministre à poser elle-même cette question au gouvernement auquel elle appartient.

Troisièmement, Mme De Ré aborde la méthode de travail. Selon elle, le gouvernement ne peut plus continuer à agir sans concertation réelle. La ministre, rappelle-t-elle, est garante de l'autonomie de gestion de l'ONE. Or l'avis rendu par le Conseil de l'ONE évoque des *conditions indignes*, un *travail insuffisamment sérieux*, un *non-respect de prescrits légaux*, une *faute d'appréciation* et la *fragilisation* d'un déficit pourtant construit sur vingt ans. Ce ne sont pas là de simples divergences techniques, insiste-t-elle, mais un signal d'alarme institutionnel majeur qu'il faut pouvoir entendre.

Ce qui l'inquiète profondément, ajoute-t-elle, c'est que lorsqu'elle échange avec ses collègues écologistes d'autres commissions, ceux-ci constatent les mêmes dérives dans de nombreux domaines de la Fédération : une manière d'agir « au bulldozer », qui avance vite, fort, et sans écouter personne.

Elle conclut en s'adressant directement aux enfants et à leurs proches. Elle leur affirme qu'ils peuvent compter sur des alliés au sein de la société et parmi les élus, des élus qui ne braderont pas leurs droits et qui ne laisseront pas s'installer un recul de leur sécurité ou de leur bien-être.

Pour toutes ces raisons, explique-t-elle, le groupe Écolo s'opposera évidemment à ce budget. Il continuera à défendre une politique de la petite enfance qui donne réellement toutes les chances dès les mille premiers jours de la vie, avec des équipes soutenues et entendues, des structures d'accueil adaptées aux besoins des enfants, et des enfants dont les droits sont pleinement protégés.

M. El Hajjaji adresse ses remerciements à la ministre ainsi qu'à ses équipes pour le soin apporté à répondre aux nombreuses questions formulées par les parlementaires étaient particulièrement nombreuses, dit-il, et la ministre a pris le temps, autant que possible, d'y répondre de manière complète. Il tient à souligner ce souci d'exhaustivité — déjà manifeste l'année précédente — et précise qu'en comparaison avec d'autres commissions, les réponses fournies ici lui ont semblé plus détaillées.

Il ajoute toutefois qu'il reste sur sa faim concernant une question précise. Et il s'en excuse d'emblée, ne souhaitant pas rouvrir un débat. Lors de son intervention, rappelle-t-il, il avait évoqué les 360 000 euros libérés suite à un retrait d'agrément. Or il lit dans la réponse de la ministre : « *je ferai en sorte de pouvoir allouer tout ce qui peut l'être* ». À ses yeux, *tout ce qui peut l'être*, c'est précisément ce montant-là. Il demande donc simplement à la ministre de confirmer que cette somme pourrait effectivement être allouée à la reconnaissance de nouvelles organisations, en particulier celles qui remplissent aujourd'hui toutes les conditions. Une telle confirmation permettrait, selon lui, de quitter cette commission avec une bonne nouvelle.

Il poursuit en répondant à la manière dont la ministre a, dans sa propre intervention, cité plusieurs prénoms. Il décide d'en citer deux à son tour : Jonas, qui n'est pas un jeune mais le directeur de l'association *Scanner*, et Céline, animatrice au sein de cette même structure. Le week-end précédent, explique-t-il, Céline se trouvait à Verviers pour un atelier destiné à recueillir l'avis des jeunes sur la ville de demain et sur la manière de construire un espace urbain véritablement « *jeune admis* ».

Il dit avoir pris le temps d'échanger avec eux. Or, cette association remplit, selon lui, depuis cinq ans, l'ensemble des conditions exigées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle travaille notamment sur les questions de santé mentale, un axe qui figure pourtant parmi les priorités affichées du gouvernement, en recueillant la parole des jeunes sur ces thématiques sensibles.

Pourtant, malgré cinq années de conformité, *Scanner* n'a toujours pas reçu de réponse positive, en raison de la fameuse formule : « sous réserve des crédits disponibles », une formule qui leur ferme la porte depuis cinq ans.

Le plus préoccupant, ajoute-t-il, est que même si la ministre leur accordait la reconnaissance demain, il subsisterait un arriéré de cinq années durant lesquelles ils ont dû « ramer », selon ses termes, bricoler des solutions de survie, faire tenir leur structure « avec des bouts de ficelle » pour garantir la continuité de leur mission.

Il insiste : Jonas et Céline ne sont qu'un exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. Et face au discours récurrent sur la responsabilité budgétaire, il estime que la responsabilité de la Fédération est aujourd'hui d'envoyer un signal positif aux associations qui ont respecté les règles, rempli leur part du contrat, et qui, dès lors, *méritent* d'être reconnues.

Il répond ensuite brièvement à **Mme Schepmans**, qui évoquait un « financement déguisé » des organisations de jeunesse. M. El Hajjaji rétorque avec humour que « le déguisement date de 2009 ». Et lorsqu'un déguisement dure aussi longtemps, dit-il, « cela devient en réalité une mode ». Autrement dit, il s'agit désormais d'une pratique institutionnelle bien installée : la Fédération a toujours compté des organisations thématiques qui accomplissent un travail remarquable.

M. El Hajjaji poursuit en indiquant qu'il ne citera qu'un seul exemple, qui, selon lui, remplit pleinement l'ensemble des conditions : celui des Ateliers citoyens. Il rappelle qu'en période de campagne électorale, tout le monde se montre bien content de solliciter des organisations proches des formations politiques pour animer des séances d'éducation citoyenne dans les écoles.

Or, en supprimant aujourd'hui leurs subventions, déplore-t-il, le gouvernement brise une dynamique entière. À ses yeux, cette décision traduit surtout l'incapacité actuelle à penser en dehors des cases et des silos. Il est tout à fait possible, insiste-t-il, qu'une association joue à la fois le rôle d'un mouvement de jeunesse et porte en parallèle un engagement idéologique. Ce n'est pas une insulte, ni une anomalie démocratique : dans un régime fondé sur le débat contradictoire, il est légitime que des associations assument une identité idéologique, pour autant que celle-ci s'exprime dans un cadre pluraliste, transparent et démocratique.

S'adressant ensuite à **Mme Durenne**, il souligne qu'elle a cité un extrait du rapport des experts, mais qu'elle a « oublié » le paragraphe immédiatement supérieur. Il se permet donc de le rappeler : « Compte tenu des impacts humains liés aux économies budgétaires envisagées, le comité insiste sur la nécessité d'élaborer en parallèle un plan de transition sociale soutenable. »

Selon lui, c'est précisément ce que dit le comité, et c'est exactement ce que le gouvernement ne met pas en œuvre dans les avis qu'il produit.

Il revient ensuite sur la question de la concertation. Il remercie la ministre d'avoir reconnu que le démarrage avait été compliqué et dit entendre sa volonté de faire mieux. Sur ce point, précise-t-il, un rapprochement reste possible. Toutefois, ce qu'il a exprimé dans son intervention ne relève ni d'un ressenti personnel ni d'une interprétation : ce sont les constats émanant directement des deux fédérations du secteur.

Il relève ensuite une contradiction dans la réponse de la ministre. Celle-ci affirme n'avoir touché à aucune indexation, et qu'elles seraient intégralement maintenues. Cela est exact pour les salaires, reconnaît-il, mais pas pour les subsides infrastructures, qui, eux, font bel et bien l'objet d'un gel d'indexation. Il cite même la référence précise : la ligne budgétaire 23.52.01.

Or, rappelle-t-il, lorsque l'on connaît l'ampleur des travaux de sécurisation nécessaires dans de nombreuses associations, l'indexation de ces subventions aurait dû constituer une priorité absolue.

Il conclut enfin en revenant brièvement sur le moratoire. La ministre a annoncé sa volonté de mettre en place un gel de deux ans. Il souhaite donc, dit-il, y revenir dans la suite de son intervention.

M. El Hajjaji poursuit en expliquant qu'il a tenté de démontrer que l'on se trouvait, selon lui, bien au-delà d'un simple moratoire de deux ans. Il ajoute qu'il existe un argument qu'il ne peut absolument pas entendre : celui selon lequel *le personnel de la Fédération devrait consacrer ce temps à l'évaluation des décrets et ne pourrait, simultanément, traiter de nouvelles demandes de reconnaissance.*

Pour lui, cet argument ne tient pas. La véritable raison, affirme-t-il, est budgétaire. Il estime que le gouvernement ne souhaite pas dégager les moyens financiers nécessaires, durant ces deux années, pour reconnaître de nouvelles organisations. Et il ne comprend pas que l'on puisse invoquer une incapacité administrative pour justifier ce gel, alors que le nœud du problème réside, selon lui, dans un choix politique de non-investissement.

Il poursuit en affirmant qu'il existe, à son sens, suffisamment de personnel au sein de la Fédération pour mener de front l'évaluation des décrets et le traitement des nouvelles demandes. Si tel n'était pas le cas, dit-il, il s'agirait d'un problème de gestion interne du personnel, un problème qui pourrait parfaitement être résolu.

Il conclut en indiquant qu'il attend avec impatience la présentation de la trajectoire jeunesse. Il assure la ministre qu'il n'est pas le seul autour de la table à l'attendre de pied ferme. Et il ajoute, non sans une pointe d'humour, que ce

document constituera peut-être pour lui un *cadeau de Noël*, s'il peut en prendre connaissance avant la fin de l'année.

Mme **Pécriaux** explique que son groupe espérait plutôt « un cadeau de Saint-Nicolas », puisque celui-ci arrive encore plus vite que Noël : Elle confie être profondément déçue.

En effet, durant la prise de parole de la ministre et au fil de ses explications, elle avait nourri une véritable lueur d'espoir : celle que *la non-indexation puisse finalement être retirée*. Elle y a cru, dit-elle, parce que certains propos lui semblaient ouvrir une porte. Elle avait même griffonné, dans ses notes, le mot « cellule », en se demandant si elle n'avait pas mal compris, si quelque chose allait « tomber », si une surprise positive se profilait.

Mais désormais, après avoir entendu la suite de l'intervention ministérielle, elle estime que cet espoir s'est définitivement dissipé. Et elle se dit « vraiment déçue ».

Elle rappelle que la ministre a elle-même évoqué les 138 euros. « Ce n'est rien, 138 euros », dit-on parfois. Mais si, affirme-t-elle avec force, *c'est important*. Pour certaines structures, c'est même vital.

Elle lit alors un témoignage qu'elle n'avait pas voulu partager plus tôt, parce qu'elle espérait encore une issue différente :

« Nous devons assumer 8 205,10 euros sur fonds propres. Ce n'est pas énorme, mais ce n'est pas rien non plus. Et c'est totalement inédit. Nous ne pouvons augmenter aucune recette, dans aucun cas. Vous connaissez l'esprit de notre ASBL : nous ne serions pas favorables à une augmentation grevant encore davantage la bourse des familles. »

Elle insiste : comment ignorer ce message ? Comment considérer 138 euros comme insignifiants quand les effets cumulés atteignent de tels montants ?

Pour l'oratrice, c'est l'ONE qui, à travers un dispositif d'accompagnement au cas par cas, devra identifier et soutenir les structures en danger, grâce à une cellule de crise réactivée.

Mais, pour elle, ce n'est pas une réponse constructive. Il s'agit d'une réponse individuelle à une problématique qui, elle, est structurelle. On ne peut pas, dit-elle, réparer structurellement un secteur fragilisé depuis des années avec des pompiers envoyés au cas par cas. Elle aurait espéré une réponse globale, une vision d'ensemble, une mesure systémique plutôt qu'un mécanisme de sauvetage ponctuel.

Mme **Pécriaux** poursuit en partageant un malaise qu'elle ressent très fortement. Elle explique que, durant la pause de midi, plusieurs parlementaires se

sont réunis autour de la table pour discuter avec des travailleuses du secteur. Et ce qui ressort de ces échanges est inquiétant : la mise en place d'un accompagnement *au cas par cas* risque, selon elle, de monter les travailleuses et les structures les unes contre les autres.

Certaines se diront : « Ah, nous, on vient nous aider », tandis que d'autres, pourtant confrontées à des difficultés financières presque identiques, se demanderont : « *Pourquoi eux et pas nous ?* » Cette logique, affirme-t-elle, crée un sentiment d'injustice et alimente les divisions dans un secteur déjà fragilisé.

Elle rapporte un moment très parlant qui s'est déroulé lors d'une rencontre récente à laquelle la ministre était présente. Quelqu'un dans la salle a déclaré : « *On a rencontré la ministre et on pourrait avoir de l'aide.* » À peine cette phrase prononcée, une autre personne a réagi : « *Ah non, on ne va pas aider certains et pas d'autres !* »

Pour l'intervenante, ce simple échange illustre parfaitement la problématique : un dispositif de secours ponctuel donne inévitablement le sentiment que l'on établit des priorités entre les structures, que l'on introduit de la concurrence dans un secteur qui, au contraire, aurait besoin d'équité, de stabilité et de soutien collectif.

C'est ainsi, dit-elle, qu'elle a lu et compris les réponses de la ministre. Et c'est pourquoi elle éprouve une telle déception.

Elle poursuit en rappelant plusieurs engagements annoncés par la ministre et qui, selon elle, n'ont pas trouvé de traduction concrète dans le budget présenté.

- D'abord, la revalorisation du personnel de la petite enfance.

La ministre s'était engagée en ce sens. Or, à l'exception d'une annonce floue concernant un chantier conjoint, sans calendrier, sans moyens identifiés et sans objectif chiffré, rien de tangible n'apparaît. Le personnel n'a, à ce stade, aucune garantie réelle.

- Ensuite, l'amélioration du secteur de l'accueil temps libre (ATL) et des écoles de devoirs.

Là aussi, rien à l'horizon, insiste-t-elle. Une réforme a certes été annoncée, mais sans financement réel. Pour les opérateurs, cela revient à devoir faire plus avec autant — ou parfois moins.

- Troisièmement, la mise en œuvre progressive de la réforme Milac, et en particulier le subventionnement d'un équivalent temps plein et demi pour sept enfants.

Ce point constituait une attente immense du secteur. Mais avec ce budget, estime-t-elle, c'est un renoncement majeur qui est posé. Pour les travailleuses et les directions qui attendaient cette réforme depuis des années, c'est un véritable coup dur.

- Enfin, la ministre s'était engagée à faire de l'enfance une priorité et à maintenir les places existantes.

Or les mesures budgétaires prévues, conclut-elle, exposent justement ces places existantes à un risque accru.

Elle rappelle que la ministre a décidé le gel des subventions et souligne que, si celui-ci ne représente « que » 1,2 % du budget selon ses propres termes, derrière un pourcentage se cachent des réalités humaines, sociales et économiques bien concrètes.

Ainsi, malgré de belles déclarations d'intention, elle constate chaque jour davantage à quel point le gouvernement prend des décisions déconnectées des réalités du secteur de la petite enfance, des besoins des parents et de ceux des enfants, sans en mesurer ni anticiper les conséquences.

Elle insiste : les acteurs du terrain sont unanimes, madame la ministre. Ils le sont lorsqu'ils affirment que des places d'accueil vont fermer de manière imminente, que la qualité des services va inévitablement diminuer et que les tarifs à charge des parents risquent d'augmenter là où l'accueil restera encore possible.

Les conséquences directes pour les parents et les familles ont été détaillées avec une grande clarté par les experts comme par les représentants du secteur : probable augmentation de la participation financière, réduction des horaires — comme cela a déjà été évoqué — et, dans certains cas, fermeture pure et simple de places d'accueil.

Elle rappelle ensuite, comme elle l'avait fait en entame de son intervention, que ce qui doit guider toute politique en matière de petite enfance est l'intérêt supérieur de l'enfant. Or, affirme-t-elle, il est évident que nous en sommes très loin.

De nombreuses interrogations demeurent, et les propos de la ministre ne sont pas, selon elle, de nature à rassurer les parlementaires, ni le secteur, ni les familles.

Pour le groupe socialiste, il est dès lors impensable de cautionner ce budget en l'état. Un amendement a d'ailleurs été déposé sur le décret-programme concernant la non-indexation, amendement qui sera discuté tout à l'heure.

Elle confie qu'elle avait nourri un espoir : celui que le dépôt de cet amendement devienne inutile si des signaux positifs apparaissaient au cours de la séance. Il n'en est rien. L'amendement gardera donc toute sa pertinence et servira, au minimum, à susciter un débat nécessaire.

Mme Tillieux remercie également la ministre pour les réponses fournies. Elle ajoute toutefois — non sans une pointe d'ironie — qu'elle la remercie aussi pour la *novlangue* qu'elle utilise encore et toujours. Selon elle, la ministre recourt systématiquement aux mêmes formulations, aux mêmes paraphrases, pour finir dire la même chose, tout en dissimulant en partie les difficultés que les mesures annoncées vont inévitablement provoquer dans les secteurs. Et cela, insiste-t-elle, sera incontestable.

Elle rappelle qu'elle avait ouvert son intervention précédente en évoquant les nombreuses difficultés rencontrées par les jeunes : leur bien-être mis à mal, leur santé mentale fragilisée. Or, affirme-t-elle, aucune perspective claire ne transparaît dans le budget présenté.

Elle précise qu'un premier exercice budgétaire peut effectivement être complexe, qu'elle peut l'entendre ; mais ici, il s'agit du deuxième exercice de la ministre. Dès lors, elle estime qu'il aurait été légitime d'attendre des lignes directrices précises, une vision structurée et lisible, que l'on puisse percevoir dans chaque allocation budgétaire l'orientation politique du portefeuille confié à la ministre.

Elle relève que la ministre a évoqué trois axes pour la trajectoire jeunesse :

- mieux valoriser l'engagement,
- renforcer le bien-être et l'éducation aux médias,
- étendre les camps des mouvements de jeunesse.

À ses yeux, cela « se dit facilement ». Mais combien d'actions concrètes seront réellement menées ? Quand ? Avec quels moyens ? Et surtout, combien de pans de la société restent totalement absents de ces trois perspectives ?

Elle confie avoir le sentiment que la vision politique — la vraie — n'apparaît nulle part dans les propos de la ministre. Elle ne transparaît pas davantage dans les montants inscrits dans les AB. Et, affirme-t-elle, c'est là que se situe le nœud du problème.

Elle soutient que le malaise perceptible chez les acteurs de terrain — les travailleurs, les travailleuses, les associations, les organisations qui frappent à la porte des députés, qui écrivent, qui inondent les boîtes mail — vient largement de cette absence de cap lisible. Ces acteurs, dit-elle, « restent dans le flou ». Ils ignorent ce que la ministre entend réellement porter pour l'avenir.

Pourquoi ce flou ?

Parce qu'il y a des coupes dans les subventions, qui font craindre des licenciements. Parce qu'il y a un moratoire, qui suscite inquiétudes et

incompréhensions. La ministre affirme qu'il n'y a pas d'économies ; or, souligne-t-elle, un moratoire est bel et bien en lui-même une mesure qui a des effets budgétaires.

Elle conclut ce passage en insistant sur ce paradoxe : on ne peut affirmer l'absence d'économie tout en instaurant un moratoire qui bloque les reconnaissances et limite le financement de nouveaux projets

Elle poursuit en affirmant que la situation est d'autant plus préoccupante. En effet, le secteur n'a aujourd'hui aucune perspective, alors même qu'il évolue rapidement et que, si l'ambition est réellement de moderniser, il faut accompagner ces mouvements, pas les figer. Or, souligne-t-elle, la ministre impose un moratoire — qui, certes, n'est pas officiellement présenté comme une économie — mais qui produit concrètement les mêmes effets : un gel, une inertie, une interdiction d'avancer.

Elle estime qu'il y a « quelque chose qui cloche » dans l'ensemble de l'exposé ministériel, et que cette incohérence est probablement ce qui met tant d'acteurs mal à l'aise.

Elle évoque ensuite l'orientation stratégique attendue, à savoir la fameuse note sur la trajectoire jeunesse. Elle dit espérer qu'elle ne sera pas du même acabit que la note d'orientation sur la prévention : une note que la ministre affirme avoir fait adopter par le gouvernement, mais dont aucune traduction budgétaire n'apparaît, ni dans le budget 2025 ni dans celui de 2026 actuellement examiné.

Elle rappelle avoir posé la question explicitement : quels nouveaux moyens budgétaires sont alloués à cette priorité pourtant martelée, la prévention ? Elle affirme avoir écouté attentivement la réponse — même si, reconnaît-elle, après près de 12 heures et demie de commission, l'attention de chacun commence à s'émousser — mais elle n'a toujours pas identifié la moindre ligne budgétaire nouvelle qui concrétise cette priorité.

Dans une véritable trajectoire stratégique, dit-elle, elle aurait aimé entendre la ministre présenter un diagnostic clair : un état des lieux, des constats objectivés, et ensuite les réponses envisagées — certaines réalisables immédiatement, d'autres plus tardivement, et d'autres encore impossibles dans le contexte actuel. Une vision, en somme. Or ce diagnostic, elle ne le voit nulle part. Il est absent. Et si la ministre en possède un, « elle le cache remarquablement bien ».

Quant à la consultation, elle reconnaît que la ministre en a parlé, mais elle souligne immédiatement le caractère tardif du processus : « le 17 octobre ». Après plus d'un an de législature, il était plus que temps, dit-elle, d'aller enfin rencontrer le secteur jeunesse et de leur promettre une reprise des échanges en janvier. Elle insiste : le temps passe vite, très vite, et chaque mois perdu fragilise davantage les acteurs.

Elle ajoute que l'absence de vision claire rend également impossible toute projection en termes de calendrier et de programmation budgétaire. Là encore, ces éléments sont absents.

Elle rappelle enfin qu'elle avait demandé quelles garanties concrètes allaient être apportées pour préserver la diversité, l'autonomie pédagogique, la liberté associative, ainsi que la spécificité des approches au sein du secteur. Et, une fois de plus, elle constate qu'aucune réponse n'a été fournie sur ces enjeux pourtant fondamentaux.

Elle indique qu'elle n'a pas entendu de réponse. Elle rappelle qu'elle avait demandé à la ministre d'adopter une vision systémique, consciente que l'on évolue aujourd'hui dans un environnement extrêmement mouvant, où des décisions prises dans d'autres secteurs imposent des mesures particulièrement dures et qui, par ricochet, impacteront transversalement les compétences de la ministre. Elle souhaitait donc un état des lieux global permettant d'éviter l'effet cumulatif des décisions externes sur les matières relevant de son portefeuille. Or, souligne-t-elle, rien de tout cela n'apparaît : aucune coordination, aucun suivi transversal, aucune anticipation de ces impacts.

Elle évoque ensuite la question des détachés pédagogiques. Elle avait demandé sur quelle analyse objective la ministre — ou le gouvernement — s'était appuyée pour retirer ces détachements aux organisations de jeunesse. Elle affirme n'avoir reçu pour seule justification que l'argument budgétaire : réaliser des économies. Mais où est le diagnostic ? Quelle est l'analyse préalable ? Si analyse il y a eu, dit-elle, elle n'a en tout cas pas été partagée. Elle ajoute qu'elle ne comprend pas pourquoi le gouvernement décide de frapper précisément ce dispositif, alors que son utilité a été abondamment démontrée sur le terrain. Là encore, aucune réponse convaincante.

Elle se demande également quelles alternatives ont été envisagées. Et, selon elle, il apparaît clairement qu'il n'y en a pas. Pourquoi, par ailleurs, certains détachés pédagogiques seraient maintenus dans d'autres administrations ou cabinets, alors qu'ils sont supprimés pour les organisations de jeunesse ? Là encore, constate-t-elle, aucune explication n'a été fournie.

Concernant l'enveloppe compensatoire, elle rappelle qu'elle ne couvrira que 70 % du coût. Elle s'interroge donc : comment les associations pourront-elles maintenir leurs activités avec une compensation aussi partielle ? Il manque 30 %, et cela implique nécessairement soit de réduire drastiquement les activités, soit d'engager à temps partiel, soit encore de renoncer à certains projets pourtant essentiels.

Au sujet des APE, elle souligne qu'ils sont nombreux à être concernés. La ministre renvoie tout à janvier 2027, date du transfert du portefeuille APE, mais cela ne dit rien des lignes directrices qu'elle envisage pour évaluer l'impact de ces

choix politiques. Elle dit avoir simplement entendu un mot : *équité*. Mais que signifie précisément cette équité ? Est-ce « en retirer à certains pour en donner à d'autres » ? Est-ce un rééquilibrage ? Une redistribution ? Elle demande clairement : quelle sera la politique ?

Elle constate qu'ici encore, aucune réponse n'a été apportée, rien qui puisse rassurer le secteur. Concernant le moratoire, qu'elle avait déjà évoqué, elle avait pourtant demandé des chiffres précis : *quel sera l'impact budgétaire de ce moratoire sur les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, au regard du volume global des demandes introduites ces dernières années ?* Elle avait également interrogé la ministre sur l'éventualité d'un rattrapage ultérieur. Or, souligne-t-elle, aucune réponse n'a été donnée.

Elle rappelle aussi — comme son collègue — qu'il existe aujourd'hui des besoins réels en matière d'agréments ou de changements de catégorie. Là encore, tout demeure dans un flou total.

Sur la question des organisations de jeunesse proches des partis politiques, elle dit rejoindre pleinement l'argumentation de son collègue. Quels critères objectifs permettront d'éviter tout arbitraire politique ? Quelles garanties seront offertes pour empêcher que cette mesure ne crée un précédent et qu'un jour, d'autres organisations soient exclues sur une base purement idéologique ?

Aujourd'hui, explique-t-elle, le critère est politique. Très bien. Mais demain, qu'en sera-t-il ? Quel autre critère pourrait émerger ? Un critère potentiellement tout aussi discriminant ? Elle ironise : « la couleur », par exemple. Bref, elle met en garde contre la glissade possible que cette logique pourrait entraîner.

Elle ajoute qu'elle souhaitait encore aborder la prévention, mais qu'elle l'a déjà fait, ainsi que les points APE. Elle estime alors arriver au terme de son intervention.

Certains ont évoqué Noël, d'autres Saint-Nicolas. Elle, choisit de rappeler qu'aujourd'hui, 2 décembre, c'est la Sainte Viviane — si tout le monde ne le savait pas encore. Viviane fut une martyre morte en 362. Elle précise qu'elle n'est pas spécialiste du sujet, mais qu'elle aime jouer avec ces symboles.

Cette sainte est honorée pour sa foi inébranlable. Et là, dit-elle, un parallèle lui semble possible : la ministre fait preuve, elle aussi, d'une foi absolument inébranlable dans son propre exposé. Mais attention, ajoute-t-elle avec humour, car Sainte Viviane est également la patronne des maux de tête, des maladies mentales et des victimes de torture.

Elle conclut en précisant que cette dernière remarque est, bien entendu, à prendre avec sourire et légèreté

Mme Revello Paredes indique qu'elle souhaite d'abord réagir à plusieurs éléments avancés par ses collègues. Elle commence par répondre aux députés du MR, qui se permettent de faire la morale en matière budgétaire alors qu'ils ont, selon elle, directement contribué à la situation financière actuelle.

Ils affirment que l'opposition n'aurait pas compris la gravité de l'endettement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, insiste-t-elle, ils se trompent : l'opposition a parfaitement compris que le problème est structurel, qu'il s'inscrit dans la manière dont la Fédération est actuellement financée. Et ce ne sont certainement pas des coupes budgétaires qui régleront quoi que ce soit. Au contraire, elles aggraveront la situation et fragiliseront davantage encore les secteurs concernés.

Pour elle, il est donc impératif de modifier la loi de financement. Sinon, la Fédération se retrouvera dans une impasse identique dans cinq ou dix ans. D'ailleurs, rappelle-t-elle, une autre députée du MR a même affirmé qu'il faudrait encore couper davantage à l'avenir. Cela démontre bien qu'il y a un problème de fond, un problème de cadre, qu'il faut réformer plutôt que de s'obstiner à tailler dans les budgets.

Le MR prétend qu'il est impossible de changer la loi de financement. Elle rétorque que ce n'est pas vrai : ce qui est réellement impossible, c'est d'exiger du secteur qu'il fasse toujours plus avec toujours moins. Ce qui est impossible, c'est d'être seule face à 10, 11 ou 12 enfants et de prétendre encore offrir un accueil de qualité. Cela, personne ne peut le faire.

Changer une loi, en revanche, c'est toujours possible : cela dépend uniquement de la volonté politique. Oui, cela prendra du temps, mais c'est précisément pour cette raison qu'il faut commencer à travailler dès maintenant.

Elle entend également le MR se féliciter d'une politique de la petite enfance prétendument centrée sur les besoins des parents. Mais si l'on suit cette logique, il faudrait considérer que supprimer des places en crèche **ou** réduire les horaires d'ouverture répond aux besoins des parents, puisqu'il s'agit bel et bien des conséquences concrètes des mesures prises.

Elle se tourne ensuite vers Les Engagés, qui affirment que la non-indexation serait une mesure ciblée et proportionnée — une appréciation que la ministre elle-même partage. Or, vu le nombre considérable de services touchés, il n'est clairement plus possible de parler d'une mesure ciblée.

Elle rappelle que la Cour des comptes a démontré qu'il était tout à fait possible de réaliser des économies sans pénaliser les travailleurs de terrain. Elle insiste donc : même en tenant compte de la situation budgétaire contraignante de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les mesures prises ne sont pas proportionnées au regard des objectifs annoncés. À ce titre, elles restent pleinement soumises à l'obligation du standstill.

Elle poursuit en affirmant que les mesures prises vont clairement entraîner des recours en justice de la part des parents, des enfants et des travailleurs, alors même qu'il n'y avait aucune nécessité d'en arriver là. La ministre a certes le droit légal de prendre ce type de décision, mais cela ne la dispense pas de mesurer les conséquences humaines et structurelles qu'elles engendreront.

Elle souligne ensuite que la ministre affirme que le budget dédié à l'enfance augmente cette année. Cependant, précise-t-elle, ce que la ministre ne dit pas, c'est qu'elle reprendra 30 millions d'euros dans les réserves de l'ONE. Il faut être transparente : en tenant compte de la non-indexation et de l'abandon du financement de la norme d'encadrement, ce sont 114 millions d'euros que le secteur aurait dû percevoir en 2026, mais qu'il ne recevra pas.

Il s'agit là de moyens qui auraient dû parvenir jusqu'au terrain : pour soutenir les équipes, pour permettre à des crèches de rester ouvertes plus de onze heures par jour, pour garantir des conditions de travail dignes et pour améliorer l'encadrement des enfants. Elle ne revient pas sur les nombreux témoignages déjà lus, mais rappelle que la pression dans le secteur de la petite enfance est immense. Beaucoup savent que la perte d'un emploi ou la fermeture d'une structure d'accueil constitue une menace réelle, qui ne pourra pas être compensée par les mesures annoncées.

Concernant la non-indexation, elle relève que la ministre elle-même reconnaît que tous les acteurs l'alertent sur les conséquences graves de cette décision, et que la ministre admet que cette mesure « fait des dégâts ». Pourtant, malgré ces avertissements unanimes, elle maintient sa décision, contre l'avis de l'ensemble du secteur.

Elle note également que la ministre annonce la mise en place de solutions individuelles, destinées à aider certains milieux d'accueil en difficulté. Mais, comme l'ont également souligné ses collègues, il s'agit là d'une logique paradoxale : la ministre prétend aider des structures qu'elle met elle-même en péril par les décisions qu'elle a prises.

Elle estime que la situation est franchement ridicule. Sur quels critères, demande-t-elle, décidera-t-on que certains milieux d'accueil auront droit à une aide et d'autres non ? Sur quelles bases objectives déterminera-t-on qui mérite d'être

soutenu et qui devra se débrouiller seul ? Elle rejoint sa collègue écologiste sur un point essentiel : combien coûtera-t-il réellement de soutenir des directions de crèches mises en difficulté par les décisions mêmes de la ministre ? Et, plus important encore, quel sera le prix humain de mesures qui risquent de briser les travailleurs et travailleuses de la petite enfance ? A-t-elle seulement mesuré cet impact ?

Concernant l'abandon du financement de la norme d'encadrement, elle rappelle que la ministre affirme que cette mesure n'aurait pas amélioré directement les conditions de travail. Or, souligne-t-elle, l'ONE a déclaré exactement l'inverse il y a deux semaines. Elle insiste : financer la norme d'encadrement permet d'assurer l'ouverture des crèches toute la journée dans de bonnes conditions, d'offrir aux équipes un véritable temps de respiration et de repos, de répondre aux besoins organisationnels d'une équipe, de créer un climat de collaboration et de soutien entre collègues, et même de développer des places d'accueil d'urgence.

Elle relève que la ministre affirme maintenir les salaires des travailleuses de la petite enfance, mais, ajoute-t-elle, heureusement qu'ils sont maintenus : ce sont déjà parmi les salaires les plus bas de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce qu'il faudrait, dit-elle, ce n'est pas simplement éviter qu'ils baissent, mais les augmenter pour garantir enfin un salaire digne à celles qui accomplissent un travail essentiel.

Elle conclut en soulignant qu'il ne s'agit pas seulement d'une question budgétaire. Toutes les mesures prises envoient un message clair — un message profondément problématique — aux travailleuses de la petite enfance : celui qu'elles « ne comptent pas vraiment », que même lorsqu'elles disent être au bout du rouleau, lorsqu'elles affirment ne plus pouvoir tenir, on leur répond qu'elles doivent encore « faire des efforts » et « absorber des économies ».

À l'inverse, il faudrait leur montrer qu'elles sont indispensables, reconnaître que leur travail est à la fois difficile, essentiel et absolument vital au fonctionnement de notre société. Il faudrait leur témoigner du respect, à elles, ces femmes qui font tenir des milliers de familles, qui soutiennent les premières années de la vie de nos enfants, qui prennent soin de ce que nous avons de plus précieux

Mme Vidal remercie le président et remercie également la ministre pour ses réponses, qu'elle juge plutôt complètes. Elle se dit réellement satisfaite d'apprendre que la ministre a pris le temps de lire les cartes postales reçues — ces témoignages poignants envoyés par les jeunes, les travailleurs et les structures de terrain — et qu'elle a voulu rassurer les maisons de jeunes, les écoles de devoirs et les organisations de jeunesse. Elle ajoute, non sans sourire, qu'elle a dû chercher la ministre du regard dans la salle, tant sa propre place rendait l'exercice peu pratique.

Elle rappelle toutefois que, dans son exposé, la ministre a affirmé que les organisations de jeunesse et les centres de jeunes seraient « épargnés ». À ses yeux, cette affirmation est doublement erronée.

Premièrement, explique-t-elle, ces organisations sont soumises à un moratoire, c'est-à-dire un gel pur et simple des nouvelles demandes d'agrément. Et ce moratoire ne date pas d'hier : un moratoire de fait est en réalité en place depuis 2022, comme l'ont rappelé plusieurs collègues de l'opposition. Pendant que les besoins des jeunes évoluent et augmentent sur le terrain, les organisations de jeunesse, elles, doivent multiplier les projets... avec des moyens qui, eux, ne suivent pas. Cette situation devient intenable et rend impossible la mission même de ces organisations : répondre à la demande grandissante des jeunes et continuer à les attirer dans des structures qui pourtant jouent un rôle essentiel dans leur développement.

Deuxièmement, poursuit-elle, les organisations de jeunesse vont perdre des emplois du fait de la suppression partielle des détachés pédagogiques. Ces professionnels, renvoyés devant la classe sans compensation complète, laisseront derrière eux des équipes affaiblies, des projets fragilisés et des structures déstabilisées. Le coût humain, insiste-t-elle, sera bien réel. Il touchera non seulement les travailleurs, mais aussi les jeunes qui bénéficiaient de leurs compétences, de leur encadrement et de leur présence quotidienne.

Elle souligne qu'elle a bien entendu la ministre rappeler que la santé mentale des jeunes constituait une priorité. Elle souhaite toutefois que ces déclarations se traduisent dans les faits, car affaiblir les organisations de jeunesse — qui sont souvent le premier espace d'écoute, de soutien et de prévention — va exactement à rebours de cet objectif.

Elle poursuit en affirmant que, lorsque les organisations de jeunesse sont affaiblies, ce sont précisément les lieux où les jeunes peuvent s'épanouir en dehors de l'école qui sont fragilisés. Ces organisations constituent des espaces où ils trouvent une écoute, où ils peuvent se développer, révéler leurs talents, reprendre confiance en eux. Pour de nombreux jeunes confrontés au harcèlement, notamment scolaire, disposer de lieux extérieurs à l'école peut littéralement leur sauver la vie. Ces espaces sont essentiels, insiste-t-elle.

Elle ajoute qu'au fil des commissions, elle a entendu plusieurs membres du MR affirmer qu'ils étaient « très tristes » de la situation. Elle réagit avec fermeté : être « très tristes » ne change rien à la réalité. Cela ne renverra aucun travailleur licencié, cela ne soutiendra aucun jeune abandonné, cela ne sauvera aucun projet menacé. Leur tristesse, dit-elle, « ne lui fait qu'une belle jambe », car ce ne sont pas leurs collègues qui perdront leur emploi, ni leurs structures qui seront mises en péril. Ils peuvent bien se dire attristés, mais ce sont pourtant eux qui prennent ces décisions, et elle juge cela proprement scandaleux.

Elle conclut en saluant le courage des secteurs qui se mobilisent pour défendre leurs travailleurs et leurs jeunes, et qui lui ont dit se retrouver « face à un mur ». Oui, la ministre les rencontre, reconnaît-elle, mais ils restent face à un mur, car ce qu'ils expriment n'est pas entendu.

Elle répète qu'il serait enfin temps d'écouter ces experts du terrain, qui connaissent les besoins réels des jeunes. Elle dit espérer que, pour la trajectoire jeunesse annoncée, cette écoute sera enfin une réalité.

Mme Bluge tient d'abord à remercier la ministre d'avoir répondu à l'ensemble des questions posées. Elle souligne que celle-ci s'est exprimée pendant plus d'une heure — une heure vingt, selon elle — et que les réponses fournies étaient particulièrement complètes. Elle estime que la ministre a su rassurer sur un certain nombre de points, en éclairer d'autres, et rappelle que cet exercice est difficile. Elle remercie également les équipes de la ministre pour la qualité du travail réalisé.

Elle exprime ensuite son étonnement : dans les répliques de l'opposition, dit-elle, elle n'a entendu quasiment rien de positif, malgré les réponses fournies et malgré les éléments qui ont permis de clarifier des choix — certes politiques — mais nécessaires.

Elle insiste : plusieurs éléments présentés par la ministre étaient éclairants et apportaient des justifications solides aux décisions prises.

Pour ce qui concerne son propre groupe, il demeure toutefois une interrogation qu'elle transmettra par écrit. Elle précise déjà l'objet de cette question : il s'agit du soutien aux milieux d'accueil. Elle indique ne pas avoir clairement compris si ce soutien aura un impact sur certaines lignes budgétaires ou s'il s'inscrit dans la trajectoire budgétaire définie par le gouvernement. Elle reviendra donc sur ce point dans le cadre d'une question écrite.

Mme Fafchamps précise qu'elle s'exprimera seule au nom du groupe Les Engagés. Elle adresse également ses remerciements à la ministre pour l'ensemble de ses réponses, qu'elle qualifie d'exhaustives et couvrant toutes les matières abordées.

Elle souhaite surtout saluer l'attention particulière portée à la santé mentale, tant celle des parents que celle des travailleurs, des professionnels et, plus largement, de l'ensemble du secteur. Elle rappelle que cette préoccupation constitue un marqueur essentiel pour Les Engagés.

Elle souligne ensuite l'avancement de la réforme ATL, qu'elle considère comme un point très positif. Ce secteur, souvent méconnu, attend depuis longtemps que les pouvoirs publics s'y intéressent de manière approfondie, et elle dit avoir clairement perçu la volonté de la ministre d'aller dans ce sens.

Elle aborde également la réactivation de la cellule de veille. À cet égard, elle indique ne pas avoir compris la comparaison opérée par le groupe Écolo avec la cellule mise en place lors des inondations. Selon elle, une cellule de veille a précisément pour vocation d'être mobilisée afin d'accompagner les opérateurs qui en ont le plus besoin, quelle que soit la crise ou la nature des difficultés rencontrées. Elle rappelle que la ministre a demandé la réactivation de cet outil afin qu'il devienne un véritable dispositif d'accompagnement, capable d'intervenir dans toutes les situations critiques et d'être présent pour tous les opérateurs concernés.

Elle rappelle par ailleurs que cette cellule a déjà fait ses preuves dans le passé, notamment en contribuant à sauver des milieux d'accueil. Aujourd'hui, en phase avec la proposition du conseil d'administration, la ministre entend la relancer avec la même ambition. De plus, elle annonce l'ajout d'une expertise économique afin d'intégrer une approche financière solide, ce que Mme Fafchamps considère comme une excellente initiative.

Enfin, elle rappelle que, dans son intervention générale, elle avait demandé si l'ONE serait sollicité pour identifier des solutions urgentes en cas de nécessité, notamment face aux effets de la non-indexation.

Elle indique également avoir bien entendu la ministre confirmer que le conseil d'administration avait été missionné pour identifier des pistes de solutions, notamment en mobilisant une partie des marges budgétaires de 2025 afin d'apporter un soutien à l'ensemble des acteurs de l'enfance, tous secteurs confondus. Elle insiste sur ce point : lorsqu'elle parle de soutien, il s'agit bien d'un soutien global, transversal, et non d'une approche fragmentée.

À cet égard, elle dit ne pas comprendre les propos de Mme Pécriaux laissant entendre qu'un traitement au cas par cas serait envisagé. Selon elle, l'intention clairement exprimée est au contraire de soutenir tout le secteur, sans opposer les structures entre elles. L'objectif n'a jamais été, dit-elle, de créer de la concurrence entre les opérateurs ou de susciter des tensions.

Dès lors, elle estime que la balle est désormais dans le camp du conseil d'administration de l'ONE, lequel, rappelle-t-elle, réunit des représentants de tous les partis politiques. C'est à lui qu'il appartient désormais de formuler des propositions pour répondre aux situations d'urgence qui se présentent.

Elle poursuit en indiquant que, s'agissant des réformes structurelles, elle a bien noté que la ministre avait pleinement conscience des défis qui traversent le secteur de l'enfance. Elle souligne que, malgré les 256 millions d'euros réinjectés lors de la précédente législature, ce sont 1 700 places qui ont été perdues durant la même période. Cela démontre, selon elle, qu'un refinancement, aussi nécessaire

soit-il, ne suffit pas. Elle utilise une métaphore pour l'illustrer : lorsqu'une baignoire fuit, il ne sert à rien d'ouvrir davantage le robinet ; il faut d'abord identifier la fuite.

C'est précisément, ajoute-t-elle, la mission confiée à Wallonie Santé : analyser les mécanismes financiers, comprendre les facteurs qui fragilisent la viabilité économique des milieux d'accueil, et proposer des solutions structurelles. Les résultats de cette étude, conjugués à ceux des analyses menées par l'ONE, seront déterminants pour élaborer le prochain contrat de gestion, document stratégique qui fixera la trajectoire de l'ONE pour les années à venir.

Le président annonce qu'ils vont à présent entamer l'analyse des divisions organiques. Il propose de procéder comme lors de la séance du matin : il indiquera la division organique, le programme et le programme d'action ; les députés préciseront systématiquement l'allocation de base lorsqu'ils souhaitent intervenir. La ministre répondra, quant à elle, division organique par division organique. Il précise que le rythme sera soutenu : une fois qu'un point est passé, il ne sera plus rouvert.

6 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant des compétences de Mme la ministre Lescrenier

Division organique 06 – « Cabinet ministériel »

Programme 5 – « Gouvernement de la Communauté française » (PA 53)

Cette division organique n'appelle aucun commentaire.

Division organique 11 – Affaires générales, Secrétariat général

Programme 0 – Subsistance (PA 09)

Mme Bluge interroge la Ministre au sujet de l'allocation de base 12.01 relative aux frais de fonctionnement de la Commission de recours des jeunes privés de liberté. Elle souligne qu'un transfert de crédits est prévu dans le cadre de la scission du secrétariat de la Commission de surveillance et de celui de la Commission de recours. Elle invite dès lors la Ministre à faire le point sur le bon fonctionnement de ces deux organes.

Elle rappelle que l'Assemblée a procédé, début novembre, à la désignation d'un nouveau membre suppléant pour la Commission de recours et souhaite savoir :

- si les droits des jeunes sont pleinement garantis, tant en matière de recours qu'en matière de surveillance ;
- quel est l'état d'avancement des dossiers actuellement en attente ;

- et si, compte tenu des difficultés rencontrées lors des différents appels à candidatures visant à compléter la composition de ces commissions, une réflexion sur une modification législative est envisagée afin d'apporter une solution structurelle.

La Ministre indique que, concernant la Commission de surveillance, la désignation d'un nouveau commissaire figure bien à l'ordre du jour de la séance du vendredi suivant. Pour la Commission de recours, la désignation interviendra le vendredi d'après.

Programme 3 – Devoir de mémoire, information, promotion et rayonnement de la culture française et de la Communauté française

Programme d'activité 37 – Protection des droits de l'enfant

À l'AB 12.11 (PA 37), relative aux frais généraux et à la protection des droits de l'enfant, Mme Azghoud relève une augmentation de 52 %, justifiée partiellement par un transfert de moyens issu du Programme 0 dans le cadre de la scission des deux secrétariats. Elle demande à la Ministre de préciser ce que couvre le solde de cette augmentation : s'agit-il de missions supplémentaires ou de nouveaux projets bénéficiant de ces fonds ?

La Ministre précise que ce crédit couvre les frais de fonctionnement du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) ainsi que la gestion de la Commission de surveillance. Elle mentionne une évolution de +18 000 euros pour le secrétariat de la Commission de surveillance et de +37 000 euros pour la gestion de cette même commission.

Division organique 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Cette division organique n'appelle aucun commentaire

Division organique 17 – Aide à la jeunesse

Programme 1 – Jeunesse en danger et jeunes délinquants (PA 14)

À l'AB 01.02, Mme Jacquemin constate que la provision pour la mise en œuvre des mesures de soutien au secteur de l'aide à la jeunesse est ramenée à zéro. Elle en demande la raison.

La Ministre confirme que l'ensemble des mesures prévues a été mis en œuvre. Des transferts de crédits ont été opérés dans le cadre du budget ajusté 2025, notamment vers les AB 17.01 et 12.01, incluant 126 000 euros pour des missions d'expertise. Elle mentionne aussi des crédits destinés à l'entretien des jeunes, à des

besoins urgents de recrutement, au transfèrement, à la pérennisation du SRG Brasero ainsi qu'aux recherches en cours.

Division organique 18 – Maisons de justice

Programme 0 – Subsistance (PA 01)

Mme Revello-Paredes relève une diminution de 9 000 euros à l'AB 12.01 pour l'achat de biens non durables sans justification. Elle aimerait obtenir des explications relativement à cet achat.

La Ministre lui répond que ces dépenses couvrent notamment les fournitures de bureau, ouvrages, abonnements, impressions, catering, actions du plan bien-être, frais divers ou de représentation. La diminution correspond à une réévaluation des besoins : il s'agit d'une économie ponctuelle (« one-shot ») à hauteur de 9 000 euros en engagement comme en liquidation.

Programme 3 – Partenariat (PA 31)

Souhaitant intervenir sur le PA 03, **Mme Bluge** estime que cette présentation s'inscrit dans une logique d'efficacité cohérente avec la ligne générale du gouvernement. Elle souligne toutefois l'importance de vérifier que tous les services pourront effectivement bénéficier des formations et que celles-ci répondront à leurs besoins réels.

Concernant les subventions aux services agréés, **Mme Tillieux** demande à la Ministre si les subventions seront bien maintenues et indexées durant toute la législature.

La Ministre confirme que, pour 2026, un saut d'index est prévu, mais qu'une ré-indexation interviendra ensuite.

Concernant le programme d'activités 32, **AB 01.02**, **Mme Revello Paredes** relevant une diminution de 5 000 euros pour l'accompagnement des victimes d'urgence collective, aimerait savoir ce que recouvre la « projection actualisée » justifiant cette réduction.

La Ministre indique que les services d'aide ne disposent pas actuellement d'un nombre suffisant d'intervenants formés dans ces matières, ce qui explique la diminution constatée.

Division organique 19 – Enfance

Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance (PA 11)

À l'AB 01.03, Mme Rivello-Paredes constate une diminution de près de la moitié de la provision destinée à la dérive barémique, sans justification apparente. Elle en demande la raison.

Mme Durenne signale une incohérence dans les chiffres de l'AB 41.01.11 : la dotation de l'ONE passerait de 552,942 millions à 604,038 millions (+51,086 millions), alors que le document mentionne 35,644 millions.

La ministre confirme la coquille dans le document à l'examen.

Pointant l'AB 01.02 (politique vaccinale) Mme Pécriaux relève que, selon le rapport d'activité de l'ONE, la couverture vaccinale HPV demeure insuffisante. Elle demande quelles mesures seront prises et si des moyens spécifiques doivent être dégagés.

La Ministre partage le constat d'une couverture vaccinale insuffisante, notamment pour le HPV, et souligne la nécessité d'améliorer la situation, la Flandre affichant un taux supérieur.

Programme 2 – Politique et accueil de l'enfance (PA 21)

M. El Hajjaji confirme intervenir sur l'AB 33.03, relative aux projets particuliers d'animation d'organisations de jeunesse. Il relève un transfert de 690 000 euros vers le CF 23.21-33.04 destiné à centraliser les subventions annuelles. Il demande à la Ministre de préciser ses intentions et s'interroge sur le devenir des projets habituellement financés.

La Ministre explique qu'il s'agit d'un ajustement technique : les financements pluriannuels demeurent sur l'AB d'origine, tandis que les financements annuels sont transférés vers l'AB consacrée à l'annuel. Le fond n'est pas modifié.

Division organique 23 – Jeunesse et éducation permanente (PA 23)

Aux AB 33.01 et 33.02, M. El Hajjaji relève :

- que l'indexation des subventions est prévue à hauteur de +1,7 % ;
- qu'il souhaite connaître les montants disponibles pour financer de nouvelles demandes en 2026 ;
- et qu'il souhaite obtenir une explication concernant l'écart entre crédits d'engagement et crédits de liquidation pour la CF 23.33.02.

Relativement aux AB 33.03 et 33.02, Mme Tillieux formule les questions suivantes qui portent sur :

- la réaffectation intégrale des moyens libérés par les retraits d'agrément en 2025 ;
- l'éventualité d'économies supplémentaires ;
- l'utilisation des 364 000 euros immédiatement disponibles ;
- la transparence concernant les 119 000 euros gelés ;
- le risque de disparition des marges hors du secteur ;
- l'impact cumulé des moratoires depuis 2022 ;
- l'impact budgétaire pour les OJ et CJ ;
- l'existence d'un rattrapage ;
- l'application de la variation positive de 1,7 % ;
- les montants mobilisables en 2026 ;
- et les écarts entre crédits d'engagement et de liquidation.

La Ministre confirme :

- que les indexations sont bien appliquées au taux de 1,7 % ;
- que la différence engagement/liquidation découle du calendrier de liquidation ;
- que l'AB destinée aux organisations de jeunesse dispose d'environ 150 000 euros ;
- que celle destinée aux centres de jeunes dispose d'environ 400 000 euros.

Concernant les moratoires, elle indique :

- que l'arriéré des centres de jeunes est résorbé ;
- qu'un arriéré demeure pour les organisations de jeunesse, estimé à environ 2 millions d'euros (précision à confirmer par une réponse écrite).

S'agissant du transfert de l'AB 33.03 vers l'AB 33.04, Mme Tillieux demande si ce transfert implique :

- la disparition progressive des projets financés par la circulaire « Soutien Projet Jeune » ;

- la non-reconduction des conventions arrivant à échéance en 2026 ;
- et les raisons du transfert ;

La Ministre affirme qu'il n'existe aucune volonté d'abandonner le dispositif « Soutien Projet Jeune » celui-ci est maintenu.

Elle précise que le transfert est exclusivement technique et vise à distinguer clairement les dynamiques annuelles et pluriannuelles afin d'éviter les confusions de gestion.

Programme 2 – Jeunesse (PA 25)

Interrogeant la Ministre sur l'AB 33.12, nouvelle AB relative à la subvention annuelle pour la formation des animateurs socioculturels, M. El Hajjaji demande :

- pourquoi cette nouvelle AB a été créée ;
- quelles motivations la justifient ;
- si une évolution de la formation est envisagée ;
- quelles différences existent entre les AB 33.10, 33.11 et 33.12 ;
- s'il existe un lien avec le transfert CF 23.21.33.04 ;
- et un éventuel lien avec des réformes futures.

La Ministre indique qu'aucune réforme n'est prévue concernant la formation des animateurs.

Les crédits ouverts permettent désormais d'octroyer des subventions annuelles à ces formations, auparavant imputées à d'autres articles.

Elle confirme que la logique est cohérente avec les ajustements techniques présentés précédemment.

7 Vote et confiance

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 8 voix contre 5, l'adoption, par la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2025 - *partim* pour ce qui concerne ses compétences.

À l'unanimité des 13 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

La rapporteuse,

Mme Marie Jacqmin

Le Président,

M. Eddy Fontaine